BnF Gallica

Revue historique et archéologique du Maine

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Société historique et archéologique du Maine. Auteur du texte.
Revue historique et archéologique du Maine. 1900.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

Couvent de la Couronnerie

425

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

TOME QUARANTE-HUITIÈME

ANNÉE 1900. — SECOND SEMESTRE

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,
AU MANS.

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS
Place des Grouas.

LE MANS
A. DE SAINT-DENIS
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue St-Jacques.

1900

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME QUARANTE-HUITIÈME

ANNÉE 1900. — SECOND SEMESTRE

840
11

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,
AU MANS.

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS
Place des Grouas.

LE MANS
A. DE SAINT-DENIS
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue St-Jacques.

1900

Pér. 8°
12349

LES

ANGLAIS AU BAS-MAINE

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

Ce n'est pas une des moins fâcheuses conséquences des discordes civiles que cette fatalité par laquelle chacun des partis en présence se trouve forcément entraîné, pour pouvoir se soutenir, à faire appel aux secours de l'étranger. La France, vers la fin surtout des terribles guerres de religion qui la déchirèrent au XVIe siècle, devait faire de cette loi de l'histoire la plus cruelle expérience. Tandis que, après la mort tragique de Henri III, les partisans de la Ligue tournaient toutes leurs espérances vers le roi d'Espagne Philippe II, de son côté, Henri de Navarre, devenu par suite de ce même évènement prétendant à la couronne de France, ne se faisait aucun scrupule de mendier l'appui de la reine Élisabeth d'Angleterre.

On sait comment, cédant aux sollicitations de son allié, cette princesse se décida, au commencement de l'année 1591, à lui envoyer deux corps d'armée qui débarquèrent l'un à Dieppe, en Normandie, sous les ordres de son favori d'Essex, l'autre à Paimpol, en Bretagne, commandé par le fameux général Jean Norris (1). Nous n'avons pas à nous

(1) Norris (Jean), second fils de Henri Ier, seigneur Norris, célèbre de son temps par sa valeur, fut instruit dans l'art militaire sous l'amiral de

occuper ici du premier de ces deux corps auxiliaires ; resté dans la haute Normandie, il ne s'approcha jamais des frontières du Maine. Mais il n'en fut pas de même du second, car après avoir guerroyé pendant l'été et l'automne sous le prince de Dombes (1) d'abord aux environs de Saint-Brieuc, puis du côté de Fougères, il passa avant la fin de l'année dans le Maine, d'où il ne devait guère sortir pendant tout 1592 et une partie de 1593. Aussi nous a-t-il semblé intéressant, au point de vue de notre histoire provinciale, de le suivre dans ses diverses étapes durant cette période de près de deux années.

C'est, avons-nous dit, vers la fin de 1591 que les soldats de la reine Élisabeth apparurent pour la première fois dans

Coligny, dans les guerres civiles de France. Il fit ensuite la guerre en Irlande, sous Walter comte d'Essex, puis servit dans les Pays-Bas sous Mathias archiduc d'Autriche en 1579, sous le duc de Lorraine en 1582, sous Guillaume de Nassau, et l'an 27 du règne de la Reine Elisabeth, il fut fait colonel-général de toute la cavalerie et de toute l'infanterie envoyée d'Angleterre pour le secours d'Anvers assiégé par les Espagnols. Il eut charge en même temps de traiter avec les Etats généraux pour l'entretien de l'infanterie Angloise employée en-deçà de la mer. L'an 30 de la reine Elisabeth, étant chef du conseil dans la province de Munster en Irlande, il eut pouvoir d'établir tels officiers par mer et par terre qu'il jugeroit à propos pour la defense de ce royaume. L'an 33 du même règne, il fut fait capitaine-général des troupes auxiliaires d'Angleterre envoyées en Bretagne au roi de France Henri IV contre ses sujets rebelles S'étant comporté avec beaucoup de prudence et de courage dans tous ces importans emplois à l'honneur de la nation angloise, il s'attendoit qu'après le rappel de Guillaume Russell chevalier, puis lord Thornhaug, il seroit fait deputé d'Irlande en sa place ; et, voyant qu'on lui avoit préféré Thomas lord Borough, et qu'on vouloit qu'il se contentât de la première place qu'il avoit occupée dans la province de Munster, il en fut si touché qu'il en mourut de chagrin. (Moréri).

(1) Henri de Bourbon, fils de François, duc de Montpensier, et de Renée d'Anjou, né en 1573, venait d'être fait gouverneur de Bretagne par Henri IV, bien qu'il n'eût que dix-huit ans ; il portait du vivant de son père le titre de prince de Dombes et devait succéder à ce dernier en 1593 comme duc de Montpensier et gouverneur de Normandie. Il épousa en 1597 Henriette-Catherine de Joyeuse, dont il eut Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, mariée en 1626 a Gaston d'Orléans, et mère de la Grande Mademoiselle.

le Maine. Voici d'après Montmartin (1) par quelle suite de circonstances ils avaient été amenés à fouler le sol de notre province. Après l'affaire de Saint-Méen, « le sieur de Norris proposa les maladies de ses Anglois, lesquels, à cause de leur gloutonnerie, tomboient en de grandes langueurs. Lavardin (2) désiroit se retirer en son gouvernement du Maine et proposa de s'en aller trouver le roy. Mondit seigneur (le prince de Dombes) se trouvoit en peine, voyant le sieur de Lavardin sur sa retraicte et les Anglois s'atténuer ». On se décida alors à tenter une attaque sur Fougères qui tenait pour la Ligue. Mais, ajoute le chroniqueur royaliste, « les maladies des Anglois s'augmentant tous les jours, on ne put attaquer » cette ville. Il ne restait plus au prince de Dombes qu'un parti à prendre, celui de disloquer son armée et de l'envoyer prendre ses quartiers d'hiver. Aussi, tandis qu' « avec ce qu'il avoit de François et de lansquenets » ce prince se retirait à Saint-Aubin-du-

(1) Jean du Matz, chevalier des ordres du roi, seigneur de Montmartin et de Terchamp, fils de Gilles du Matz, seigneur des mêmes terres, et d'Anne Quebriac, avait, dit l'abbé Pointeau, accompagné avant 1577 le jeune comte de Laval Guy XIX dans les cours protestantes à l'étranger. Protestant lui-même et fort zelé pour les intérêts de la secte, il fut tres considéré de tous ceux de ce parti et aussi du roi Henri IV qui l'admit dans son intimité et employa les ressources de ses talents militaires et de son esprit cultivé dans la guerre qu'il eut a soutenir contre les ligueurs a partir de 1589. Montmartin obtint dès lors le gouvernement de Vitré, ville de refuge pour les calvinistes. Il mourut dans l'hérésie à sa maison de Terchamp le 26 octobre 1625. Il a laissé des memoires comprenant les neuf premières années du règne de Henri IV et qui ont été imprimés à la fin de l'histoire de Bretagne, par D. Morice.

(2) Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, en 1595 chevalier des ordres du roi et maréchal de France, avait eté en 1589, apres la mort de Henri III, un des premiers, parmi les principaux personnages catholiques jouissant de la faveur du roi défunt, à se rallier au nouveau roi. Aussi ce dernier l'en avait-il récompensé en lui confiant avant la fin de la même année le gouvernement du pays du Maine, comté de Laval et comté du Perche, qu'il devait conserver jusqu'à la fin des guerres civiles. Il mourut en 1614 après avoir échangé le gouvernement du Maine contre celui de la Bourgogne et pays de Bresse.

Cormier (1), et que Lavardin allait trouver le roi au siège de Rouen, « le général Norris avec ses Anglois », c'est toujours Montmartin qui parle, « pour se rafraischir s'acheminèrent dans le pays du Maine ».

Si nous nous en rapportons à l'auteur à qui nous avons emprunté tout ce que nous venons de dire au sujet des circonstances qui conduisirent les Anglais de Norris dans le Bas-Maine, c'est avant le siège de Blain par Mercœur, c'est-à-dire avant le 1er novembre, que ceux-ci auraient pénétré pour la première fois dans notre province.

Avant de suivre les farouches soldats de la reine Élisabeth dans leurs marches et leurs contremarches sur notre sol, il convient assurément de se demander quels étaient leurs chefs et quelle pouvait être l'importance numérique de ce petit corps d'armée. Ici encore nous ne saurions mieux faire que de nous renseigner auprès de Montmartin ; or, d'après cet auteur, quand, au mois de mai précédent, les Anglais étaient descendus à Paimpol, ils « estoient en nombre de 2,500 commandés par le sieur de Norris général pour la royne d'Angleterre, son jeune frère Norris (2) estoit son lieutenant, et le sieur de Omquesville (3) l'autre ; il y avoit aussy 50 chevaulx-légers anglois commandés par le sieur de Charlay » (4).

Quant à l'itinéraire suivi par les Anglais pendant les deux premiers mois qui suivirent leur entrée dans le Maine, il est assez difficile, faute de documents suffisamment précis,

(1) Saint-Aubin-du-Cormier, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fougères, au sud-ouest de cette ville.

(2) Henri Norris ; voir à la fin de cette étude l'Etat détaillé des troupes anglaises en septembre 1593.

(3) Alias le sergent-major Omesville ; c'est lui qui en 1592 commandera les troupes anglaises en l'absence de Norris ; on verra le rôle important joué par lui au siege de Craon et à la bataille d'Ambrières où il sera fait prisonnier.

(4) Alias le colonel Charlay ou plutôt Antoine Sherly (Voir Rymer) ; il remplacera Omesville à la tête de la troisième division des troupes anglaises en septembre 1593.

de le fixer avec certitude. Nous savons seulement, grâce aux précieuses notes insérées par un contemporain, Me Macé de Lestang, curé de Saint-Martin de Mayenne, sur le registre paroissial confié à sa garde, qu'avant le commencement de l'année 1592 « le général des Angloys » avait fait « beaucoup de mal à Ambrières (1), Gorron (2), Ernée (3) et Fontaine Daniel, et partout où il passoit ». Assurément, au premier abord, il semblerait plus naturel de supposer qu'Ernée se trouvant le point du Bas-Maine le plus rapproché de Fougères, d'où venaient les envahisseurs, ceux-ci y avaient fait leur première étape, et qu'ils s'étaient ensuite dirigés sur Gorron et enfin sur Ambrières. Toutefois, outre qu'à défaut de preuves contraires, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de prendre au pied de la lettre la note de Me Macé de Lestang, nous ferons remarquer que l'itinéraire indiqué par ce dernier s'accorde parfaitement avec le récit de Montmartin. Dans ce récit en effet ne voyons-nous pas les Anglais, après s'être acheminés dans le pays du Maine, se rapprocher ensuite de la Bretagne au moment du siège de Blain par Mercœur? Ainsi, en tenant compte à la fois du témoignage de Macé de Lestang et de celui de Montmartin, il semble bien que les Anglais de Norris se trouvaient dans leurs quartiers d'Ambrières quand, dans la première quinzaine de novembre, ce dernier, informé par le prince de Dombes de ce qui se passait, se décida à aller s'établir

(1) La châtellenie d'Ambrières, mouvante du duché de Mayenne, était alors possédée par Jehan de la Ferriere, seigneur de Tessé, d'Ambrieres et de Vernie, dont le fils Jehan de la Ferrière avait été tué en 1589, à Domfront, qu'il tenait pour la Ligue.

(2) La châtellenie de Gorron, mouvante du comté du Maine, appartenait en ces années-la à Yolande du Bellay, veuve de François de Blavette, et sœur de René Ier du Bellay, seigneur de la Flotte, un des principaux chefs du parti de la Ligue dans le Maine à la fin des guerres de religion.

(3) La châtellenie d'Ernée avait pour seigneur propriétaire en 1591 Charles de Lorraine, duc de Mayenne, à cause de son duche de Mayenne dont elle était un membre dépendant.

d'abord à Gorron, puis à Ernée, se rapprochant ainsi peu à peu de la frontière bretonne.

Du reste, si le général Anglais, après avoir quitté les environs de Fougères, au lieu de s'arrêter à Ernée, avait cru devoir pousser tout de suite jusqu'à Ambrières, on ne saurait s'en étonner outre mesure. Il faut croire que ce coin du Bas-Maine, par les ressources qu'il offrait, attirait particulièrement nos Anglais : ne les verrons-nous pas, dès le mois de septembre de l'année suivante, y venir directement, jusques de Vitré, prendre leurs quartiers, malgré tout ce que pourra faire le gouverneur de Bretagne pour les en empêcher ?

Ce qui est en tous cas certain, c'est que, pendant ces deux derniers mois de l'année 1591, les trois localités énumérées par Me Macé de Lestang avaient eu beaucoup à souffrir du passage des Anglais. Partout où ces soi-disant auxiliaires du roi de France étaient apparus, nos malheureuses populations se voyaient traitées comme en pays conquis ; quand elle ne s'étaient pas procuré de la part de l'autorité anglaise des sauvegardes, souvent illusoires, toujours onéreuses, elles étaient en butte aux plus cruelles exactions ; leurs bestiaux, leurs meubles, et jusqu'à leur argent, tout devenait la proie de la soldatesque étrangère ; quant à ceux qui étaient assez hardis pour s'opposer à ces actes de brigandages, ils ne risquaient pas moins que d'être jetés en pâture aux terribles dogues dont les soldats de Norris se faisaient suivre pendant leurs campagnes. Aussi, à l'approche des Anglais, la plupart des habitants s'empressaient-ils d'abandonner leurs demeures après avoir enfoui à la hâte dans un champ voisin ce qu'ils avaient de plus précieux (1), et allaient-ils chercher un refuge à Mayenne. Tel était le sort lamentable des simples parois-

(1) C'est ainsi que dans un champ situé près du village de la Petite-Chapelle en Ambrières, il a été trouvé à plusieurs reprises des pièces de monnaie à l'effigie d'Henri III dont quelques-unes sont entre nos mains.

siens ; et comment ceux-ci auraient-ils été épargnés, quand leurs prêtres et leurs églises n'étaient pas plus respectés ? Injuriés, menacés, privés de toute sécurité, les ministres du culte catholique étaient obligés de suspendre toute cérémonie religieuse dans les églises qui, profanées et saccagées, étaient immédiatement changées en corps de garde (1).

Cependant, tandis que les soldats de la reine Élisabeth s'avançaient ainsi à travers le Bas-Maine septentrional pour y prendre leurs quartiers, le prince de Dombes n'était pas sans inquiétude au sujet des desseins de Mercœur, et, vers les premiers jours de janvier de l'année 1592, il manda à Norris de tenir ses troupes auprès de Laval « pour empescher les desseings des ennemys ». C'est évidemment à cette occasion que, « le jour des Roys », nous voyons, d'après les notes de Macé de Lestang, « le général des Angloys » arriver dans la ville de Mayenne, afin sans doute de se concerter avec Arnault de Beauville, seigneur de Lestelle (2), qui y commandait pour Henri IV. Quant au séjour des Anglais dans les environs de Laval à l'époque dont il s'agit, il nous est attesté par le passage suivant d'une lettre adressée par le prince de Dombes à Lavardin à la date du 3 février (3) : « .... j'ay faict tenir nos Anglois auprès de Laval pour empescher les desseings des ennemys qui n'y

(1) Dans les lignes qui précèdent, nous n'avons fait que résumer les divers documents, relatifs aux excès commis par les Anglais, qui trouveront place ça et là dans la suite de ce recit.

(2) Arnault de Beauville, seigneur de l'Estelle en Gascogne, était dès 1588, « mareschal de camp d'un régiment de dix compagnies françaises a pied » ; attaché depuis longtemps à la fortune du roi de Navarre, il avait reçu de lui le commandement de la ville de Mayenne lorsque cette ville avait reconnu son autorité en décembre 1589. Il avait épousé en juillet 1587 Elisabeth de Chauvigné, nièce de Claude de Chauvigné, seigneur de Boisfrou, qui commandait alors pour Henri IV au château de Lassay.

(3) Cette lettre se trouve reproduite dans les Mémoires de la vie de M. le maréchal de Lavardin. (Bibl. nat. man. Clerambaut 498).

ont rien entrepris ; le général Norris et le marquis ont pensé estre mal ensemble, mais tout celà est accommodé... »

Comme on a pu en juger par ce curieux passage de la lettre du prince de Dombes, Brandelis de Champagne, marquis de Villaines (1), alors gouverneur de Laval pour Henri IV, n'avait pas vu d'un œil indifférent les excès auxquels les soldats de Norris s'étaient évidemment portés, selon leur habitude, dans la région du Bas-Maine commise à sa garde ; il avait assurément fait à ce sujet des représentations à leur chef, et les choses eussent très mal tourné entr'eux sans l'intervention du prince de Dombes. Il faut croire que le gouverneur de Mayenne, Lestelle, était plus tolérant pour les méfaits des Anglais, car (et c'est en ceci que consista sans doute l'accommodement en question (nous retrouvons pendant le reste de l'hiver et le commencement du printemps ceux-ci cantonnés dans les environs de la capitale du Bas-Maine septentrional où leur présence cause une véritable terreur. Dès le 2 février, le journal de Macé de Lestang les signale à Saint-Georges-Buttavent ; le 14 et dans les jours suivants, le même journal les signale à Parigné, à Oisseau, à Ambrières et à Contest. Vers le milieu de mars, la situation, loin d'avoir changé, s'était plutôt aggravée : « on ne disoit messe à Oisseau », les Anglais étaient à Chastillon, Saint-Georges (Buttavant), et autres

(1) Brandelis de Champagne, marquis de Villaines, chevalier des deux ordres du roi, conseiller en son conseil d'état et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de ses camps et armées, était le second fils issu du mariage de Nicolas de Champagne. comte de la Suze et autres lieux, avec Françoise de Laval. Il avait reçu en partage la châtellenie de Villaines que par lettres patentes données a Paris en mars 1587, Henri III avait en sa faveur érigé au titre de marquisat. Il résidait ordinairement au château de la Chasseguerre en la paroisse d'Hardanges, qu'il avait fait reconstruire et fortifier, et dont on admire encore aujourd'hui les pittoresques ruines. Très en faveur auprès du roi de Navarre devenu roi de France, le marquis de Villaines avait été fait par celui-ci en décembre 1589 gouverneur de Laval. Il avait pour femme Anne de Feschal dame de Thuré.

paroisses, et « y firent beaucoup de mal ». Mais ce fut surtout l'abbaye de Fontaine-Daniel (1) qui eut à souffrir de l'invasion de la contrée par les soldats hérétiques de la reine d'Angleterre ; Norris y avait (tout nous porte à le croire), établi son quartier général. Ce qui est certain, c'est que « le 29e jour de mars », c'est toujours Macé de Lestang qui parle, « les religieux de Fontaine-Daniel commencèrent à faire leur service en la chapelle du Saint-Esprit (à Mayenne) parce qu'ils avoient esté mis dehors par les Angloys, lesquels firent beaucoup de mal à l'abbaye de Fontaine-Daniel et paroisses entourantes, lesquels religieux s'en retournèrent en leur abbaye le 18e jour d'apvril aud. an ».

A cette dernière époque en effet, les Anglais avaient enfin quitté définitivement les environs de Mayenne pour se rendre sous les murs de Craon où le prince de Dombes, parti le 9 avril de Rennes avec ses troupes, leur avait donné rendez-vous. D'après Montmartin, ils n'étaient plus guères alors qu'au nombre de douze cents, et ils étaient commandés par les lieutenants de Norris, « led. général s'en estant allé en Angleterre pour faire une recrue d'Anglois pour augmenter ses troupes fort diminuées par les maladies ». Ils avaient sans doute déjà opéré leur jonction avec l'armée du prince de Dombes quand celle-ci arriva le 14 avril devant la capitale du Craonnais. Ces étrangers à la solde de Henri IV recommencèrent aussitôt dans cette partie de l'Anjou leurs sinistres exploits des mois précédents dans le Bas-Maine septentrional. Ils saccagèrent le Haut Anjou, tuèrent les

(1) Voir sur l'abbaye de Fontaine Daniel l'excellente étude que lui a consacré récemment M. Grosse-Duperon, notre savant confrère de la commission hist. et arch. de la Mayenne. D'après cette étude on voit que le dernier abbé commendataire de l'abbaye en question, René du Bellay, s'était signalé peu de temps auparavant, ainsi que Charles du Bellay, seigneur de la Feuillée, son frere aîné, par son zèle pour le parti de la Ligue, ce qui n'avait sans doute pas peu contribué à exciter encore la fureur des soldats hérétiques de la reine d'Angleterre déjà mal disposés pour tous les représentants du culte catholique en France.

prêtres, pillèrent l'abbaye des Anges et d'autres églises. « Ces soudarts » lit-on dans le journal de Louvet, « ont, comme de coustume, faict de grandes cruaultés pour avoir battu, tué, viollé, prins les bestiaulx, faict beaucoup de maulx, ont gasté tout le païs de Craonnois, et partout où ils ont passé et faict séjour ». Il faut pourtant reconnaître que ces hommes si cruels pour les populations aux dépens desquels ils vivaient, savaient aussi à l'occasion se battre avec une certaine bravoure. C'est ainsi que, si l'on en croit d'Aubigné, pendant les premières opérations du siège, au moment des approches, rendues très difficiles aux assiégeants par les audacieuses sorties des assiégés surtout du côté du château, « Oynsfils (1), soutenu de trente salades que Brezai (2) commandoit, mena deux cents harquebusiers pour réformer les promenades devers le chasteau. Il poussa devant lui deux sergens, avec chascun quinze hommes, l'un au secours de l'autre. Le Plessis de Cosmes (3) les ramena l'un et l'autre battans, jusques à ce que Oynfils et Brezai repoussèrent les sortis vers leur contrescarpe ; mais estant refraichis par ceux du dedans tout fut remené battant, et ne s'en fut guères sauvé sans le capitaine Oif, Anglois (4), qui, ayant veu ce désordre à travers la rivière, vint passer à un petit moulin au-dessous de la ville et de là enfila la contrescarpe pour se jetter entre les contrescarpes et le Plessis de Cosmes. Cette résolution démesla l'affaire, auquel les assiégeants laissèrent trente morts ».

On voit également le 22 mai, veille de la bataille de Craon,

(1) Il s'agit sans doute ici d'un des trois capitaines Richart, Marin et Antoine Voingfield, qui figurent dans l'Etat des troupes anglaises de septembre 1593.

(2) Peut-être Charles de Maillé, seigneur de Brézé, fils de ce Claude de Maillé, qui avait été tué à la bataille de Coutras en 1587, et de Robinette Hérisson, marié lui-même en 1597 avec Jacqueline de Thévalle.

(3) Pierre le Cornu, seigneur du Plessis de Cosme, le célèbre gouverneur de Craon pour la ligue.

(4) Ce capitaine Oif ne figure pas dans l'Etat de 1593. Il aura probablement été tué soit à la bataille de Craon, soit à celle d'Ambrières.

les Anglais prendre part au combat de Bouche d'Usure. Laissons ici la parole à l'auteur de la Lettre d'un gentilhomme : « Son Excellence (le duc de Mercœur) vint camper près de Bouche-d'Usure sur la rivière de Vaux.... Sur cette rivière, à l'endroict où estoit campée l'armée, y avoit une chaussée et moulin appelé le moulin de Vaux, duquel l'ennemy s'estoit saisi, et y avoit élevé un fort de terre. Et, voulant Son Exc. recognoistre le passage, furent tirées sur elle les premières arquebusades ; incontinent elle faict par ses harquebusiers à cheval attaquer l'escarmouche. Pour soustenir laquelle les ennemis firent advancer dix enseignes d'Anglois, et border la rivière ; comme résolus d'empescher le passage, firent firent paroistre un gros de cavallerie », etc. Ainsi les Anglois s'étaient trouvés engagés au combat de Bouche-d'Usure ; mais c'est surtout dans la mémorable journée du 23 que leur rôle eut une véritable importance. Il faut lire le récit de d'Aubigné pour se rendre compte de l'intrépide solidité dont ils firent preuve au milieu de l'affolement qui s'était emparé de presque toute l'armée dont ils faisaient partie. C'est vers midi que les soldats de la reine Élisabeth commencent à apparaître sur ce champ de bataille déjà si disputé entre les deux partis depuis quelques heures. Le duc de Mercœur, dit d'Aubigné, « ne fut dans son ordre que sur les onze heures. Le commencement de la noise fut qu'il fit donner des harquebusiers aux hayes, desquelles les royaux s'estoyent avantagés comme les premiers arrivés. Et de fait on leur faisoit place sans l'arrivée de trois cents Anglois et deux cents lansquenets escortés de la compagnie du Liscouet (1). Cela eschauffa une escarmouche de cinq heures où les uns et les autres rafraichissoient de quatre cents hommes à la fois, chaque rafraîchissement soustenu et conduit par une bande de cavallerie. A ce jeu fut blessé

(1) Yves du Liscouet, seigneur du Bois de la Roche, près Guingamp en Basse-Bretagne, nommé par brevet du 26 Mars 1590 capitaine de 50 lances des ordonnances du Roi.

Pichery (1). Le meurtre y fut grand et l'eust esté davantage sans l'incommodité des chemins qui empescha le canon de jouer d'une et d'autre part. Sur les trois heures après midi, les Espagnols s'aperceurent que les munitions et surtout les balles manquoyent à leurs ennemis, et quelques soldats avoient mis leurs boutons en besongne. Ce fut une des principales causes qui fit penser les royaux à lascher le pied ; ce qu'estant délibéré, Hinder (2), qui conduisoit le régiment de Norris, avisa le duc de Montpensier d'une croupe qui estoit à la main droite du champ de bataille, que l'ennemi pourroit saisir sur la retraite et l'incommoder fort en y jettant des mousquetaires, aux pieds desquels faudroit passer pour n'y avoir autre chemin ; le conseil reçeu avec risée par quelque jeune mareschal de camp et un prince non expérimenté. Les Espagnols pressèrent qu'on emplist ce costeau aussi tost qu'ils virent démarcher en arrière. A l'abri de ce logement, la cavallerie de l'ennemi contraignit ce qui restait aux escarmouches de se serrer près du gros.... »

Ainsi que nous l'a montré le récit de d'Aubigné, non-seulement les Anglais avaient bravement payé de leurs personnes au fort de la bataille, mais leur chef, par le judicieux avis qu'il avait émis, et dont on avait eu le tort de ne pas tenir compte, s'était montré véritablement tacticien.

Cependant l'heure de la déroute a sonné pour les armées des princes de Conti et de Dombes. Quelle fut, au milieu de la panique de leurs compagnons d'armes, l'attitude de nos Anglais ? D'après la Lettre d'un gentilhomme, dès que Mercœur, « ayant arresté de combattre et chercher l'ennemy jusque dans son champ de bataille », y eut fait « tirer deux coups de couleuvrines », on put remarquer aussitôt « du dé-

(1) Pierre Donadieu, seigneur de Puicharic, capitaine du château d'Angers.

(2) Sans doute Grégoire Hinder, en 1593 capitaine d'une des compagnies sous les ordres de Henri Norris.

sordre parmi les Anglois », dont « les enseignes tournoient ». Dans la Lettre sur la bataille de Craon on a l'air de faire ce mouvement de recul des soldats de la reine Élisabeth une des principales causes du sauf qui peut général qui allait commencer. « Il vint une espouvente en derrière de ceulx qui faisoient la retraicte, de façon qu'ils vindrent sur les bras de d'aucuns, crians que les Angloys et lansquenets estoient deffaicts... et fut l'estonnement si grand... que toute l'armée se mect en désordre... » Tout autre est le rôle que le récit de d'Aubigné attribue aux Anglais en cette circonstance. Dans la déroute générale, « ne demeura » dit cet auteur, « en estat de combattre que les Anglois et lanskenets et ce q'avoit L'Estang .... Tous les régimens desgarnis.... sautent les hayes, ne demeurans auprès du duc de Montpensier que les Anglois et les lansquenets.... pour les François, il ne s'en perdit pas deux cents, tant pour avoir quitté le jeu de bonne heure que pour avoir connu les avantages du pays ; ce que firent bien aussy les Anglois, mais en gens de guerre et en se ralians ».

Quoi qu'il en soit de l'attitude des Anglais dans la déroute qui suivit la bataille de Craon, il est certain que les pertes éprouvées par eux pendant cette célèbre journée furent considérables. L'auteur de la Lettre sur la bataille de Craon ne craint pas d'affirmer que les « Angloys » ont été « presque tous deffaicts, comme toute l'infanterie, de façon que tout ce qui s'en est saulvé est aujourd'huy sans armes ». De même, dans la Lettre d'un gentilhomme, on évalue à deux cent cinquante seulement le nombre des survivants de cette troupe dont l'effectif, selon de Thou, était de douze cents hommes le matin de la bataille. Enfin Huet, dans ses *Antiquités d'Anjou*, s'exprime ainsi sur le même sujet :

« Le chemin d'entre Craon et le bourg de Laigné, contenant deux lieues, estoit plain de corps morts et principalement d'Anglois qui furent long temps sans estre enterrez, et

encores ne furent mis qu'en des fossés et bien peu couverts, ce qui causa une grande peste en Craonnais par après ».

Quant à ceux des Anglais qui avaient échappé à ce massacre, ils ne tardèrent pas à se rallier autour du duc de Montpensier et le suivirent dans sa retraite jusqu'à Laval. Ils s'arrêtèrent en cette ville pendant quelques jours, et s'y trouvaient encore quand, au commencement de juin, le marquis de Villaine fut contraint par Gilbert du Puy du Fou, baron de Combronde (1), un des lieutenants de Boisdauphin, de lui remettre la place dont il était gouverneur. D'après l'auteur de la Lettre d'un gentilhomme, Mercœur n'aurait pas voulu, « en la capitulation » qui intervint alors, « permettre aux Anglois qui s'estoient sauvez dedans, sesjourner ès ville de Vitré et de Sablé. Et (ajoute cet auteur) ayant faict conduire les Anglois, se trouva que de deux cent cinquante qu'ils estoient n'y en avoit que six qui eussent armes : et estoient si mal menez, qu'ils supplièrent (Mercœur) de leur donner passe-port pour se retirer en Angleterre ». Toutefois il est plus probable, comme s'accordent à le dire d'Aubigné et Montmartin, qu'au lieu de prendre le chemin de leur pays natal, ces débris du régiment de Norris purent à la fin rejoindre le duc de Montpensier dans sa retraite sur la Bretagne et furent laissés par lui « logés aux fauxbourgs de Vitré ».

Cependant, au moment où se livrait la bataille de Craon,

(1) Gilbert du Puy du Fou, seigneur de Combronde en Auvergne, fils puiné de René du Puy du Fou et de Catherine de la Rochefoucault, et frère de Gilbert du Puy du Fou, seigneur de Pescheseul, est tres connu dans les guerres de la fin de la ligue sous le nom de colonel Commeronde. Assez proche parent de Boisdauphin, on le voit commander successivement sous les ordres de ce dernier, en 1589, un régiment de gens de pied, et en 1592, lors de la bataille de Craon, une compagnie de chevau-légers. Après la reddition de Laval, il eut pendant quelques mois le gouvernement de cette ville. Il épousa en 1595 Louise de Chastillon, veuve de Charles d'Apchon, dame douairiere de la Roche-Talbot. Voir pour plus de détails sur ce personnage notre étude sur le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs.

si fatale aux Anglais, le nouveau contingent, que Norris était allé, au commencement du printemps, chercher lui-même en Angleterre, débarquait enfin sur nos côtes et traversait la Normandie pour gagner le Maine. Il passa par la Ferté-Macé, où, d'après le journal de la comtesse de Sanzay (1), il séjourna dix jours. Peut-être est-ce en cet endroit que le général anglais apprit le résultat si désastreux pour son régiment de la journée de Craon en même temps que la reprise par les partisans de l'union des villes de Laval et de Mayenne, et c'est sans doute ce qui l'aura décidé, au lieu de s'avancer tout droit à travers le Bas-Maine pour rejoindre à Vitré ce qui restait de ses anciennes troupes, à faire le tour par Alençon et Sainte-Suzanne, afin de donner la main au maréchal d'Aumont (2) et à Lavardin attendus dans ces parages.

Ce qui est certain, c'est qu'au mois de juin 1592 Norris se trouvait avec son détachement à Alençon. C'est une plaidoirie du Parlement de Paris (3) qui nous l'apprend : « En l'année 1592, au moins de juing, une compagnie de chevalerie de 300 Anglois passa par la ville d'Alençon pour aller joindre Monsieur le mareschal d'Aumont ». La même plaidoirie ajoute que « le seigneur de Hertré (4), gouverneur d'Alençon

(1) Ce journal a été publié par H de la Ferrière dans le XX^e volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

(2) Jean d'Aumont, VI^e du nom, comte de Chateauroux, baron d'Estrabonne, de Chappes, etc , chevalier des ordres du roi, maréchal de France depuis le 25 décembre 1579, un des premiers seigneurs importants qui après la mort tragique de Henri III, se soient empressés, de reconnaître Henri IV. Il avait été aussitôt fait par ce prince gouverneur de Champagne, et avait pris, du côté des royalistes, une part importante aux évènements militaires du temps. Nommé en 1593 gouverneur de Bretagne, il y mourut le 19 août 1595 des suites d'une blessure reçue au siège du château de Comper.

(3) Arch nat. X. 2 b. 172 (plaidoirie du 18 juillet 1595).

(4) René de Saint-Denis, sieur de Hertré, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, nommé par Henri IV a la fin de 1589, « capitaine et gouverneur pour S. M. des villes d'Alençon et Fresnay ».

et de Fresnay, leur donna pour quartier le village d'Assé-le-Boisne, à trois lieues d'Alençon, pour y loger une nuict, et les (y) fit conduire par ses gardes ». Mais on avait compté sans la résistance patriotique de François Maillard, seigneur de Bernay et d'Assé-le-Boisne (1), qui « en seureté dans sa maison qui est forte, de laquelle il n'est sorti durant les troubles, au lieu de souffrir (lesd. Anglois) loger dans le village », fit « tirer plusieurs coups d'arquebusade et mousquets dont deux de ceste compagnie d'Anglois furent tués et quatre blessés ». Surpris et intimidés par cet accueil aussi imprévu qu'hostile, les Anglais ne jugèrent pas à propos de riposter et d'opposer la force à la force. Ils préférèrent quitter, au moins momentanément, une contrée si inhospitalière et « rebroussèrent chemin à Alençon pour faire plainte et demander justice ». Toutefois, avant de quitter Assé-le-Boisne, les soldats hérétiques de Norris s'étaient vengés sur l'église qu'ils avaient pillée et saccagée, car, comme nous l'apprennent les comptes de la fabrique de cette paroisse (2), il fallut après le départ de ces terribles visiteurs payer « cinq sous à un homme qui a nettoyé l'église quand les Anglois en furent dehors » et « trente-six sous à un couvreur qui auroit esté trois journées à réparer sur lad. église ce que les Angloys avoient rompu ».

D'Alençon, les Anglais prirent probablement leur route vers Sainte-Suzanne (3), une des rares places du Bas-Maine

(1) François Maillard, seigneur de Bernay en Montreuil-le-Chétif, était aussi seigneur d'Assé-le-Boisne au droit de sa femme, Renee de Brie. (Voir Recherches historiques sur Assé-le-Boisne, par Moulard).

(2) Ces comptes ont éte publiés dans leurs parties les plus intéressantes par M. Moulard, à la fin de ses Recherches historiques sur Assé-le-Boisne. Nous ajouterons que c'est évidemment à cet évenement que fait allusion le procureur de la fabrique en disant dans sa déclaration au roi du 17 août 1609, « que l'église fut pillée et volée de tout, en l'an 1592, par une troupe d'Angloys, lesquels seroient venus pour assiéger une maison forte dans le bourg et village dudit Assé, lesquels pillèrent et emportèrent entièrement tous les meubles de ladite église ».

(3) La ville de Sainte-Suzanne avait pour capitaine et gouverneur depuis

qui, après la bataille de Craon, ne fût pas tombée au pouvoir de l'Union, et d'ailleurs sur le chemin du maréchal d'Aumont qui s'avançait alors avec des forces imposantes sur Mayenne (1). Mais un contre-ordre envoyé sur ces entrefaites par le duc de Montpensier changea encore une fois leur itinéraire. Le gouverneur de Bretagne pour Henri IV (2), « ayant nécessairement affaire d'eux au voyage de Saint-Brieuc » ne crut pas « possible les accorder au mareschal d'Aumont » qui les lui « avoit demandés » et les manda en toute hâte auprès de lui. Il est donc à présumer qu'ils traversèrent le Bas-Maine entre Laval et Mayenne au moment même où se préparait le siège de cette dernière ville et qu'ils rejoignirent à Vitré ceux de leurs compatriotes qui avaient survécu à la journée de Craon et que le duc de Montpensier avait « départy » avec les lansquenets « par les villes de ceste province (de Bretagne) tant pour empescher les desseings du duc de Mercure que pour conserver ces forces étrangères qui ne pouvoient seurement se tenir à la campagne en attendant celles » qu'il espérait d'Angleterre. Ainsi reconstitué, le régiment du général Norris prit évidemment part à l'expédition de Saint-Brieuc. Après l'insuccès de cette expédition, le gouverneur de Bretagne « advisa de » se « retirer à Rennes » et fit « loger à trois petites lieues près de » luy « lesd. Anglois ». Il attendait alors « des nouvelles de Monsieur le Mareschal d'Aumont » qu'il savait « avoir fait depuis peu le siège de Mayenne » et

1589, Claude de Bouillé, seigneur du Bourgneuf, frère cadet de René de Bouillé, comte de Créance, qui réussit à défendre cette place contre les ligueurs jusqu'en l'année 1593 où elle fut prise par Mercœur.

(1) Le maréchal d'Aumont commença à mettre le siege devant Mayenne, le 29 juillet. (Voir le journal de Macé de Lestang.)

(2) Tout ce qui suit, et particulièrement ce que nous avons mis entre guillemets, relativement aux circonstances qui ont précédé et amené la bataille d'Ambrières, est tiré du « Discours de ce qui s'est passé à la charge faicte sur les Anglois par l'ennemy » etc, sorte de rapport adressé à l'un des ministres de Henri IV par le prince de Dombes. (Bibl. nat. man. fonds français, vol. 20,153, f° 617 et suivants).

qu'il se proposait d'« assister » ensuite avec « les forces Angloises » et autres « au desseing qu'il avoit sur Laval ». Mais à peine était-il à Rennes qu'il fut « adverty comme cinq ou six jours auparavant led. sieur mareschal avoit prins le chasteau de Mayenne (1), et, pour n'avoir pas esté secouru comme il méritoit, s'estoit départy » de son « desseing sur Laval ».

Les Anglais se trouvèrent donc réduits à l'inaction. On était alors à la fin d'août. Sur ces entrefaites, « le sergent-major des Angloys » demanda à Montpensier la « permission d'aller vers Domfront pour favoriser la venue de cent hommes de renfort nouvellement arrivés d'Angleterre qui estoient à Caen, et retirer quelques commodités d'argent accoustrement et autres choses nécessaires ». Le gouverneur de Bretagne eut immédiatement la claire vue des dangers auxquels Oisnésil allait s'exposer ; aussi ne voulut-il pas prendre sur lui la responsabilité de lui accorder la permission demandée. Par contre il lui offrit de « faire escorter tout ce qui lui venoit par les garnisons des places de Normandie jusqu'à Pontorson où il pourroit luy mesme aller au devant sans courre aucun hazard comme il faisoit prenant la route de Domfront, attendu qu'il passoit au milieu des plus fortes garnisons du party contraire parmi ung peuple séditieux et du tout à la dévotion des ennemys ».

Il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Les conseils si prudents de Montpensier ne purent dissiper l'aveuglement du sergent-major anglais, et il ne fut pas « en sa puissance » d' « empescher » ce dernier « qu'il ne prist la route de Mayenne ». Le 12 septembre on signalait dans cette ville, du côté de Parigné, l'approche des Anglais (2). Toutefois Oisnésil, s'il passa par Mayenne,

(1) La capitulation de Mayenne avait eu lieu le 15 août ; on était donc au 20 ou au 21 du même mois.

(2) Voir le journal de Macé de Lestang.

ne s'y arrêta pas. Il « s'en alla loger à trois lieues de là en ung village nommé Ambrières », et, y ayant pris ses quartiers, s'apprêta à y faire un assez long séjour. C'était là une grave imprudence, car, en s'y attardant, comme il devait le faire, pendant quinze jours, n'allait-il pas donner à Boisdauphin (1), qui le guettait de Laval, tout loisir de « recongnoistre son logement, l'ordre de ses gardes et donner le rendez-vous aux garnisons » voisines « pour l'aller charger et deffaire » ?

C'était là précisément ce que redoutait le gouverneur de Bretagne, et non content d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour l'empêcher de prendre sa route dans le Bas-Maine, il lui avait écrit deux fois, depuis qu'il l'avait su cantonné à Ambrières, pour tâcher « de le retirer du lieu où il estoit et faire approcher ses trouppes de Rennes tant pour le doubte » qu'il avait de ce qui allait lui advenir, « que pour essayer de faire ung corps d'armée, voyant le duc de Mercœur parti de Nantes et venu à Redon pour assembler la sienne ». Bien plus, dans son inquiète sollicitude pour ses alliés Anglais, Montpensier avait été jusqu'à adresser au sergent-major Oisnesil une troisième dépêche « sur ce même subject par ung chevaulcheur d'escuirie envoyé exprès..... luy mandant expressément qu'il estoit très nécessaire pour le bien du service de S. M. qu'il le vinst trouver » et lui « amenast ses trouppes en toute dilligence ».

Mais quand ce courrier arriva à Ambrières, il était trop tard. Les troupes de Boisdauphin étaient déjà devant la ville, et il ne put que « demeurer prisonnier à la deffaicte »

(1) Urbain de Laval, seigneur de Boisdauphin, gouverneur du Maine et de l'Anjou pour la ligue. Voir sur ce célèbre personnage l'excellente monographie qu'en a donné en 1877 et 1878 M. l'abbé Ledru dans la Revue hist. et arch du Maine. En ces années là, il avait la plupart du temps son quartier général à Château-Gontier ; toutefois il se trouvait alors a Laval.

des Anglais. Voici en effet ce qui était arrivé. Comme l'avait prévu Montpensier, le gouverneur du Maine et d'Anjou pour l'Union, qui se trouvait alors à Laval, avait eu « tout loisir de recongnoistre le logement des Anglais à Ambrières, l'ordre de leurs gardes » etc. Or il n'était pas homme à laisser échapper une aussi belle occasion.

Ici nous ne saurions mieux faire que de laisser la parole à dom Ledesma, ambassadeur de Philippe II auprès de Mercœur. Dans une relation envoyée par ce dernier à son maître quelques jours après la bataille d'Ambrières (1), nous trouvons les détails les plus circonstanciés tant sur la marche hardie de Boisdauphin pour surprendre ses adversaires que sur les diverses péripéties de la bataille elle-même.

« Après la défaite de Craon, les Anglais et les lansquenets hérétiques du duc de Montpensier, s'étant mis en retraite, marchèrent pendant presque deux mois vers Rennes, Vitré et Mayenne avec l'intention d'aider le prince de Conti et le maréchal d'Aumont qui devaient assiéger Laval et Château-Gontier. Mais déjà le duc de Mercœur s'était retiré en Bretagne avec son armée. Les Anglais, ayant su que led. prince de Conti avait changé d'avis et s'était décidé à mettre le siège devant Rochefort.... se mirent à faire le tour du Bas-Maine, puis se rapprochèrent de Vitré pour y tenir garnison parce que le duc de Montpensier craignait que le duc de Mercœur ne voulût s'emparer de cette ville. Parvenus ainsi près de Mayenne, ils s'étaient logés dans la ville

(1) Cette relation, jusqu'ici inédite, est conservée aux archives nationales, dans le fonds Simancas, carton K 1581, B 74 nº 20. Le texte est naturellement en espagnol. Elle porte pour titre : « Relacion de la vittoria que Dios fue servidar a Mosr de Boisdophin contra los Inglesses y lansquenetes hereges a primero de octobre 1592 ». C'est au R. P. Dom Antonin Pablos Villameva de l'abbaye bénédictine de Silos, envoyé en 1898 à Paris pour suivre les cours de l'école des chartes, que nous en devons la traduction, et nous sommes heureux de lui adresser ici à ce sujet tous nos remerciements les plus sincères.

d'Ambrières, à deux lieues dud. Mayenne, quatre de Domfront, deux de Lassay (1), toutes ces villes tiennent pour l'ennemi (2), et à dix lieues de Laval ; or M. de Boisdauphin, en ayant été averti, prit le parti de réunir ses amis et ses troupes pour se jeter ensuite sur lesd. Anglais. Il partit donc sans tarder de lad. ville de Laval le mardi 29 septembre avec sa compagnie de gens d'armes. Il avait aussi avec lui les seigneurs de la Flotte (3), de Commeronde (4), et d'autres gentilshommes ; sa compagnie de chevau-légers ; une compagnie d'arquebusiers à cheval venue de Craon où elle tenait garnison et à la tête de laquelle était M. de la Perraudière (5) alors gouverneur de Laval ; la compagnie de ce dernier commandée par le

(1) Les lieues d'autrefois équivalaient à une lieue et demie d'aujourd'hui ; on compte maintenant trois lieues de Mayenne à Ambrières, six d'Ambrières a Domfront, et trois d'Ambrières à Lassay

(2) Nous avons dit plus haut que Mayenne venait d'être repris par le maréchal d'Aumont qui y avait sans doute rétabli comme gouverneur Lestelle. Lassay etait toujours gardé au nom de Henri IV par Claude de Chauvigné. Quant à Domfront, le capitaine royaliste Jean de Bron, seigneur de Cossesseville, n'avait pas cessé d'y commander depuis 1589.

(3) René du Bellay, seigneur de la Flotte au Haut-Maine, un des chefs du parti catholique dans le Maine.

(4) Gilbert du Puy du Fou, seigneur de Combronde. (Voir ci-dessus la note qui le concerne).

(5) Bien que ce personnage soit loin d'être un inconnu, on ignore absolument ses origines de famille. Était-il le fils de René Moreau, qui en 1548 et 1554 était, d'après M. C. Port, sieur de la Perraudire, en Lué, en Anjou? Ce qui parait plus certain, c'est qu'il appartenait a une famille angevine. En 1589 il servait en qualité de lieutenant dans la compagnie de Honorat de Bueil, seigneur de Fontaine Guérin, gouverneur pour Henri III de la ville de Saint-Malo, et il etait aux côtés de l'infortuné gouverneur lorsque l'année suivante celui-ci fut assiégé et tué dans le château par les habitants révoltés qui avaient pris parti pour la ligue. En 1592, au moment de la bataille de Craon, il commandait une des quatre compagnies de chevau-légers qui faisaient partie de la suite de Boisdauphin. En septembre de la même année, il semble avoir remplace Commeronde comme gouverneur de Laval. Ligueur opiniâtre, il devait en 1594 se refuser a entrer dans les projets de reddition concertés entre Guillaume Le Clerc et le maréchal d'Aumont, et, en 1595, il passera de Boisdauphin a Mercœur plutôt que de reconnaitre, avec le premier, l'autorité de Henri IV

capitaine Vivian, son lieutenant (1) ; M. de Martigné-Bréhier (2), M. de (la Motte) Chevrière (3) avec son régiment d'infanterie, et quelques autres compagnies tant d'arquebusiers à cheval que d'infanterie appartenant aux régiments de M. de Boisdauphin. Suivi de toutes ces troupes, M. de Boisdauphin alla loger le même jour (29 septembre) au village de la Baconnière (4), distant de Laval de trois lieues, emmenant avec lui deux petites pièces (d'artillerie) pour rompre les retranchements. C'est en ce lieu qu'il leur avait donné rendez-vous à tous ainsi qu'à M. de la Chesnaye (Vaulouet), gouverneur de Fougères (5), qui s'y trouva le

(1) Le sieur de Vivian est cité comme « lieutenant du sieur de la Perraudiere » dans un arrêt du Parlement du 23 octobre 1598 (V 6/4) à propos d'un passeport délivré par lui en cette qualité, et nous le verrons au nombre des morts laissés l'année suivante par la garnison de Laval lors de la sortie du 3 mai.

(2) René Bréhier, seigneur de Martigné en Avessé, fils aîné de René Bréhier, chevalier de l'ordre du roi, seigneur et baron de Richebourg (paroisse de Toureil en Anjou) et de Martigné, et de Renée de Brie, s'etait déclaré du parti de la ligue, comme nous l'apprennent des lettres d'abolition obtenues par lui du roi Henri IV, à la date du 20 avril 1597 (arch. nat. V. 5/1 227, f° 214) et dont voici les considérants « ... nostre bien amé le sieur de Martigné de Bréhier nous a fait remonstrer que, plus par mauvoises inductions que autrement, il auroit esté meu à suivre le party de nos ennemys pendant les troubles et y auroit continué jusqu'au temps du traité par nous faict avecques nostre cousin, le duc de Mayenne, auquel temps il se seroit remis à nostre service et faict le serment de fidélité par devant nostre cousin, le sieur de Lavardin... »

(3) Comme la Perraudière, La Motte Chevriere nous est inconnu au point de vue des origines de famille. Son rôle n'en a pas moins été fort important pendant les dernières guerres de la ligue. D'après le « discours de ce qui s'est passé au pays de Bretagne (15 septembre 1589), le capitaine « Chevriere » commandait dès lors un régiment avec lequel il tenait garnison a Dol. En mai 1592, le même personnage faisait partie, si l'on en croit l'auteur de la « Lettre missive d'un gentilhomme », de la garnison laissée dans la ville de Craon par Boisdauphin sous le commandement de du Plessis de Cosme.

(4) La Baconnière aujourd'hui gros bourg du canton de Chailland.

(5) La Chesnaye Vaulouet, dont, ainsi que pour la Perraudiere et la Motte-Chevriere, nous ignorons le nom patronymique, avait été mis comme gouverneur à Fougeres par Mercœur dans les derniers mois de

même jour avec deux cents arquebusiers et cinquante bons chevaux. Ces divers contingents quittèrent tous ensemble la Baconnière le jeudi suivant jour de saint Rémy (1er octobre) sur les huit heures du matin et se rendirent à l'endroit qui avait été désigné comme point de rassemblement. C'était une sablière située entre les deux bourgs d'Oisseau et d'Ambrières, à une demie lieue de chaque bourg. Là, M. de Boisdauphin fit mettre ses gens en ordre de bataille par l'entremise de M. maréchal-de-camp. M. de la Chesnaye reçut l'ordre de passer la rivière à une demie lieue au-dessous d'Ambrières (1), afin que l'ennemi, attaqué sur chaque rive à la fois, se trouvât pris entre deux feux. Et comme sa troupe était peu nombreuse, il lui adjoignit la compagnie de chevau-légers de M. de la Perraudière et deux cents arquebusiers. Le reste des troupes se dirigea en droite ligne sur la ville d'Ambrières. Cette ville, séparée en deux par la rivière (2), est située en partie sur le sommet d'une pente escarpée et présente en cet endroit quelques bonnes maisons fortifiées du côté le plus accessible, c'est-à-dire du côté de la campagne. A l'une des deux extrémités de lad. pente il y a un vieux château en ruines. L'autre extrémité se termine en une sorte de bas-fond (3). C'était

l'année 1589 ; il devait mourir l'année suivante des blessures qu'il allait recevoir à la bataille d'Ambrières.

(1) Probablement au gué situé au-dessous du moulin de Vaux.

(2) La Varenne. Peut-être, égarés par leur guide, La Chesnaye-Vaulouet et sa troupe avaient-ils passé la rivière non pas à Vaux, mais au-dessous du confluent de la Varenne et de la Mayenne, ce qui les aura obligés à remonter la rive gauche de ce dernier cours d'eau jusqu'au pont Landry.

(3) Cette description d'Ambrières, bien que datant déjà de plus de trois siècles, est bien conforme a l'état actuel des lieux ; quant au vieux château, dont il n'existe plus aujourd'hui que quelques pans de murs a demi cachés par des constructions modernes, on voit par l'aveu rendu en 1571 par le seigneur d'Ambrières à celui de Mayenne qu'il n'en restait plus dès lors que la « place, marques et vestiges », et qu'il était « ruiné par les guerres ». On sait d'ailleurs qu'il avait été construit en 1055 par Guillaume

de ce côté qu'avait pris position l'infanterie dud. Boisdaupin, conduite par (la Motte) Chevrière, qui reçut l'ordre de commencer l'attaque en même temps que M. de la Chesnaye, et l'on fit en sorte qu'il y eût deux colonnes, chacune de cent arquebusiers, pour faire deux assauts du côté du précipice, l'un à gauche, et l'autre à droite. Après ces deux colonnes marchait led. Chevrière avec le gros de l'infanterie ; on lui avait donné quatre cuirassiers, tirés de chaque compagnie de chevau-légers, qui devaient mettre pied à terre et soutenir l'infanterie au moment de l'assaut. Derrière cette infanterie s'avançait M. de la Perraudière qui avait reçu mission de l'appuyer avec la compagnie de chevau-légers qu'il commandait. Enfin M. de Boisdauphin fermait la marche avec le reste des troupes composé de deux cents chevaux. Ce fut dans cet ordre qu'on s'approcha de l'ennemi en parcourant le chemin qui surplombe la vallée. Soudain un certain nombre d'Anglais et de lansquenets, sortant de leurs retranchements, marchèrent sans hésiter sur M. de la Chevrière, ce qui fit un peu reculer les deux colonnes et causa un temps d'arrêt au reste de l'infanterie dud. Chevrière. Mais presqu'aussitôt M. de Boisdauphin, s'approchant avec sa compagnie et celle de M. de la Perraudière, qui se comporta très bien, se porta en avant et força les gens de pied à retourner à la charge contre l'ennemi. Celui-ci chargea sans tarder sur les nôtres ; puis, apercevant derrière eux M. de Boisdauphin continuant à les presser avec vigueur, il fit volte face et essaya de se mettre à l'abri derrière les retranchements. Cependant, dans une lutte corps à corps, les nôtres mirent en pièces tous ceux des ennemis qui leur opposèrent de la résistance, en sorte que lesd. Anglais furent contraints de battre en retraite, les uns par le pont de lad. ville d'Ambrières, les autres par la

le Conquérant, et devait se composer dans sa partie principale d'un donjon carré à contreforts semblable à celui de Domfront.

rivière même, dans l'espoir de gagner l'église (1). Or c'était précisément par la rive où se trouve celle-ci que M. de la Chesnaye devait arriver. Mais ce dernier avait éprouvé du retard par la faute de celui qui lui servait de guide et qui lui fit faire un détour inutile (2), retard qui donna le temps aux Anglais de parvenir jusqu'à lad. église et de s'y enfermer. Enfin la Chesnaye arriva et les fit attaquer du côté de la vallée. Parmi les défenseurs de l'église, se trouvaient dix-huit à vingt chevaliers anglais. Tout ce monde ne tarda pas à évacuer l'église et se retira en une maison forte appelée la Touche d'Ambrières (3), éloignée de huit cents pas. Cette maison fut défendue pendant trois heures, M. de la Chesnaye n'ayant pas assez de monde pour s'en emparer. M. de Boisdauphin mis au courant de cet incident la fit attaquer par tout le reste de ses troupes. Les Anglais firent d'abord quelque résistance, mais grâce à la cavalerie, dont dix gentilshommes mirent pied à terre et prirent des piques, grâce aussi aux deux petites pièces amenées par M. de Boisdauphin qui furent mises en batteries, on put donner l'assaut à lad. maison de plusieurs côtés à la fois, de telle sorte qu'on finit par s'en emparer. Tous ses défenseurs furent mis à mort, et on était sur le point de faire subir le même sort au sergent major anglais et à quelques capitaines

(1) Ambrières offre en effet cette anomalie que, tandis que le château et la plus grande partie de la ville se trouvent sur la rive droite de la Varenne, l'église et quelques maisons seulement sont sur la rive gauche. Cette église, très remarquable comme spécimen de l'architecture romane, remonte à la fin du XI[e] siècle.

(2) Voir la note 2, de la page 27

(3) La Touche d'Ambrières, aujourd'hui simple maison bourgeoise, était autrefois un manoir dans la mouvance de la seigneurie de Fontaine Daniel. Il appartenait en 1592 à noble homme Bernard de la Touche, mari de Lézine de Houssemagne, et dont il est dit dans les certificats de catholicité : « Monsieur de la Touche demeure et réside pour le moment en la paroisse d'Ambrieres aud. lieu de la Touche et est catholique ». En 1623 les héritiers de Bernard de la Touche vendirent le manoir et la terre de la Touche à René de Froullay, comte de Tessé et seigneur d'Ambrières, qui en fit le chef-lieu de la châtellenie.

quand ils rendirent leurs armes et se constituèrent prisonniers. Ils livrèrent .... drapeaux. Enfin de tous les Anglais seize ou dix-sept seulement purent se sauver ; tous les autres périrent ou furent faits prisonniers.

« M. de Boisdauphin a perdu devant cette maison deux de ses capitaines et un lieutenant, et deux autres de ses officiers ont été blessés. Il y a eu douze ou quinze blessés ou tués parmi les soldats de sa garde. Deux des capitaines de M. de la Chesnaye ont péri, et lui-même a reçu un coup d'arquebuse dans la cuisse et un coup de pique dans l'oreille.

« Tout ce que nous venons de raconter était terminé vers six heures du soir ; M. de Boisdauphin resta à Ambrières jusqu'au lendemain à midi ; il partit alors et, après s'être logé à Chalon (1) le Vendredi soir, arriva dans la journée du samedi à Laval, où il rendit grâce à Notre-Seigneur.

« Le nombre des morts est de 470, et, si l'on y ajoute celui des blessés, il y a 580 hommes hors de combat ; quant aux prisonniers, ils seront au nombre de 20 en y comprenant le sergent-major qui commandait toute cette troupe ».

Telle fut, d'après le récit très détaillé, on a pu le voir, de Dom Lédesma, cette bataille d'Ambrières dont le résultat avait été, non moins que celui de la journée de Craon, vraiment désastreux pour les soldats de la reine Élisabeth. Il convient d'ailleurs, pour être impartial, d'opposer à ce récit, évidemment un peu exagéré en ce qui concerne les pertes subies par les Anglais, quelques passages de la lettre écrite à la suite du même évènement par le duc de Montpensier à un des ministres du roi Henri IV :

« ..... Les Anglais ne pouvoient estre lors plus de 300 hommes ensemble, d'aultant que ce mesme jour le sergent-major en avoit envoyé deux cents au devant des commodités

(1) Châlon, bourg et commune de canton d'Argentré, au nord de la station de la Chapelle-Anthenaise.

qui leur venoient de Caen ; et néantmoings vous pouvez asseurer S. M. qu'ils se sont deffenduz avec aultant de courage et de valleur qu'on sçauroit désirer, ayant rendu cinq heures de combat et tué ou blessé pour le moings 200 hommes des ennemys entr'autres quatre capitaines qui sont demeurés morts sur la place et la Chesnaye Vaulouet, gouverneur de Fougères, fort blessé....

» Je prends ung extrême desplaisir de ce qui est advenu, encores que la perte ne soit pas si grande que l'on a peu faire entendre à S. M., car le sergent-major qui est prisonnier m'a mandé qu'il peult bien faire encores estat de 400 hommes ou plus qui se sont ralliez et joincts avec ceulx qui amenoyent les commoditez de Caen à Domfront », etc...

On le voit, les deux documents que nous venons de citer sont loin de s'accorder au double point de vue de l'importance des troupes anglaises surprises par Boisdauphin à Ambrières et du chiffre de leurs pertes. Toutefois il est à remarquer que Montmartin, historien royaliste, admet que les Anglais étaient en cette circonstance au nombre de 800 hommes au moins, ce qui se rapproche davantage des appréciations de Dom Lédesma que de celles de Montpensier. Voici en effet son récit qui a du reste l'avantage de résumer parfaitement ce qui s'était passé et mérite par conséquent d'avoir ici, lui aussi, sa place :

« ..... Sur la fin du siège de Rochefort, le reste des Anglois qui s'estoient rafraischis à Vitré, commandés par le sergent-major monsieur de Oisnesil laissé par le général Norris pour leur commander en son absence, s'estoient acheminez au pais du Mayne où ils trouvoient grant nombre de vivres et pouvoient estre 8 à 900 hommes, lesquels, mesprisant tous les advis qu'on leur donnoit, qu'ils pourroient estre chargés dans Ambrières, où ils estoient logés près de Mayenne, furent desfaits par M. de Boisdauphin qui avoit assemblé bonne quantité de forces de M. de Mercœur tant de pied que de cheval ; led. sieur de Oisnesil qui les conduisoit fut

prins prisonnier ; ils y perdirent sept drapeaux, ce qui depleust infiniment à la reine d'Angleterre pour n'avoir pendant son règne perdu un si grand nombre d'enseignes ainsy qu'elle disoit ; le sieur de la Chesnaye Vaulouet, gouverneur de Fougères, y fut blessé d'une arquebusade qui lui causa un an après la mort ».

Marquis DE BEAUCHESNE.

(A suivre.)

TRESSON

Il n'y a pas à s'y méprendre ; la plupart de nos localités modernes sont depuis longtemps de petits centres de population. La terminaison latine des noms par lesquels on en désigne un grand nombre, atteste qu'elles furent, sinon fondées, tout au moins relevées par les Gallo-Romains. Il en est toutefois de ces vocables, qui paraissent bien se rattacher à une langue autre que le latin ; tel par exemple ce mot : Tresson (1), qui semble avoir été de tout temps appliqué d'abord à un petit ruisseau, puis à l'agglomération rurale qui se groupa sur les bords du très modeste cours d'eau, appelé maintenant l'Étangsort.

Il restait d'ailleurs, tout récemment encore, sur le territoire de la commune actuelle, en un lieu que nous ne saurions préciser, un monument de cette antique civilisation, qui s'était développée dans notre région, avant la conquête de la Gaule par les Romains. C'était un dolmen dont la table, large de 2m 64 et longue de 3m 50, reposait sur trois pierres profondément enfoncées dans le sol (2).

Des vestiges d'une ancienne voie romaine, allant du Mans à Orléans, et qui porte actuellement le nom de chemin

(1) Tresson, bourg et commune du canton de Bouloire (Sarthe).

(2) Les dimensions de ce dolmen sont indiquées dans un travail ms. rédigé par M. l'abbé Lechable, curé de Tresson, de 1860 à 1868 ; il a intitulé son ouvrage : *Notes historiques sur la paroisse de Tresson.*

ferré, à cause des scories de fer dont on s'est servi pour l'encaisser, ont été reconnus par M. l'abbé Voisin (1).

Si nous savons ainsi sûrement que, de temps pour ainsi dire immémorial, l'homme s'est exercé et a travaillé sur ces terres, nous ignorons d'ailleurs dans quelles conditions. Le sol, généralement assez peu fertile, n'était pas pour le récompenser de son labeur, et l'on a tout lieu de croire que cette région est restée longtemps un pays de grande culture Les évêques du Mans y possédèrent, au VI^e^ siècle, des domaines importants. L'un d'eux, saint Domnole, en détacha quelques fermes ou villas, qu'il avait d'abord concédées à deux diacres de son église, Abondantius et Mallaricus, et en fit don à l'abbaye de Saint-Vincent qu'il venait de fonder en 572 (2). Les religieux qui avaient été investis de ces propriétés, y créèrent un établissement religieux lequel, sous le nom de prieuré, a subsisté jusqu'en 1789.

On ne saurait maintenant reconstituer de toutes pièces, l'histoire de ce prieuré. Il fut, au XI^e^ siècle, l'objet de nouvelles donations, dont quelques riches propriétaires l'avantagèrent. On verra plus loin en quelles circonstances ces largesses se produisirent.

Les évêques du Mans ne s'étaient point d'ailleurs dessaisis de tous les droits dont ils jouissaient sur la paroisse de Tresson. Ils y prélevaient des dîmes que l'un des successeurs de saint Domnole, le vénérable Aiglibert, céda en 696, aux religieuses de Sainte-Marie de Gourdaine (3) qui avaient été établies au Mans. Sur les terres qu'ils y avaient conservées, saint Aldric put encore, au IX^e^ siècle, créer cinq exploitations agricoles dont il laissa, par testament, la

(1) Cf *Mémoires sur la voie romaine du Mans à Orléans*, Saint-Calais, 1843.

(2) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent*, publié par MM R. Charles et S Menjot d'Elbenne, chartes 1, 2, 3.

(3) Cf. *Actus pont. cenom.* publiés dans *Analecta* de Mabillon, p. 278.

jouissance à son église cathédrale (1). Cette donation ne produisit pas tout son effet, et, de bonne heure, ces domaines passèrent en des mains séculières. On ne voit nulle part que le clergé manceau les ait réclamés. Les abbés de Saint-Vincent furent ou plus heureux ou plus énergiques, Ils ne laissèrent point les laïcs s'emparer du prieuré. Nous aurons donc à rechercher, d'abord, ce que l'on peut savoir sur cette maison ; nous dirons ensuite, non point comment fut établie la paroisse, ceci nous échappe absolument, mais comment elle se gouverna, à partir du XVI^e^ siècle ; nous verrons enfin quelles familles féodales s'y constituèrent, quels privilèges étaient attachés à leurs bénéfices, et quelle influence elles exercèrent sur la population.

LE PRIEURÉ

On a dit plus haut à quelle époque et en faveur de qui il fut fondé, mais on ignore quel développement il prit et quels rapports exacts s'établirent d'abord entre cet établissement et l'abbaye de Saint-Vincent de laquelle il dépendait. Il y était si étroitement uni dès le XI^e^ siècle que les donations dont il fut alors l'objet, ne semblent avoir été reçues par le titulaire du bénéfice, que dans la mesure où l'abbé de Saint-Vincent l'y autorisait. En réalité, c'est à ce dernier et à la maison qu'il gouvernait, que ces libéralités surtout profitaient. Les donateurs l'entendaient ainsi, et l'on ne saurait s'en étonner, en réfléchissant à la place éminente que la célèbre abbaye occupait dans le monde féodal. Ceux qui l'avantagèrent, étaient de la région, et quelques-uns même de Tresson. L'abandon qu'ils faisaient gratuitement ou à peu près, de tout ou partie de leurs biens, n'était pas habituellement, on le devine, du goût de leurs héritiers naturels.

(1) Cf. *Gesta domni Aldrici*, publiés par MM. R. Charles et L. Froger, p. 105.

Leurs réclamations nous valent maintenant de mieux connaître les largesses de leurs ascendants. On y voit aussi comment les religieux trouvaient moyen de fermer la bouche aux plus récalcitrants. Cela, c'est un petit chapitre de mœurs de ces temps éloignés. On savait déjà que le pire des accords l'emporte sur le gain d'un procès, et l'on agissait en conséquence.

Il n'y a point à expliquer ici, comment au cours du IXe siècle et du Xe, les laics s'étaient emparés des églises paroissiales. Celles-ci, y compris les dîmes que les paroissiens y devaient apporter, étaient devenues de véritables propriétés privées que l'on aliénait, partageait, divisait, comme un domaine vulgaire. L'autel appartenait à tel ou tel, la nef à tel autre, un bas côté ou le transept à un troisième ; et tout cela était l'objet de transactions, de ventes qui, pour paraître légales, n'en constituaient pas moins un indigne trafic que l'autorité religieuse s'efforçait de supprimer. Pour peu d'ailleurs que les détenteurs de ces biens d'église eussent une conscience tant soit peu éclairée, il leur était difficile de les garder de bonne foi, et souvent, j'imagine, en les offrant à des clercs, séculiers ou réguliers, ils le firent à titre de restitution. Ceux qui les recevaient, ne se montraient pas ingrats, et quelque attention délicate, une recommandation aux prières de la communauté, un objet de prix offert à propos, voire même une indemnité en argent, rendaient plus aisée la rétrocession dont ils bénéficiaient.

L'église de Tresson appartenait ainsi, en partie du moins, à un seigneur appelé Eudes ou Odon de Noyen, et à Geoffroy Leonius. Ils en firent abandon à l'abbaye de Saint-Vincent. Eudes avait une fille, mariée à Hélinand ; l'un et l'autre donnèrent leur assentiment à l'acte de leur père. L'épouse de Geoffroy et ses enfants ne se montrèrent pas de moins facile composition. Pour leur en témoigner leur reconnaissance les moines offrirent à l'aîné des enfants une paire de

souliers en cuir de Cordoue (1). Eudes, en veine de générosité, ajouta à sa part de l'église, la dîme qu'il possédait sur le moulin de Tresson.

Ces bienfaiteurs se prenaient parfois à regretter leurs libéralités. Il en fut ainsi de Eudes de Noyen qui prétendit s'être réservé une redevance féodale de trois deniers sur son moulin. L'abbé de Saint-Vincent, Reginald ou Regnaud, ne s'en laissa point imposer. Il alla au château de Lucé où il rencontra son homme et lui reprocha vivement ses petitesses. L'admonition porta coup, et le religieux n'eut point à se repentir de son déplacement. Eudes reconnut ses prétentions mal fondées, et ce semble, pour réparer son erreur (2), non seulement il restitua les sommes qu'il avait indûment perçues, mais, il y ajouta la dîme que soldaient ceux qui faisaient paître des porcs dans son bois.

Ce retour à des sentiments plus justes ne fut peut-être pas sans influence sur la façon d'agir de l'un des hommes d'Eudes de Noyen, Mellion. Celui-ci offrit gratuitement aux moines, une portion du domaine de Goscelin Barbe-Torse, situé à Tresson, ce qui lui valut d'être inscrit sur la liste des bienfaiteurs du prieuré pour lesquels les moines récitaient des prières (3).

Les propriétaires dont nous venons de parler n'étaient pas les seuls qui eussent droit de propriété sur l'église de Tresson. On en connait deux autres ; l'un, Eudes ou Odon, fils de Guillaume, y possédait un droit dont la nature nous est inconnue, mais dont il se dessaisit en faveur de la même abbaye, à la fin du XI^{e} siècle (4) ; l'autre, Gilon, dont le frère, Pierre, avait fait profession à Saint-Vincent, en y apportant comme dot, la terre de « Roitorus », située près

(1) Cf. *Cartulaire de Saint-Vincent*, charte 210.
(2) Cf. *Cartulaire de Saint-Vincent*, charte 211.
(3) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, charte 225.
(4) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, charte 214.

de Tresson (1), y jouissait aussi d'une dîme qu'il abandonna au même monastère, du consentement de son épouse et de son beau-père, Jean. Les religieux le déclarèrent participant aux prières de leur communauté, et lui offrirent en outre « duos solidos denariorum » et trois mines de blé (2).

Ce n'est pas le seul bienfait dont cette famille ait avantagé l'abbaye. Cette maison fut, en effet, mise en possession de la terre nommée « Sevalderia, » que lui donna, la sœur d'Eudes et du moine Pierre Odierne, afin d'obtenir des prières en faveur de l'un de ses fils, Girard, décédé de mort violente. L'un des frères du défunt, Robert de Montaigu, ne le prit pas en bonne part ; les moines eurent recours à leur procédé ordinaire ; ils offrirent au récalcitrant trois sous mançais, ce qui apaisa sa mauvaise humeur (3).

Ceux qui, par de telles donations, témoignaient à l'abbaye de Saint-Vincent, en quelle estime ils tenaient cet établissement, eurent un assez grand nombre d'imitateurs. C'est d'abord Guillaume Faltre, de Tresson, qui, malade, donne aux moines une dîme située entre les paroisses de Tresson et de Montreuil-le-Henri. Gautier, fils du donateur, s'y prêta d'assez mauvaise grâce, mais il revint à de meilleurs sentiments et, comme son père, probablement guéri, avait acquis des religieux de Saint-Vincent, un pré sis à Tresson, moyennant un cens de six deniers, payable à la Saint-Martin d'hiver, ce fut, pour eux deux, l'occasion de créer dans l'église du prieuré un anniversaire que les moines et le curé de la paroisse prirent l'engagement de célébrer, après la mort des fondateurs, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs épouses et de leurs fils. L'abandon que firent Guillaume Faltre et son fils, des dîmes qu'ils possédaient à Tresson, assura la perpétuité de la fondation (4).

(1) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, charte 220.
(2) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, charte 213.
(3) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, charte 223
(4) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, chartes 216 et 217.

Ce fut encore le tiers d'une redevance de même nature que, d'accord avec son épouse, Mansella, Eudes ou Odon, fils de Bencelin *de Cullo Bovis*, céda à l'abbaye. Il en reçut une somme de cinq sous (1). Geoffroy, fils de Hugues, se montra sans doute plus généreux, car il ne toucha aucune indemnité pour la dîme des Essarts, en Tresson, dont il abandonna la propriété au même monastère (2).

Les religieux, pour avoir raison des importunités d'un certain Fromond, surnommé Caules, qui leur contestait la possession d'une certaine mesure de terre, dépendant du fief de Paien Léon (Paganus profecto Léonius), lui remirent vingt sous mançais, ce dont son épouse et, avec elle, le seigneur féodal se tinrent pour satisfaits. Ce dernier ne se montrait pas toujours d'aussi bonne composition, et pour l'empêcher de contester la donation de son frère le moine Pierre, ils lui offrirent cinq sous, douze deniers à son épouse Adeline et deux deniers à chacune de ses filles, Hersende et Inguencina (3).

Les moines eurent encore affaire à divers possesseurs de mauvaise foi ; tels, par exemple, cette famille peu recommandable, originaire de Tresson, et composée de trois frères, Drogon, Ingelbaud, Lambert. Leur mère se nommait Élisabeth ; elle était déjà décédée, quand ses fils, ayant conscience de leurs méfaits, — l'un d'eux, Lambert, avait assassiné un quatrième enfant, Arnauld, — restituèrent une terre dont ils s'étaient injustement emparés. Touchés de leur bon vouloir et désireux de ne pas les mettre à trop rude épreuve, les religieux chargèrent l'un d'entre eux, Gautier Jéricho, prieur de Tresson, de remettre à chacun des coupables, quatre sous, huit deniers, promettant de prier pour eux, et faisant sonner les cloches de l'abbaye, en souvenir de leurs parents décédés (4).

(1) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, charte 219.
(2) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, charte 221.
(3) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, charte 228.
(4) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, charte 224.

Ces menus faits, dont la chronologie précise ne saurait être établie, se produisirent sûrement à la fin du XI[e] siècle, alors que les abbés Reginald ou Regnaud II, Guillaume I et Ranulf gouvernaient Saint-Vincent, le premier de 1068 à 1080, les deux autres, successivement, de 1080 à 1103. Si nous avons pris garde à tous ces détails, c'est qu'ils nous montrent comment les redevances d'origine ecclésiastique faisaient peu à peu retour à l'Église. Dans la circonstance, ce fut surtout le prieuré de Tresson qui en bénéficia.

On aimerait à savoir en quel nombre les moines y résidaient, comment et par qui ils étaient dirigés (1) ; c'est à peine si nous connaissons le nom de quelques prieurs. Voici ceux dont le souvenir s'est conservé. C'est d'abord, après Gautier Jéricho, un religieux, nommé Geoffroy, qui, du temps de l'abbé Guillaume de Bouer, par conséquent, entre les années 1109 et 1130, fut témoin du don que fit de la dime de Meule-Perdue (*de Mola Perdita*), Bernard de la Tésardière, en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, en se recommandant, lui et tous les siens, aux prières de ceux qui l'habitaient (2). J'y joindrai encore Goscelin (Goslinus), probablement le prédécesseur de Geoffroy. Ce Goscelin, vers l'an 1080, assista à la rédaction de l'acte par lequel un plaideur de mauvaise foi finit par reconnaître qu'une terre, non dénommée, mais située sur le ruisseau de la Veuve, avait été réellement donnée aux moines de Saint-Vincent (3).

Placés au milieu de la société féodale, les religieux du prieuré de Tresson et leur supérieur durent s'adapter à cet état social. Ils en recueillirent les bénéfices ; ils en supportèrent les charges. Leur établissement religieux devint, au point de vue temporel, un fief ordinaire ; ils eurent des

(1) Il en est question, sans que le nombre en soit indiqué, dans les chartes 217, 300, 305.

(2) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, charte 227.

(3) Cf. *Cart. de Saint-Vincent*, charte 253.

censitaires, mais il durent rendre hommage à leur suzerain, le seigneur de Lucé. Celui-ci ne se montra pas toujours de facile composition. Il prétendait avoir droit de se faire héberger, lui, ses gens et ses chiens, dans le prieuré. On obtint son désistement, en 1227, et, comme Guy de Lucé avait un frère, Simon, pour empêcher ce dernier de présenter quelque réclamation à l'avenir, on lui offrit une somme de vingt livres tournois dont il se tint pour satisfait (1).

Guy de Lucé paraît avoir été assez besogneux. En 1254, apprenant que l'abbaye de Saint-Vincent se proposait d'aliéner les bois, dits des Haies, qui dépendaient du prieuré de Tresson, il voulut s'opposer à cette vente, assurant que ces bois servaient de clôture à sa terre. Peut-être espérait-il extorquer quelque indemnité. On ne s'en laissa point imposer et le seigneur trop intéressé fut contraint d'avouer, devant l'official du Mans, que son opposition ne se pouvait justifier. On dut toutefois reconnaître le haut domaine qu'il possédait sur toutes les terres du prieuré, en vertu de sa suzeraineté (2), laquelle s'affirmait encore par l'obligation qui s'imposait au prieur, de faire, tous les ans, deux charrois à bœufs, au profit du châtelain de Lucé (3).

Rien ne s'est conservé qui nous permette maintenant de discerner quelle était, au début, l'importance, plus ou moins considérable, de ce fief prioral. L'étendue territoriale de cette seigneurie ecclésiastique fut probablement toujours assez restreinte et ne dépassa point de beaucoup, les limites du bourg actuel de Tresson. C'est là que résidaient ceux qui, au XVII[e] siècle, payaient des cens aux religieux (4). Parmi

(1) Cf. V. Allouis, *Lucé et ses environs,* in-8, p. 159.

(2) Cf. V. Allouis, *Lucé et ses environs*, p. 164.

(3) Cf. V. Allouis, *Lucé et ses environs*, p. 88.

(4) Déclaration rendue au prieur de Tresson, le 1[er] décembre 1608, par Martial Barbauld, procureur de la fabrique. Arch. de la fabrique de Tresson.

les divers droits féodaux dont les moines ont conservé la jouissance, jusqu'en 1789, il en est un que nous tenons à signaler. Tous les débitants, vendant vin dans la localité, devaient au prieur, pour chaque poinçon, la première pinte qu'ils en tiraient. Faute de s'être conformé à cette prescription, des délinquants furent condamnés, en 1785, à une amende de trente livres, seize sols, six deniers (1).

On ne saura jamais probablement à quelle date exacte le prieuré fut abandonné par les religieux. Peut-être durent-ils s'en éloigner pendant l'occupation de la province du Maine par les Anglais, de 1425 à 1448. S'ils n'y résidaient plus, ils continuaient toutefois de le conférer à l'un d'eux, qui le possédait en commende et en touchait les revenus Celui qui le détenait à ce titre, le 15 juillet 1468, se nommait Michel Veau ou du Vau (2). Il eut pour successeur, probablement l'un de ses parents ou sûrement un homonyme, Pierre du Vau, qui était pourvu du même bénéfice, le 22 janvier 1489 (3). En 1525, Guillaume Jouveau était prieur ; il donna sept livres pour la construction du chœur de l'église paroissiale de Tresson et y fit placer dans l'une des fenêtres, un vitrail représentant l'*Annonciation de la Sainte-Vierge* (4). (Voir fig. 1).

Comme, en cessant de résider dans leur bénéfice, les religieux cessaient aussi d'y exercer la moindre influence, il suffira de ranger tout bonnement selon l'ordre chronologique, ceux qui en furent investis, ceux-là du moins qui nous sont connus. Ce sont, en 1568, fr. Guillaume Garnier qui remplaçait Robert Prieur, récemment décédé (5) ; en 1587,

(1) Cf. L. Froger, *Un bailliage seigneurial au XVII^e siècle*, in-8, 1900, p. 9.

(2) Cf. Inventaire des titres de la châtellenie de Saint-Calais, ms. conservé à la bibliothèque de la ville de Saint-Calais.

(3) Même inventaire ; les deux titres qui y sont mentionnés, sont deux déclarations, rendues pour des terres dépendant du château précité.

(4) Comptes de fabrique ; arch. de la fabrique de Tresson.

(5) Arch. de la Sarthe, 12^e registre des insinuations ecclésiastiques

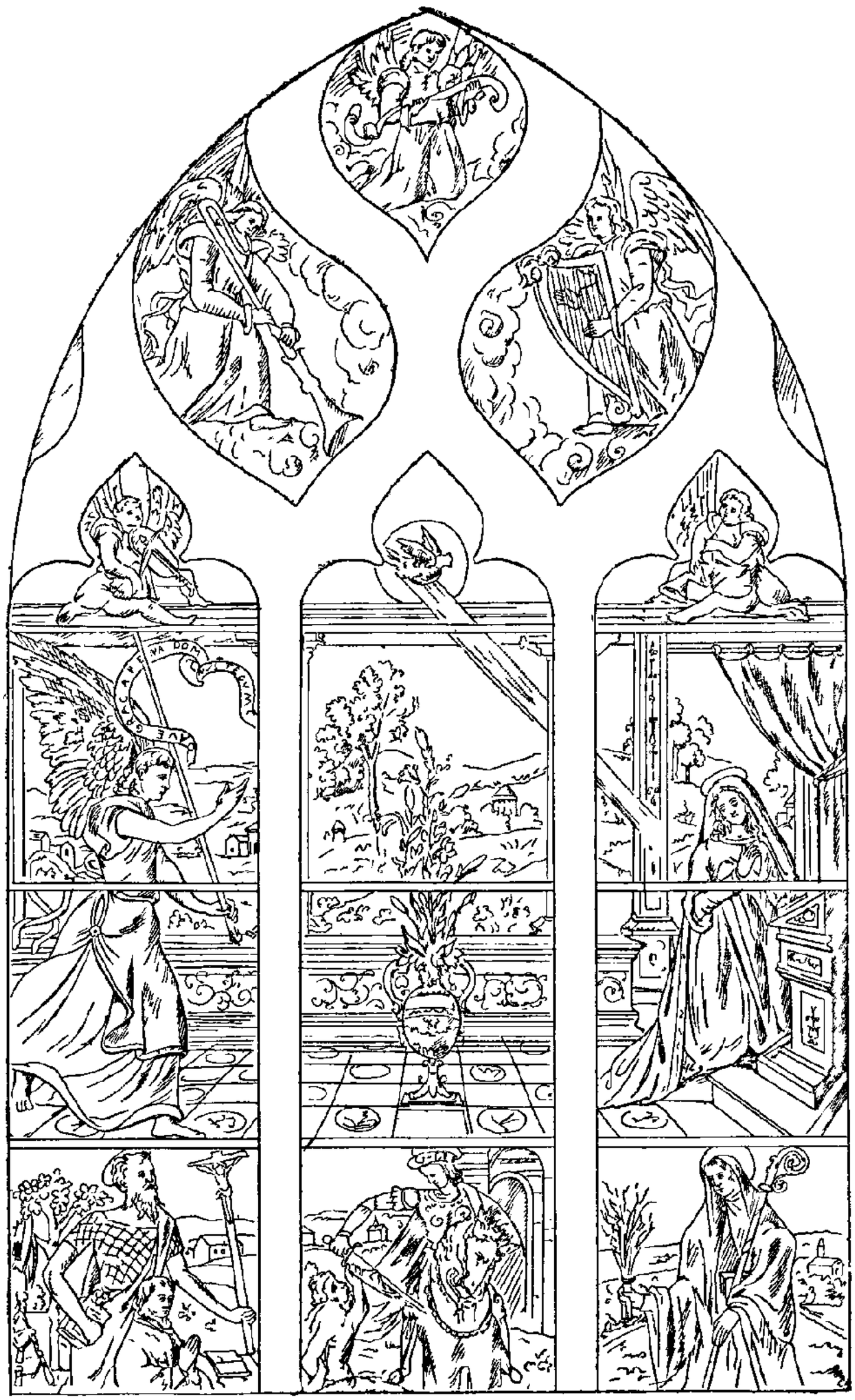

(Fig. 1). — VITRAIL DONNÉ PAR LE PRIEUR G. JOUVEAU

fr. Julien de Montels (1), auquel succédèrent d'abord, dès 1608, fr. René Garnier (2), puis, le 8 avril 1633, René Bommer (3). Le 5 novembre 1707, le prieur Georges Terme, étant mort, on lui donna pour successeur, un simple diacre, Joseph Théauld (4) qui garda le prieuré jusqu'en 1773. François Lemasson en reçut alors l'investiture, et le garda jusqu'à la Révolution (5).

Ne se tenant plus dans leur prieuré, les religieux ne pouvaient plus, ni en recueillir directement les fruits, ni en faire valoir les terres, ni en ramasser les dîmes. Ils s'en remirent de ce soin, sur un représentant dit leur fermier général, lequel finit par prendre à forfait tous les produits du bénéfice, servant en retour au titulaire, une rente en argent de neuf cents livres, plus une redevance en nature, de cent soixante-huit boisseaux de seigle et de cent boisseaux d'avoine, rendus, les premiers, à l'hospice général de la ville du Mans, les seconds, à l'abbaye de Saint-Vincent (6).

Le prieuré lui-même reconstruit quelques années avant la Révolution, servait d'habitation au fermier général. Il se composait, en 1790, d'un immeuble, renfermant « quatre chambres à feu tant hautes que basses, six cabinets. .. deux celliers, le tout en un tenant, greniers sur le tout, une boulangerie séparée desdits bâtiments, deux écuries avec une chambre dans laquelle est un pressoir et des toits à

f° 236 v° et 237 r°. Guillaume Garnier était né à Chérisay, de Jean et de Roberde.

(1) Cf. *Notes historiques sur la paroisse de Tresson*, ms. par l'abbé Lechable.

(2) C'est à ce prieur que le procureur de la fabrique, Martial Barbauld, présente en 1608, sa déclaration.

(3) Cf. Arch. de la Sarthe, 25e reg. des insin. eccl. f° 403 r°.

(4) Cf. Arch. de la Sarthe, 45e registre des insin. eccl. f° 323 v°.

(5) Cf. Arch. de la Sarthe, 71e reg. des insin. eccl. f° 203.

(6) Inventaire des biens du domaine du prieuré fait en 1790 ; copie prise par M. l'abbé Lechable.

porc, le tout en très bon état, un jardin potager et une chenevière contenant les deux ensemble environ quatre chaînées (1) ». Le prieuré et les biens-fonds qui en dépendaient furent vendus nationalement pendant la Révolution.

LA PAROISSE ET LA COMMUNE

Jusqu'en 1789, c'est à peine si l'on peut les distinguer l'une de l'autre. A la fin du XVI^e^ siècle pourtant, on voit apparaître dans ce que l'on appelait alors « la communauté d'habitants », un personnage qui, portant le titre de syndic, s'applique à gérer les intérêts strictement temporels de ceux qui l'ont constitué leur mandataire. Antérieurement, ces intérêts, le ou les procureurs fabriciens en avaient seuls souci, et l'autorité religieuse, aussi bien que le pouvoir civil, ne connaissait d'autre groupe que le groupe paroissial. A quelle époque ce dernier s'était-il formé ; comment et par qui avait-il été créé, on serait bien embarrassé de l'expliquer. Il n'est point encore question de la paroisse proprement dite dans le testament de saint Aldric, et l'on ne saurait dire si elle existait au IX^e^ siècle. Au XI^e^ siècle, au contraire, nous la trouvons très nettement constituée, ayant un centre, l'église ; un chef religieux, le curé, qui l'administre, au spirituel. Elle avait eu déjà à souffrir des inconvénients très graves qui se produisirent partout, au moment où s'établit le régime féodal. Les propriétaires ou seigneurs au profit desquels ce régime avait pris corps et s'était régularisé, avaient fait main basse sur tout ce qui était matière à propriété, voire même sur les domaines et sur les redevances ecclésiastiques, tels, les édifices religieux et les dîmes qui étaient dues par les fidèles. On a expliqué déjà comment

(1) Inventaire des biens du domaine du prieuré fait en 1790 ; copie prise par M. l'abbé Lechable.

les détenteurs de ces biens les rendirent, plus ou moins gratuitement, à l'Église.

L'un des clercs qui administrèrent la paroisse, à la fin du XIe siècle, nous est connu de nom tout simplement (1); c'est Philippe, qui assista, comme témoin, à la cession très libérale que fit Geoffroy, fils de Hugues, de sa dîme des Essarts ; nous serions assez porté à reconnaître un autre curé de Tresson, dans Raoul, qui, à la même époque, prenait bonne note de la fin d'un procès, injustement intenté aux moines de Saint-Vincent (2).

Les particularités diverses et trop rares que nous avons relatées plus haut, témoignent, sans conteste possible, de l'existence de la paroisse, mais elles nous laissent ignorants des faits qui s'y passèrent; elles ne disent rien ou que peu de chose sur le régime sous lequel cette communauté d'habitants s'était constituée, comment elle était administrée au temporel surtout, quelles en étaient les charges et comment on y faisait face. C'est au XVe siècle seulement, que les faits connus devenant de plus en plus nombreux, laissent entrevoir d'abord, puis mettent en pleine lumière, les incidents les plus notables de l'histoire locale de Tresson.

On sait ainsi que, dès 1425, très probablement, et sûrement de 1432 à 1434 cette localité fut soumise aux Anglais. Pour se garantir contre les exactions et les pillages systématiques de l'ennemi, les habitants furent obligés de se pourvoir d'un certain nombre de *bullettes*, qui leur étaient délivrées au nom du duc de Bedfort, gouverneur du Maine, au nom du roi d'Angleterre. Cet impôt de guerre, non proportionnel, ne pouvait atteindre que les familles réputées riches ou aisées, ou supposées telles ; elles n'étaient pas nombreuses à Tresson, puisque, pour cette paroisse et pour

(1) Cf. *Cart. de l'abbaye de Saint-Vincent*, chartes 221, 227.
(2) Cf *Cart. de l'abbaye de Saint-Vincent*, charte 220.

celles d'Évaillé, de Sainte-Osmane et de Montreuil-le-Henri, il n'y eut que dix-huit *bullettes*, concédées dans le dernier trimestre de l'année 1433, et quatre seulement, pour les mois de juillet, août et septembre de l'an 1434 (1).

Bien que l'occupation anglaise ne se soit guère maintenue au-delà de cette dernière année, puisque les Français réussirent à s'emparer de Saint-Calais, en 1435, les désastres dont la région tout entière avait été atteinte, avaient si profondément affecté la fortune publique que, près de trente ans après l'expulsion définitive de l'ennemi, le pouvoir royal ne croyait pas devoir imposer aux paroissiens de Tresson seuls, la charge et l'entretien d'un franc archer et qu'il les faisait aider par ceux de Sainte-Osmane (2).

Nous avons dit ailleurs (3) par qui était choisie, puis conduite à la *montre*, au recrutement si l'on préfère, cette recrue, moins utile à l'État qu'onéreuse à ceux qui l'équipaient. Le fabricien ou procureur de fabrique en avait le souci et l'embarras. Élu par les membres les plus notables de la population, il les représentait en cette circonstance, comme à peu près partout d'ailleurs, et, sauf en matière d'impôt où les collecteurs agissaient en dehors de lui, je ne vois guère d'occasion où la communauté d'habitants ne l'ait eu pour mandataire. Il a ainsi à Tresson, cette compétence quasi générale. C'est lui qui, au XV^e^ siècle, administre les deniers de la fabrique, qui accepte les legs et les fondations dont on l'avantage. Ce dernier établissement possédait dès 1411, un jardin sis près du bourg et d'une contenance de quatre planches, lequel fut loué, le 15 mars de l'année précitée, à Pierre Cléreau, pour une rente annuelle de vingt sols, par Guillaume Hermenault, fabricien. L'un de ses

(1) Cf. V. Allouis, *Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé*, in-8, p. 131.

(2) Cf. V. Allouis, *Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé*, p. 256.

(3) Cf L. Froger. *De l'organisation et de l'administration des fabriques, avant 1789*, in-8°, p. 25.

successeurs, son fils peut-être, en tout cas il portait le même nom, bailla pour la même somme, la même pièce de terre, le 5 mars 1481. Ces fonctions de procureur devenaient, en quelque sorte, héréditaires, puisque, en 1483, le 11 avril, Macé Hermenault, fabricien, il s'agit évidemment d'un membre de la même famille, louait à Gervais Lecomte, une pièce de terre arable, d'environ douze boisselées, appartenant à la fabrique et sise à Sainte-Osmane, pour une rente annuelle de quatre sols (1).

Il suffira, sans y insister autrement, de signaler ici, les baux et les acceptations de legs où figurent les noms des procureurs, Macé Guilbaut, en 1488, Guillaume Herrault, en 1495, Michel Deffays, en 1520, Saincton Drouyn, en 1525, successeur immédiat de Macé Cochard sous l'administration duquel le trésor de l'église de Tresson s'enrichit d'une relique de saint Martin, qui lui fut donnée par les chanoines de l'église collégiale Saint-Martin de Tours. Pour témoigner leur gratitude aux donateurs, les habitants de Tresson leur firent passer six chapons qui coûtèrent onze sols six deniers tournois (2).

En dehors du revenu fixe provenant des rentes payées par les détenteurs des biens de la fabrique, celle-ci bénéficiait de redevances offertes bénévolement par les paroissiens et qui, ailleurs, sont connues sous le nom de « droitures de Pâques ». A Tresson, elles figurent parmi les recettes sous une autre rubrique ; ce sont « les petits blans de Pasques des gens de braz et autres », lesquels s'élèvent à la somme de vingt trois deniers, pour l'année 1524 (3).

Ces oblations dont la coutume, très probablement, avait fixé la quotité et qui ne devaient pas se maintenir par la suite, n'empêchaient pas les mêmes paroissiens, de faire bon accueil aux quêteurs qui allaient alors et régulièrement,

(1) Arch. de la fabrique de Tresson.
(2) Arch. de la fabrique ; comptes de fabrique.
(3) Cf. à cette date les comptes de la fabrique.

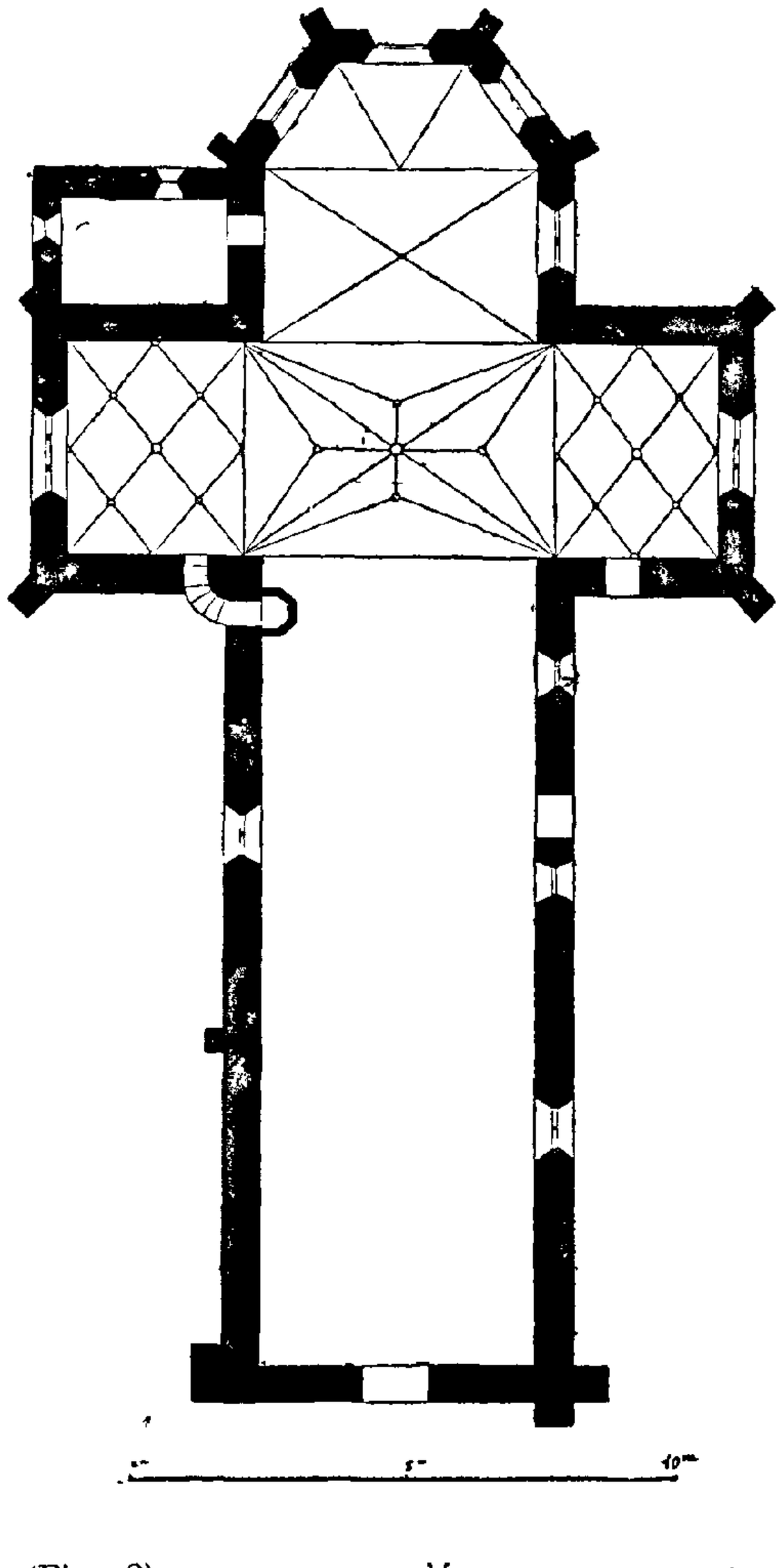

(Fig. 2). — PLAN DE L'ÉGLISE DE TRESSON

en chaque maison, recueillir une part des récoltes. Ils répondaient à l'appel du procureur de fabrique, lorsque celui-ci tendait ou faisait tendre, chaque dimanche, devant eux la sébile où ils déposaient leurs offrandes en argent. Elles étaient généralement plus considérables, pendant le temps du carême, ou lorsque quelque faveur spirituelle provoquait la générosité des fidèles. Ceux-ci offrirent quatre livres douze sols six deniers, le 20 août 1536, jour où il leur fut accordé de gagner l'indulgence d'un Jubilé (1).

Ce n'était point habituellement, ni sans un but déterminé, ni sans une raison spéciale, que l'évêque et parfois même le pape se prêtaient à ce que les procureurs sollicitassent ainsi les libéralités des paroissiens. Il s'agissait dans la circonstance d'agrandir l'église de Tresson, d'en réédifier le chœur et les deux chapelles formant le transept. (Voir fig. 2). On avait bien économisé précédemment, mais sans avoir pu mettre de côté plus de quatre-vingt-dix-sept livres, six sols, quatre deniers. Et pourtant l'envie était grande dans la population de posséder un édifice plus convenable, qui fit plus honneur à la localité. N'était-ce pas le temps où, partout, dans la région, au Grand-Lucé, à Montaillé, à Baillou, à Saint-Calais, à Saint-Gervais-de-Vic, de nouvelles constructions sortaient de terre, substituant aux parties romanes, basses et peu éclairées, portant souvent la trace des ravages que les Anglais y avaient infligés, des églises plus élancées, percées de larges baies, meublées elles-mêmes de gais vitraux, tamisant l'éclat trop vif du soleil. L'aisance d'ailleurs était revenue, la main d'œuvre était relativement peu coûteuse, et ce qui valait mieux encore, l'élan était commun qui, animant tous les habitants, les pressait unanimement, de contribuer, chacun, dans la mesure de ses ressources, de sa fortune, les uns, de leurs bras, les autres, de leurs biens, à la réfection de cette maison de Dieu où, là mieux

(1) Arch. de la fabrique de Tresson.

que nulle part ailleurs, ils se sentaient réellement frères, réellement égaux devant leur commun maître.

Cette unanimité, nous l'allons constater plusieurs années de suite, alors que, sans se lasser, le fabricien revient à la charge, frappe aux mêmes portes, et jamais en vain. Il commence en 1536. Le prieur de Saint-Martin de Tresson, Guillaume Jouveau, tient à honneur de se montrer le plus généreux souscripteur. Il offre à lui seul, vingt-sept livres, quand une châtelaine de la localité, Mme des Hayes et son fils ne donnent pour eux deux, que sept livres, douze sols, six deniers. Les autres n'y vont pas plus largement ; M. de Poulay s'inscrit pour quarante-cinq sols ; Mme de la Raturière, pour quarante-deux sols, M. de la Sauvagère, pour vingt sols. M. de Chavenay donne six chênes. Le curé de la paroisse, maître Enguerrand du Val, outre plusieurs offrandes en nature et le don d'un vitrail, versa une somme de quarante sols. Plusieurs prêtres résidaient alors à Tresson. Ils suivirent l'exemple du pasteur et offrirent, maître Jehan Chereau, trente sols ; maître Jacques Becquet, vingt sols, six deniers ; maître Jehan Barbault, quarante-cinq sols ; maître Jehan Dubroil, trente sols ; maître Jehan Cholière, trente sols. Un propriétaire aisé, Raphael Cassin, donna à différentes reprises, soit en argent, soit en nature, six livres, six sols.

Mais ces oblations, quoique relativement importantes, ne sont pas celles qui nous touchent le plus. A côté de l'offrande du riche, il y a l'obole du pauvre, et qui se trouva trop dénué pour l'offrir, sut du moins la remplacer par son labeur et par ses journées. Sur la liste de souscription que nous n'osons reproduire en entier, Jacquine, chambrière de la Raturière, s'inscrivit pour une somme de trois deniers ; Sevérin, serviteur du curé, pour un sol ; Marie Pineau, servante de Raphael Cassin, pour quatre deniers. Julien Hervé fit « troys journées à la dite église à ses dépens dont il a receu deux sols six deniers tournoys, et a donné le

reste à la dite église ». Il ne fut pas le seul. Cent cinquante-cinq souscriptions individuelles rapportèrent 67 l. 39 s. 6 d.

Sans entrer dans plus de détails, nous nous bornerons à constater que, de 1536 à 1539, année en laquelle, les travaux terminés, le fabricien, Étienne Cochard, rendit ses comptes, ce représentant de la communauté d'habitants de Tresson reconnut avoir reçu, tant des revenus de la fabrique que des quêtes faites à domicile ou dans l'église, et des oblations présentées en nature, une somme de trois cent quatre-vingt-neuf livres, sept sols, neuf deniers.

Nous avons maintenant à rechercher quel emploi il en fit ; où et comment il trouva les ouvriers à l'expérience desquels il eut recours ; quels procédés il mit en œuvre pour utiliser leur savoir.

Il n'avait pas à aller loin pour rencontrer les maîtres maçons qui, tenant la place de nos architectes modernes, exécutaient le travail dont eux-mêmes avaient conçu le plan. On leur demandait à Tresson, de souder à une nef qui, remaniée souvent depuis lors, ne laisse pas deviner à quelle date elle a été édifiée, on leur demandait donc d'y adjoindre une abside à trois pans précédée d'une travée sur les deux côtés de laquelle ils auraient à élever deux chapelles, formant les bras de croix. (Voir fig. 3). Or, dans la petite ville voisine du Grand-Lucé, deux ouvriers résidaient, dont l'un venait précisément de terminer une œuvre quasi pareille. Guillaume Taillye ou Tallye, on voit ce nom orthographié des deux manières, avait reconstruit de 1533 à 1535, le chœur de l'église de Saint-Gervais-de-Vic (1). C'est à lui que le fabricien de Tresson, Étienne Cochard, s'adressa. Guillaume Taillye s'adjoignit l'un de ses pareils, Simon Gigoul, demeurant, lui aussi, au Grand-Lucé (2). Tous deux, exécutèrent de 1536

(1) Cf *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XLV, p. 205 et suivantes.

(2) « Item, dict led. procureur avoir payé et depensé le jour que lad. église fut marchandée à Guillaume Taillye et à Symon Gigoul, treize sols tournois tant pour leur disner et pour leur souper. » Comptes de fabrique de Tresson.

Fig. 3. — ABSIDE ET TRANSEPT DE L'ÉGLISE DE TRESSON

à 1539, le travail qui leur était demandé, et pour lequel ils reçurent la somme de cent livres dix-huit sols, neuf deniers. Il n'y a pas lieu de s'étonner outre mesure de la modicité de ce salaire. Les journées, celles-là même du maître de l'œuvre, n'étaient guère mieux payées que celles des ouvriers qui les secondaient, et la rétribution journalière des hommes de labeur, quels qu'ils fussent, maçons, charpentiers ou couvreurs, ne dépassait pas ordinairement deux sols six deniers. Il y faut ajouter il est vrai, pour ceux qui, ne résidant pas sur la localité, venaient du dehors, l'indemnité de logement, laquelle incombait à ceux qui les employaient, et, en outre, sinon la nourriture totale, du moins un supplément d'alimentation, quelques repas copieux plus ou moins largement arrosés, servis aux ouvriers à l'occasion d'un labeur plus pénible ou plus périlleux, ou pour l'achèvement de quelque partie de l'œuvre. Ce sont là de ces excitants qui, aujourd'hui encore, produiraient leur effet.

Il va de soi que ceux-là qui exécutaient ces travaux, n'en fournissaient pas les matériaux, et même, dans une certaine mesure, n'avaient pas à se pourvoir des instruments qui ne leur étaient pas strictement personnels. La fabrique, lorsque c'était elle qui ouvrait les chantiers, avait soin d'y amener tout ce dont les ouvriers devaient se servir. Ainsi, à Tresson, l'engin à monter la charpente fut amené de Cogners.

Les communications étant alors des plus difficiles, on s'efforçait de trouver sur place toutes les matières, pierre ou bois, qui étaient mises en œuvre. Un chaussumier, mandé tout exprès, après plusieurs tentatives vaines, rencontra enfin à Tresson même, au lieu dit la Pinardière, la pierre dont il avait besoin pour faire de la chaux. Le tuffeau fut pris dans une paroisse voisine, celle de Montreuil-le-Henri, à la carrière de la Quoquerie. On fut obligé d'aller un peu plus loin, à Sainte-Cérotte, dans la forêt de la Bournaye, débiter le bois dont se servirent les charpentiers

René et Jean les Planchiers, pour façonner la charpente. Hilaire Blavette la couvrit en ardoise ; il plaça sur la couverture une croix de plomb doré. La menuiserie, — les portes des chapelles seules rentrèrent dans ce genre de travail, — fut exécutée par le menuisier, Antoine Jouen.

On ne saurait dire de quel atelier sont sortis les trois vitraux qui, primitivement, meublèrent les trois fenêtres dont l'une éclairait le chœur, et les deux autres, les bras du transept. L'un fut donné par le prieur Guillaume Jouveau ; on le voit encore dans la chapelle dédiée à la Sainte Vierge. (Fig. 1.) Le prêtre qui était alors fermier-général du prieuré, Jehan du Broil, donna le second vitrail, dont il ne reste plus maintenant que deux panneaux (1), plus un fragment, sur lequel se lit l'inscription suivante, en caractères gothiques (2).

L'AN MIL V C TRENTE ET HUIT
LE IEUDI ABSOLU IIIe D'APVRIL
CESTE VITRE FUT PRESANTÉE
PAR IEHAN DU BROIL PBRE
DONNÉE.

Maître Enguerrand du Val offrit un troisième vitrail, lequel remplissait la fenêtre du chœur, actuellement close par le retable (3).

(1) Ils ont été reportés, lors de la restauration du vitrail conservé, à la partie inférieure de ce vitrail ; on les y voit dans les sections gauche et médiane de la verrière ; le donateur y est représenté, sous son costume ecclésiastique et présenté par son patron saint Jean-Baptiste, reconnaissable à la peau de mouton dont les peintres habillent le précurseur du Sauveur. L'autre panneau offre l'image de saint Martin, donnant à un pauvre, la moitié de son manteau.

(2) Cette inscription est enchassée dans les lozanges de verre qui meublent la fenêtre de la chapelle formant le côté droit du transept de l'église de Tresson. Cette verrière se composait de sujets représentant la vie de saint Martin.

(3) La donation de ce troisième vitrail est mentionnée dans les comptes

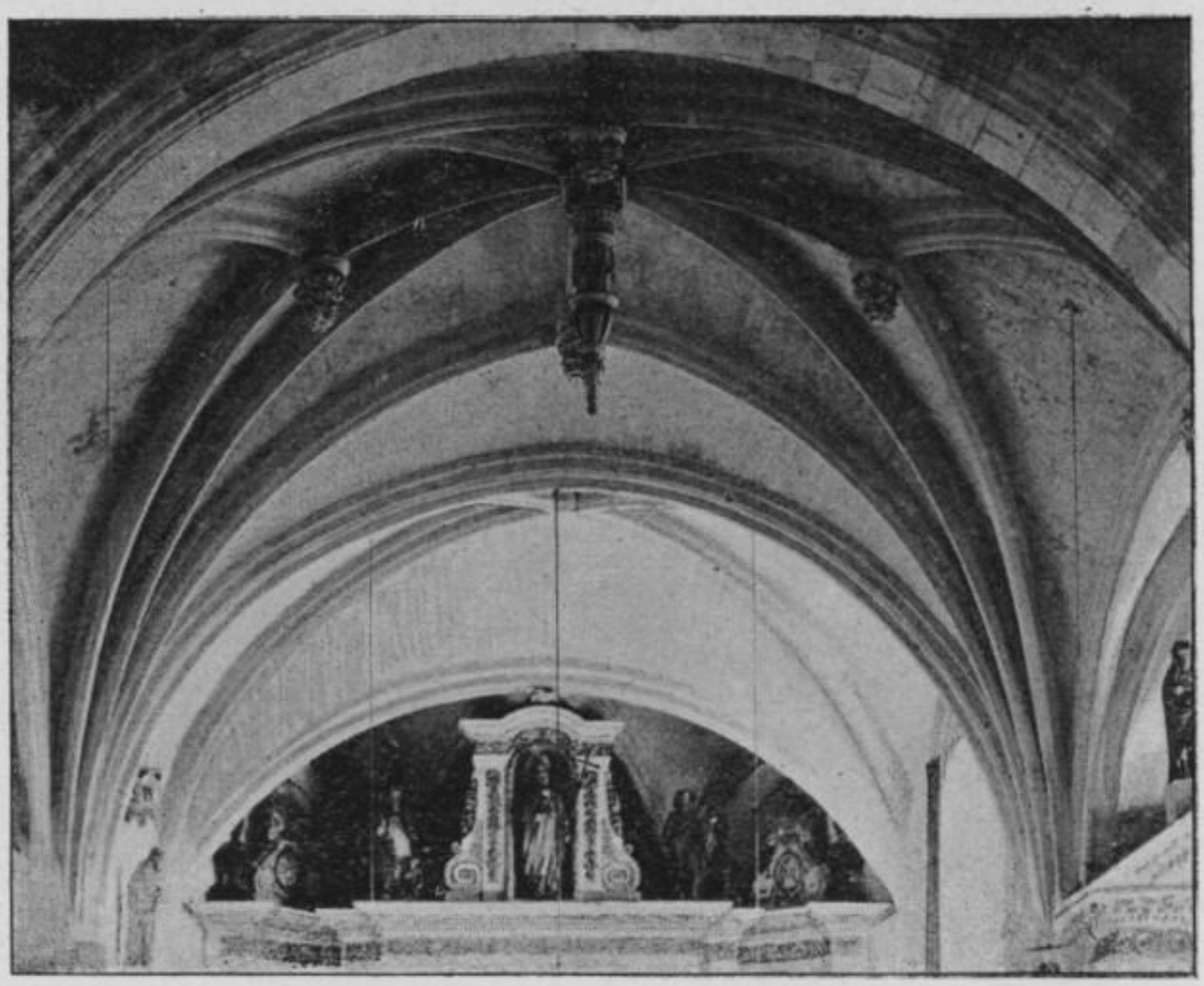

Fig. 4. — VOUTES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE TRESSON

Quel est maintenant le caractère architectonique de l'œuvre que la collaboration de tous ces ouvriers a produite. On n'a pas à chercher bien loin le modèle dont s'est inspiré celui qui l'a conçue et exécutée.

Pour qui regarde les nervures des voûtes et des pendentifs qui les agrémentent, (Fig. 4.) le moindre doute ne se peut concevoir. Guillaume Taillye et Simon Gigoul ont imité sciemment les artistes qui, à cette même époque, construisaient les trois dernières travées de la nef et des bas côtés de l'église paroissiale Notre-Dame de Saint-Calais. A Tresson, l'arc en tiers point ou ogive, par lequel se ferment les baies des fenêtres du transept, se retrouve aussi dans les arcs doubleaux, tandis que l'arc en plein cintre s'arrondit dans la partie supérieure des fenêtres du chœur, disposition que Guillaume Taillye avait suivie déjà, dans le travail qu'il avait exécuté à Saint-Gervais-de-Vic.

Ce n'était pas sans grands efforts, ni sans s'imposer de lourds sacrifices (1), que les paroissiens de Tresson avaient réussi à solder toutes les dépenses dans lesquelles cette construction les avait entraînés ; aussi durent-ils, le jour où leur mandataire, Étienne Cochard, leur rendit ses comptes, en 1539, se reconnaître redevables envers lui, d'une somme

de fabrique, années 1536-39. Les deux autres fenêtres qui auraient dû éclairer le chœur, à droite et à gauche de l'autel, furent, dès le debut, closes ; c'est ce qui résulte de cet article des comptes : « Dict led. procureur avoir mis et payé à Jehan Guillochier pour une charrée de tuffeau qui a esté mise en remplissaige des vitres de devers le cymetière, neuf sols tournois ». Un maçon, Florent Cadot, reçut trente sols tournois pour avoir employé ce tuffeau.

(1) Le temps n'a pas laissé d'éprouver l'œuvre de Guillaume Taillye ; le moment presse de réparer ce qui peut, maintenant encore, être restauré. Non moins zelé que son prédécesseur, m^tre^ Enguerrand du Val, le curé actuel, monsieur l'abbé Poulet, sera heureux de rencontrer près de ses paroissiens, l'élan généreux et la bonne volonté dont leurs aieux ont fait preuve, il se propose, en y contribuant de ses deniers, comptant d'ailleurs sur le concours des pouvoirs publics, de remettre en son état primitif, l'édifice religieux où, depuis 1538, tant de générations chrétiennes se sont succédé.

de quarante livres qu'il avait avancée, pour payer les ouvriers. On allait au plus pressé en acquittant cette dette. Les guerres de religion survinrent ensuite, qui, ruinant la région, ne laissèrent à personne le loisir de s'attacher à la restauration ou à l'embellissement des édifices religieux (1). La tranquillité revint à la fin du XVI^e^ siècle. Mais alors un changement s'opère. Tandis que, précédemment, je l'ai observé plus haut, il n'y a rien dans l'administration communale, — la répartition et la levée des impôts exceptées, — où le procureur de fabrique ne paraisse et n'intervienne, à la fin du XVI^e^ siècle, sa compétence se restreint aux seules affaires religieuses. Il a près de lui, un autre mandataire des habitants, le syndic (2), dont l'origine légale, si je puis ainsi dire, ne serait que difficilement reconnue, — on ne sait en effet ni par qui ni à quelle époque cet agent a été institué — mais qui, nommé par les plus notables de la paroisse, les représente, eux et la paroisse entière, devant le pouvoir civil lequel, par son intermédiaire, prend contact avec eux. Bien plus, le fabricien, là même où il agit, c'est-à-dire pour régler au mieux les intérêts de son église paroissiale, voit son rôle s'amoindrir, et, peu à peu, passer aux mains du curé de la localité. D'où vient cette dernière transformation et à quelle cause l'attribuer. Je crois la reconnaître dans la résidence habituelle du pasteur au milieu de ses ouailles. Jadis, au XVI^e^ siècle plus particulièrement, c'est à peine s'il les visitait de temps à autre. Il se déchargeait des soins et des soucis du saint ministère,

(1) Un inventaire des meubles de l'église, encore conservé aux archives de la fabrique de Tresson, est dressé, le 10 novembre 1586. Le sacristain, Nicolas Amelotte, en prenant livraison du mobilier, s'engage à le représenter intact, « toutes foys qu'il en sera requis synon que au quas que les dits ornements fussent perdus par gens de guerre. »

(2) Dans un inventaire des meubles de l'église, dressé, le 30 août 1592, et conservé maintenant aux archives de la fabrique de Tresson, parmi les assistants figure « Médard Coustable procureur sindic de ladicte paroisse » à côté de « Nicolas Amelotte procureur fabricqual de lad. paroisse. »

sur ses vicaires, aussi, c'est à peine si le nom de ceux qui, à cette époque, gouvernèrent la paroisse, nous est connu. Nous ne savons rien de ceux-là, qui au XIVe et au XVe siècle, l'administrèrent. Les libéralités d'Enguerrand du Val qui, au moment de la reconstruction du chœur de l'église, y contribua largement de ses deniers, nous révèlent l'existence de ce curé dont, autrement, nous n'avons presque rien à dire. L'autorité ecclésiastique l'investit de la charge de doyen rural au doyenné de Saint-Calais. Il fut choisi pour l'un de ses exécuteurs testamentaires (1), par le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans ; c'était donc un personnage. On ignore cependant en quelle année il décéda et s'il eut pour successeur immédiat, Jehan du Broil que l'on trouve, en 1547, exerçant les fonctions curiales dans la paroisse de Tresson. Il la connaissait probablement mieux que ses prédécesseurs, y ayant résidé dès 1535, comme fermier du prieuré. Il se fit, lui aussi, aider par deux vicaires, Jacques Becquet et Guillaume Durand, ce dernier remplacé en 1551 par Gilles Gigou.

On ne sait combien de temps Jehan du Broil les eut pour auxiliaires, ni s'il décéda curé de Tresson. Cette charge, en 1584, était aux mains d'un autre prêtre, Jehan du Ruel. Bien qu'il semble avoir ordinairement observé la résidence (2), ses vicaires le suppléaient le plus souvent, surtout pour l'administration du sacrement de baptême. Il laisse d'ailleurs les paroissiens veiller aux affaires de la fabrique, choisir leur sacristain et exiger de lui un reçu de tout ce qu'ils lui mettent entre les mains. Cela nous vaut de savoir quel était, en 1586, le mobilier de l'église. Le

(1) Il est ainsi désigné dans l'un des codicilles du testament du prélat.

(2) Il assiste ordinairement le procureur Marin Cochard, dans un procès intenté par ce dernier devant le tribunal du roi, à Château-du-Loir, en 1586, aux héritiers de Perrin Soussy, relativement a une rente de quatre boisseaux de blé due à la fabrique. Ce proces se termina en 1592 par une transaction. Titres papier, aux archives de la fabrique.

linge ne laissait pas d'être abondant ; on y voyait dix-sept aubes, trente-cinq amicts, onze cordons ou ceintures, trente-neuf nappes, vingt-huit serviettes, vingt-sept grands surplis et quatre petits, « troys chappelliez garnys, fors une chappe et une estoles », trois grands corporaux et un petit, cinq « corporalliez dont il y en a troys rompus » ; sept chasubles. Les objets servant au culte ne s'y montraient pas moins nombreux, mais sans grande valeur ; ainsi il y avait sept calices dont « troys rompus » ; trois autels bénits ; deux croix couvertes de cuivre ; un fer à façonner les pains azymes ; un encensoir ; deux bénitiers, l'un de cuivre, l'autre d'étain ; quatre « eschelettes » ou clochettes ; deux bannières ; deux custodes, l'une de cuivre, l'autre d'étain ; trois plats de cuivre avec leurs chaînettes, sur lesquels les fidèles piquaient les cierges qu'ils faisaient brûler devant chacun des trois autels ; un chandelier « engravé » dans la muraille ; une fontaine de plomb pour les fonts baptismaux, deux corbillons pour distribuer le pain bénit.

La librairie ecclésiastique comprenait quatre missels, un graduel, un antiphonaire, deux psautiers, deux processionnaux, six manuels dont un en parchemin.

Tous ces objets, soigneusement décrits et mentionnés, devaient être, à la première réquisition des habitants, présentés et rendus par celui à qui on les confiait, « sy non que au quas que les dits ornemens fussent perdus par gens de guerre ». Cela sent le temps malheureux des guerres de religion.

Jehan du Ruel eut pour successeur un prêtre zèlé et qui, lui, ne se désintéressait pas des affaires de son église (1). Il se nommait Michel Courtois et était probablement né à L'homme où résidait son père avant que celui-ci ne quittât cette localité pour venir rejoindre son fils, à Tresson. Ce

(1) Les registres des actes de baptême, conservés a la mairie, témoignent tout à la fois, et de son exacte résidence et de son activité.

fut au mois de novembre de l'an 1596 que ce dernier s'y installa. Il s'occupa personnellement des paroissiens, les confessant et les communiant lui-même. Il a pris soin de noter sur les registres où sont transcrits les actes de baptême des nouveau-nés, le nombre des habitants de sa paroisse qui remplissaient leur devoir pascal. Il y en eut sept cent six, en 1601, sept cent soixante-un, en 1602, six cent quatre-vingt-sept, en 1604, sept cent vingt-et-un, en 1614. Cela nous indique approximativement le chiffre de la population de la localité. Si l'on en rapproche le nombre des naissances lequel, par an, atteint presque toujours la soixantaine, on peut apprécier quelle était la haute proportion de la natalité.

Michel Courtois vit refondre les cloches en 1599 ; il aida de sa bourse les habitants qui réparèrent en 1602, les murs du petit cimetière. Ils chargèrent un peintre du Grand-Lucé, Simon Girard, de nettoyer les voûtes de l'église, en 1609, et cet ouvrier dut leur donner toute satisfaction, puisque, l'année suivante, ils le firent travailler au retable du grand autel (1).

Comme le curé demeurait continuellement à Tresson, plusieurs membres de sa famille s'y établirent. Il y maria son frère, Jacques, en 1601, et sa sœur Nicole en 1603. Il y vit mourir son frère, Maurice, qui fut inhumé dans l'église paroissiale, le 24 mai 1612.

Michel Courtois quitta la paroisse en 1612 et fut remplacé par Jacques Noblet qui, antérieurement, y avait exercé dès 1586, la charge de sacristain, et y avait administré le prieuré à titre de fermier, en 1592. Mis ainsi en relation avec la population, il en connaissait les habitudes et était d'autant plus apte à la diriger. Il fut d'ailleurs merveilleusement secondé par un prêtre modeste, Jehan Lardon, qui, portant le titre de

(1) Ces travaux nous sont connus par les comptes des procureurs, conservés aux archives de la fabrique de Tresson.

vicaire et en exerçant les fonctions, resta sa vie entière, dans la paroisse. Il enrichit l'église d'un tableau représentant la dernière Cène de Jésus-Christ avec ses apôtres. Les bords de la toile ont été postérieurement repliés pour la faire entrer dans un cadre trop étroit. Elle porte l'inscription suivante : AMOR AMORV SACRAMENTV SACRAMENTORV DVLCEDO DVLCEDINV Mᵉ IEHAN LARDO PR.

Les paroissiens ainsi encouragés par l'exemple de cet ecclésiastique ne voulurent pas se montrer moins généreux, et la fabrique bénéficia de leurs largesses. Leurs dons permirent au procureur de faire peindre en 1620 par Simon Girard, une litre armoriée autour de l'église (1) ; de faire refondre, par Nicolas Bourgeois et Ambroise Duval, la grosse cloche (2), en 1626, et la petite en 1628 (3) ; d'agrandir le petit cimetière et d'en achever la clôture, en 1630 (4) ; de supporter, en 1636, les frais de la décoration d'un Christ placé à la partie supérieure de la nef et attaché au tirant qui supportait en cet endroit la charpente (5).

L. FROGER.

(A suivre.)

(1) Le peintre reçut pour ce travail, trente-six livres, on lui bailla en outre huit pintes d'huile qui coûtèrent quatre livres seize sols. Compte du procureur ; archives de la fabrique de Tresson.

(2) Les fondeurs reçurent « douze vingt douze livres huit sols tant pour le mestail par eux fourny, pour faire la grosse cloche que pour la fonte d'icelle. » Mêmes archives. Nicolas Bourgeois résidait à Chérancé, et Ambroise Duval, au Mans. Cf. *Dictionnaire des artisans Manceaux,* t. I, p 79 et 234.

(3) Les mêmes fondeurs reçurent pour ce travail, cinquante livres. Mêmes archives.

(4) Le cimetière fut bénit par le doyen de Saint-Calais auquel le procureur envoya, pour l'amener a Tresson, un cheval, pour le loyer duquel on paya vingt sols. La permission de le bénir avait été donnée par l'évêque du Mans, lequel reçut, de ce chef, la somme de 108 sols.

(5) Ce travail fut exécuté par M. de Bellenoüe, auquel le procureur versa la somme de 27 livres, plus celle de 21 livres, pour peinture d'armoiries.

LE

THÉATRE AU MANS

AU XVIII^e SIÈCLE

CHAPITRE IV

Détails rétrospectifs. — Le registre des recettes et dépenses du trésorier de la salle de spectacle. — La troupe d'opéra de M^lle Duvernoy. — Titre des pièces jouees. — Les troupes Feiche, Montansier - Neuville, Bernardy, Martin, Saint - Hilaire, Grenier, Touchain, Hébert et Saint - Léger.

Nous avons tenu à présenter un ensemble dans le chapitre précédent ; à offrir tout de suite au lecteur, au moyen des témoignages venus à notre connaissance, l'impression de l'accueil réservé à la salle de spectacle et aux premières troupe de comédiens par le public manceau.

Nous allons maintenant rétrograder un peu afin de combler les lacunes qui se sont glissées dans notre récit, et de fournir des détails précieux pour l'histoire de notre théâtre.

Nous les puisons à la plus autorisée des sources : *Le Registre des recettes et dépenses du trésorier Rey* dont le premier volume, de 1776 à 1784, nous a seul été conservé (1).

(1) Fonds municipal, 611. Arch. de la Sarthe.

Depuis l'inauguration de la salle de spectacle par la troupe de Mᵉˡˡᵉ Duvernoy, le 28 mai 1776, les représentations de la *troupe comique et tragique* se succédèrent avec une régularité parfaite les 29, 30, 31 mai ; les 1, 2, 3, 4, 7, 9, 11, 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29 juin, à peu près tous les jours. Si la société Mancelle avait été longtemps sevrée des plaisirs de la scène, elle put s'en dédommager à son aise.

A chaque soirée, M. Rey perçoit, au nom des actionnaires, du régisseur Touchain, la somme de quinze livres pour loyer de la salle. Il perçoit en outre « du sieur Lefèvre, limonadier, la somme de deux livres, suivant la convention verballe faite avec lui pour le loyer du café *sous l'amphithéâtre de la salle.* » Mais bientôt à la date du 9 juin, ce loyer est réduit de moitié, « le dit Lefèvre ne débitant pas beaucoup de rafraîchissements. »

Les Manceaux se contentent de prendre l'air sur le balcon et de se refraîchir l'esprit.

La saison dramatique ferme le 29 juin (1) ; celle d'opéra ouvre le 30. Elle débute par le *Sorcier* en deux actes et *le Tonnelier* en un acte.

Les représentations se suivent non moins exactement

(1) Voici les titres des pièces jouées à partir du 29 mai et dans l'ordre des représentations. M. Rey les mentionne en marge de l'inscription de ses recettes : Crispin rival de son maître. — Alzire et l'Impromptu de campagne. — Le Philosophe marié et l'Aveugle clairvoyant. — Les fausses confidences, les Fourberies de Scapin. — Tancrede et le Dépit amoureux — L'Enfant prodigue, de Voltaire, et l'Epreuve reciproque. — L'Illiois et l'Amant auteur et valet. — Tartuffe et le Français à Londres. — La partie de chasse d'Henri IV et la Pupille. — Tancrède et l'avocat Pathelin. — Turcaret et le Mary retrouvé. — Eugénie et l'Epreuve. — Sémiramis et l'Esprit de contradiction. — Le Pere de famille, la Jeune Indienne. — Hypermnestre, tragédie. — Le Déserteur et le Cercle ou la Soirée à la mode. — Beverley, Dupuy et Desronnais, le Barbier de Séville — Les Deux amis et le Mercure-Galant. — L'Ecossaise et l'Usurier gentilhomme. — L'Orphelin anglais. — Les Jeux de l'amour et du hazard et les Filles amoureuses.

les 2, 4, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 21, 23, 25, 28, 29 juillet, 1 et 4 août. La clôture se fait le 6; c'est depuis l'inauguration de la salle de spectacle, la 45e soirée. M. Rey ne nomme pas d'autres acteurs que d'Emery et sa femme, qui jouent dans *Tom Jones*, *le Silvain*, *le Sorcier*, *Lucile* et *le Tableau parlant* et donnent « à leur profit » *le Tonnelier et le Déserteur* (1).

A l'occasion de la foire de la Toussaint, l'Opéra rouvre ses portes, le 2 novembre 1776, et donne successivement : *L'Usurier puny*. — *La Servante maîtresse*. — *Les Souliers mordorés*. — *Le Huron*. — *Les Moissonneurs*. — *Le Peintre amoureux de son modèle*. — *L'Amitié à l'épreuve*. — *Nanette et Lucas* ou *La Paysanne envieuse*. — *Sancho Pança*. — *Le Soldat magicien*. — *Blaise le savetier* en un acte et le *Ballet des savetiers*, pantomines avec danses. — *Le devin de village*. — *Julie*. — *Le Cadi dupé*. — *Mazet et la bohémienne*. — *L'Ile des fous*. *L'arbre enchanté*.

La clôture, après 41 représentations, a lieu le 6 janvier. Cette fois encore M. Rey ne nous fait connaître qu'une seule artiste, *la Baroyer*, qui joue « à son profit » *L'Aveugle de Palmyre et l'Amoureux de 15 ans* ou *la Double fête*, le 30 décembre.

Depuis le 28 novembre 1776 jusqu'au 6 février 1777, nous comptons 9 bals offerts dans la salle de spectacle par une société fondée dans ce but et qui comprend : MM. de Fondville, de Verneuil, d'Oigny, de Savonnière, Monchatain, Desportes de Linière, de Mergé, de Lorchère, Chambry, de Beauvais, de Sarcé, de Rouillon, du Chesnay, Poisson, etc.

(1) Le régisseur de Lille a remplacé Touchain. — Voici les titres des autres opéras joués : Rose et Lucas. — La Rosière de Salency. — L'Amy de la maison et le Maréchal-ferrant. — Les Chasseurs et la Laitière, Azor. — La Colonie. — La Fée Urgelle. — Le Roy et le Fermier. — Le Diable à quatre. — La Bonne fille et le Milicien. — On ne s'avise jamais de tout, La bataille d Ivry. — Le Bûcheron et la Fausse magie. — Les Femmes vengées. — Le Magnifique. — L'Émir et la Clochette. — Les Deux Avares. — Annette et Lubin, Toinon et Toinette. — L'Erreur d'un moment.

Le 4 mai 1777, la troupe du sieur Feiche, « les comédiens en société venant de Bayeux », font l'ouverture de leurs spectacles par la *Métromanie* et *l'Impromptu de campagne*. « Ils donnent *gratis* pour la cérémonie de l'inauguration du tableau de Monsieur, une représentation du *Médecin malgré lui*, de *l'Avocat Pathelin* et un dialogue meslé d'ariette et vaudeville à la louange du Prince ».

Ils clôturent, le 1er juin, à leur 18e représentation, par *Zaire* et le *Retour imprevu* (1).

Ils sont remplacés, le 27 juin, par la troupe de la demoiselle Montansier, dont le sieur Valville est régisseur. Le répertoire des nouveux artistes, plus varié que celui des précédents, comprend surtout, presque toutes les grandes tragédies : *Le Père de famille*, *Pierre le Cruel*, *Mahomet*, *Gaston et Bayard*, *Roméo et Juliette*, *Mérope*, *Zuma*, *Rodogune*, *Iphygénie en Tauride*, *Alzire*, *Warwich*, *Adelaide du Guesclin*, etc.

M. Rey cite seulement deux artistes : « la demoiselle Martin, qui a chanté dans *Sylvain*, opéra-bouffon et *Soliman II* ou *les Trois sultanes*, et le sieur Naudet.

La troupe Montansier fait sa clôture le 20 août — qui est sa 32e représentation — par *Didon reine de Carthage*, tragédie en 5 actes, et le *Consentement forcé*.

Soit que la chaleur ne soit pas accablante en 1777, soit que les Manceaux ne puissent se deshabituer du théâtre, ils retournent applaudir, le 31 août, le sieur Landine, danseur italien, dans ses exercices de danses de caractère et le 7 septembre suivant le sieur Corberie « faiseur de tours d'équilibre ».

Le 19 octobre, la troupe de la demoiselle Montansier

(1) Titres des pièces interprétées par la troupe Feiche et non encore représentées à la salle de spectacle : Le Joueur et la Somnambule. — La Fuite par amour. — Le Distrait. — Les Plaideurs. — L'École des femmes. — Nanine et le Misanthrope. — Eugénie. — Le Méchant et les Précieuses ridicules. — Le Glorieux.

« arrivée pour la foire de la Toussaint » reprend le cours de ses représentations par le *Menteur* de Corneille, et *l'Époux par supercherie* (1).

M. Rey mentione comme acteurs : le sieur Le Bert « au profit duquel » on joue *Sémiramis* ; le sieur Crétu au profit duquel on joue *le Père de famille* et *la Chercheuse d'esprit* ; et la dame Le Roy « au profit de laquelle » on joue *la Coquette corrigée* et *la Gageure imprévue.*

Le 28 décembre la troupe Montansier donne sa 20e représentation — *Alzire et l'Amant auteur et valet* — et quitte le Mans pour se rendre au Hâvre (2).

1778. — L'année 1778 débute par la représentation d'un équilibriste. Le 4 janvier le sieur Aldy et son fils donnent un concert instrumental de violons et de mandolines. Des bals réunissent les 8, 13, 20, 27 janvier, 3, 10, 17, 24 février, 1er et 29 mars, la société Mancelle à la salle de spectacle. Enfin, le 22, la troupe des *Petits Comediens*, dirigée par le sieur Bernardy, fait ses débuts dans *Les trois frères rivaux et l'amoureux de 15 ans*. C'est une troupe d'artistes lyriques et de danseurs, composée de jeunes gens, comme il en existait seulement à cette époque. Elle donne quelques comédies et la plupart des opéras qui s'accompagnent de ballets et fait sa clôture le 9 février.

Elle est bientôt remplacée par une autre troupe d'*opéra*, celle du sieur Martin dont le sieur Le Clerc est régisseur, et qui vient de Lorient. Ses débuts ont lieu le 27 avril ; elle donne 38 représentations. M. Rey ne mentionne qu'une

(1) Titres des nouvelles pièces données par la troupe Montansier : Le Comte d'Essex, tragédie ; les Femmes savantes ; le Procureur arbitre ; Coriolan, tragédie ; la Fausse Agnès ; le Glorieux et les Originaux ; Andromaque et le Galant coureur ; Amphytrion et la fausse suivante ; le Philosophe marié et l'Apparence trompeuse ; la Jeune Indienne ; le Légataire ; l'Amant bourru, Médée et Jason.

(2) Le 11 novembre 1777 MM. de Giroye, de Broc, et le chevalier de Murat avaient offert un bal dans la salle de spectacle.

seule artiste, la demoiselle Le Brun, qui joue « à son profit » *Les Trois fermiers* en deux actes et *L'Aveugle de Palmyre*.

Avec la fin de l'année 1778, et à l'occasion de la foire de la Toussaint, nous revoyons la troupe de la demoiselle Montansier et de Neuville. Cette fois, c'est une troupe d'*opéra*. Elle fait son ouverture le 3 novembre par *Les Trois fermiers* et le *Tonnelier* et sa clôture le 8 décembre par les *Moissonneurs et le Serrurier* après 26 représentations.

Les artistes de la Montansier méritaient certainement leur réputation et avaient dû laisser de très bons souvenirs aux Manceaux ; c'est ce qui avait engagé les commissaires de la salle de spectacle à les réclamer pour la Toussaint 1778. M. Rey inscrit en effet dans son registre à la date du 31 décembre : « Payé au sieur Letessier, hôte du Cheval-Blanc la somme de 5 livres pour le loyer d'un cheval pendant quatre jours à Paunier pour effectuer le voyage de Tours et décider les Comédiens à venir au Mans pour la foire de la Toussaint ; plus 3 livres pour la dépense de voyage » (1).

1779. — 17 février 1779, bal donné le lundi gras par MM^mes^ de Clinchamps de la Moustière, de Beauvais et Monthéard de Fontenay.

Payé au chandelier Coudray 3 livres pour fourniture de suif dans les pots à feu de la salle à l'occasion de l'illumination pour la naissance de *Madame* fille du roy.

Le 1^er^ mai 1779, la troupe de *comédie* du sieur Martin, arrivée au Mans le 30 avril et venant d'Alençon, donne sa première représentation. Elle clôture le 6 juin.

Celle de la demoiselle Saint-Hilaire, dont le sieur Naudet

(1) Les actionnaires avaient consenti, par délibération, que le produit de la première année serait employé à des décorations intérieures du théâtre et de la salle. Cela fut fait. Ainsi ils ne commencèrent à jouir qu'à partir de la 2^e^ année dramatique, 1^er^ mai 1777, et leur dividende ne leur fut réparti qu'en mai 1778.

est régisseur, lui succède à l'époque de la foire de la Toussaint et débute le 23 octobre. C'est encore une troupe de *comedie*. Elle clôture à sa 24e représentation, le 25 novembre.

Du 26 novembre au 12 décembre « une troupe d'Espagnols sauteurs, voltigeurs et faiseurs de tours d'équilibre au nombre de 12 » donne onze représentations.

Le 26 décembre « le sieur Grenier, directeur-associé des Comédiens venant de Chartres en Beauce » ouvre ses représentations de *comédie* et d'*opéra*.

1780 — Le 11 janvier 1780, la troupe Grenier en est à sa 10e représentation. Nous ignorons le temps qu'elle séjourna au Mans ; il y a ici interruption dans le registre de M. Rey ; plusieurs pages sont complètement arrachées (1).

Première représentation, le 30 mai 1780, d'une troupe de *comédie* et d'*opera*, venue de Tours dirigée par le sieur Touchain. Après 20 représentations elle clôture le 25 juin.

Les frères Mangen avec leur « spectacle d'ombres comiques et feux chinois » lui succèdent du 9 juillet au 20 août.

26 octobre. Réouverture avec la troupe Touchain dont le sieur Dorceval est régisseur et clôture le 1er décembre à la 26e représentation.

Du 3 décembre au 12, spectacle des marionnettes « ou comédiens de bois » d'une troupe d'Italiens.

1781. — Les 3, 10, 17, 24, 27, 31 janvier ; 4, 7, 11, 14, 18, 21 février, bals offerts par MM. les Associés ; par les musiciens du régiment de dragons de Monsieur, seuls ou conjointement avec les comédiens.

Début, le 18 février, de la troupe de *comédie* et de *tragédie* du sieur Hébert, directeur, qui vient de Rennes « ou elle a séjourné dix-huit mois. »

Les 22, 25 et 27, bals de nuit parés et masqués donnés à l'occasion des jours gras par les comédiens.

(1) 6 et 9 janvier 1780, bals donnés par les comédiens.

Après 18 représentations la troupe Hébert clôture le 21 mars (1).

8 avril. Concert vocal et instrumental donné par des Italiens.

Le 10 mai, 1781, réouverture pour la foire de la Pentecôte avec la troupe d'Hébert, venant d'Angers. Clôture après 35 représentations, le 4 juillet (2).

27 octobre, pour la foire de la Toussaint, début de « la troupe de *comédie*, de *tragédie* et d'*opéra* des Comédiens en société et venant d'Alençon et dont M. Saint-Léger est le régisseur ».

Bal paré et masqué donné par les Comédiens le 5 novembre.

1782. — Les 6, 13, 20, 27 janvier ; 3, 7, 10, 12 février, bals donnés par les comédiens.

19 février. 67e représentation de la troupe Saint-Léger « pour laquelle, écrit M. Rey, je ne leur ai rien pris pour le loyer de la salle, attendu qu'il n'y avait presque personne et qu'ils n'ont pu faire leurs frais, ayant été obligés de représenter pour les officiers du régiment de Monsieur ».

Le 28 février, salle vide ; même générosité de la part de M. Rey.

Enfin le 17 mars la troupe clôture à sa 75e représentation.

Le 16 mai, elle réouvre à l'occasion de la foire de la Pentecôte et termine, le 19 juin, après 22 nouvelles représentations (3).

(1) Pièces nouvelles jouées par la troupe Hébert : La Veuve du Malabar, la Veuve de Cancalle. — L'Amour français et Zénéide, comédie. — Le Tambour nocturne et l'Épreuve nouvelle. — Rhadamante et Zénobie, tragédie. — Les Trois jumeaux Vénitiens. — Zelmire et l'Impromptu où les dupes. — Olympe, tragédie. — Le Siège de Barcelone.

(2) Deux bals donnés par les associés les 25 avril et 2 mai 1781 ; 6 juin, bal donné par les comédiens.

(3) 21 mai 1782, bal donné par les comédiens.

CHAPITRE V

Les Comédiens Français et Italiens. — Une première au Mans. — Mlle Bienfait et le galant chevalier de Monhoudou. — Le compliment de clôture, souvenir du *Roman Comique*. — Réclamation des commissaires du théâtre à *Monsieur* pour faire revoquer le privilege du sieur Desmazures. — Réponse fort sèche de *Monsieur*. — L'universel Deslaris dédommage les Manceaux. — Pieces a grands spectacles, ballets. — Nouvelles premieres. — Mlle Pesey et ses invitations aux dames seules. — *L'Indecise* et la recommandation de M. Feriol. Comment les Manceaux se conduisaient au théâtre. — Les petits Comediens.

Le 22 décembre 1782, ouverture du théâtre par une troupe venue d'Alençon — sous le nom de Comédiens français et italiens — pour représenter la tragédie, la comédie *et q' elques operas bouffons* et dont le sieur Bienfait, l'un d'eux, est régisseur.

En 1783, bals donnés par les Comédiens le jour des roys 6 janvier; les 12, 19, 26; les 2 février, 9, 16, 23, 27; 2 mars, 4 mars.

Le 9, la troupe joue *Zaire* « tragédie chrétienne », en 5 actes et en vers de Voltaire, suivie des *Français à Londres*, comédie en un acte, en prose, de Boissy.

Huit jours plus tard, la soirée devait compter dans les souvenirs des fervents du théâtre et de la littérature locale. Le 16, en effet, après avoir joué *Ésope à la Cour*, comédie en 5 actes de Bourseaux, les artistes représentent, pour la première fois au Mans, une pièce inédite. Cette pièce, *Le triomphe de l'Amitié sur l'Amour*, — quel titre plus moral et plus propre à rallier tous les suffrages ! — est une comédie mêlée d'ariettes et composée « par un amateur de cette ville, revue, corrigée et augmentée par l'auteur ».

Une fâcheuse circonstance, l'indisposition de la principale interprète, Mlle Bienfait, en avait retardé l'apparition. Fiers de cette *première*, qui ne leur laisse plus rien à envier à la

capitale, les Manceaux accueillent avec enthousiasme la pièce, l'actrice et l'auteur. Celui-ci, qui s'obstine à garder l'anonyme, après s'être découvert par un adroit subterfuge, n'est autre que notre connaissance le chevalier de Monhoudou. On pense s'il perd une aussi belle occasion d'épancher sa muse. Dans les *Affiches* du lendemain, il s'empresse de célébrer « le retour heureux de la santé de M^lle^ Bienfait. »

Pour lui, la maladie de la jeune femme n'est point l'effet du hazard ; elle est survenue à point nommé pour la parer de nouvelles grâces et lui fournir de nouvelles armes pour aider au triomphe de l'auteur :

« .... Je te trouve encore embellie....
Et pour rendre ton teint plus frais
Ce bobo survint tout exprès.
. . . . . .
Et tous les yeux seront surpris
De l'éclat de ton coloris.
Ton sort vivement m'intéresse ;
Du mien je te fais la maîtresse ·
Je dois à ton jeu les succès
Qu'obtiennent mes premiers essais. »

On n'est pas plus galant homme, ni auteur plus chanceux !

« Comme le Vaudeville de la pièce nouvelle a été singulièrement accueilli, et comme plusieurs Dames ont témoigné le désir de se le procurer », le chevalier le fait insérer dans le journal. « Il désire que cette marque de confiance soit pour le public un gage de la reconnaissance qu'il doit à ses applaudissements et surtout à son indulgence. »

Ce vaudeville se compose de cinq couplets, d'ailleurs

assez lestement enlevés. Nous nous bornerons à reproduire le premier :

« L'amour ne choisit un objet
Qu'à travers un bandeau perfide ;
Mais au choix que l'amitié fait
Toujours la sagesse préside....
On accorde trop à l'amour ;
L'amitié doit avoir son tour » (1).

« Le 6 avril 1783, les Comédiens font la clôture de leur théâtre par *Melanide*, comédie en cinq actes, en vers, de la Chaussée, suivie de la représentation des *Billets*, comédie nouvelle en 1 acte et en prose du théâtre Italien » (2).

Entre les deux pièces, on adresse *le compliment de clôture.*

L'usage du compliment d'adieu des Comédiens au public date de loin. Naturellement c'était à l'orateur, au lettré de la troupe que cette fonction délicate incombait. Il s'agissait de rappeler brièvement, mais chaleureusement et sous une forme neuve et piquante, les bonnes relations qui n'avaient cessé d'exister entre la troupe et l'auditoire afin d'amener celui-ci à regretter celle-là et à souhaiter son prompt retour.

Nous ignorons le texte du discours prononcé par le porte parole des Comédiens Français et Italiens. Espérons qu'il rappela le succès du compliment de *Destin* aux Manceaux, dans le *Roman Comique.* « Car il témoigna tant de reconnaissance, qu'il exprima avec tant de douceur, qu'il charma toute la compagnie. On m'a dit que plusieurs personnes en pleurèrent, principalement les jeunes demoiselles qui avaient le cœur tendre. »

La troupe Bienfait avait donné 52 représentations.

(1) *Affiches*, du 17 mars 1783.
(2) *Affiches*, du 7 avril 1783.

L'arrivée au Mans d'une nouvelle troupe, aux environs de Pâques 1783, occasionna une de ces difficultés qu'entraînait, sous l'ancien régime, la complication des autorités. Nous savons que Monsieur, frère du Roi, était apanagiste du Maine. A ce titre, nous avons déjà énuméré une partie de ses pouvoirs, nous bornant à indiquer qu'ils s'étendaient également au théâtre.

Nous allons voir maintenant en quoi consistait la dépendance des artistes dramatiques envers le prince.

Il fallait qu'une troupe de comédie obtint son bon plaisir, autrement dit fut munie de son privilège, pour être autorisée à jouer dans une ville comprise en l'apanage. Alors, en vertu de ce viatique, elle avait *le droit de s'imposer aux commissaires du théâtre de cette ville et au public*, et d'expulser toute autre troupe, si goûtée qu'elle fut, mais non en règle avec *Monsieur*. « Tout ce que je puis te dire de positif, écrit à cet égard M. de Linière à M. Chesneau, est que la Montansier, *aliàs* la troupe de Neuville, a un *privilège exclusif* pour l'apanage de *Monsieur*. Aussi, s'ils se présentent pour faire l'ouverture du théâtre du Mans, je ne pense pas que vous puissiez, non plus que M. d'Arcy, vous opposer à ce qu'ils aient la préférence. Même circonstance s'étant présentée ici, les autres ont été obligés de déguerpir. On leur permit seulement de donner trois représentations pour les dédommager de leurs frais. Au surplus, vous ne pouvez qu'y gagner si Neuville va chez vous ; sa troupe étant, sans contredit, la meilleure que nous connaissions en province » (1).

Quand il en était ainsi, c'était fort bien. Mais, quel guignon ! lorsque la troupe *privilégiée* ne valait rien et qu'il fallait cependant la supporter !

Jusqu'ici les commissaires du théâtre du Mans n'avaient pas essuyé cette déconvenue. Elle leur était réservée pour

(1) *Lettre de M. de Linière à M. Chesneau*, datée du 2 avril 1776. Fonds municipal, n° 611.

l'époque à laquelle nous sommes arrivés. Nous avons en effet trouvé au dossier 611 du fonds municipal une double copie de la supplique suivante adressée à *Monsieur*. Le copiste a omis la date ; mais la réponse est datée, et cela suffit pour établir l'authenticité de la première pièce.

« Les soussignés s'étaient toujours empressés, avec le magistrat de police, pour procurer aux citoyens et au régiment de Monseigneur des troupes de Comédie les mieux composées, autant qu'il est possible d'en réunir en province. Ils se disposaient encore à en faire venir pour Pâques dernier lorsqu'un nommé Desmazures s'est présenté, *muni d'un privilège de Monseigneur, du 29 décembre dernier*, exclusif pour les villes du Mans et de Vendôme (1). Sans

(1) Brevet *portant privilège pour les spectacles*, bals et redoutes à Vendôme et au Mans pour le sr Desmazures, père.

Aujourd'hui vingt-neuvième jour du mois de décembre 1782, Monseigneur Louis-Stanislas, fils de France, frère du roy, duc d'Anjou, d'Alençon, de Vendôme et de Brunoy, comte du Maine, du Perche et de Senonches ; MONSIEUR étant a Versailles, sur le compte qui lui a été rendu des bonnes vies et mœurs du sr Louis-Richard Desmazures père, et du désir qu'il a de se fixer en qualité de directeur de spectacle dans les villes de Vendôme et du Mans ; MONSIEUR, voulant bien protéger son entreprise, lui a accordé et accorde le *privilège exclusif* des spectacles et d'ouvrir des bals et des redoutes à Vendôme et au Mans, pendant l'espace *de six années consecutives*. Dit et entend MONSIEUR que les sujets que le dit Desmazures engagera pour le service des dits spectacles puissent se qualifier de *Comédiens ordinaires de Monsieur* frère du roy, tant qu'ils seront attaches aux troupes du dit sr Desmazures et qu'ils seront employés aux spectacles des dites villes de Vendôme et du Mans, leur permettant et au dit sr Desmazures père de prendre les dites qualités en tous actes tant en jugement que dehors, a la charge par le dit Desmazures père et ses associés, ou engagés, de se conformer exactement aux règlements de police des dites villes de Vendôme et du Mans et d'y faire enregistrer le dit brevet. Mande en conséquence MONSIEUR aux sieurs lieutenants-généraux et autres officiers de police des dites villes de faire jouir pleinement et paisiblement sans aucun trouble ni empêchement quelconque led. Desmazures pere de tout le contenu au présent brevet, de veiller soigneusement a l'ordre et au maintien de la tranquillité publique dans les dits spectacles et de rendre toutes ordonnances qu'ils jugeront nécessaires. Et pour assurance de sa volonté, Monseigneur m'a commandé d'expédier

doute cet homme avait promis de fournir un spectacle agréable ; mais, dénué de toutes facultés pour cet objet, il est arrivé avec une troupe d'associés, la plupart sans talent, et n'amenant avec eux ni musiciens, ni décorations ; en sorte que les spectacles qu'ils ont donné jusqu'à ce jour n'ont pu obtenir les suffrages du public ni des officiers du régiment.

« Les soussignés osent supplier Monseigneur de révoquer le privilège qu'il a donné à Desmazures et leur accorder un exclusif pour choisir, conjointement avec les officiers de police, les troupes qui peuvent réunir quelque talent et engager les citoyens à se livrer au genre d'amusement qu'ils aiment et est le moins dispendieux et le plus agréable, et les suppliants ne cesseront de faire des vœux pour la santé et les longs jours de Monseigneur ».

Voici la réponse :

« Paris, le 30 Mai 1783. — J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez adressée relativement au privilège qui a été accordé par *Monsieur* au sieur Desmazures de tenir, exclusivement à tous autres, les spectacles dans ses villes du Mans et de Vendôme. Ce n'est qu'en très-grande connaissance de cause, et par ces motifs particuliers, que Monseigneur a bien voulu accorder ce privilège au sr Desmazures ; *ainsi toutes représentations à ce sujet me paraissent inutiles.* Je ne doute pas, au surplus, que cet entrepreneur ne fasse tous ses efforts pour se rendre digne de la protection dont le Prince l'a honoré et

au dit sieur Desmazures père le présent brevet, qu'il a signé de sa main, et fait contresigner par moi son conseiller en tous ses conseils, secrétaire de ses commandements, maisons, finances et de son cabinet Signé : Louis-Stanislas-Xavier, plus bas Mayouff. [Sceau aux armes de Monsieur.] Enregistré, le présent brevet par moi greffier en chef de police soussigné en conséquence de l'ordonnance de M. le lieutenant-général de police de ce jour, au Mans le 17 mai 1783. Signé : Gourdin.

Fonds municipal, 612. — Archives de la Sarthe.

qu'il n'apporte autant de zèle que d'attention dans la composition de sa troupe et le choix de ses pièces. Je suis également persuadé qu'il fera tous ses efforts pour mériter tous les suffrages de vos concitoyens, et que le privilège qu'il a obtenu, loin de gêner l'exercice des droits et des devoirs des magistrats de police *et de préjudicier aux interêts de vos associés*, ne peut au contraire que favoriser l'établissement d'une bonne troupe et concourir d'autant plus à l'agrément de la ville et au bénéfice de votre société. »

Signé : De Bard (1).

C'était un refus sec, à peine aspergé d'eau bénite de cour, accompagné d'une déclaration de principe sur l'utilité de maintenir en l'état la dispensation du privilège. Il est probable que les Commissaires du théâtre, en s'inscrivant contre cette dispensation, avaient heurté un abus d'autant plus enraciné dans les bureaux du gouvernement de *Monsieur* qu'il rapportait davantage aux employés inférieurs. Autrement M de Bard, un des intendants du Prince, qui avait des relations au Mans, que nous voyons s'asseoir, le 22 juillet 1782, à la table de M. de Launay, avocat (2), eut trouvé moyen d'exaucer leur demande ou de l'écarter avec plus de formes.

Bref la troupe du sr Desmazures « prévilégié de Monsieur, du 29 décembre 1782, pour représenter pendant 6 années dans les villes de Vendôme et du Mans », débuta le 18 mai 1783, et, après 25 représentations, clôtura le 6 juillet.

A l'occasion de la foire de la Toussaint, elle revient ouvrir, le 2 novembre suivant, la saison d'hiver (3).

Cette fois, si les associés de Desmazures ne se recommandent pas par leurs talents professionnels, ils

(1) Fonds municipal 611 Archives de la Sarthe.

(2) *Mémoires de La Manouillère*, t. II, p. 45.

(3) Bals offerts à la salle de spectacle par les comédiens le 20 novembre 1783 ; les 6, 11, 18, 25, 27 janvier 1784 ; 1er février, 8, 15, 19, 22, 24.

brillent par d'autres qualités — autrement précieuses — et de nature à dédommager largement les Manceaux. Témoin l'AVIS SUIVANT extrait des *Affiches* (1) :

« On trouve chez M. Deslaris, *comédien* de Monsieur, Grande-Rue nº 3441, toutes sortes de beaux rouges de ville et de théâtre, blancs et autres parfumeries, *pommades pour les teints échauffés*, *autre pommade pour la conservation des cheveux*. Plus un *remède divin contre les maux de dents*, et déjà connu dans cette ville depuis plus de six mois. Un autre *remède infaillible* contre les fièvres continues, intermittentes de tierces et de quartes.... »

Quel dut être par conséquent le succès de la représentation que donna, le jeudi 22 janvier 1784, le sr Deslaris, bienfaiteur de l'humanité et première basse-taille de la Comédie, au profit de *son épouse* et au *sien !* Eut-il même trompé plus de moitié sur l'efficacité de ses pommades et de ses remèdes, quelle foule de coquettes sur le retour, de victimes de la calvitie, de l'odontalgie ou de la fièvre, au teint blême, dut remplir la salle de spectacle, avide de lui témoigner son admiration et sa gratitude !

Le programme était du reste fort attrayant.

« Première représentation de *l'Amant loup-garou* ou M. Rodomont, pièce nouvelle et comique en 4 actes, en prose, mêlée de musique, imitée de l'anglais, par *M. Collot d'Herbois*, avec la grande mascarade des loups-garoux au sabbat, dans lequel Rodomont manque à mourir de frayeur. Cette pièce sera suivie de *l'Anglais à Paris*, comédie aussi nouvelle des Variétés amusantes. Comme *l'Amant loup-garou* n'a pas encore été représenté en cette ville, le public aurait pu croire que cette pièce était encore quelque farce indigne de son bon goût (flatteuse allusion au répertoire du sr Desmazures). Mais, pour détruire cette idée, le sr Deslaris a eu la précaution de la communiquer à

(1) *Affiches* du 21 novembre 1783.

toutes les personnes qui ont voulu en prendre lecture, d'après laquelle elles ont toutes désiré en voir la représentation. »

On publiait, en achevant cette insinuante réclame, un échantillon alléchant du Vaudeville *du Loup-Garou* :

« Sexe aimable, le plus beau jour
Est le jour où l'on peut vous plaire :
Vous lancez les traits de l'amour ;
Que peuvent ceux de la colère !
Il a beau se mettre en courroux,
Œillade mutine
Caresse badine
Apprivoisent le Loup-Garou » (1).

29 janvier 1784, AUMÔNES. — « Remis à M. Maulny, doyen de MM. les curés de la ville du Mans, du consentement des commissaires et actionnaires, 100 livres pour être distribuées aux pauvres des paroisses de la ville à l'occasion de la calamité occasionnée par la rigueur du grand froid » (2).

2 février, « Les comédiens ont donné leur 41e représentation au bénéfice des pauvres ouvriers, à cause de la rigueur du froid, en conséquence leur a fait grâce du loyer de la salle » (3).

17 février, 46e représentation, « s'étant trouvé peu de monde et les comédiens ayant été forcés de jouer, il leur a été fait, à la sollicitation des spectateurs, remise des droits de la salle » (4).

Le 26 février, la troupe Desmazures clôture après 50 représentations.

Autant que nous pouvons en juger, le théâtre Manceau

(1) *Affiches* du lundi 19 janvier 1784.
(2) Registre de M. Rey, arch. mun. 611.
(3) Registre de M. Rey, arch. mun. 611.
(4) Registre de M. Rey, arch. mun. 611.

atteint son apogée en 1787. Désormais, il n'a plus rien à envier à ceux des grandes villes car il tient tous les genres.

A la tragédie, à la comédie, à l'opéra, il ajoute les pièces à grands spectacles, les féeries.

L'année dramatique débute par les deux pièces les plus propres à reconcilier le théâtre avec la morale. C'est d'abord *Jenneval*, drame en 5 actes de Mercier ; *Jenneval* ce dévoyé qui trouve dans la voix du sang la force de résister aux séductions d'une maîtresse homicide et sauve la vie de l'oncle qu'il avait promis d'assassiner. Puis le *Dragon de Thionville*, dont voici le sujet suivi des commentaires du rédacteur de l'article-réclame.

« Un dragon nommé Bonnesserre, servant dans le régiment de Ségur, s'était attaché depuis quelque temps, à Thionville, à un vieux chevalier de Saint-Louis, retiré, infirme, privé de la vue, persécuté de plus par une femme barbare, qui, séparée de lui, voulait le forcer à lui payer une somme modique qu'il n'avait pu acquitter, sur une pension de 1200 livres, seul bien qu'il possédait. Cette femme ayant poussé la dureté jusqu'à obtenir de le faire traîner en prison, sans respecter son âge et ses infirmités, le dragon ne put soutenir ce spectacle ; il demande un instant de grâce aux huissiers, court chez son capitaine se rengager pour 8 ans, satisfait la justice par l'argent de son rengagement, et rachète, au prix de sa liberté, celle du vieillard qu'il révère. M. le vicomte de Ségur, colonel de ce régiment, instruit de ce trait de noblesse et de générosité, a ordonné que l'on reçût sur-le-champ ce dragon bas-officier, et lui a promis que, si dans le cours des 8 années de son nouvel engagement, il désirait son congé, il l'obtiendrait sans même payer le prix de l'ordonnance. Le dragon a poussé la délicatesse jusqu'à refuser longtemps le grade qu'on lui proposait, ajoutant que sa récompense était dans la chose même et qu'un bienfait divulgué perdait tout son prix.... C'est, d'après ce fait que M. Dumaniant a conçu

l'idée d'arranger, pour le théâtre, un trait aussi touchant, qui lui a fourni des situations intéressantes, sans altérer les faits. On ne saurait trop publier les belles actions ; leur récit console les bons, corrige quelquefois les méchants et fait aimer la vertu à tout le monde » (1).

Après ce petit acte, qui semble sortir d'un discours sur les prix Montyon, on clôt la soirée par un grand ballet, afin de ne pas décourager les profanes encore inhabitués à fréquenter le théâtre dans un but de sanctification.

Le 25 janvier, tous les abonnements sont généralement suspendus ; mais aussi quelles nouveautés !

« Grand spectacle brillant ; toute la salle illuminée en bougies au bénéfice et pour seuls appointements de Mᵉˡˡᵉ Scrigny, une première représentation du *Roi de Cocagne*, ou *l'Isle des plaisirs enchantés*, comédie en vers et en 3 actes du théâtre de Le Grand, ornée de tout son spectacle et de ses agréments ; suivie de la *Servante maîtresse*, opéra-bouffon en 2 actes, du célèbre Pergolese, dans lequel Mˡˡᵉ Sérigny chante le rôle de Zelbine. Cette pièce est suivie de *La Guinguette*, grand ballet pantomime, ornée de tout son spectacle et d'une grande illumination, en lampions et transparans. Mᵉˡˡᵉ Pezey et M. Feriol dansent l'allemande. Le spectacle est terminé par une grande contredanse (2). »

Quelle bonne fortune pour le Mans de posséder une troupe au répertoire si varié ! Comme les soirées s'écoulent dans la joie et l'enivrement ! Il ne reste plus rien à désirer si ce n'est peut-être ce merle blanc du provincial : de l'Inédit. Eh bien ! deux fois de suite les Manceaux vont goûter ce raffinement littéraire.

Le 1ᵉʳ février, Mᵉˡˡᵉ Pezey joue une pièce de sa composition : *La Ruse d'amour*, comédie en un acte. A notre vif

(1) *Affiches* du 15 janvier 1787.
(2) *Affiches* du 22 janvier 1787.

regret nous n'avons pu retrouver cette œuvre ni même en lire la moindre appréciation. Mais nous sommes assuré de l'intérêt qu'elle dut inspirer car quel auteur posséda jamais mieux son sujet? Qui connaît mieux l'amour et ses ruses qu'une femme doublée d'une artiste?

Afin d'entourer la représentation de sa comédie d'une piquante originalité, Mlle Pezey « avait fait circuler des bulletins avec une invitation *aux dames seulement* » (1). On pense si les maris et les pères se hâtèrent d'accompagner leurs femmes et leurs filles au théâtre, tourmentés de la crainte que Mlle Pezey ne vint à enrichir l'imagination de ces dames de quelque nouveau moyen d'échapper à leur autorité!

Un procédé si neuf ne pouvait passer inaperçu et méritait une réponse publique. M. de Monhoudou ne la fit pas attendre. Les *Affiches* du 5 février publient les vers suivants adressés par lui à l'actrice-poete:

« Pour la première fois, j'ai donc vu Melpomène
Sous les traits d'Apollon se jouer sur la scène;
Au grand art d'être actrice unir celui d'auteur,
Et par mille talents charmer le spectateur,
Errato dans l'annonce et Thalie au Parnasse,
Votre Muse est, je crois, la quatrième grâce...
. . . . . .
Vous flattez votre sexe en oubliant le nôtre,
Moi, j'estime le mien et j'admire le vôtre » (2).

Autre première le 8 février. On représente une comédie en vers et en 3 actes qui, par le seul énoncé de son titre, décèle l'époque à laquelle elle appartient: *L'indécise ou les Préjugés vaincus par le sentiment*, d'un amateur de cette ville. Lisez M. de Monhoudou.

(1) *Affiches* du 5 février 1787.
(2) *Affiches* du 5 février 1787.

« Après le vaudeville chanté, cette pièce que l'auteur donnait au bénéfice de M. Fériol, se termine par un ballet, qui en faisait partie, ou M. Fériol exécute différents pas de caractère ». *L'Indécise* fut suivie du *Malade imaginaire* et le spectacle clos par la réception des médecins.

M. de Monhoudou avait pris pour épigraphe de sa comédie ce distique :

« Amuser mon pays est ma seule devise ;
Pour charmer ses loisirs, j'ai fait mon Indécise. »

Notre amateur Manceau avait égaré les vers suivants dans son compliment à Mᵉˡˡᵉ Pezey (1) :

« Sans doute l'Indécise offerte à mon pays,
Après le jeu brillant des tours du Dieu des Ris
Paraîtra languissante, au moins si jeune encore. »

Il est vrai qu'il sentait le besoin de réagir contre la poésie que l'acteur Fériol avait consacrée à *l'Indécise*, en guise d'invitation, et qui ne semble pas recommander l'auteur et la pièce de la façon la plus heureuse :

« Thalie est l'écueil des auteurs :
Souvent, pour y cueillir des fleurs,
Ils font des efforts inutiles.
Des routes d'abord faciles
Égarent insensiblement ;
La scène est un frêle élément....

(1) Voici trois autres vers tirés de cette même pièce où M. de Monhoudou, entre deux madrigaux à Mᵉˡˡᵉ Pezey, nous informe qu'il ne comptait pas alors plus de 35 ans :

« Comme vous je pourrais parler de mon aurore ;
Sept lustres ont mûri mes esprits et mes goûts,
Quoique très-imparfaits vous les enchaînez tous... »

Qu'un amateur à sa patrie
Par goût, aussi par modestie,
Fasse hommage de ses talents,
Il doit prétendre aux dous élans
D'un sentiment patriotique,
Et même adoucir la critique....
L'Indécise me semble un présent bien flatteur.
Venez tous l'embellir, c'est le vœu de l'acteur. »

Les opéras succèdent aux comédies et les ballets les plus ingénieux s'unissent à la figuration la plus féérique.

« Les Comédiens donnent le 13 février suivant (1), au bénéfice du sr Vernon, une première représentation de *Guerre ouverte ou Ruse contre Ruse*, comédie nouvelle (2) en 3 actes par M. Dumaniant. « Il serait inutile, disait la réclame, de faire l'éloge de cette comédie, qui est à présent à la 63e représentation et dont les journaux ont parlé avantageusement. D'ailleurs plusieurs citoyens de cette ville, qui l'ont vue à Paris, peuvent assurer la vérité de ce qu'on avance ici. » Cette pièce fut suivie de *Rose et Colas*, opéra en 1 acte, de Grétry. Le spectacle s'acheva par le *Vieillard rajeuni par le feu du Ciel*, grand ballet pantomime « orné de toute la pompe dont il est susceptible. »

Six jours après on joue *Médée*, tragédie, de Longepierre. Le 5e acte finit par l'apparition de Médée sur un char traîné par des dragons, qui jettent des flammes par les narines et par la gueule, et enfin par une pluie de feu et l'embrasement de Corinthe. On termine par *l'ourceaugnac* et le ballet des Apothicaires à la fin duquel M. Fériol danse l'Anglaise (3).

(1) *Affiches* du 12 février 1787.

(2) Elle avait été représentée pour la première fois à Paris sur le théâtre du Palais-Royal, le 4 octobre 1786 C'est une pièce tres agréable a la lecture, et qui, transportée sur une scène d'aujourd'hui, ne paraitrait point trop surannée.

(3) *Affiches* du 19 février 1787.

Jusqu'alors les Manceaux s'étaient sans doute comportés au théâtre en gens du monde invités dans un salon à la mode. Nous n'avons, en effet, découvert aucun document officiel qui nous permit de soupçonner leur bonne tenue et leur discrétion.

Au cours de l'année 1787, ils devaient perdre aux yeux de la postérité le mérite d'une conduite aussi exemplaire et aussi conforme à l'intérêt qu'ils avaient témoigné à leur cher théâtre.

Un certain relâchement s'était-il glissé dans les mœurs ? Avait-on fini par s'apercevoir que la salle, considérée d'abord comme la plus jolie de l'Ouest, était une construction tellement défectueuse qu'il ne s'y trouvait pas une seule place où l'on fut commodément ? (1).

Toujours est-il que les spectateurs en prenaient à leur aise avec la civilité puérile et honnête !

C'étaient *fréquemment* des tumultes dans la salle de spectacle « pouvant entraîner les plus funestes conséquences, des désordres occasionnés par ceux qui entraient ou sortaient, des cris, du bruit, des sifflets et des huées. » On gardait son chapeau sur la tête ; on interrompait les acteurs en scène sous le moindre prétexte ; on plantait des clous au fond du parterre, de l'amphithéâtre ou des loges afin d'y accrocher chapeaux, cannes, manteaux et mantilles. Grief encore plus grave, le public, se constituant en état de révolte ouverte, refusait de déférer aux observations et avertissements des officiers de police ou des préposés à la garde du spectacle.

Une pareille situation ne pouvait se prolonger. A la date du 9 mai 1787, le Présidial rendit une ordonnance disposant : « Que les édits et déclarations du Roy, les arrêts et règlements de la cour, sentences et ordonnances de ce

(1) C'est l'avis et ce sont les expressions de Pesche. V. *Dictionnaire.* Ville du Mans, p. 611.

siège concernant la police des spectacles, et notamment l'ordonnance du 2 avril 1780, seront exécutés suivant leur forme et teneur. »

Après avoir sévèrement condamné et interdit les abusives pratiques des habitués du théâtre, il enjoignit « à toutes personnes de déférer aux observations et avertissements qui, suivant les circonstances, pourraient leur être faits par des officiers de police ou par les préposés à la garde du spectacle, le tout à peine d'amende et autres peines plus graves si le cas y écheoit » ; autorisa, « en tant que de besoin, les dits officiers de police à arrêter ceux qui troubleraient la tranquillité du spectacle, pour être remis *sur-le-champ* aux juges ordinaires, à l'effet de les punir suivant les exigences des cas » ; fit « très-expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes de troubler en manière quelconque les officiers de police dans leurs fonctions, à peine d'être poursuivies comme rebelles à justice. »

Enfin il décida que la présente ordonnance « serait imprimée, lue, publiée et affichée partout où besoin sera, et notamment à la porte du spectacle » (1).

Jusqu'à la Révolution, nous ne voyons plus que la réclame suivante qui soit à retenir.

Il s'agit d'une troupe d'artistes dramatiques toute spéciale, composée d'enfants. Elle avait déjà traversé le Mans l'année précédente.

« Les petits Comédiens auront l'honneur de donner, aujourd'hui Dimanche 24 juin 1787, à la demande générale, pour dernière clôture, une première représentation des deux *Cousins Rivaux*, comédie mêlée de vaudeville. Cette pièce sera suivie du *Seigneur bien fêté*, opéra en 1 acte. On finira par une 2e représentation du *Vieux Soldat*, opéra, qui sera donné avec tout son appareil » (2).

(1) Bibliotheque du Mans. Maine 1976.
(2) *Affiches* du 25 juin 1787.

Dans leur invitation en vers, les petits Comédiens reprochaient au public de tant tarder à les encourager par crainte qu'ils fussent impuissants à charmer ses loisirs et alléguaient avec raison que

« Pour les juger, il fallait les connaître. »

Ils terminaient en ces termes :

« Ranimez donc ici notre espérance ;
Le préjugé, pour nous si rigoureux,
Nous l'assurons, va tomber à vos yeux,
Si vous venez éclairer *notre enfance*. »

ROBERT DESCHAMPS LA RIVIÈRE.

(A suivre).

LA

CONFRÉRIE DE SAINTE-ANNE

A MONCÉ-EN-SAOSNOIS

Conformément au désir exprimé par ses paroissiens, Mᵉ Bouteiller renouvela sa demande d'autorisation à l'Evêque en lui assurant que non-seulement il s'engageait à constituer sur ses propres deniers la rente de 30 livres exigée précédemment, mais que par suite d'autres dons, cette rente se trouvait élevée, à l'heure actuelle, à la somme de 41 livres (1).

La réponse de messire Pierre Rogier du Crévy se fit attendre pendant plusieurs mois. Elle n'arriva en effet que le 19 novembre 1716, et ce jour là fut définitivement instituée la Confrèrie de Sainte-Anne, avec l'obligation, pour ceux qui en feraient partie, de se conformer aux statuts et règlements suivants :

1° « ..... (2) une procession solennelle après vespres, autour du bourg, au retour de laquelle il y aura prédication, ensuitte le salut et la bénédiction du Saint-Sacrement.

(1) Cette augmentation était due en partie à la générosité de Henri Geslin, époux de Marie Chéridame, qui avait légué une rente de 50 sols, à perpétuité, sur sa Grande-Maison, sise au bourg, pour avoir droit, avec sa femme, à quatre messes basses chaque année, et aux prières des confrères — Etude de Mᵉ Joachim, notaire à Saint-Cosme

(2) La pièce que nous transcrivons ici est malheureusement lacérée en plusieurs endroits.

2° Les confrères et sœurs seront tenus de visiter les pauvres malades, autant qu'ils pourront, et afin de pourvoir avec sûreté à leur soulagement, il y aura des sœurs, choisies pour en prendre un soin particulier ; il y en aura aussi qui seront chargées de garder et conserver ce qui sera destiné pour le besoin desd. malades, comme sont les drogues, les linges et les draps propres à ensevelir les morts, et lesquelles choses leur seront données par compte, et on en fera la nomination tous les deux ans, dans l'assemblée généralle des confrères et sœurs, dans le lieu choisi par le sieur Curé.

3° Tous les revenus de lad. Confrairie, les aumosnes, libéralitez, questes et les droits reçus des confrères et sœurs, seront emploiés au soulagement des pauvres et particulièrement des malades de la paroisse dud. Moncé, à l'entretien de lad. Confrairie, tels que sont les ornemens, luminaires, décoration de l'autel et chapelle de sainte Anne, avec les honoraires pour les services que la Confrairie fera célébrer, sçavoir : trois livres au sieur Curé, pour l'office de sainte Anne, premières et secondes vespres, matines, la messe, la procession et le salut, vingt sols pour chaque ecclésiastique, et trente sols au sacristain.

4° Toutes les personnes qui s'associeront à la Confrairie, se confesseront ....., les jours de sainte ..... Noel, ou une des festes ....

5° Tous les confrères et sœurs assisteront à la Procession de la Feste-Dieu, un sierge à la main, et demeureront dans l'église pendant une heure, qui leur sera indiquée par billets, les jours que le Saint-Sacrement sera exposé, sçavoir : le jour de la Feste-Dieu, le Dimanche dans l'Octave et le jour de l'Octave, le jour sainte Anne, les deux jours de Carnaval et le Jeudi-Saint.

6° Après la Feste de sainte Anne, l'on fera un service solennel pour le repos des âmes, tant des bienfaiteurs et bienfaitrices de lad. Confrairie, que de celles de tous les Confrères et Sœurs qui seront décédés en l'année, pour

lequel sera donné au sieur Curé trente sols, et aux autres ecclésiastiques chacun dix sols, au sacristain dix sols.

7° Tous les premiers Dimanche du mois, les Confrères et Sœurs iront après vespres, en procession, autour du bourg, lorsque le temps le permettra, sinon autour du cimetière, ou au-dedans de ladite Eglise, chantant les litanies de la Sainte Vierge ou du saint nom de Jésus, après laquelle on fera le Salut.

8° Les Confrères et Sœurs s'assembleront une fois le mois dans la sacristie ou chez le sieur Curé, si celà se peut, pour conférer sur l'observance des règlemens et pratiques de piété de lad. Confrairie de Sainte-Anne, et sur l'assistance qu'il faudra donner aux pauvres malades, et sur tous les autres besoins de lad. Confrairie, de laquelle assemblée lesd. Confrères et Sœurs seront avertis au prosne de la Grande Messe du Dimanche précédent.

9° Tous les deux ans, led. sieur Curé avec lesd. Confrères nommeront un Procureur solvable, qui sera chargé de tenir registre des rentes et revenus de lad. Confrairie ..... permettons cependant auxd. sieur Curé et confrères de prolonger led. temps, de deux ans, le même procureur.

10° Le Procureur de lad. Confrairie ne pourra entreprendre aucune affaire de conséquence, sans l'avis du sieur Curé et de six des principaux, et surtout des anciens procureurs de lad. Confrairie.

11° Ceux et celles qui voudront entrer dans lad. Confrairie donneront aud. Procureur cinq sols, la première fois qu'ils se feront inscrire dans le Registre ou Catalogue desd. Confrères et Sœurs, lequel livre, après avoir été paraphé de la main du sieur Doyen rural du Sonnois et de celle du sieur Curé de Moncé, sur tous les feuillets, par premier et dernier, sera mis entre les mains de chaque Procureur en charge, sur lequel livre sera fait, à chaque mutation de Procureur, un mémoire exact et fidelle du nombre de ceux et de celles qui seront inscrits sur led. livre et qui auront paié ou non

leur entretien, afin que led. Mémoire étant signé et arresté desd. sieurs Curé, Procureur, et quelque notable Confrère, puisse servir de règle, lors de la reddition du compte que rendra à la fin de sa gestion led. Procureur entrant, confrontant led. Mémoire et led. Registre.

12° Chaque Confrère et Sœur donneront tous les ans au moins trois sols, pour les besoins de lad. Confrairie, pour raison de quoy led. Procureur en charge tiendra son bureau dans l'Eglise, tous les jours de festes et Dimanches de l'année, tant afin de recevoir lesd. aumosnes et inscrire sur led. Registre ceux qui voudront entrer dans lad. Confrairie ou en paier l'entretien, que pour recevoir les noms et prénoms, qualités des frères et sœurs qui seront décédés ..... pour faire les prières.....

13° Une queste sera faite ..... de l'année ..... une fois ou deux seulement par ..... dans la paroisse et autres du voisinage dud. Moncé, tant pour les pauvres malades que pour l'entretien de lad. Confrairie de Sainte-Anne, lesquelles questes seront faites par led. Procureur ou autres Confrères choisis et nominés par led. sieur Curé et officiers de lad. Confrairie, pour estre ensuitte mises dans un tronc fermant avec deux clefs, ainsi que le coffre servant de Thrésor de la Fabrique dud. Moncé, dans lequel seront aussi mis les titres et papiers de lad. Confrairie, dont l'une desd. clefs sera déposée ès mains dud. sieur Curé, et l'autre en celles dud. Procureur.

14° Nous permettons de transférer au Dimanche la feste et l'office de sainte Anne, lorsqu'elle arrivera dans un autre jour, et nous permettons que le Saint-Sacrement soit exposé pendant le temps de l'Office, avec six cierges allumés de lad. Confrairie, ayant égard en celà à la commodité que les fidelles auront de se réunir le jour du Dimanche, pour vacquer aux exercices de piété ».

Les habitants de Moncé accueillirent avec joie l'approbation tant désirée et, au nombre de cent-dix, ils s'engagèrent

à suivre scrupuleusement la ligne de conduite tracée par l'Évêque.

Cependant, si nous voulons nous reporter à l'article 43e de leur délibération en date du 6 octobre 1715, nous verrons qu'outre la demande d'autorisation qu'il devait, en leur nom, adresser à l'autorité diocésaine, Me Bouteiller était encore chargé par eux d'envoyer une requête à Rome, dans le but d'obtenir des indulgences et des privilèges pour l'autel de sainte Anne.

Le pape Clément XI fit droit à la supplique du curé en envoyant un bref à la date du 6 mars 1717. Mais Monseigneur du Crévy ne permit de le publier que plus de deux ans après, le 2 mai 1719 (1).

Ce bref renfermait les nombreux avantages ci-dessous détaillés :

1° Indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés pour tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, entreront dans la confrairie.

2° Pareille indulgence pour les confrères et sœurs qui, à l'article de la mort, « vraiement contrits, confessés et repus » de la Sacrée Communion, si celà se peut faire commode- » ment », invoqueront dévotement le saint nom de Jésus, au moins de cœur, s'ils se trouvent dans l'impuissance de le faire verbalement, ou qui donneront quelque signe de pénitence, en quelque lieu qu'ils viennent à décéder.

3° Pareille indulgence pour les confrères qui, se trouvant dans les mêmes conditions, visiteront chaque année l'église de Moncé ou la chapelle de sainte Anne, le dimanche le plus proche du septième des Calendes d'Août, c'est-à-dire de la fête de sainte Anne (26 juillet), et y prieront pour l'exaltation de l'Église, l'extirpation des hérésies, la conversion des

(1) Le bref fut imprimé et affiché dans la chapelle Sainte-Anne. Il en reste deux exemplaires, ou plutôt des fragments de deux exemplaires dans les archives de la fabrique.

hérétiques et des infidèles, la conservation et l'affermissement de la paix, de la concorde et de l'union entre les princes chrétiens, et pour le Souverain Pontife ; avec faculté d'obtenir pareilles faveurs spirituelles, en observant les mêmes prescriptions, tous les dimanches qui suivront.

4° Sept ans d'indulgences et sept quarantaines pour ceux qui, s'étant confessés, ayant communié, visité l'Église audit jour de sainte Anne et prié aux intentions que nous venons d'énumérer, accompliront pareil acte à quatre autres jours fériés que les confrères auront liberté de chosir (1).

5° Soixante jours de remise de pénitences, pour les membres de la Confrairie, chaque fois qu'ils assisteront aux messes ou autres offices divins, célébrés spécialement pour eux en l'église de Moncé ; aux assemblées publiques ou particulières tenues pour régler les exercices de chaque acte de piété ; aux processions ; aux sépultures ; ou chaque fois qu'ils accompagneront le Saint-Viatique, ou que ne le pouvant faire, ils réciteront à genoux, sur son passage, l'oraison dominicale et la salutation angélique, à l'intention du malade.

6° Égale faveur toute les fois qu'ils exerceront l'hospitalité envers les pauvres pélerins, les assisteront de leurs aumônes ou de leurs services ; qu'ils visiteront les malades ou les consoleront dans leurs adversités ; qu'ils s'accorderont avec leurs ennemis personnels, ou qu'ils ménageront la paix et la concorde entre les étrangers qui sont en guerre ; et toutes les fois qu'ils ramèneront au chemin du salut celui qui s'en sera écarté, ou enseigneront aux ignorants les commandements de Dieu et les autres choses nécessaires au salut.

7° Même avantage, lorsqu'ils réciteront cinq Pater et cinq Ave, pour les défunts de la Confrairie, ou pratiqueront toute

(1) Les jours choisis par les membres de la confrérie furent ceux des fêtes des apôtres Pierre et Paul, principaux patrons de Monce, de sainte Anne et de saint Julien d'hiver, et le dimanche de la Quinquagésime.

autre œuvre de miséricorde soit spirituelle, soit corporelle, lequel avantage leur est accordé à perpétuité.

Après plusieurs années d'efforts constants, les paroissiens de Moncé-en-Saosnois habilement soutenus et dirigés par un prêtre au zèle éprouvé, avaient donc enfin le bonheur de voir le succès couronner leur entreprise.

L'association qu'ils rêvaient était fondée. Elle avait ses statuts, ses privilèges, et groupés sous la bannière de sainte Anne, ils allaient pouvoir désormais travailler avec ardeur à leur sanctification.

Le manque de renseignements ne nous permet pas malheureusement de les suivre dans leurs progrès spirituels ; cependant outre les documents que nous venons de présenter, d'autres pièces qui se rapportent à l'histoire de la Confrèrie sont conservées dans les archives de la fabrique et le minutier de Me Joachim, notaire à Saint-Cosme-de-Vair. L'intérêt qu'elles offrent n'est que relatif, aussi nous contenterons - nous d'en donner seulement une brève analyse.

1er Septembre 1720. — Les habitants réunis sous le ballet de l'église (1), à l'issue de la messe, décident que pour la procession qui doit se faire après les vêpres, autour de l'église, pour la bénédiction du Saint-Sacrement avec le saint ciboire seulement, qui suivra, et pour la recommandation des bienfaiteurs et des membres de la confrairie, il sera donné 20 sols au curé, 7 au vicaire, et 3 au sacriste. Il sera encore accordé 40 sols au curé, 10 au vicaire et 3 sols au sacriste, lorsqu'ils assisteront au « service solennel composé » de deux grandes messes et vigilles des morts, à trois » leçons seulement, avec la procession qui sera faicte, avant » de commencer la deuxième messe, autour du simetière,

(1) A cette réunion faite à la demande de Louis Biset, procureur de la confrairie, assistèrent Mathurin Boulay, procureur syndic de la paroisse, et deux artistes qui travaillaient aux réparations de l'église, Joseph Coefteau, sculpteur au Mans, et Jean Pierre, architecte à Mamers.

» chantant le Libera et aspergeant d'eau bénite les fosses » des fidelles trespassez ».

6 Octobre 1720. — Au cours de ses visites, Monsieur le grand archidiacre trouvant insuffisants les honoraires votés pour la procession, la bénédiction du Saint-Sacrement et la recommandation des bienfaiteurs et membres de la confrairie, augmente de 5 sols le traitement du curé, de 3 sols celui du vicaire et porte celui du sacriste à 5 sols.

9 Mars 1721. — Nomination de Jean Grouas, l'aîné, laboureur, comme procureur de la Confrairie, en remplacement de Michel Aveline, gravement malade. On élit adjoint en qualité de second procureur, le sieur Jacques Touzard, car, seul, il serait « trop foulé les jours d'indulgences ».

18 Août 1724. — François Bouteiller, frère du curé, mari de Charlotte de Turmeau, donne une rente perpétuelle de 20 livres pour célébration d'une messe chantée à l'autel privilégié de sainte Anne, le premier vendredi du mois.

26 Septembre 1724. — Par testament passé devant Mathieu Mouton, notaire à Avesnes, demoiselle Marie Bouteiller, sœur du curé, donne à la Confrairie de Sainte-Anne, dont elle est membre, 10 livres de rente perpétuelle, pour recommandation de son âme et de celle de Madeleine Savary, sa grand'tante, au jour de sainte Anne, et 15 livres de rente aussi perpétuelle, à prendre sur sa maison de la Grande-Chevallerie, à Maresché, pour célébration d'une messe basse à l'autel privilégié de sainte Anne, le premier mercredi de chaque mois (1).

4 Novembre 1724. — L'évêque permet l'exposition du Saint-Sacrement avec le Soleil, pendant le temps de l'office

(1) Elle donnait en outre, à perpétuité, à la fabrique de Moncé, 10 livres de rente pour aider a faire dire la première messe, et une autre rente de 5 livres pour un service à deux messes chantées, précédé d'une procession faite autour du cimetiere, en chantant les litanies de la Sainte-Vierge.

MMes François Clément, prêtre, demeurant à Mamers, et Louis Fresnais, son confesseur, curé d'Avesnes, étaient charges d'exécuter ses dernières volontés.

divin seulement, aux fêtes des saints Pierre et Paul, de sainte Anne et de saint Julien.

3 Juin 1725. — Bail du champ des Martinières, par lequel il apparaît que le fermier est tenu de donner sur sa ferme vingt sols par an, au procureur de la Confrairie, pour fourniture des luminaires et ornements, aux quatre messes chantées léguées par Jacques Neveu, le 14 octobre 1706, au profit de ladite association (1).

5 Août 1726. — Ratification des statuts par Monseigneur de Froullay. Il les étend, en donnant permission au curé d'exposer le Saint-Sacrement, les dimanche, lundi et mardi de la Quinquagésime.

30 décembre 1726. — Me Jacques Le Magnen, sieur de Lormont, curé de Mamers et doyen du Saosnois, arrête le compte de la confrairie présenté par Marguerite-Charlotte Briland, veuve de Michel Aveline.

6 Juin 1728. — Jean Grouas rend compte de sa gestion, par lequel il appert qu'à cette époque les revenus de la confrérie sont unis à ceux de la fabrique.

JOSEPH-J.-AUG. VAVASSEUR.

(1) La somme totale léguée par J. Neveu était de 6 livres 16 sols de rente annuelle et perpétuelle. Le champ de la Martinière sur lequel elle était assise, était situé en Champaissant, sur la rivière d'Orne, près des lieux de la Martinière et de la Boulitterie, et devait chaque année, à la Toussaint, 4 sols et une poule de rente au seigneur de Forbonnais — Arch. départ. G. 858.

CHRONIQUE

Dans la séance de clôture du Congrès qu'elle a tenu à Chartres du 26 juin au 3 juillet dernier, la Société française d'archéologie à décerné :

Une médaille de vermeil à M. l'abbé Ambroise Ledru et à M. Gabriel Fleury, membres de notre Société, pour la grande monographie illustrée de la cathédrale du Mans qu'ils viennent de publier en collaboration.

Une médaille d'argent au Conseil municipal de Fresnay-sur-Sarthe, pour sa récente acquisition de l'emplacement et des ruines de l'ancien château-fort de Fresnay, dont la conservation se trouve désormais assurée.

Dans la même séance, M. Robert Triger a été nommé inspecteur-général de la Société française d'archéologie.

Quelques jours avant ce congrès de Chartres, la Société française d'archéologie avait eu le très vif regret de perdre prématurément, à l'âge de 57 ans, son très distingué directeur, M. le comte de Marsy, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, des Académies royales d'archéologie et d'histoire de Belgique et d'Espagne, correspondant de l'Institut archéologique de Grande-Bretagne etc.

M. le comte de Marsy, qui avait présidé l'une de nos séances publiques à la Maison de la reine Bérengère, en 1895, était membre honoraire de la Société historique et archéologique du Maine, et lui témoignait en toutes cir-

constances les plus bienveillantes sympathies. Nous unissons nos très sincères regrets à ceux de la Société française.

Depuis la publication de la dernière livraison, le Bureau de notre Société a eu l'honneur de recevoir, avec MM. Singher, à la Maison de la reine Bérengère, deux visites dont le souvenir mérite d'être particulièrement conservé : le 19 juin, la visite des élèves de l'École des Chartes, qui se sont arrêtés quelques heures au Mans au retour d'une excursion en Normandie sous la direction de M. le comte de Lasteyrie, de l'Institut, et de M. E. Lefèvre-Pontalis, du Comité des Travaux historiques ; le 3 juillet, la visite des membres du 8e Congrès de *la Loire navigable*, qui avait groupé au Mans de nombreuses notabilités de la région.

Au moment où s'imprime cette chronique, s'organise pour le mercredi 25 juillet, avec la très aimable autorisation de M. le marquis et de Mme la marquise de Talhouet, et grâce à l'initiative si dévouée de notre vice-président, M. le marquis de Beauchesne, une intéressante excursion au château du Lude. Nous en rendrons compte dans la prochaine livraison.

Le 21 août, aura lieu à Alençon, sous la présidence du duc d'Audiffret-Pasquier, l'inauguration du buste de M. de La Sicotière. Nous prions instamment nos collègues de se joindre à nous pour assister à cette cérémonie et rendre hommage à l'éminent historien qui fut l'un des collaborateurs et l'un des amis fidèles de notre Société.

GRANNONA

STATION DE LA TABLE THÉODOSIENNE

ET PLACE FORTE DU TRACTUS ARMORICANI (1)

La *Notitia dignitatum*, publiée au commencement du Ve siècle, nous apprend, dans son passage relatif à l'administration militaire de l'empire romain, qu'un *Magister pedi-*

(1) [L'emplacement de la ville forte de *Grannona*, citée par la *Notice des dignités*, a donné lieu à de nombreuses discussions et demeurait jusqu'ici l'un des points les plus incertains de la geographie de l'Armorique a l'époque romaine. M. Ernest Desjardins notamment a consacré plusieurs passages à *Grannona* dans sa *Geographie de la Gaule romaine.* (Paris, Hachette, tome I, 1876, p. 293, 296, 324, 331, 336). Bien que cette station de *Grannona*, tant cherchee, ne soit pas située sur le sol de l'ancien Maine, elle doit être considérée comme l'un des centres principaux de l'Armorique romaine et du *Tractus Armoricani* qui comprenaient le territoire du Maine, au moins pour partie, sinon pour le tout. La *Revue historique et archéologique du Maine* n'a pas hésité, dès lors, a accueillir cette nouvelle étude *d'un membre de notre Societé* sur l'emplacement de *Grannona*. Non seulement la *Revue* est heureuse de montrer ainsi que les études de géographie romaine, trop rares en province et qui exigent une érudition sérieuse, sont abordées avec un zèle des plus louables par l'un de ses collaborateurs, mais elle tient en même temps a rendre justice aux efforts de M. Liger, dont les découvertes et les travaux archéologiques, remarqués par l'illustre historien Mommsen, ont apporté depuis quelques années des éléments si nouveaux pour la géographie de notre région à l'époque romaine.

La *Revue* rappelle toutefois à l'occasion de cette discussion scientifique sur *Grannona* que, suivant l'usage constant, ses collaborateurs conservent, avec une entière liberté d'appréciations, la responsabilité personnelle de leurs opinions. *Note de la Rédaction.*]

tum in praesenti commandait alors toute l'infanterie de l'Occident : il avait sous ses ordres, pour la Gaule, un *Comes*, « vir spectabilis », et six *Duces*, « viri spectabiles » également.

Le *Comes* résidait à Strasbourg et portait le nom de *Comes Argentoratensis*.

L'un des ducs était le *Dux Tractus Armoricani et Nervicani*, (côtes de la Manche et de l'Océan jusqu'à la Loire). Sous son autorité étaient placés les fonctionnaires suivants :

1° *Tribunus cohortis primae novae Armoricae*, [en résidence à] *Grannona*, « *in littore Saxonico* », position qui jusqu'ici n'était pas connue.

2° *Praefectus militum Carronensium : Blabia* (près de Nantes).

3° *Praefectus militum Maurorum Venetorum : Venetis* (Vannes).

4° *Praefectus militum Maurorum Osismiacorum : Osismiis* (Carhaix).

5° *Praefectus militum Superventorum : Manatias* (près de Corseul).

6° *Praefectus militum Martensium : Aleto* (Alet).

7° *Praefectus militum primae Flaviae : Constantia* (Coutances).

8° *Praefectus militum Ursoriensum : Rothomago* (Rouen).

9° *Praefectus militum Dalmatorum : Abrincatis* (Avranches).

10° *Praefectus militum Grannonensium : Grannona*.

En outre, au nombre des *Praefecti Laetorum et Gentilium in Gallis* se trouvaient :

11° *Praefectus Laetorum Batavorum et Gentilium Suevorum : Baiocas et Constantiae* (Bayeux et Coutances), *Lugdunensis II*ae.

12° *Praefectus Laetorum Gentilium Suevorum : Cenomanos* (Le Mans).

13° *Praefectus Laetorum Francorum : Redonas* (Rennes), *Lugdunensis III*ae.

Ainsi *Grannona* était à la fois la résidence d'un *Tribunus* commandant les cohortes, et d'un *Praefectus* commandant d'un corps militaire qui prend le nom du même siège, contrairement à la méthode adoptée pour tous les autres que distinguent des noms honorifiques, étrangers ou particuliers (1).

Les autres corps militaires du *Dux Tractus Armoricani et Nervicani*, comme ceux des *Praefecti Laetorum et Gentilium in Gallis*, sont établis dans chacune des *Civitates* de l'Armorique et dans celles qui la touchent, dans l'espace compris entre la Seine et la Loire, à l'exception d'une seule, celle des *Lexovii*.

Ces cités sont habitées par les Namnètes (Nantes) ; les Venètes (Vannes) ; les Osismiens (*Vorganium*, Carhaix) ; les Coriosolites (Manapias, près de Corseul) ; les Diablintes (Alet après la ruine de Jublains); les Ambricates (Avranches) ; les Unelles (Coutances après la ruine d'Alauna) ; les Bajocasses et les Viducasses réunis (Bayeux) ; les Véliocasses (Rouen) ; les Cénomans (Le Mans) ; les Redons (Rennes).

La *Notitia dignitatum*, insuffisamment étudiée, a éte mal interprétée dans certaines parties.

D'abord *Rothomago* (Rouen) et *Baiocas* (Bayeux) ne sont pas à leur place. *Rothomago* doit être inscrit après *Baiocas*, et *Baiocas* doit paraître après *Constantia*. Ce ne sont là, sans doute, que des transpositions de copistes qui n'ont pas grande importance, mais dont il faut pourtant tenir compte dans une étude méthodique.

Certains auteurs ont voulu voir des noms de localités

(1) Quelques auteurs, dont M. E. Desjardins, ont voulu distinguer deux stations du même nom *Grannona* siège du *Praefectus* et *Grannonum* siège du *Tribunus*, et ils placent la première à Guérande, dans la Loire-Inférieure. Le voisinage très rapproché de la station de *Blabia* qui elle aussi était le siege d'un *Praefectus* ne nous permet pas d'accepter cette distinction, que rien, d'ailleurs, ne vient prouver.

armoricaines dans ceux des corps de troupes (*militum*) désignés par la *Notitia* : c'est, à notre avis, une erreur manifeste. Tous ces noms, sauf un seul, celui de *Grannona*, sont des sobriquets d'essence honorifique, attachés à des faits d'armes, ou des qualités sans le moindre rapport avec ceux du pays.

Carronensium donne bien l'idée de *chéri* (sous entendu) *de la victoire*. *Maurorum*, porté chez les Vénètes et les Osismiens, rappelle des succès militaires acquis chez les habitants de la Mauritanie, ou accuse la présence d'un contingent de soldats de ce pays. Il est facile de reconnaître que *Venetorum* et *Osismiacorum* ne sont placés là que comme une indication des contrées où étaient cantonnés ces corps mauritaniens. *Superventorum* est à peu près synonyme de réserve d'élite. *Martensium* veut simplement dire de Mars, corps martial. *Primae Flaviae* est un titre impérial. *Ursoriensum* vient incontestablement du mot ours, corps des redoutables. *Dalmatorum* et *Suevorum* s'expliquent de la même manière que *Maurorum* : de la Dalmatie et des Suèves. *Grannonensium* seul fait exception à la règle, ce qui sera expliqué ci-après.

Desjardins a donc commis une erreur en assimilant *Martensium* à *Fano Martis*, assimilation qui, il est vrai, lui était nécessaire pour justifier l'identification de *Fano Martis* avec Corseul, quoique *Fano Martis* fut à Plenée-le-Jugon (1) où nous l'avons retrouvé, que Corseul fut *Coriallo* comme nous l'avons démontré (2), et que le temple de Corseul, sur lequel il fondait sa théorie, ne fut point dédié à Mars.

D'autres auteurs, parmi lesquels se rencontre M. Longnon, se sont refusés à reconnaître que les emplacements des corps militaires de la *Notitia* concordassent avec les

(1) Voir notre étude *Les voies militaires de la Table Théodosienne dans l'ouest des Gaules*. Paris, Champion, 1899, un vol in-8.

(2) Ibidem. *Les voies militaires de la Table Théodosienne*, etc.

capitales des cités armoricaines : c'est encore, il nous semble, une erreur. Suivons, dans l'ordre où ils sont placés, ces corps qui existaient en nombre exactement conforme à celui de ces cités et qui s'y adaptent avec une parfaite exactitude.

Blabia, qui ne pouvait être au Blavet comme l'insinue Desjardins, se retrouve près de Nantes.

Venetis, l'ancienne *Diarorigum* de Ptolémée et la *Civitas Venetorum* de la *Notitia provinciarum* est Vannes : c'est admis par tous les auteurs.

Osismiis, l'ancienne *Vagoritum* de Ptolémée et la *Civitas Osismiacorum* de la *Notitia provinciarum* est Carhaix. Bien que M. Longnon, préoccupé de son diocèse de *Corisopitum*, ne l'admette pas, il semble que *Osismiis* doit aussi bien représenter *Vagoritum* que *Venetis* représente *Diarorigum*, car *Osismiis* et *Venetis* indiquent bien les Osismiens et les Venètes.

Manatias était non dans la ville de Corseul même, mais tout à côté, sur la butte du Haut-Bécherelle où est le camp et le fameux temple que Desjardins dédie à Mars : nous avons donné le plan de cet intéressant monument dans notre brochure sur les *Coriosolites*. A la suite de l'édifice, vers l'est, on trouve des restes d'installations militaires qui justifient l'existence du siège de *Manatias*.

Aleto est Alet, de l'avis de tous, mais M. Longnon, qui veut fondre les Diablintes avec les Coriosolites, ne consent pas à ce que Alet ait été, au Ve siècle, la capitale de la partie restante des Diablintes : il ne paraît pas même admettre, malgré les découvertes archéologiques (1), que Jublains, détruit au IIIe siècle, ait été la capitale des Diablintes.

Constantia, fondée en remplacement d'*Alauna* par Constance Chlore est Coutances, la nouvelle capitale des Unelles ; c'est encore reconnu par tous les auteurs.

(1) Voir notre étude sur *Les Diablintes, Alet et Jublains*. Paris, Champion, 1898, in-8.

Rothomago, capitale des Véliocasses, est Rouen sans contestation possible.

Abrincatis, l'ancienne *Cosedia* de la Table Théodosienne, la *Civitas Abrincorum* de la *Notitia provinciarum*, est Avranches, ce qui n'est également pas contesté au moins pour l'identification, car, quant au reste, on connaît les divagations des auteurs sur *Cosedia* qu'on veut mettre à Coutances (1).

Baiocas est Bayeux, l'ancien *Augustoduro* de la Table Théodosienne et l'ancienne *Civitas Bajocassium* à laquelle était réunie alors, au Ve siècle, la *Civitas Viducassium*.

Redonas est Rennes et *Cenomanos* Le Mans ; il n'y a aucune contestation sur le fait.

On le voit, tous les corps militaires de la *Notitia dignitatum* étaient attachés aux cités de l'Armorique. Seule, entre toutes, la position de *Grannona* n'est pas déterminée, quoiqu'elle fut le siège d'un *Tribunus* et d'un *Praefectus*, alors que les autres positions n'avaient qu'un *Praefectus*.

Grannona, inscrit deux fois dans la nomenclature de la *Notitia*, avait donc un caractère spécial et prédominant, puisque son nom est par exception appliqué à un sous commandement et qu'il représente non seulement une ville mais une circonscription, car tel est bien le sens de *Grannonensium*. C'était, dès lors, la position la plus importante au point de vue politique et militaire, parmi celles qu'indique la *Notitia* dans l'Armorique, et aussi la plus intéressante pour l'histoire et la géographie.

Les auteurs ne l'ont pas compris. On s'est borné à voir simplement dans *Grannona* un lieu ordinaire, d'autant moins à remarquer qu'il ne paraissait pas devoir être identifié avec une *Civitas*, et qu'il pouvait, par suite, être placé à tort et à travers sur un point quelconque de l'Armorique.

(1) Voir *Les Coriosolites, Reginea Fano-Martis et Coriallo*. Paris, 1895, in-8, et *Les voies militaires de la Table Théodosienne*, etc.

C'est dans cet ordre d'idées qu'on l'a cherché tantôt à Granville, chez les Ambricates, tantôt au cap de la Hague, chez les Unelles, tantôt du côté de Nantes, tantôt à Port-en-Bessin, près de Bayeux, chez les Bajocasses et les Viducasses alors réunis. Cette dernière leçon, due à l'allemand Boeking, est la plus accréditée : elle a été adoptée par Desjardins, pour la station de *Grannona*, résidence du *Tribunus*.

Nous n'avons jamais admis ces hypothèses qui toutes, d'ailleurs, auraient constitué des superfétations, car les Ambricates, les Unelles et les Bajocasses étaient déjà munis de corps militaires cantonnés à Avranches, à Coutances et à Bayeux. C'est chez les *Lexovii* qui ne sont point nommés dans la *Notitia* que nous placions *Grannona* de prime abord. Pendant plusieurs années, des recherches actives furent faites dans ce pays, sans le moindre résultat favorable. Nous avions presque jeté le manche après la cognée ; nous en étions à désespérer d'une solution honorable, mais en archéologie on désespère alors qu'on espère encore.

Nous reprîmes nos études dans un sens plus général en méditant le texte même du *Tractus Armoricani*.

L'Armorique des Gaulois, au dire de César, se bornait au pays renfermé entre la Loire et l'Orne où confinaient les Sésuviens. L'Armorique des Romains s'étendait plus loin, jusqu'à la Belgique. Les *Caletes*, qui occupaient la rive droite de la Seine, étaient ainsi, par le fait, des Armoricains, et la qualification *primae novae Armoricae* de la *Notitia* est bien la confirmation du sens qui vient d'être indiqué, tout en justifiant la qualification de *Nervicani* qui implique le voisinage de la Belgique.

D'un autre côté, la rubrique *in littore saxonico*, précisait pour ainsi dire la désignation de l'espace dans lequel se répartissaient les corps militaires ; l'on sait que les rivages de la Manche étaient occupés par des Saxons aux IV^e^ et V^e^ siècles, notamment dans la partie nord-est, entre Bayeux

et Boulogne où étaient même leurs plus grands établissements.

Enfin, il est bon de savoir que le dernier peuple de la Lyonnaise IIe, sur le littoral de la Manche, était celui des *Caletes*, chef-lieu *Juliabona* (Lillebonne), dont le territoire s'étendait jusqu'à la limite de la Belgique IIe qui commençait vers Dieppe.

La *Nova Armorica* comprenait donc les territoires des *Lexovii* et des *Caletes*. Le commandement du *dux Tractus Armoricani* ne s'étendait pas au-delà, puisque la Belgique, qui ne faisait point partie des Armoriques, était administrée séparément.

Par suite, toutes les recherches, en ce qui concerne la position de *Grannona*, ne pouvaient être poursuivies en deçà des *Lexovii* et au delà du pays des *Caletes* qui finissait aux environs de Dieppe.

Le terrain étant ainsi déblayé, il nous fut possible au moins d'entrevoir que *Grannona*, porté sur la *Notitia*, pouvait représenter à la fois les *Lexovii* et les *Caletes* qui formaient la partie extrême des Armoriques.

Il nous vint alors naturellement à l'esprit que cette ville pouvait être la même que *Juliabona*, située au centre du pays occupé par les deux peuples ; mais en creusant la question il ne nous parut pas possible que *Grannona*, qui avait donné son nom à un sous-commandement des Armoriques, et qui, par conséquent avait dû avoir une importance exceptionnelle dut être pour ainsi dire fondue dans la ville capitale des *Caletes* dont le nom était différent.

D'un autre côté, nous restions frappé de ce que la position d'un corps militaire de l'Armorique à l'opposite du côté de la Loire près de Nantes, eut été choisie à l'extrémité du territoire des Namnètes.

Par là, nous entrevîmes la possibilité d'une position vers les limites des *Caletes* et des Belges, d'autant plus rationnelle qu'elle eut été rapprochée du noyau des forces

romaines qui stationnaient sur le Rhin, à Trèves particulièrement.

Nous eûmes alors recours aux cartes et aux documents écrits qui pouvaient nous renseigner sur le pays que nous connaissions déjà, au moins superficiellement, et ce fut l'occasion d'un nouvel examen de la Table Théodosienne. Nous y lûmes aussitôt un nom que nous avions rencontré cent fois sans le remarquer, celui de *Graninum* appliqué à une station de la voie militaire de *Juliabona* (Lillebonne) à *Gesogiacogvos* (Boulogne-sur-Mer), sur un point correspondant approximativement aux limites des *Caletes*, dans les environs de Dieppe, à peu de distance de la limite des Belges.

Ce fut pour nous un trait de lumière, car ce *Graninum* de la Table et le *Grannona* de la *Notitia*, s'appliquant à un lieu qui correspondait si exactement à la position rationnelle de la ville cherchée, devaient être un seul et même nom.

Il restait à connaître l'opinion des « classiques » sur la station de *Graninum* portée sur la Table Théodosienne, et tout d'abord celle de Desjardins. Or, voici sa glose :

« Une des routes qui partaient de *Juliobona* gagnait la » côte entre Saint-Valéry et Veules, à 24 kilomètres de » Dieppe, après avoir traversé le pays de Caux par Fauville » et Cany. C'est entre ces deux bourgades qu'était la station » de *Gravinum* que la Table de Peutinger place à x lieues » gauloises (22 kil. et 200 mètres) de Lillebonne. On a pensé » qu'il existait sur ce document une immense lacune dans » l'énoncé des positions entre *Gravinum* (Grainville ou » Normanville) et *Gesoriacum* (Boulogne-sur-Mer). Nous » croirions plutôt que, dans tout cet espace de la côte, il » n'existait pas une seule position importante, et encore » moins un port. Il ne se rencontre du moins aucune men- » tion de villes ou de localités quelconques dans les textes, » pas même dans la *Notice des dignités* (1) ».

(1) E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, tome I. p. 345.

Cet alinéa renferme des erreurs que nous ne saurions accepter :

1° La station dont il s'agit n'est point nommée *Gravinum*, sur la Table Théodosienne, mais *Graninum*

2° Elle n'était point placée à dix lieues gauloises (22 kil. 200) de *Juliabona*, mais au moins à 27, car elle est figurée au deuxième crochet et non au premier.

3° La voie qui passait au devant de Saint-Valéry et Veules n'était pas la voie militaire de *Juliabona* à *Gesoriacum*, mais une route administrative suivant le littoral et partant de *Carotinum* (Harfleur).

4° La voie militaire de *Juliabona* à *Gesogiacogvos*, sur laquelle était *Graninum*, passait près d'Yvetot et d'Arques, sur les hauteurs qui avoisinent Dieppe.

5° Elle ne passait donc pas à Grainville qui est loin de sa direction et se trouve à 12 lieues de *Juliabona* et non à 10.

6° L'immense espace qui règne entre *Juliabona* et *Gesogiacogvos* n'a point été laissé à l'état de lacune dans la *Notitia*, puisqu'à la seule exception du pays des *Caletes*, qui se terminait vers Dieppe, tout le pays est couvert de corps militaires qui sont ceux de Valenciennes (*Famars*), Arras (*Atrabatis*), Noyon (*Noviomago*), Senlis (*Silvanectes*), Tongres (*Tongis*).

7° Le pays des *Caletes* lui-même n'était pas privé d'un corps militaire, puisque celui de *Grannona* qui était le principal et qui comportait les pouvoirs d'un *Tribunus* et d'un *Praefectus* y était cantonné, comme il va être démontré.

8° Les noms des stations de la Table ne sont point écrits, en ce qui concerne la voie militaire de *Juliabona* à *Gesogiacogvos* avant la cote *i*, mais après, de sorte que *Graninum* est bien au deuxième crochet et non au premier.

Desjardins, comme on le voit, a traité la question au moins légèrement, dans le repos du cabinet.

Nous étions dès lors en droit de maintenir nos conclusions précédentes ; à savoir que la *Notitia* place des corps

militaires chez tous les peuples des Armoriques, qui s'étendaient pour les Romains jusqu'à la limite des Belges, sauf chez les *Lexovii* et les *Caletes ;* que le territoire de ces derniers convient particulièrement au siège du seul corps dont l'emplacement n'est pas déterminé ; qu'au lieu même le plus rationnel pour l'emplacement du corps inconnu de *Grannonensium* se trouve une station du nom de *Graninum* ; par suite que les deux noms de *Grannona* et de *Graninum* doivent s'appliquer à la même ville et à la ville que nous cherchions.

Il importait désormais de déterminer aussi exactement que possible la situation géographique de cette ville.

Avant tout, il faut dire qu'on ne doit pas être surpris que *Grannona* fut le seul poste militaire de deux peuples, les *Caletes* et les *Lexovii*, contrairement à la règle adoptée pour tous les autres peuples de l'Armorique qui en avaient chacun un : l'exception semble motivée par ce fait que le poste unique de ces deux peuples se trouvait très fortement appuyé par celui de Rouen (*Rothomago*), qui formait éperon dans les terres à l'est.

Il est à remarquer ensuite que sur la Table Théodosienne, la voie militaire de *Juliabona* à *Gesogiacogvos* au delà du premier crochet, placé au Baons, près d'Yvetot, à dix lieues gauloises de Lillebonne, n'est plus cotée. *Graninum* se trouvant sur cette partie non cotée, on est réduit à fixer sa position par approximation, en ayant égard à la comparaison des lignes graphiques et en employant certains procédés qu'on acquiert par la manipulation de la Table Théodosienne.

Théoriquement, nous arrivions ainsi à placer la station de *Graninum* dans le voisinage d'Arques et de Dieppe, mais il manquait à cette position la sanction archéologique, l'appui de preuves matérielles et tangibles. L'abbé Cochet ne devait pas tarder à nous les fournir dans son ouvrage *La Normandie souterraine* :

« Parmi les lieux habités de l'ère des Césars, écrit-il en » effet, il faut citer Arques, chef-lieu du comté de ce nom et » métropole de l'ancien pays de Talon, au temps des Francs. » Autour de cette vieille citadelle appelée *Arcas* dès 750, » dans un diplôme délivré par Pépin à l'abbaye de Saint- » Denis, on a rencontré des médailles romaines et des » monnaies mérovingiennes. Archelles, qui est en face et » comme un reflet de la forteresse, nous a fait voir, à » diverses reprises, sous une couche épaisse de terre noire, » des tuiles à rebords, des poteries antiques et des mon- » naies de Posthume. En 1853, on y a reconnu, à trois » mètres de profondeur, une série de pierres taillées ou » sculptées qui ont dû servir à des colonnes ou à un porti- » que. Pour unir ces deux points, on avait jeté un pont sur » la Telle et la Varenne réunies et l'on avait élevé la chaus- » sée que l'on nomme encore aujourd'hui *la rue de Rome*.

» Arques était alors la capitale d'un *Pagus*, qui, au » Moyen-Age, nous apparait sous le nom de Talon. Au » temps de nos ducs normands, c'était le point le plus for- » tifié de la vallée. Aussi, c'est de ce capitole que la popu- » lation descendit comme de sa source, s'étendant jusqu'à » la mer et s'échelonnant sur tous les points susceptibles » d'être habités.

» A droite, ce fut Saint-Martin-Église, où l'on a rencontré » un statère gaulois en or, des médailles romaines, et dans » le cimetière des vases funèbres des temps mérovingiens. » C'est qu'en effet le nom même indique ce dernier âge, » et dès le IX^e^ siècle ce hameau était la propriété de la » métropole de Rouen. L'archevêque Riculfe le lui avait » donné le 7 mars 875, comme le prouve une charte de » Charles-le-Chauve.

» A gauche était Machouville dont les maisons romaines » ne sont pas totalement détruites. Le Val de Bouteilles, » vieux repaire de l'industrie saunière dont les marais, » exploités dès l'époque romaine, furent donnés en 672 par

» Childéric II au monastère de Saint-Landbert. Un peu plus » loin, c'est le hameau d'Epinay, où furent trouvées, en » 1847, des sépultures franques. »

Ajoutons que nous sommes près de la fameuse cité de Lisme où se sont rencontrées des antiquités gauloises et les groupes d'antiquités romaines et mérovingiennes ne sont pas éloignés.

En faisant cette intéressante description, l'abbé Cochet ne se doutait guère qu'il décrivait la station de *Graninum* portée sur la Table Théodosienne et le siège militaire de *Grannona* indiqué par la *Notitia dignitatum* ; mais, cantonné dans ses études spéciales sans être familiarisé avec les deux grands titres géographiques de l'empire, il n'avait pu connaître ni résoudre la grosse question qu'il remuait inconsciemment.

Pour nous, aucun doute ne peut subsister. La voilà enfin trouvée, à Arques et sur les hauteurs de Dieppe, l'antique station de *Graninum*, la formidable position militaire de *Grannona*, qui fut détruite de fond en comble par les barbares au commencement du V^e^ siècle, et dont le souvenir avait disparu dans l'hécatombe de l'empire romain.

On avait cependant gardé une vague notion de son existence ; la Table Théodosienne laissait une impression indicative et la *Notitia* en portait le nom. Bien qu'ils n'en connussent pas la véritable importance, les savants avaient continué à s'en occuper un peu, par acquit de conscience, mais la solution de la question demandait beaucoup de recherches, des dépenses considérables, et faute de boussole, ils faisaient fausse route.

Tout en portant nos regards, dès le principe, vers le territoire des *Lexovii*, nous aussi avions eu là une trop courte vue : pour arriver à la vérité, il fallait remonter jusqu'à l'extrême limite des *Caletes*.

Le résultat auquel nous amène aujourd'hui une étude persistante est d'autant plus important qu'il nous met en

présence non pas seulement d'une ville, mais de plusieurs groupes d'agglomérations, autour d'une place forte, doublée d'un camp et d'une citadelle, qui ont donné leur nom au seul commandement qui ne portait pas, dans la *Notitia*, une dénomination étrangère ou circonstancielle.

En résumé, *Grannona* était *Graninum*, et les deux villes qui n'en formaient qu'une, étaient à Arques, au sud-est de Dieppe.

Des faits que nous venons de rappeler, l'histoire peut tirer, en outre, plusieurs profits.

1° La ville forte de *Grannona*, mentionnée dans la *Notitia dignitatum* disparut dans les invasions de 407 à 412. Or, la *Notitia* est antérieure à ces dates, c'est un fait acquis. On est donc incontestablement en droit de faire remonter au commencement du Ve siècle et peut-être à quelques années auparavant l'âge de ce document historique.

2° On savait bien que les Saxons hantaient les côtes de la Manche et de l'Océan jusqu'à la Loire depuis la fin du IIIe siècle, mais on n'avait pas la preuve de leur établissement à demeure sur tout cet espace. Par les mots *in littore saxonico*, la *Notitia dignitatum* confirme le fait, au moins pour la fin du IVe siècle et le commencement du Ve.

3° Enfin *Grannona*, place forte au Ve siècle, dut l'être dès le temps de César, car la cité de Lisme, qui en était un groupe, est celtique, et il est démontré que toutes les stations importantes des voies militaires figurées sur la Table Théodosienne furent établies sur des villes gauloises.

Au dire de César, ces villes étaient très nombreuses ; nous en concluons, en terminant, que César et l'archéologie ne sont pas toujours d'accord jusqu'ici avec nos historiens.

F. Liger.

LES

ANGLAIS AU BAS-MAINE

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

(Suite et fin.)

Cependant, malgré leur écrasement à Ambrières, il s'en fallait que les Anglais eussent à jamais débarrassé de leur funeste présence le sol de notre province. Si l'on n'entendit plus parler d'eux dans le Bas-Maine pendant les derniers mois de l'année 1592, il n'en fut pas de même pendant les premiers mois de l'année suivante.

Dès le 4 janvier 1593, la comtesse de Sanzay signale dans son journal l'arrivée à la Ferté-Macé, à quelques lieues par conséquent de la frontière du Maine, d'un corps de 2,500 Anglais conduits par le général Norris en personne. C'était le corps que ce général était allé depuis longtemps déjà, on s'en souvient, recruter en Angleterre, et que, si l'on en croit Montmartin, il avait fait « descendre à Granville », pour l'amener « de là au pays du Mayne ». Les Anglais demeurèrent huit jours entiers à la Ferté-Macé, puis ils se dirigèrent sur Alençon où ils se trouvaient avant la fin de janvier.

Cette fois, Mayenne n'étant plus au pouvoir de l'Union, on pourrait au premier abord s'étonner de l'itinéraire suivi par Norris : son dessein n'était-il pas d'opérer sa jonction avec Saint-Luc du côté d'Évron ? S'il avait jugé bon de

passer auparavant par la ville où commandait Hertré, c'est qu'il avait été chargé par la reine Élisabeth d'aller demander à celui-ci la réparation de l'outrage fait, nous l'avons dit, aux Anglais lors de leur passage à Assé-le-Boisne au mois de juin de l'année précédente. Cette réparation ne leur avait pas encore été accordée. Il y avait bien eu depuis cette époque une information faite contre le sieur de Bernay, et ce à la requête du gouverneur d'Alençon agissant en vertu d'un arrêt du conseil privé du roi. Au cours de cette information avaient été « oys ceulx qui avoient conduict les Anglois », et le coupable s'était vu décrété d'accusation. Toutefois le procès traînait en longueur, ce qui ne faisait pas le compte des terribles alliés de Henri IV. Aussi, quand Norris, à la tête de ses 2,500 hommes, vint jusque dans Alençon le sommer de faire enfin justice à sa souveraine, Hertré ne crut pas pouvoir différer plus longtemps l'arrestation de celui qui était cause de tout le mal. « Pour contenter le général Norry, Me Gilles Bizeul, lieutenant du prévost provincial en la conté du Mayne, se transporta » sans désemparer « en la ville de Fresnay » où Mre François Maillard « s'estoit retiré, craincte d'estre forcé en sa maison qui n'eust peu résister aux forces du général Norry, auquel lieu se trouvant, il fut faict prisonnier... Cependant, sur la prière que le sieur de Bernay et ses amys luy firent, voyant ce dernier plongé en larmes », on le laissa commis à la garde des officiers de Fresnay. L'infortuné fut donc « laissé à la garde de ses amys, au lieu d'estre conduict prisonnier à Allençon, en danger d'estre prins en chemin par les Anglois qui ne le menassoient pas moings que le faire dévorer par leurs dogues (1) » ... Comme on le voit, il ne faisait pas bon de résister par la force aux bandes anglaises qui traversaient alors notre province en tous sens et à

(1) Arch. nat. X/2 B, 172, plaidoirie du 18 juillet 1595 déjà citée.

chaque moment, et le moins qu'on risquait était d'avoir affaire aux redoutables molosses dont ils se faisaient suivre à la guerre.

Après avoir poussé cette pointe à Alençon, Norris pénétra dans le Maine avec son petit corps d'armée. La Poôté des Nids (1) et Villaines se trouvant sur son chemin pour se rendre à Évron, il passa par ces deux bourgs, et, avant d'aller plus loin, y repartit ses troupes ainsi que dans la campagne environnante pour qu'elles y pussent prendre leurs quartiers. Les livres de comptes de la fabrique d'Assé-le-Boisne (registre de Noel 1592 à Noel 1593) font évidemment allusion à cet évènement en disant que « durant le temps de lad. procure..... arriva en ce pays une armée d'Angloys pour le Roy, nostre sire, conduictz et menez par ung nommé Monseigneur Noury, général et conducteur de lad. armée, lequel estoit logé aux bourgs de Villaines et la Posté des Nids »..... Ces mêmes comptes nous donnent sur l'occupation de la contrée par les soldats Anglais de nombreux détails grâce auxquels il est facile de se figurer toutes les misères qu'entraînait cette occupation pour nos malheureuses populations.

D'abord, dès que celles-ci apprenaient que les soi-disant auxiliaires du roi Henri IV étaient apparus dans leur voisinage, elles étaient dans les transes les plus grandes et n'avaient plus qu'une idée, celle d'obtenir de l'autorité militaire anglaise des sauvegardes capables de les mettre à l'abri des excès qu'elles redoutaient. C'est ainsi que nous voyons les habitants d'Assé-le-Boisne « craignant qu'au département dud. lieu (de Villaines) » les Anglais « vinssent loger en leur paroisse », députer auprès de leur général « à cette occasion et pour y donner ordre, noble Jacques de Mellay, escuyer, seigneur de Cerisay » (2). Ce dernier va

(1) Commune du canton de Villaines, limitrophe du depart. de la Sarthe.

(2) Voir sur ce personnage *Recherches sur Assé-le-Boisne*, p. 206 et suivantes.

donc « jusqu'aud. villaige de la Posté, trouver mond. seigneur Noury, général et conducteur de la susd. armée. Ce qui fust faict. L'ayant trouvé led. sieur de Cerisay, fut prié (le général Norris) par lad. paroisse de prendre aultres quartiers, ce qui fust faict, promis par led. sieur général, baillé aud. sieur de Cerisay une sauvegarde pour lad. paroisse. Pour la délivrance de laquelle auroit (le procureur de la fabrique) baillé au seigneur de Cerisay la somme de deux escus sol pour le segretaire de mond. sieur le général ».

Toutefois ces sauvegardes ne laissaient pas d'être très onéreuses. Les habitants d'Assé-le-Boisne ne tardèrent pas à en faire l'expérience. « Ung capitaine, nommé le capitaine Alègre (1), qui estoit de lad. armée (des Anglais) » avait été « logé au logis et maison seigneuriale dud. Cerisay pour la garde et conservation tant des bestiaux que des meubles de la paroisse estant logés aud. lieu » : il fallut lui bailler et payer « par le commandement des paroissiens la somme de 50 escus sol »... Mais ce ne fut pas tout. « Led. capitaine Alègre » ayant été « noury.... avec ses gens et chevaulx » par le seigneur de Cerisay « aud. logis et maison seigneuriale dud. Cerisay..... l'espace de douze à quinze jours », ce dernier prétendit à son tour se faire rembourser de cette dépense par les paroissiens. De même encore les habitants d'Assé-le-Boisne eurent à payer « par le commandement de Monseigneur de Bernay (François Maillart) » la somme de cinq escus « à ung Angloys estant alors en lad. paroisse au logis et maison seigneuriale de Leschenail (2), estant en lad. paroisse pour la garde et conservation d'icelle ». Puis ce même Anglais et ses gens avaient fait de la dépense en la maison de Jehan Seigneuré, oste, vendant vin en la ville

(1) Ce capitaine Alègre ne se retrouve pas sur l'état des troupes anglaises de septembre de la même année ; peut-être devait-il être au nombre des 30 ou 40 anglais qui le 2 mai périront noyés dans les eaux de la Mayenne au début de l'affaire du Port-Ringeard.

(2) Voir sur le manoir de l'Echenay, en Assé-le-Boisne, le livre de M. Moulard, p. 101 et suivantes.

de Fresnay » ; cette dépense fut, elle aussi, à la charge des paroissiens. Il n'y eut pas jusqu'à « ung cheval fourni aud. Anglais », qui ne fût au compte de ceux-ci. Enfin les comptes d'où nous avons tiré les détails qui précèdent nous apprennent que le procureur de la fabrique avait dû aller « par troys divers jours en la ville de Fresnay tant pour avoir des vivres aux Angloys » logés chez les paroissiens d'Assé-le-Boisne « que emprunter de l'argent pour iceulx ».... Tel était le prix auquel revenaient pour ceux qui les obtenaient ces fameuses sauvegardes !

Du reste, même munis des sauvegardes en question, les habitants d'Assé-le-Boisne étaient loin d'être complétement rassurés. Ne sachant pas quelles étaient les intentions de Norris au point de vue de l'itinéraire adopté par lui quand il remettrait ses troupes en marche, ils se demandaient avec anxiété s'il ne se dirigerait pas du côté du Mans, ce qui les exposerait certainement à voir le territoire de leur paroisse envahi et traversé par ces redoutables bandes. De là les allées et venues du procureur de la fabrique qui va deux jours de suite « par le commandement du seigneur de Bernay, jusqu'en la ville d'Allençon parler à Monseigneur du Mesnil, sçavoir le partement où debvoit tourner l'armée desd. Angloys, qui lors estoient au bourg et villaige de la Posté ». De là encore deux émissaires envoyés dans les jours suivants « dud. Assé » l'un « jusques au logis et maison seigneuriale de Lintes, parler à Monseigneur du Hardatz (1), sçavoir où debvoit tourner l'armée desd. Anglois au partement du villaige de la Posté », l'autre « parler à Monseigneur de la Croix à Allençon », afin de connaître la direction que devait prendre l'armée anglaise.

(1) Martin du Hardas, seigneur de Linthes en Saint-Léonard-des-Bois, mari de Marguerite de Bouillé, veuve en premières noces de Jacques de Karadreux ; gentilhomme de la chambre de Henri IV, capitaine de cent hommes d'armes, il mourut, d'après M. Moulard, au camp de Montmélian (1600), ou il avait été député par la noblesse de Maine, et son corps fut déposé dans l'église de l'Ave Maria d'Alençon.

Quant au général Norris, le moment était venu où, après avoir séjourné avec ses 2,500 hommes à la Pooté pendant une quinzaine de jours, il allait reprendre sa marche vers Évron. On était alors au milieu de février. Or, si l'on en croit le journal de la comtesse de Sanzay, le 14 du même mois un second corps d'armée, composé de 3,000 hommes et conduit par le frère de Norris, était passé par la Ferté-Macé, d'où il avait été loger un jour et une nuit dans la paroisse d'Orgères et le lendemain à Prez-en-Pail. C'était évidemment ce corps d'armée, destiné à renforcer le sien, que le général anglais attendait dans son cantonnement de la Pooté et de Villaines, et, aussitôt la jonction opérée, il donna aux 2,500 hommes ainsi réunis le signal du départ.

En quittant Villaines, l'armée de Norris semble s'être divisée de nouveau en deux colonnes dont l'une se rendit directement par Bais à Évron, où elle arriva dans la soirée du 24 février (1) ; l'autre passa par Courcité, en délogea dans cette même journée du 24, après y avoir commis des désordres inouis (2), et vint camper dans la paroisse de Vimarcé et les paroisses environnantes. C'est à cette dernière invasion qu'il est sans doute fait allusion dans le compte de Jacques Regnard, procureur de la fabrique de Vimarcé, pour sa gestion de décembre 1592 à mai 1594 (3) ; il y est question du temps où « la garde des Angloys estoyt à la maison seigneuriale du Tertre (4) », et où « l'armée d'iceulx Angloys estoit logée et campée en ce pays ».

Ainsi dans ces derniers jours de février 1593, l'armée

(1) Voir le *Dictionnaire de la Mayenne*, de M. l'abbé Angot, articles Bais et Évron.

(2) Voir *Dict. de la Mayenne*, article Courcité.

(3) D'après les manuscrits d'Alm. Bernard conservés à la Bibl. de Laval, dans le registre relatif à Sillé.

(4) Le Tertre, aujourd'hui château moderne reconstruit par le propriétaire actuel, le vicomte Ed. de Gastines, à peu de distance de l'ancienne maison seigneuriale, devenue le logis du métayer. A la fin du XVI^e^ siècle, le manoir de ce nom était possédé et habité par René le Vexel, fils de François le Vexel et de Louise du Bellay : lors de l'enquête de 1577, René le Vexel avait été certifié bon catholique ; il devait épouser vers 1595

anglaise commandée par Norris occupait toute la région située entre Évron et Sillé ; quant aux maux qu'elle y fit comme partout ailleurs, Montmartin, qui n'est point, à coup sûr, une autorité suspecte, suffit pour nous édifier à cet égard. « Le général Norris, dit cet auteur dans ses mémoires, « amena (ses troupes) au pays du Mayne loger à Évron ès environs de Sainte-Suzanne, là où ils vivoient comme Angloys ont acoustumé de faire en France ». D'un autre côté, nous savons que cette terrible occupation devait durer pour la région dont il s'agit presque tout le mois de mars ; nous voyons en effet, non-seulement à la date du 9 mars, mais encore à celle du 18, des messagers envoyés « par le commandement du sieur des Moulins (1) et ordonnance des eschevins » du Mans « vers le colonel des Angloys àÉvron » (2).

Les messagers dont nous venons de parler étaient sans nul doute chargés d'informer le général Anglais de la très prochaine arrivée dans le Bas-Maine du maréchal d'Aumont et de Saint-Luc (3). Voici en effet, d'après Montmartin, ce

Renée des Escotais, fille de Adam des Escotais, écuyer, seigneur de la Chevallerie, et de Renée de Souvré.

(1) Christophe de Vaige, chevalier, seigneur de Moulins et de Cormenant, gouverneur au pays du Maine en l'absence de Mgr de Lavardin

(2) Voir au fonds municipal du Mans, nº 132, le compte de la dépense « faicte par le commandement du sieur de Moulins et ordonnance des eschevins incontinent après la déroute de l'armée et siège de Craon pour les messaigers envoyez vers le Roy, M. de Lavardin et plusieurs aultres seigneurs gentilshommes et capitaines pour les advertir de lad. déroutte et les prier et requérir de donner brief secours à ceste ville (du Mans) et plat pays pour empescher les desseings des ennemys ».

(3) François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, fils de Valéran d'Espinay et de Marguerite de Grouches, s'était trouvé en 1587 à la bataille de Coutras, où il s'était distingué par sa bravoure et avait été fait prisonnier. Depuis il avait servi aux sièges d'Épernay, de Paris, de Laon, de La Fère et ailleurs. Le roi Henri III l'avait fait, des l'année 1578, gouverneur de Saintonge et de Brouage ; son successeur le fit au commencement de 1593 lieutenant-général au gouvernement de Bretagne. Il était également a cette époque chevalier des ordres du Roi et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances. Il fut en 1596 promu à la dignité de grand maître de l'artillerie, et fut tué le 8 sept 1597 au siège d'Amiens. Il avait épousé Jeanne de Cossé fille du maréchal de Brissac.

qui venait d'être décidé à ce sujet dans le conseil royal. « Le Roy estant à Tours résolut de donner la charge de lieutenant-général tant en l'armée qu'en la province de Bretagne à M. le mareschal d'Aumont et M. de Saint-Luc lieutenant-général sous luy ; il leur fist commandement de s'y acheminer en diligence, car la province estoit demeurée sans chef par l'absence de mond. seigneur de Dombes ».

Or « mond. seigneur le mareschal d'Aumont », continue Montmartin, « demanda permission au Roy de faire un voyage en Berry, où il ne devait être que huit jours, pour venir (ensuite) joindre les Anglois afin de les amener en Bretagne ; mais il y séjourna plus de cinq semaines ». C'est alors que Saint-Luc, sans attendre davantage le maréchal, était parti de Tours le 25 mars en même temps que le Roi, et, traversant le Maine, s'était hâté de rejoindre au plus tôt les Anglais (1). Il emmenait avec lui, « deux régimens de gens de pied qu'il avoit levés en Poitou, sa compagnie de gendarmes, la compagnie de chevaux légers du sieur du Bordet, celle de Du Puis et autres d'arquebusiers à cheval (2) ».

Cependant Norris, à qui il avait donné rendez-vous à la Suze, était venu au-devant de lui jusqu'à cette ville « avec aulcuns des principaux de son armée », et les deux chefs y eurent une conférence sur la campagne qui allait s'ouvrir (3). Il fut décidé qu'en attendant le maréchal d'Aumont, les forces de Saint-Luc iraient rallier à Évron celles du général anglais et que toute cette armée se dirigerait ensuite sur la Mayenne de façon à menacer à la fois Laval et Château-Gontier. Ce plan reçut aussitôt son exécution. Dès que le corps d'armée de Saint-Luc fut arrivé près d'Évron, celui de Norris se mit immédiatement en marche, de façon à le précéder, dans la direction convenue. Ceci se passait dans les premiers jours d'avril. Le 4, les troupes de Norris arrivaient à Chemeré-

(1) Voir Mémoires de du Plessis Mornay.
(2) Voir Mémoires de Montmartin.
(3) Voir Mémoires de du Plessis Mornay.

le-Roi (1), en même temps que celles de Saint-Luc à Saulges (2), et, pour le malheur de la région où sont situés ces deux localités, les deux chefs anglais et français y cantonnaient leurs soldats pour plusieurs semaines. En effet « le 4e jour d'apvril 1593 », lisons-nous dans une note précieuse insérée sur un vieux registre baptismal de la paroisse de Saint-Denis du Maine (3), « l'armée des Angloys arriva à Chemeré-le-Roy sur les deux heures apres-midi et y séjournèrent trois semaines, et l'armée de Saint-Luc, un chef de guerre ainsi nommé, estoit à Saulges-le-Désert, et trois compaignies estoient logées en ce villaige de Sainct-Denys du Mayne et aux paroisses d'environ, et avoient faict leur corps de garde en l'église dud. Saint-Denys, et firent brusler la chaire prédicatoire, les pulpitres, les bancs du Couldray (4), de Lucé (5), de Marpalu (6), et tout ce qu'il y avoit de coffres en lad. église ».

(1) Chemeré-le-Roi, commune du canton de Meslay (Mayenne).
(2) Saulges, commune du canton de Meslay (Mayenne).
(3) Saint-Denis-du-Maine, commune du canton de Meslay (Mayenne).
(4) La terre du Coudray en Saint-Denis-du-Maine était des lors, comme, elle l'est encore, la terre la plus considérable de cette paroisse. Bien que vassale de la châtellenie de Saint-Denis-du-Maine, elle egalait celle-ci en importance grâce à la châtellenie de Chemeré qui lui avait été annexée en 1569 et dont son manoir etait devenu le chef-lieu Ce manoir, considérablement augmente par l'avant dernier seigneur Robert des Rotours, était entouré de douves qui subsistent encore en partie ; on y remarque également, malgré les restaurations importantes dont il a eté l'objet depuis peu, une vieille chapelle, une fuye et, derrière le principal corps de logis, une tour d'escalier qui datent manifestement de la reconstruction du XVIe siecle. Le Coudray avait alors comme seigneur, à cause de Radegonde des Rotours sa femme, Charles du Bellay, seigneur de la Feuillée, qui, ardent partisan de la Ligue, avait, en 1589, surpris et tué dans la château de Lassay, l'infortuné Hurault de Villuisant, et, condamné pour ce fait à avoir la tête tranchee, s'était réfugié en Bretagne auprès de Mercœur.
(5) Lucé, en Saint-Denis-du-Maine, autrefois fief vassal de la châtellenie de Saint-Denis-du-Maine, appartenait à la fin du XVIe siècle à la famille angevine de Chivré.
(6) Marpalu en Saint-Denis-du-Maine, jadis fief vassal de la châtellenie de ce nom, était possédé en 1593 par Barbe de Limbourg, femme de René de l'Epinay, seigneur de la Haute-Rivière en Anjou.

Ainsi, ce précieux document en est une preuve assez manifeste, Montmartin, arrivé dans ses mémoires à l'époque dont il s'agit, a eu bien raison de dire que Saint-Luc « faisoit vivre les troupes (placées sous son commandement) non sans beaucoup d'oppression du peuple à cause de la licence des Anglois ». Si l'on s'en rapporte aussi à notre document, cette armée n'aurait pas séjourné moins de trois semaines dans les environs de Saulge et de Chemeré, et elle s'y trouvait donc encore au moment où du Plessis Mornay (1) écrivait à Henri IV dans un mémoire daté du 19 avril 1593 :

«... Il ne s'est encore rien entrepris en Anjou ; et cependant les Anglais se dépérissent fort, et l'ennemi pourveoit à Laval et à Château-Gontier, non seullement y jettant des forces pour les deffendre, mais mesmes préparant une armée capable de les secourir, laquelle venant sur le déclin d'un siège, pourra mettre en grand gesne M. le Mareschal. Led. sieur s'en est allé à Chasteauroux pour quelques jours. Il semble que, contre l'intention de S. M., on se résoult à Chasteau-Gontier, non à Laval. Je crains un second Craon, auquel cas le pays est perdeu. M. de Mercœur a reçeu encore un rafraîchissement de deux mille espagnols... »

Ainsi le fidèle conseiller de Henri IV ne se fiait pas outre mesure aux talents militaires combinés des deux généraux anglais et français, et il trouvait que les troupes du premier se dépérissaient fort. Et cette opinion peu encourageante il l'exprimait de nouveau, mais d'une façon plus accentuée, dans une lettre écrite par lui au duc de Bouillon à la date du 29 du même mois :

« .... Quant aulx desseings de Laval et Chasteau-Gontier,

(1) Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, un des plus anciens et fidèles serviteurs calvinistes de Henri IV, était gouverneur de Saumur depuis 1589 ; il a laissé des mémoires entremêlés de lettres d'où ont été extraits les deux fragments épistolaires cités par nous ainsi que les passages mis entre guillemets, dans les pages suivantes de cette etude, jusqu'à l'affaire du 3 mai inclusivement.

ils se rendront difficiles par la longueur. M. le mareschal d'Aumont est encore à Chasteauroux. Sans lui, il n'y peult avoir grande créance en ceste armée. Et ne vous veulx point dissimuler que, s'il y est, je ne fais pas estat de tirer les canons d'ici, veu les mauvais tours qu'on ma joués par le passé en mesme chose. Il y a plus, qu'on a donné temps à M. de Boisdaulphin de munir les places, à M. de Mercœur de préparer des forces pour entreprendre sur le déclin d'un siège. Tout celà, et beaucoup de circonstances que je considère des lieux et des personnes me faict craindre une Craonnade. Quoi advenant Bretaigne et Anjou sont perdus ».

Cependant, au moment où du Plessis Mornay exprimait ainsi ses inquiétudes sur le sort de l'armée que commandaient ensemble Saint-Luc et Norris, celle-ci s'était remise en marche dans la direction de la Bretagne Le 20 avril les troupes de Saint-Luc étaient à Parné (1) et celles de Norris à Entrammes (2). Les généraux attendaient toujours « M. le mareschal et les canons et munitions d'Angers et du Mans », et leur unique préoccupation était d'être « tout prests à attaquer laquelle des deux places mond. seigneur le mareschal adviseroit, soit de Laval ou de Chasteau-Gontier ». C'était pour celà qu'ils étaient venus « loger entre les deux, sur la rivière de Mayne ». Ils « dressèrent un pont à Entrammes qui ne feut sans quelques petits combats, les ennemis estant veneus paroistre de l'aultre costé de la rivière où des troupes allèrent loger sitost que le pont fut achevé, et dès le soir mesme feut défaict le régiment de Ruauldière (3) qui pensoit se jeter dans Chasteau-Gontier ».

(1) Parné, commune du canton d'Argentré (Mayenne).

(2) Entrammes, commune du canton est de Laval, sur la Mayenne.

(3) « N. H. Gabriel Turgot, sieur de la Ruauldière » était pendant les derniers mois de l'année 1593 capitaine d'une compagnie « composée de 30 hommes montez et armez à la légère » avec laquelle il tenait « garnison au chasteau de Gesvreau, pays du Maine, pour le service de Messeigneurs les Princes de l'Union soubz l'authorité de M. de Boisdauphin »,

C'est sur ces entrefaites que Saint-Luc reçut de Rennes un message l'appelant au secours de cette ville que menaçoit Mercœur déjà maître de la Guerche. « Les bons serviteurs dn Roy, » dit à cette occasion Montmartin, « désiroient fort l'arrivée de M. le mareschal d'Aumont en Bretagne et de M. de Saint-Luc, car le sieur de Mercœur s'estoit rémis à la campagne avec les Espagnols et François, et menaçoit Rennes ; d'autre part led. sieur de Mercœur avoit logé dans une ville nommée la Guerche à sept lieues de Rennes avec 400 hommes, et, bien qu'elle eust esté démantelée, si est-ce qu'il la faisoit fortiffier pour sa belle assiette et bon pais où elle est située, et ceux qui y estoient faisoient crier tout le pais, et spécialement la ville de Rennes ». Les habitants de celle-ci supplièrent donc M. de Saint-Luc « qui estoit logé à Parné et Entrammes près de Laval de les délivrer de ceste nouvelle tyrannie ».

On était alors au lundi de Pâques 20 avril. Après s'être rapidement concerté avec son collègue, Saint-Luc se mit aussitôt en marche avec une partie de ses troupes du côté où on l'appelait. Nous laissons ici la parole à du Plessis-Mornay. « M. de Saint-Luc partit sur les six heures du soir de Parné avec 1200 arquebusiers françois et ce qu'il avoit de cavalerie, passa la rivière de Mayne sur une chaussée en laquelle l'on avoit faict dresser des ponts. Semblablement M. général Norris partit de son quartier d'Entrammes avec pareil nombre de gens de pied anglois et sa compagnie de chevaulx légers, menant avec lui sa couleuvrine. Toute la nuict marchèrent les trouppes, hors celles des Anglois qui demeurèrent derrière à cause que l'essieu de leur couleuvrine se rompit après avoir cheminé trois ou quatre lieues ». Il fallut au général anglais « un demi jour pour remonter sa couleuvrine ».

comme nous l'apprend le « roolle de la monstre et revue » qui furent faits de cette compagnie le 18 janvier 1594 « sur la place du Gast » de la ville de Laval. (Voir Bibl. nat. Cab. des titres, vol. 1440).

Cependant Saint-Luc, après une halte à Beaulieu (1), était arrivé à Gennes en Bretagne dont il avait pris le château et où il attendait son allié. C'est là que Norris le rejoignit enfin le mercredi. Le jeudi les deux généraux se remirent en marche en se dirigeant sur la Guerche. Mais Saint Luc avait eu soin cette fois de laisser « acheminer ledit sieur de Norris au devant, lequel se logea le premier aulx faulxbourgs de la Guerche et mondit sieur de Saint Luc en mesme temps ».

Ce serait sortir du cadre de cette étude que de raconter ici en détail le siège et la prise de la Guerche. Nous nous contenterons de dire qu'après la reddition de cette place, arrivée dès le lendemain, tandis que Saint-Luc retournait au quartier de Gennes, Norris regagnait le Bas-Maine par Cuillé (2), d'où l'on envoyait sommer le château de la petite Roue (3). Cette place n'ayant pas opposé de résistance, les troupes anglaises et françaises, s'étant de nouveau réunies, reprirent la direction de la Mayenne. Si nous en croyons les mémoires de du Plessis Mornay, elles « vinrent loger à Montjean, où elles feurent contrainctes passer deux jours à cause que la rivière estoit creue tant par les pluies que par les eaux des estangs que ceulx de Laval avoient laschées (4), tellement qu'elles ne la peurent passer que le dernier d'apvril et encores avec beaucoup de difficultés ».

Enfin, de Montjean, les deux généraux arrivèrent dans la journée du « vendredi, dernier dudit moys (31 avril) » sur la rive de la Mayenne qui fait face à Entrammes afin de « joindre leurs troupes qu'ils avoient laissées deça l'eau »,

(1) Beaulieu, auj. commune du canton de Loiron (Mayenne) limitrophe du département d'Ille-et-Vilaine)

(2) Cuillé, commune du canton de Cossé-le-Vivien (Mayenne) limitrophe du département d'Ille-et-Vilaine.

(3) Sans doute le manoir, alors fortifié, de la Roe en Fontaine-Couverte ; on l'appelait sans doute la Petite-Roe, pour le distinguer de l'abbaye voisine de la Roe.

(4) Il y a évidemment ici une confusion par du Plessis-Mornay : c'est l Oudon qui passe à Montjean, et non pas la Mayenne.

c'est-à-dire sur la rive gauche. On était décidément, paraît-il, dans une période de pluies. Comme à Montjean, la rivière était « tellement haulsée qu'elle passoit par dessus la chaussée et ponts qui avoient esté dressés, de sorte qu'il y eut beaucoup de peine à faire passer la cavallerie et l'infanterie ; la couleuvrine de M. le général Norris demeurant du costé de delà (sur la rive droite), on y laissa la première garde, environ 500 Anglois et François. Le Dimanche 2 mai, elle feut passée sur ung bateau que l'on feit faire exprès, environ les dix heures ».

Cette journée du 2 mai 1593 devait être rendue célèbre par la bataille du Port Ringeard dont le résultat fut si funeste aux Lavallois. Voici, d'après du Plessis Mornay, comment les choses se passèrent. Il arriva « qu'entre une et deux heures 150 Anglois qui estoient demeurés delà l'eau, feurent assaillis par la garnison de Laval en nombre de 700 hommes, conduicts par la Perraudière gouverneur ; en ce mesme instant il adveint que led. sieur de Norris partoit de son logis pour venir voir led. sieur de Saint-Luc, et, ayant ceste alarme, et que les siens, après ung long combat, estoient renversés sur le pont et les aultres dans l'eau, où il se perdit 30 ou 40 hommes ; il adveint aussi que led. sieur de Saint-Luc, sortant de son quartier pour aller voir le sieur Norris, qu'ils arrivèrent tous deux sur le faict du combat, de manière qu'ils mirent tous deux pied à terre sur la chaussée, rallièrent ce qu'ils peurent d'Anglois et passèrent la rivière à la barbe des ennemis, se mirent à leur retraicte, tellement qu'avec les secours tant de cheval que de pied, qui veinrent de leurs quartiers, ils en laissèrent plus de 300 hommes sur la place sans ceux qui se jettoient dans la rivière, et feut la victoire poursuivie jusques aulx faulxbourgs tant qu'il n'en échappa que peu et sans armes ».

Ce n'était pas tout d'avoir repoussé les Lavallois ; il fallait encore les mettre hors d'état d'être secourus par Boisdauphin qui, de Château-Gontier, allait certainement, dès qu'il saurait

ce qui se passait, s'empresser de venir à leur aide. Aussi « le lundi ensuivant (3 mai) » nous continuons à citer du Plessis-Mornay, « MM. de Saint-Luc et Norris résoleurent, pour empescher que ceulx de Laval ne feussent secourus, de les aller voir dans les faulxbourgs tant deçà que delà la rivière et recognoistre leur contenance sur l'effroi précédent ». Le premier devait remonter la rive gauche de la Mayenne et s'emparer des faubourgs situés de ce côté de la rivière, tandis que le second, après avoir passé sur la rive droite, s'avancerait parallèlement jusques sous les murs de la ville, de façon à faire concorder sur ce point son attaque avec celle de son collègue.

Saint-Luc partit donc « avec 800 arquebusiers français et souxante cuirasses seulement, gaigna les faulxbourgs qui estoient de son costé, quelque défense que feissent les ennemis, ores qu'ils feussent fermés de murailles avec des églises fortifiées ». Comme on le voit, le général français s'était parfaitement acquitté du rôle dont il s'était chargé ; malheureusement il n'en avait pas été de même du général anglais. « Ayant la rivière à passer, quelques-uns de ses chevaulx légers blessés et leurs chevaux encore déferrés du jour précédent », il perdit beaucoup de temps, aperçut, sans pouvoir l'en empêcher, Boisdauphin qui sur la rive droite, avec « 150 cuirasses et 300 arquebusiers à cheval sans les gens de pied », se portait au secours de la garnison de Laval, et il dut se contenter d'en envoyer « donner advis aud. sieur de Saint-Luc, lui mandant aussi ce qu'il lui semblait devoir être faict ». Quand l'émissaire de Norris fut auprès de Saint-Luc, ce dernier, dont les troupes, déjà dans les faubourgs de la rive gauche, étaient en train d'y « gagner de maison en maison », venait précisément de découvrir « de l'aultre part de la rivière le secours conduit » aux Lavallois « par M. de Boisdaulphin ». Il n'avait plus qu'à se retirer et résolut de le faire « avant que led. sieur général (Norris) eust encores donné ». Cependant « le secours

susdit avec ceulx de la garnison sortirent sur la retraicte qu'il falloit faire par dessus ung seul pont qui est à la portée d'une mousquetade du faubourg ; et n'y ayant que ce seul passage, il ne pouvoit qu'il n'y adveint du désordre, les ennemis pressans et à cheval et à pied de la façon qu'ils faisoient. Led. sieur de Saint-Luc se résoleut de les repousser, et, demeurant lui d'ung costé sur la grève, il les chargea plusieurs fois avec vingt cuirasses et quelques charges à cheval qu'il avoit ; comme aussi feirent les sieurs du Bourdet et du Plessis de la Roche d'ung aultre costé où ils estoient ; et enfin, ayant tousjours esté repoussés et eulx revenant tousjours, l'on renvoya gaigner les premiers logis et une église par l'infanterie qui reveint fort bien, tout en gros, comme il estoit besoing. Le combat dura trois heures s'estant faict six charges cavallerie contre cavallerie, et, led. faulbourg ayant esté regaigné, les ennemis, au moins leurs gens de cheval, feurent contraincts de se retirer dans la ville et ne plus sortir ». Dans ces rudes engagements où Saint Luc, privé de l'appui de Norris et de ses Anglais, avait tenu tête avec ses seules troupes à la garnison de Laval soutenue par Boisdauphin, il n'avait perdu que « quelques chevaux et quatorze ou quinze soldats avec deux de ses gentilshommes, blessés de coups de pistolet ». Quant aux ennemis, cette journée leur avait coûté « six cavaliers, le sieur de Vivian, lieutenant de la Perrauldière, leur sergent-major, et quelque cinquante soldats des leurs ».

Après l'insuccès de la tentative sur Laval, Saint-Luc et Norris semblent s'être rapprochés du Haut-Maine où le maréchal d'Aumont était enfin arrivé avec les troupes qu'il amenait de Tours. Ce qui est certain, c'est qu'à la date du 15 mai, nous trouvons l'armée anglaise à Chammes près de Sainte-Suzanne (1). Cependant le maréchal continuait à s'avancer à la tête de son armée dans la direction de la

(1) Voir *Dict. de la Mayenne*, art. Chammes.

Bretagne ; après avoir séjourné avec celle-ci au Mans et à Noyen (1), il arrivait dans les derniers jours de mai à Sablé (2) « là où » dit Montmartin, « toutes les troupes l'allèrent joindre ». Or parmi ces troupes se trouvaient évidemment celles de Norris.

Combien de temps nos Anglais campèrent-ils avec le reste de l'armée du maréchal d'Aumont dans les environs de Sablé ? Nous avons tout lieu de croire que ce séjour ne dura guères moins de trois semaines. Ce fut en effet vers le milieu de juin seulement qu'eut lieu la dislocation de l'armée concentrée sous les murs de la petite ville en question par le nouveau gouverneur de Bretagne. Dans les jours suivants nous voyons les Anglais « logés à Ballon, Maigné et Chemiré » près de la Suze (3), tandis que les troupes de Saint-Luc sont à Saint-Loup (4), entre Sablé et Meslay, et que le maréchal lui-même conduit à Loué, pour les y faire camper (5), celles qui l'avaient suivi depuis Tours.

(1) Voir *Recherches sur Assé-le-Boisne*, analyse des comptes de fabrique, compte 1593-1594, vers la fin. Le procureur de fabrique va « trouver Monseigneur le maréchal d'Aumont tant en la ville du Mans qu'a Noyen, où estoit lors l'armée par lui conduicte » etc.

(2) Voir aux *Preuves de l'Histoire de Bretagne* par D. Morice la lettre écrite le 1er juin « du camp de Sablé » par le maréchal d'Aumont aux officiers des Etats de Bretagne : dans cette lettre le maréchal dit être « arrivé depuis deux jours en cette armée ».

(3) Voir a la mairie de la Suze les anciens registres paroissiaux à la date du 24 juin 1593, à propos d'une paroissienne de Chemiré-le-Gaudin, réfugiée a la Suze, qui y était décédée.

(4) Voir d'un côté les *Mémoires de Montmartin :* « Led. sieur de Saint-Luc partit d'un village nommé Saint-Loup, au-dessus de Sablé » ; et, de l'autre, aux *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, la lettre des députés des Etats de Bretagne datée du 10 juillet 1593, où il est question de la récente arrivée de Saint-Luc à Rennes.

(5) Voir aux *Preuves de l'Histoire de Bretagne* la lettre écrite « au camp de Loué le 4 juillet 1593 » par le maréchal d'Aumont et adressée aux deputes des États de Bretagne, voir aussi dans les *Extraits des registres de l'Hôtel-de-ville du Mans* publiés par Cauvin à l'année 1593, la mention de « plusieurs lettres du maréchal d'Aumont datées du camp de Loué » par lesquelles « ce maréchal demande à la ville du Mans du blé pour son armée ».

Ainsi, pendant son séjour au camp de Sablé, d'Aumont avait pu voir de près ces fameux soldats de la Reine Élisabeth que le roi Henri IV lui donnait pour auxiliaires ; mais, si l'on en croit les termes d'une lettre adressée le 2 juillet suivant par ce prince à son ambassadeur en Angleterre, Beauvoir la Nocle (1), il s'en fallait qu'ils eussent laissé une impression favorable dans l'esprit du général en chef de l'armée royaliste. Voici en effet ce que dit Henri IV de Norris et de ses troupes, se faisant à leur égard l'écho des plaintes du maréchal d'Aumont.

« ..... Quant à la Bretagne, dont je vois que la Royne ma bonne sœur, par une lettre qu'elle m'a cy-devant escripte de sa main, est mal contente, et du retardement de mon cousin le maréchal d'Aumont, je confesse qu'elle en a raison et en ai esté moy mesme fort mal satisfait, et maintenant qu'il y est, il se plaint qu'il n'y peut rien faire, parce que les trouppes du sieur Norris sont tellement diminuées qu'il me mande qu'il ne s'y trouve pas mille hommes de pied. Sans doute j'en suis en bien grande peine, car ce pendant il ne peut rien entreprendre, ayant en teste le duc de Mercœur qui a de six à sept mille hommes de pied bien payez et bien entretenuz. S'il y avoit moyen, sans offenser lad. dame, on la peut prier de parfaire au général Norris le nombre qu'il doibt avoir, l'accordant et y renvoyant ce renfort promptement. Ce seroit de quoy entreprendre quelque chose, car l'équipage de l'artillerie est tout prest, et mon cousin le maréchal d'Aumont sera fort bien assisté de cavallerie, n'ayant pas voullu appeller près de moy aucune des compagnies que je luy ay destinées, lesquelles n'attendent aussy que mon mandement pour l'aller trouver.

« Il se plaint, et non-seulement luy, mais tout le pays, des excès et désordres que commettent les compagnies du général Norris, entre lesquelles il y a peu de discipline. Je

(1) Voir la *Correspondance de Henri IV*.

vous en ay fait ma dépesche à l'instance de mon cousin le mareschal d'Aumont pour en faire remonstrance à lad. dame, et vous envoyons la coppie de la lettre que j'en avois escripte aud. sieur général Norris »....

Comme on le voit, les troupes de Norris étaient plus indisciplinées que jamais, et il était grand temps pour nos malheureuses populations du Bas-Maine que le maréchal d'Aumont les entraînât à sa suite en Bretagne. Malheureusement, si, dès la fin de juin, Saint-Luc avait été dépêché, avec les compagnies françaises auxquelles il commandait, au secours de la ville de Rennes menacée par Mercœur (1), il n'en avait pas été de même des auxilliaires anglais. Dans une lettre écrite à la date du 4 août par le roi Henri IV au maréchal d'Aumont (2), il est toujours question des « Anglois et autres forces » auxquelles commande le maréchal qui « sont à présent » au « pays du Mayne ». Dans cette même lettre, il est vrai, le roi recommande à son général en chef de s' « acheminer en Bretaigne avec lesdites forces pour » s' « en servir contre le duc de Mercœur », ce qui laisse supposer que le sol de notre province n'allait pas tarder à être débarrassé des hordes indisciplinées de Norris. Et, de fait, nous savons qu'à la date du 9 août « les compagnies de Normandie, (il s'agit assurément des Anglais), estoient logiées à Challon et ès paroisses circonvoisines » (3). Celles-ci étaient donc dès lors en marche vers la Bretagne dont elles durent franchir la limite avant la fin de ce même mois

(1) Voir les *Mémoires de Montmartin* et la note ci-dessus relative à l'époque probable du départ de Saint-Luc de son camp de Saint-Loup, pour Rennes.

(2) Voir *Correspondance de Henri IV.*

(3) Voir *Dictionnaire de la Mayenne*, articles Bourgon (en Montourtier) et Challon ; nous prendrons seulement la liberté de faire remarquer à M. l'abbé Angot qu'il doit avoir fait une erreur de lecture (1590 au lieu de 1593) ; il est certain qu'en août 1593 les Anglais ont dû traverser les environs de Laval pour se rendre en Bretagne, tandis qu'en août 1590 le passage de ces mêmes « compagnies normandes » dans le Bas-Maine est absolument inexplicable.

d'août, de façon à se trouver établies à Paimpol, en Basse-Bretagne, dans les premiers jours de septembre (1).

Avant de terminer cette étude sur les Anglais dans le Bas-Maine à la fin des guerres de religion, nous croyons qu'on nous saura gré de reproduire ici, après M. A. de Barthélémy dans ses *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, un état daté de 1593 « des compagnies angloises de gens de pied, ausquelles commande le seigneur baron de Norrihs conseiller d'Estat de la Royne, gouverneur pour S. M. de la province de Munster, et cappitaine-général de ses forces en Bretagne ». Comme les capitaines anglais figurant sur cet état sont sans aucun doute pour la plupart les mêmes que ceux qui, dans les mois précédents, avaient parcouru le Bas-Maine avec leurs compagnies, on aimera, nous le croyons du moins, à connaître leurs noms en même temps qu'on ne sera pas fâché de savoir à combien d'hommes se montait l'effectif de ces terribles bandes. Voici donc cet état :

Premièrement la compagnie de mond. seigneur en..... de présent, composée du nombre de CCXXXIX ;

Item soubs la charge du cappitaine Richart Voingfield, du nombre de LXXXI ;

Item soubs la charge de messire Charles Blunt autre compagnie du nombre de LIII ;

Item autre compagnie soubs la charge de Messire Thomas Cnoroles du nombre de XC ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Marin Voingfield du nombre de LIII ;

(1) Voir dans les *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne* par M. A. de Barthélémy « Articles des points et conditions soubz lesquelles (en septembre 1593) Monseigneur de Saint-Luc, lieutenant général pour le Roy en Bretaigne, a estably à Paimpol en Gouello les troupes angloises conduites et commandées par Monseigneur le général Nourichs, lieutenant de la sérénissime royne d'Angleterre en son armée estante pour le secours du Roy en Bretaigne » etc.

Item autre soubs la charge du cappitaine Alexandre Ratlesse du nombre de L ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Thomas Voilliams du nombre de LIII ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Nicollas Bacherind du nombre de XCV ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Georges Blunt du nombre de XXXV.

Ensuit celluy de celles ausquelles Messire Henry de Norrihs, frère de mond. seigneur, commande :

Et premièrement la compagnie de mond. seigneur est maintenant au nombre de CXXXV ;

Item autre soubz la charge du cappitaine Anthoine Voingfield au nombre de LXXVII ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Grégoire Hinder au nombre de LXVII ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Richard Grenne au nombre de LXXIII ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Jean Protere au nombre de LXXXIII ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Thomas Hardy au nombre de LXXI ;

Item autre soubs la charge de cappitaine Jean Angeli au nombre de LXXII ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Roger Smith au nombre de LXXXV.

Ensuit le dernier de celles ausquelles commande Monsieur le collonel Charlay :

Premièrement la compagnie collonelle de mond. sieur est du nombre de LXXXIX ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Georges Morton du nombre de LXIIII ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Jean Lathan du nombre de XXXVIII ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Guillaume Acheden du nombre de LXVIII ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Édouard Vrorloche du nombre de LXII ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Thomas Raynart du nombre de XLV ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Thomas Brell du nombre LIII ;

Item autre soubs la charge du cappitaine Martin Lister du nombre de LXXXI ;

Somme totalle tant des officiers que des soldats des susd. compagnies : 2017.

Item cent chevaulx ausquels commande mond. seigneur de Nourrihs : C chevaulx legers.

Item trente harquebusiers à cheval appartenans au mareschal des logis : XXX harquebusiers.

Item vingt chevaulx d'artillerie : XX chevaulx ».

Marquis DE BEAUCHESNE.

UN MOINE DU MAINE AU VI^e SIÈCLE

SAINT ALMIRE

ABBÉ DE GRÈEZ-SUR-ROC

INTRODUCTION

« Chose admirable, a dit Montesquieu, la religion chrétienne qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.... Que d'un côté l'on se mette devant les yeux les massacres continuels des rois et des chefs grecs et romains, et de l'autre la destruction des peuples et des villes par les chefs qui ont dévasté l'Asie, et nous verrons que nous devons au Christianisme, et dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre un certain droit des gens qui fait que, parmi nous, la victoire laisse aux peuples vaincus ces grandes choses : la vie, la liberté, les lois, les biens et toujours la religion lorsqu'on ne s'aveugle pas soi-même » (1).

Beaucoup d'esprits, cependant, se sont aveuglés, et pour un grand nombre que dominent des préjugés, les siècles de foi n'auraient droit qu'à l'oubli.

Notre XIX^e siècle s'est généralement montré plus juste

(1) *L'Esprit des Lois*, I, XXIV.

sur ce point que ses devanciers : la plupart de ses grands écrivains ont rendu un solennel hommage à l'action civilisatrice de l'Évangile et de l'Église, son interprète. Il importe, à l'heure présente, de le reconnaître. Aussi, avant d'aborder la vie du moine Almire, nous ne croyons pas sans intérêt d'esquisser en quelques lignes le cadre au milieu duquel il vécut, en rappelant sans distinction d'écoles quelques-uns des principaux témoignages qui ont contribué à faire mieux connaître le caractère de son temps.

A l'époque dont nous parlons (511-561), écrit Montalembert, « rien de plus triste que cette première fusion de la barbarie germanique avec la corruption romaine. Tous les excès de l'état sauvage s'y combinent avec les vices d'une civilisation savamment dépravée. Broyée sous la meule implacable de la centralisation et de la fiscalité impériales, la Gaule avait perdu successivement sa nationalité, ses institutions civiles et municipales, sa richesse territoriale, sa vieille langue celtique et jusqu'à son nom. Les classes dominantes avaient été asservies et dégradées sans que le bas peuple y eût rien gagné. Les cultivateurs avaient vu leur sort s'aggraver et la servitude universelle faire peser sur eux le joug le plus écrasant. Devenus chrétiens, non pas en masse et tout-à-coup à la suite de Clovis, comme on se l'est à tort imaginé, mais graduellement et très lentement, ils restèrent, longtemps après leur conversion, sauvages, avides et cruels, comme auparavant. Ils ne se transformèrent pas en un jour. Deux siècles de guerres fratricides entre les rois mérovingiens ne nous le démontrent que trop ».

Pendant le Ve siècle, en effet, ce ne fut en Europe qu'un mouvement continu, qu'une course affolée de peuples. Sur la terre en tourmente, des flots d'hommes passaient, se pressaient, s'effaçaient les uns les autres. Le pays abandonné par l'un était bientôt occupé par l'autre, si bien que pendant plus de quatre-vingts ans l'Europe méridionale ne fut qu'un

vaste champ inculte, couvert de ruines et de débris magnifiques.

Vandales et Suèves, Alains et Visigoths, Francs et Bourguignons châtièrent tour à tour les forfaits des Romains, mais en détruisant tous les trésors de culture que les maitres du monde avaient répandus dans leur immense empire. Guerriers robustes et passionnés, les barbares ne rêvaient que combats ; hardis et rusés, avides et pauvres, ils puisaient dans leur pauvreté même un ardent amour de l'indépendance, le besoin de la guerre et du butin, et des mœurs qui, mêlées aux raffinements de la mollesse et de la corruption romaines, devaient engendrer un ensemble effrayant de crimes et de turpitudes.

Ainsi préparé, le VI^e^ siècle, plus que tout autre, devait être marqué par des attentats et des crimes. Il semble que peuples et rois prennent alors plaisir à s'égorger. Ce serait une erreur que de vouloir, en l'atténuant, diminuer la barbarie de ce temps. Il faut non seulement accepter tout ce que les historiens en rapportent, mais reconnaître encore que leurs récits sont loin de dépeindre tout ce qu'il y eut alors, suivant l'expression d'Ozanam, « de tyrannies ignorées, de spoliations impunies, de ruines sans vengeur ».

« Sous cette effroyable oppression, l'Église restait debout, seul asile de la liberté et de la dignité humaines. Elle seule mettait quelque frein à l'injustice et à la tyrannie, mitigeait la pauvreté accablante du peuple, encourageait l'agriculture dans ses domaines, maintenait dans son sein le souvenir et la pratique de l'élection populaire, et assurait dans la personne de ses évêques des défenseurs aux cités abandonnées ou rançonnées par leurs magistrats » (1).

D'autres écrivains, Troplong et Albert Duboys notamment, nous ont appris combien la législation chrétienne fit d'efforts pour élever l'homme matériel à la dignité de l'homme

(1) Montalembert, *Les moines d'Occident*, tome I.

moral, et pour éliminer, au profit des droits de la nature, les droits arbitraires concédés par le Code (1). Et ces mêmes affirmations, nous les retrouvons avec preuves à l'appui dans les savantes études de droit romain et de droit féodal de MM. Laboulaye, La Ferrière, Giraud, Rathery, etc. Qui n'a pas lu aussi, en outre des éloquentes réflexions consignées dans ses *Nouveaux Mélanges*, ce passage admirable où Villemain, parlant de l'orateur chrétien, trace le tableau saisissant de l'influence catholique aux premiers siècles ?

« Le christianisme, dit-il, élevait une tribune où les plus sublimes vérités étaient annoncées hautement par tout le monde, où les plus pures leçons de morale étaient rendues familières à la multitude ignorante, tribune formidable devant laquelle s'étaient humiliés des empereurs souillés du sang des peuples, tribune pacifique et tutélaire qui plus d'une fois donna refuge à ses plus mortels ennemis, tribune où furent toujours défendus des intérêts partout abandonnés et qui, seule, plaidait éternellement la cause du pauvre contre le riche, du faible contre l'oppresseur et de l'homme contre lui-même (2) ».

Guizot et Ampère ne montrent pas moins éloquemment ce que l'Église, aux V^e^ et VI^e^ siècles, consuma de vertus, d'efforts, de sagesse, pour organiser le chaos, pour modérer les barbares et les convertir au christianisme, « qui, sans elle, aurait péri en Occident avec le savoir, la morale, et tous les germes de la civilisation sauvés à l'abri des couvents et du sanctuaire » (3).

Enfin, un homme qui parmi nos modernes illustrations s'est fait une place de choix, auquel le gouvernement de son pays préparait naguère une immense apothéose et dont les

(1) *De l'influence du christianisme sur le droit.*

(2) Villemain, *Discours d'ouverture*, 1822.

(3) Guizot, *Histoire de la Civilisation.* — Digby, *Les Mœurs au Moyen-Age.* — Michaud, *Histoire des Croisades.* — Ampère, *Histoire littéraire de la France.*

idées matérialistes sont bien connues, Michelet, n'a-t-il pas laissé sur le rôle du prêtre et du moine, à cette époque, des pages sublimes où il confesse loyalement la nécessité des dogmes catholiques pour ces âges grossiers ? Personne mieux que lui, avec une plume aussi tendre et un goût aussi pur, n'a décrit la vertu du prêtre et l'héroïsme de son sacrifice (1).

Il n'est pas jusqu'à l'agriculture qui ne soit venue, elle aussi, témoigner de sa reconnaissance pour les fatigues et les sueurs qu'elle coûta aux ordres religieux (2).

Dès lors se justifie le mot d'un grand historien : « Ce sont les évêques qui ont fait la France » (3).

Les efforts des évêques et du clergé séculier, toutefois, n'auraient pas suffi seuls contre cette barbarie des âmes et « ces cruautés de sang-froid » qui déshonorèrent l'histoire des premiers Francs. Il leur fallut le concours puissant de l'armée monastique, des ermites et des moines qui devinrent les agents colonisateurs les plus actifs de nos déserts.

Après avoir assaini les marais, défriché les landes et les forêts, créé des villages, on verra des abbés, même de simples moines, se dresser courageusement devant les conquérants pour leur arracher, au nom de Dieu, un tardif hommage à la justice et à la vérité.

C'est Nizier, adressant à Thierry, roi de Metz, des remontrances publiques contre les immoralités de sa vie, et contraignant les seigneurs de sa suite à retirer leurs chevaux des moissons.

C'est Avit, annonçant à Clodomir les malheurs qui le frapperont lui et les siens s'il n'épargne son royal prisonnier, Sigismond.

C'est Germain, qui, dans son inépuisable charité, « *ayant plus chière la voix du pauvre que le don de roi* » (4), vend

(1) *Histoire de France*, liv. I, ch. 3 ; liv. II, ch. 1 , liv. IV, ch. 2.
(2) De Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'Économie politique.*
(3) Gibbon, *Histoire de la décadence de l'Empire romain,* ch. XXXVIII.
(4) *Chroniques de Saint-Denys*, liv. III, ch. v.

pour rendre la liberté à un esclave un cheval de prix que le roi lui a donné.

C'est le moine Arédius, brûlant, de ses propres mains, les rôles des contributions exorbitantes imposées au peuple par Chilpéric, ou encore le moine Marculphe, particulièrement honoré dans notre contrée (1), abordant fièrement, monté sur un âne, le roi Childebert assis au milieu de ses leudes, pour lui reprocher son orgueil et faire appel à sa clémence et à sa justice.

Ces actes de courage se multiplient à mesure que la vie cénobitique se répand sur notre territoire. Ils suffisent pour mériter aux ermites et aux moines la reconnaissance des esprits sincères, pour témoigner devant l'histoire des éminents services que ces moines ont rendus à la cause de la civilisation.

Grâce à ce concours aussi efficace que dévoué des évêques et des religieux, le Christianisme a plus fait, aux temps barbares, pour l'honneur et le bien être de l'humanité, que tous les conquérants réunis, et on peut dire sans exagération avec Guizot « que l'esprit humain proscrit, battu de la tourmente, se réfugia alors dans l'asile des églises et des monastères, qu'il embrassa en suppliant les autels pour vivre sous leur abri et à leur service jusqu'à ce que des temps meilleurs lui permissent de reparaître dans le monde et de respirer en paix » (2).

Aux V^e^ et VI^e^ siècles surtout, l'influence de la vie monacale est considérable. C'est à ce moment qu'on voit descendre de leurs montagnes ou sortir de leurs forêts « ces ermites, missionnaires et laboureurs, qui deviendront bientôt les docteurs et les pontifes, les artistes et les instituteurs, les historiens et les poètes de la société nouvelle. Ils vont propager la paix et la foi, la lumière et la vie, la liberté et

(1) Chaque année, le 1^er^ mai, a lieu à Montmirail un pélerinage à Saint-Marcoul.

(2) *Histoire de la Civilisation en France*, tome I, lec. 5.

la charité, la science et l'art, au milieu des provinces désespérées de l'empire détruit et jusqu'au fond des sauvages régions d'où la destruction est issue » (1).

Le moine Almire, dont nous nous proposons de retracer l'histoire, sera, sur notre terre du Maine, l'un des ouvriers les plus actifs de cette œuvre gigantesque, entreprise et conduite par l'Église avec l'aide des ordres monastiques.

CHAPITRE PREMIER

Premières années d'Almire ; son pays d'origine. — Le monastère de Ménat, relations d'Almire avec les moines Avit et Calais. — Ulphace, Bomer et Senard. — Arrivée d'Almire au monastère de Micy ; son admission aux ordres sacrés et à la prêtrise.

C'est vers l'an 525 que l'ermite Almire, dont le nom devait bientôt devenir illustre, vint bâtir sa cellule au pied de la colline où est aujourd'hui construit le « bas-bourg » de Gréez-sur-Roc.

Né au pays des Arvernes, Almire appartenait à cette race vaillante sur laquelle semblait planer encore l'âme de Vercingétorix. Quand partout ailleurs la domination barbare avait été acceptée comme une délivrance, seuls, les Arvernes avaient soutenu la lutte avec l'opiniâtreté du désespoir.

Il est à croire que parvenu à l'âge des études, Almire fut envoyé par ses parents, qui étaient de riches chrétiens, au monastère de Ménat, au diocèse de Clermont, pour s'y instruire dans la connaissance des Belles-Lettres (2). Le monastère de Ménat était alors fameux par le nombre de ses élèves et par la science de ses maîtres. Si, en effet, la décadence s'avançait à grands pas, on touchait encore à cette époque que Villemain appelle « l'âge d'or de la litté-

(1) Montalembert, *Les Moines d'Occident*, II, 70.
(2) *Acta Sanctorum, Vita Sancti Almiri*, ch. I. (XI sept.)

rature chrétienne.» (1). Dans l'ordre social, « c'est au IVe siècle que l'Eglise était devenue une puissance publique ; dans l'éloquence et les lettres, c'est alors qu'elle avait produit ces sublimes et brillants génies qui n'ont eu de rivaux que parmi les orateurs sacrés de la France au XVIIe siècle. Que de grands hommes, que d'orateurs éloquents ont rempli l'intervalle de saint Athanase à saint Augustin ! Quel prodigieux mouvement d'esprit ! Quel pouvoir exercé sur l'opinion des hommes ! Quelle transformation de la société tout entière.... ! »

Au début du VIe siècle, les fils des plus nobles races accourent vers les grands monastères pour y recueillir les derniers échos de ce mouvement religieux et intellectuel si puissant. En envoyant leur fils à Ménat, les parents d'Almire ne font que se conformer aux traditions des familles de leur rang et aux usages de leur temps.

Le jeune homme rencontre à Ménat l'un de ses compatriotes, Karilef, connu plus tard sous le nom de Calais. Tous deux se lient intimement avec le saint moine Avit et ne tardent pas à suivre ses inspirations (2). Il y avait longtemps déjà que saint Jérôme avait écrit : « Mieux vaut habiter un désert que d'habiter au milieu des hommes criminels ». Frappés de cette pensée, Karilef et Almire se sentent bientôt attirés vers la solitude. Ils manifestent leur pensée et leur désir à Avit, qui, sous l'influence d'une inspiration intérieure, n'hésite pas à les encourager.

Suivant un usage très répandu à l'époque, le maître et les disciples cherchent dans le livre de l'Évangile la réponse aux derniers scrupules de leur conscience. Ils tombent sur le passage où il est dit : « Celui qui aime son père ou sa mère ou ses frères ou ses sœurs plus que moi, n'est pas digne de moi ». C'en est assez. Croyant voir la volonté de Dieu manifestement exprimée dans ces lignes, ils forment

(1) *Nouveaux mélanges*, tome II ; *De l'Éloquence chrétienne.*
(2) *Acta sanctorum*, Vies des saints Avit et Calais.

le projet de partir dès la nuit suivante. On sait comment le moine Avit, célérier du monastère, s'enfuit après avoir mis les clefs sinon sous la porte, du moins sous le chevet de son abbé pendant son sommeil. Le lien qui désormais allait unir Almire à Avit, comme autrefois Martin à Hilaire, n'était autre « que Dieu et l'amour des choses élevées (1) ».

Après une longue marche, Avit arrive, escorté de ses deux jeunes compagnons auxquels se sont joints Ulphace, Bomer et Sénard, sur les bords de la Loire ; ils traversent le fleuve dans une barque, puis ils gagnent Orléans. « Si dans ce voyage, écrit l'auteur de la vie de saint Ulphace, il n'est pas aussi fréquemment question d'Almire et de ses compagnons que d'Avit, c'est que tout l'honneur devait retourner à celui qu'ils s'étaient choisi pour chef et auquel ils avaient juré obéissance, Avito vero omnes obediebant ».

Aucun doute, du reste, ne saurait subsister à cet égard. L'auteur de la *Vie de saint Almire*, qui était un de ses contemporains, nous dit expressément que, « sous le règne de Childebert et de Clotaire, rois des Francs » nos saints personnages, après avoir dit adieu à leur pays et à leurs familles, après avoir renoncé à leur fortune, quittèrent leur monastère d'Auvergne pour venir à Orléans.

Un diplôme de Clovis au saint prêtre Euspice, en date de 508, mentionne effectivement une concession de terres en faveur d'un monastère *voisin d'Orléans*. Or, Bréquigny, qui conteste la plupart des diplômes attribués à Clovis, reconnaît par exception l'authenticité de celui-ci (2), et cette fondation devint promptement célèbre sous le nom de Micy, plus tard de Saint-Mesmin.

Micy avait alors à sa tête un homme dont la sainteté, connue au loin, lui avait attiré de nombreux disciples, saint Maximin. Sous la direction de ce pieux abbé, le monastère de Micy était devenu des plus florissants. La prière, le chant

(1) Grégoire de Nazianze, *Carmen de Vita sua*, 231.

(2) *Diplomata, chartæ, ad res francicas spectantia*, tome I. Prolegom. p. 8. Paris, 1791.

des psaumes et le travail manuel joint à de fortes études occupaient tous les instants de ses austères habitants. C'est là qu'Almire, en s'élevant de plus en plus dans la perfection, allait aussi s'élever successivement aux dignités que l'Église confère à ses lévites pour arriver enfin jusqu'au sacerdoce (1). C'est là qu'il achève d'apprendre par le travail, la prière et l'obéissance, à plier sa volonté aux exigences du devoir et à écouter la voix de Dieu qui l'appellera bientôt sur un autre champ d'action.

Combien Almire et ses compagnons passèrent-ils de temps à Micy? Nous ne le savons au juste. Ce qui est certain, c'est qu'ils y vécurent « dans la plus stricte observance de toutes les regles, donnant à tous l'exemple des plus belles vertus ».

Mais, si la vie en commun peut former à la sainteté, la solitude mieux encore convient « aux parfaits », et l'attrait de la solitude se faisait alors sentir avec une force irrésistible aux âmes d'élite. Le jeune moine, qui l'avait déjà éprouvé au monastère de Menat, ne put lui résister davantage à Micy. De nouveau, il prit la résolution de s'éloigner, et il vint chercher dans les âpres solitudes du Perche, « in vastas Perthici saltus solitudines » (2), une retraite ignorée pour s'y appliquer en silence à la pénitence et à la contemplation.

CHAPITRE II

Arrivée d'Almire dans le Perche. — Le Perche, ses solitudes, ses beautés. — Le monastère de Piciac, son emplacement. — Almire, Ulphace et Bomer s'emparent de la vallée de la Braye : Almire se fixe à Gréez. — L'évêque du Mans, saint Innocent, s'emeut de l'arrivée de ces nouveaux missionnaires. — Convocation à Connerré d'une assemblée des abbés des monastères recemment creés.

« Le Perche, a-t-on dit, avec sa nature pleine de grâces et de mystères, devait être comme la terre promise du

(1) *Acta sanctorum, vita sancti Almiri.*
(2) *Acta sanctorum, vita sancti Almiri.*

solitaire et de l'anachorète. Que de méditations faciles à l'ombre silencieuse des forêts qui couvrent son territoire, au bord des ruisseaux qui l'arrosent de toutes parts, sur ces collines d'où le regard embrasse un si vaste horizon (1) » !

C'est, en effet, du fond de ces solitudes, qu'allait sortir le salut des populations vaincues et domptées par les barbares. Oh ! qu'elles devaient être douces à ceux qui cherchaient le Christ, ces tranquilles retraites ! Qu'ils leurs offraient de charmes, ces mystérieux asiles où tout se tait et où le silence semble exciter l'âme à s'élancer plus joyeuse vers Dieu. « Là, point de bruit qui frappe l'oreille ; nul son de voix humaine, si ce n'est l'accent de la prière.... Lorsque ce paisible repos est interrompu, ce n'est que par des murmures plus doux que le repos lui-même et par le bruissement modeste des saintes conversations », nous dit un siècle avant Almire, avec sa poétique éloquence, un illustre enfant du désert, dont la science et les vertus avaient jeté sur son époque un vif éclat, saint Eucher (2).

Longtemps, le Perche devait conserver « les vastes solitudes » décrites par l'auteur de la *Vie de saint Avit*. De nos jours encore, si d'épaisses forêts aux chênes gigantesques et aux hêtres séculaires ne recouvrent plus son territoire, si d'affreuses broussailles et d'inextricables halliers n'y servent plus de repaires aux bêtes farouches, le sol ne s'en soulève pas moins en nombreux mamelons boisés que séparent de légers vallonnements ; l'ensemble de ces collines, dont les lignes ondulent sans jamais se briser, présente toujours le plus pittoresque aspect avec un caractère particulier de calme et de mélancolie.

C'est en suivant l'une de ces pentes tortueuses et boisées que nos cénobites rencontrèrent, perdu dans l'immense forêt comme une oasis au milieu du désert, le site à la fois fertile

(1) A Gouverneur, *Essais sur le Perche*, p. 200.
(2) Saint Eucher, *De laude eremi*.

et enchanteur qu'on appelait alors *Piciac* et qu'on ne désigne plus actuellement que sous le nom de *Celle saint Avit*.... « qui fertilis admodum et jucundus, tunc antiquitus *Piciacus* vocatus, nunc vero vocabulo *Cellæ sancti Aviti* agnoscitur insignitus (1) ». Ce site les séduisit par sa beauté et son pieux recueillement : il leur apparut comme le lieu béni qu'ils appelaient de tous leurs désirs, in eo loco quem petierant » (2).

Il y a quelques années, une savante discussion s'est élevée au sujet de l'emplacement du monastère construit par Avit et richement doté par le roi Childebert. Dom Piolin, d'après une note empruntée à dom Rivet, plaçait Piciac « dans le Dunois, au diocèse de Chartres, près du lieu où est aujourd'hui la ville de Châteaudun », tandis que M. l'abbé Blanchard, curé de Souday, le plaçait à Saint-Avit au Perche, près de Montmirail. M. l'abbé Blanchard n'invoquait pas seulement à l'appui de son opinion la topographie du sol, les traditions, les ruines, les faits historiques et les autorités les plus respectables : une étude approfondie sur place et l'exactitude des détails lui donnaient dans la question une réelle supériorité, et, en ce qui nous concerne, nous n'hésitons pas à adopter ses conclusions (3).

Quoi qu'il en soit, Avit et ses compagnons, parvenus dans la solitude de Piciac, y vécurent tout d'abord en commun du travail de leurs mains, partageant leurs jours entre les labeurs, les austérités et la prière (4). Mais Dieu qui avait d'autres vues sur ses serviteurs, ne pouvait laisser ainsi leurs vertus inconnues et leurs exemples inutiles.

(1) *Acta Sanctorum*, *Vita sancti Aviti* (XVII junii).

(2) *Acta Sanctorum*, *Vita sancti Aviti.*

(3) L'excellente dissertation de M. l'abbé Blanchard sur *Piciacus*, à laquelle nous empruntons plusieurs détails intéressants, a été publiée dans la revue *Perche et Percherons* en juillet 1892 : nous nous empressons d'y renvoyer nos lecteurs.

(4) « In locis abditis latitant et opere manuum suorum vivere satagunt, orantes ac deprecantes die noctuque abnixis precibus, flexisque poplitibus » *Acta Sanctorum*, *Vita sancti Almiri*.

Bien qu'unis toujours par les liens de la plus étroite amitié, un jour vint où les disciples crurent devoir quitter le maître pour porter à leur tour dans d'autres régions la lumière divine et s'avancer jusqu'aux confins du pays des Cénomans (1). Pendant qu'Avit retenait le gouvernement de son monastère de Piciac, Calais se dirigeait vers les bords de l'Anille, et Almire s'emparait de la verte et fertile vallée de la Braye avec Ulphace et Bomer. Ces deux derniers, continuant leur route, s'arrêtèrent dans les lieux qui portent aujourd'hui leurs noms ; Almire bâtit sa cellule au pied de la colline ou s'élève maintenant le bourg de Gréez.

D'après une ancienne tradition, ces nouveaux conquérants auraient donné au bourg de Gréez le nom qu'il a conservé jusqu'à ce jour. « Ils l'empruntèrent, dit la chronique, au silex qui se trouvait en cet endroit et dont ils se servaient alors pour rendre leurs instruments plus tranchants : qui locus a quadam petra quæ ibi inventa est ad eorum acuenda ferramenta ; ita nomen accepit ». L'étymologie latine du mot « gressus » semble indiquer plutôt que le village prit son nom de la retraite qu'Almire s'était choisie sur le bord du ruisseau et qu'on appela longtemps « *le pas de saint Almire*, gressus sancti Almiri ».

Cette partie de la vallée de la Braye est sans contredit la plus renommée pour la fertilité de son sol et la variété de ses sites. Toutes les beautés de la nature sont réunies dans ce petit coin de terre d'une longueur de vingt à trente kilomètres. Il a ses plateaux élevés, ses collines, ses gorges sauvages, ses frais vallons arrosés de sources limpides et d'un cours d'eau sinueux. Construit au sommet d'un mamelon entre la Ferté-Bernard et Montmirail, le bourg de Gréez occupe l'un des plus pittoresques de ces sites. Élevé sur un promontoire formé par le confluent de deux ruisseaux

(1) « Domino ducente ad pagum Cenomanicum properant ». *Acta Sanctorum, Vita sancti Almiri.*

qui l'enserrent au nord et au midi, il se présente, à distance, comme l'arène d'un immense cirque, dont de hautes collines et d'épaisses futaies forment au loin les sombres et gigantesques degrés.

A droite et à gauche, de larges échancrures laissent entrevoir un admirable panorama. D'un côté, ce sont les hauts côteaux de Saint-Maixent, la forêt de Vibraye, la Justice (1), le château de Beauchamp ; de l'autre, Saint-Fiacre avec son belvédère, le cours de la Braye, Gémasse avec sa couronne de grands arbres et sa coquette parure de prairies (2), Saint-Ulphace, qui, jaloux des richesses étalées à ses pieds, les dérobe aux yeux du voyageur pour ne lui laisser apercevoir au loin que l'extrême pointe de sa flèche aérienne.

Tel est le pays qu'allaient embaumer, au VI^e^ siècle, du parfum de leurs vertus ceux que le peuple appelait « *les hommes de Dieu*, homines Dei ». Nous pouvons dire, avec Isaie « que la solitude tressaillit à leur voix et fleurit comme le lys à leur contact (3) ».

A cette époque, était assis sur le siège de saint Julien un évêque dont une pieuse énergie devait caractériser l'administration, saint Innocent. Conserver l'unité de foi dans l'assemblée des fidèles, résister aux attaques de l'erreur, gouverner la barque spirituelle comme un pilote vigilant, unir la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, tous ces conseils de l'apôtre inspiraient sa ligne de conduite. A la nouvelle que des religieux étrangers se sont fixés dans son diocèse, Innocent n'hésite pas à leur dépêcher un de ses prêtres, nommé Benoît, pour les interroger sur leur orthodoxie et sonder leurs projets (4). A ce moment,

(1) Château récemment construit par M. le comte René de Vibraye.

(2) Habité aujourd'hui par le petit-fils de M. le baron de Gémasse, M. Maurice du Plessis.

(3) « Exultabit solitudo et florebit quasi lilium. Isaie, XXXV, 1.

(4) *Acta Sanctorum, Vita sancti Almiri.*

d'ailleurs, les évêques, entrant dans l'esprit du concile de Chalcédoine, s'occupaient de régler de plus en plus la discipline monastique, et Innocent qui venait de marquer sa place au premier rang dans un concile tenu à Orléans, pouvait, moins que tout autre, manquer à ses engagements.

Hâtons-nous toutefois d'ajouter que le prélat, tout en éprouvant un certain déplaisir à voir sa juridiction méconnue « id graviter ferebat (1) », n'avait cependant qu'un désir, enrichir son diocèse de cette nouvelle colonie religieuse, car, s'il ne fut pas moine lui-même, on peut dire de lui ce qu'on a écrit de Fulbert de Chartres, « qu'il fut le meilleur ami et le plus chaud protecteur de l'ordre monastique ».

Au reste, saint Innocent ne fut pas déçu. A peine Almire a-t-il entrevu son envoyé et pris connaissance de la lettre autographe que celui-ci est chargé de lui remettre, qu'il proteste aussitôt de sa vénération et de son obéissance envers l'évêque du Mans. « C'est, dit-il, parce que lui et ses compagnons ont entendu retentir au loin la renommée de ses vertus qu'ils sont venus se ranger sous son autorité ».

Une telle réponse comble de joie le cœur du pontife. Aux nombreux monastères qu'il a déjà vu naître sous son épiscopat, il peut désormais joindre une nouvelle colonie monastique dont le dévouement lui sera précieux. Sa première pensée, dès lors, est de voir et de bénir ceux qui viennent ainsi partager ses fatigues et prendre part aux travaux de son apostolat.

Pour faciliter cette entrevue et obvier aux nombreuses difficultés de voyages alors pénibles, il convoque en assemblée générale tous les abbés des divers monastères récemment fondés, et leur désigne Connerré comme lieu de rendez-vous.

(1) *Acta Sanctorum. Vita sancti Almiri.*

Après avoir célébré avec eux les saints mystères, après avoir donné à chacun, avec le salut de l'amitié, la bénédiction d'un père à ses fils, le saint évêque partage leur frugal repas, puis il les confirme dans la mission qu'ils ont à remplir.

EM. VAVASSEUR.

(A suivre.)

LE MAINE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

ART RÉTROSPECTIF, BEAUX-ARTS, ENSEIGNEMENT

L'Exposition universelle de 1900 peut être considérée sous des aspects bien différents et donner lieu à des appréciations très diverses.

Elle a, du moins, l'incontestable avantage de grouper des trésors artistiques et des éléments d'étude qu'on ne trouverait pas réunis ailleurs. Au point de vue spécial de nos travaux, elle a surtout le mérite de faire une place beaucoup plus importante que les précédentes expositions aux arts rétrospectifs, aux choses du passé.

Les résultats obtenus sous ce rapport, et les efforts individuels que cette Exposition de 1900 a provoqués, ne sauraient être méconnus. Il n'est pas sans utilité d'en conserver le souvenir, et dès lors, en ce qui concerne notre région, de préciser en quelques pages la part du Maine dans cette exhibition mémorable de la fin du XIX^{e} siècle.

Bien que restreintes aux Beaux-Arts, aux œuvres d'histoire ou d'enseignement, et aux travaux personnels des membres de notre Société, ces notes ne peuvent, sans développements exagérés, dépasser les limites d'un modeste inventaire ; à défaut d'autre intérêt, elles nous procureront l'occasion de mettre en relief une fois de plus quelques-unes

des richesses d'art du Maine et de rendre hommage à plusieurs de nos compatriotes (1).

I

C'est par l'art rétrospectif, c'est-à-dire par le Petit Palais des Champs-Élysées, unanimement proclamé « la merveille de l'Exposition, » que nous commencerons, comme de juste, cette rapide revue.

Le Maine, on peut le dire, y est dignement représenté.

La cathédrale du Mans, tout d'abord, expose les pièces les plus précieuses de son trésor : deux custodes cylindriques à couvercle conique, surmontées d'une croix (XIII^e^ siècle) ; le reliquaire du doigt de saint Julien, lanterne de verre montée sur un piedestal triangulaire en cuivre (XV^e^ siècle) ; une superbe chasuble, puis, à côté des tentures fameuses de Reims et d'Angers, ses magnifiques *tapisseries de saint Julien, de saint Gervais et de saint Protais*, du commencement du XVI^e^ siècle (2).

L'église de la Couture : sa Vierge en marbre blanc de Germain Pilon, le plus beau morceau de sculpture que possède la ville du Mans (3), une tapisserie de la fin du

(1) Rédigées d'après cinq des volumes du *Catalogue général officiel* et quelques observations personnelles, ces notes n'ont point la prétention d'être complètes ni exemptes des erreurs trop fréquentes dans tout catalogue. Nous les donnons telles que nous avons pu les réunir, à titre de simples indications, en priant les lecteurs de la Revue de nous tenir compte, avec leur indulgence ordinaire, du travail qu'elles nous ont déjà coûté et du but qu'elles se proposent.

(2) Le *Catalogue général officiel* mentionne, sous le numéro 2934, au nom de l'évêché du Mans, une commode en laque noire, décorée de bronzes, de l'époque de Louis XV. C'est une erreur, l'évêché du Mans n'a envoyé aucun meuble de ce genre.

(3) Reproduite dans le *Catalogue illustré de l'Exposition rétrospective*, édité par L. Baschet, p 247.

XVIe siècle, « *Treilles et jardins,* » et deux riches torchères en bois sculpté.

Le Musée du Mans (Musée de la Préfecture) : l'*Émail de Geoffroy Plantagenet,* l'un des plus célèbres émaux du XIIe siècle, que l'Angleterre nous envie et auquel on a donné une place d'honneur sous une vitrine isolée (1) ; un couteau du XVe siècle aux armes de Bourgogne émaillees d'argent avec la devise *Avltre narai ;* deux autres couteaux à manches d'ivoire terminés par des têtes de lions (fin du XVIe siècle) ; un vantail de meuble en noyer sculpté « *Hercule terrassant le lion de Nemée ;* une grande mesure aux armes de la ville du Mans (XVIIe siècle) ; le gracieux buste de *Madame de Fondville,* la reine de la société mancelle au XVIIIe siècle, signé « Defernex, 1759 (2). »

Avec plus d'empressement encore, le Musée des Monuments historiques, enfoui *provisoirement* depuis 1848 dans les caves du théâtre, a profité de la circonstance pour mettre au jour, pendant six mois au moins, quelques spécimens de ses riches collections, trop peu connues des habitants du Mans eux-mêmes. Il compte à lui seul une vingtaine d'objets au Petit Palais : une statuette de *Mercure,* en bronze, et un timon de char terminé par une tête d'Apollon accostée de deux têtes de chevaux, de l'époque gallo-romaine ; plusieurs fibules des temps barbares et du moyen-âge ; une Vierge accompagnée de deux anges, « plaque rectangulaire du XIVe siècle ; » un grand médaillon circulaire du roi Henri II ; l'épée donnée comme prix de tir à l'arquebuse à Guillaume Masnier, « capitaine des habitants du faubourg Saint-Jean, » par le roi Louis XIII, lors de son passage au Mans le 8 septembre 1614 ; une râpe à tabac du règne de Louis XIV ; un

(1) Reproduit dans le même *Catalogue,* p. 81.

(2) Reproduite dans le même *Catalogue,* p. 257. Cette reproduction laissant un peu à désirer, nous nous proposons de publier prochainement un excellent cliche du buste de Mme de Fondville, que nous devons à l'amitié de notre collègue M. Paul Verdier.

coffret de style Boulle, à fond de cuivre, incrusté d'écaille ; plusieurs pièces de céramique, notamment une statuette de la Vierge vernissée en vert, un calvaire en relief, surmonté d'un vase, un grand bassin à décor polychrome de la fin du XVIII[e] siècle, etc.

Le département de la Mayenne, moins riche peut-être que celui de la Sarthe, n'en présente pas moins, lui aussi, quelques œuvres de grand prix : un superbe diptyque en ivoire du XIV[e] siècle, du Musée de Laval, et une Vierge en argent du XV[e] siècle (1) ; la charmante statuette de *sainte Marguerite* ou de *sainte Marthe*, en bois, du Musée de Châteaugontier (XVI[e] siècle) (2) ; une croix d'autel du XV[e] siècle, provenant du chapitre de Saint-Just, à Châteaugontier et appartenant aujourd'hui à l'église de Chambellay ; un ciboire en argent doré (fin du XVI[e] siècle) ; un calice de l'église d'Hardanges (XVII[e] siècle), etc.

Dans la collection de monnaies se trouvent une belle pièce en argent des *Aulerci-Diablintes*, et un denier d'Hubert, comte du Maine, portant la croix avec l'A et l'Ω pendus à la traverse ; dans la collection de sceaux, des sceaux de Guy de Laval (vers 1150), de Guy XV (1493) et de Maurice de Craon (1271).

Signalons enfin, au passage, plusieurs documents iconographiques relatifs au roi René, tels que le célèbre diptyque de M. Chabrières, *Le roi René et Jeanne de Laval* (XV[e] siècle), que cette revue a publié dès 1879, et le triptyque de Nicolas Froment, *Le buisson ardent*, (cathédrale d'Aix).

Beaucoup de ces œuvres, devenues en quelque sorte classiques, ont déjà figuré à des expositions antérieures et ont fourni le sujet de savants articles qui rendent les commentaires inutiles.

(1) Reproduite dans le *Catalogue illustré de l'Exposition rétrospective*, p. 114.

(2) Reproduite dans le même *Catalogue*, p. 157.

Il n'en est pas de même d'une collection particulière que nous rencontrons pour la première fois auprès d'elles, et qui appartient au Maine par son propriétaire, M. Albert Maignan, le peintre éminent dont s'honorent à bon droit la ville de Beaumont, le département de la Sarthe et aussi notre Société, fière de le compter au nombre de ses membres. Par son talent et sa situation, M. Albert Maignan a été appelé à prendre une part exceptionnelle à l'Exposition de 1900, et il a fait partie de la Commission supérieure d'organisation. Au Petit Palais, il expose de nombreux objets d'art, réunis par lui avec le goût sûr de l'artiste et de l'archéologue : un chapiteau du XII^e^ siècle provenant de l'église de Saint-Denis ; une Nativité en ivoire, un Christ, une plaque de reliure, un flambeau aux armes de Castille et de Léon, des vierges en bois ou en pierre et des miniatures du XIII^e^ siècle, deux diptyques du XIV^e^, des coupes de la Renaissance, une très curieuse série de bijoux anciens, et ce qui nous intéresse directement, une grande boucle décorée de dragons, en bronze, trouvée à Viré (Sarthe), soit au total trente-quatre numéros d'après le catalogue officiel.

Les meilleures idées ayant souvent leurs inconvénients, l'heureuse adjonction d'une section rétrospective à chaque classe industrielle a eu pour effet de compliquer parfois le classement et de disséminer sur différents points des objets de même nature. Pour compléter ce premier aperçu sur l'art rétrospectif, il nous faut donc aller chercher maintenant du Petit Palais jusqu'au milieu de l'Esplanade des Invalides quelques objets qu'on ne peut se dispenser d'y rattacher.

Tels sont, dans la classe de la Bijouterie, la crosse de Jean de Chanlay, évêque du Mans au XIII^e^ siècle, trouvée dans son tombeau à Preuilly, une pixyde et une châsse anciennes, exposées par M. Julien Chappée, l'un des archivistes de notre Société ; dans la classe de l'Éclairage, à l'histoire du luminaire, de rarissimes chandeliers du Moyen-Age, détachés par M. Adolphe Singher de ses collections de la Maison

de la reine Bérengère, entre autres un chandelier porte-cire du XV^e^ siècle ; dans la classe des Vitraux, dix-sept médaillons ou fragments de vitraux du XII^e^ au XV^e^ siècle, provenant de la cathédrale du Mans. La liste détaillée de ces fragments a été récemment publiée (1), mais il convient d'y ajouter un dix-huitième panneau de même origine, exposé sous le numéro 150 : *Saint Julien faisant jaillir la fontaine de la place de l'Éperon*, XVI^e^ siècle (2). Restés sans doute dans les ateliers de Paris à la suite de la restauration des verrières détruites par l'orage de 1858, ces fragments sont aujourd'hui exposés par les ministères des Cultes et des Beaux-Arts, par MM. Le Prévost et A. Lobes, et par la Société artistique des peintres-verriers. Il est à souhaiter qu'ils fassent retour, le plus tôt possible, à la cathédrale du Mans comme cette verrière de *Sainte Anne et de la Vierge* que le hasard nous faisait retrouver, il y a quelques années, au musée des Arts décoratifs.

Dans la même classe, notre collègue M. Hucher, dont le nom est bien connu dans l'histoire de la peinture sur verre depuis la magistrale publication de son père, M. Eugène Hucher, *Les vitraux de la cathédrale du Mans*, expose un dessin du remarquable vitrail de Lantic (Côtes-du-Nord), jadis restauré à la fabrique du Carmel du Mans, et une fort belle verrière moderne, *Le mariage de la Vierge*, où se retrouvent, avec l'harmonie des couleurs, les qualités traditionnelles de ses ateliers (3).

(1) Par M. l'abbé Ledru, dans la *Province du Maine*, juillet 1900.

(2) Exposé par le Ministère des Cultes.

(3) La part du Maine à l'exposition de l'art rétrospectif serait bien plus considérable, il importe de le remarquer, si beaucoup de collectionneurs de la province n'avaient dû s'abstenir par suite de difficultés matérielles d'expédition et pour des motifs de prudence bien naturelle. Deux de nos collègues, entre autres, MM. Singher et Ligeı, se sont vus contraints de réserver leurs riches collections de la Maison de la Reine Bérengère et du château de Courmenant.

II

De l'art rétrospectif aux Beaux-Arts, la distance est courte et aisée à franchir. Si les œuvres d'origine ou de provenance mancelle sont moins nombreuses au Grand Palais des Champs-Élysées qu'au Petit Palais, elles suffisent pour assurer là encore une place honorable à notre région.

A l'exposition centennale, par exemple, le Musée du Mans a envoyé l'un des meilleurs tableaux de Troyon (1810-1865), *Un fermier dans sa charrette*, et quatre aquarelles de Lusson, né au Mans et mort à Paris en 1862, *Projets de fontaines ;* le Musée de Laval, une toile de Lenepveu, d'Angers (1819-1898), *Le pape Pie IX à la chapelle Sixtine*, une autre toile de Paul Flandrin (1811) *La campagne de Rome*, et un dessin de Charles Chaplin (1825-1891) *Dormeuse ;* le Musée de Lisieux, un paysage de Jolivard, du Mans (1787-1851), *Vue prise des hauteurs de Saint-Cloud ;* les Musées de Lille et d'Amiens, deux tableaux de M. Albert Maignan, *L'amiral Carlo Zeno* et la *Rencontre du Dante avec Mathilda* (1). D'autre part, M. Maignan, en tant que collectionneur, ajoute à cette exposition plusieurs dessins de Méry (1824-1896) et de Pille (1844-1897), tandis que M. Emile Ricard y rappelle un autre de nos compatriotes par une aquarelle d'Huguet, né au Lude en 1835. Dans la section des gravures et eaux-fortes, une reproduction de *L'âge de fer*, d'après Cormon, consacre la réputation bien justifiée de M. Lionel Le Couteux, du Mans, et un exemplaire du beau portrait de *Dom Guéranger*, par Gaillard, évoque, dans ce cadre tout profane, le souvenir de l'abbaye de Solesmes.

A l'exposition de l'art contemporain, nous avons la satisfaction de revoir les œuvres des peintres manceaux qui se

(1) Reproduits dans le *Catalogue illustré de l Exposition centennale*, édité par L. Baschet, p. 174 et 175.

sont fait le plus honorablement connaître aux derniers salons : quatre toiles de M. Lionel Royer, entre autres l'*Adoration du Christ* et l'*Entrée de Louis XI au Mans ;* deux aquarelles de Mme Faux-Froidure, *Pensées*, *Boules de neige et Maonia ;* deux tableaux de M. Charles Fouqueray, *La guerre, épisode des guerres de religion*, et *Le vaisseau l'Achille à la bataille de Trafalgar ;* un tableau de M. Charles Landelle, *La récolte des citrons,* auquel se joignent, au pavillon de l'Algérie, trois scènes de la vie arabe ; treize toiles ou aquarelles de M. Albert Maignan, *La fortune passe*, *L'atelier du prieure*, *La muse verte*, avec des modèles de tapisseries pour les Gobelins et des projets de panneaux décoratifs : au nombre de ces derniers, *L'agriculture et l'horticulture,* panneau destiné à la salle des fêtes et dont nous reparlerons plus loin.

A la gravure, citons une eau-forte de M. Léon Lambert, cinq de M. Lionel Le Couteux, une de M. Leterrier (né à Gesvres). A la sculpture, une statuette de *Minerve* sur cristal de roche, par M. Chéreau (né à Mamers). A l'architecture, les projets du *Palais des fils, vêtements et tissus*, par M. Blavette (né à Brains), un *Rendez-vous de chasse*, par M. François (né à Yvré-l'Évêque), et les remarquables aquarelles de M. Arsène Le Feuvre, conseiller municipal du Mans, *La cathédrale du Mans d'après les restaurations de M. Raulin.*

La plupart de ces œuvres, de même que les objets de l'exposition rétrospective, comporteraient d'intéressantes appréciations. Si nous avons le regret de ne pouvoir que les signaler ici, leur simple nomenclature nous autorise à conclure que les Manceaux ne sont restés ni étrangers ni indifférents au mouvement artistique de notre temps.

Aux Beaux-Arts, nous devons rattacher, en outre, une suite de compositions particulièrement curieuses pour l'histoire littéraire du Maine et qui se trouvent au pavillon de l'Allemagne, dans l'une des salles réservées de la *Collection*

de Frédéric-le-Grand : les compositions originales de Pater pour l'illustration du *Roman comique* de Scarron. Parmi les quatorze tableaux de Pater, exposés dans cette collection, sous l'influence personnelle, dit-on, de l'empereur Guillaume, figurent notamment l'*Arrivée d'une troupe de comédiens au Mans*, dont cette *Revue* publiait, il y a quelques mois, une reproduction d'après la gravure de Surugue (1729) et la mémorable *rencontre de l'abbesse d'Étival-en-Charnie avec Ragotin !*

III

Après les palais des Champs-Elysées, l'un des principaux attraits de l'Exposition pour les amateurs d'art et les érudits est assurément le Pavillon de la ville de Paris, très intelligemment compris au double point de vue artistique et historique. Grâce à son heureuse conception, ce pavillon leur offre deux éléments d'étude d'un vif intérêt : l'exposition rétrospective particulière de la ville de Paris et les expositions historiques des services municipaux.

Au milieu des richesses de l'exposition rétrospective de la ville de Paris, il nous est permis de noter un dessin de *la place Louis XV* et une gravure avant la lettre, *Louis XVI devant la statue de Louis XV*, exposés par M. le duc de La Trémoille, membre de l'Institut, membre d'honneur de la Société historique et archéologique du Maine.

Au milieu des expositions des services municipaux, nous sommes en droit de rendre un hommage tout spécial à celle des Travaux historiques qui réunit un ensemble précieux de documents, plans et gravures, dans les deux grandes collections dites de l'*Histoire générale de Paris* (40 volumes in-4°) et des *Documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution* (30 volumes in-8°), ainsi que dans l'*Atlas des anciens plans de Paris* (in-folio).

Cette exposition a été organisée, en effet, par M. Paul

Le Vayer, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris, chef du service des Travaux historiques, qui, fidèle aux traditions de sa famille si connue dans l'histoire du Maine, ne dédaigne pas de prêter le concours de sa bienveillante collaboration à notre Société, dont il fait partie depuis longtemps.

M. Paul Le Vayer est personnellement l'auteur d'un des grands ouvrages de l'*Histoire générale de Paris*, le *Recueil des inscriptions parisiennes*, et de plusieurs des dessins de l'*Épitaphier du Vieux Paris*. C'est à son influent intermédiaire que notre bibliothèque doit de posséder un certain nombre de volumes relatifs à l'histoire de Paris, et récemment encore il voulait bien nous envoyer l'intéressant catalogue de cette exposition du service des Travaux historiques qu'il a si brillamment préparée (1).

Tout à côté, se présente avec un caractère de réelle originalité l'exposition de la Préfecture de police. Nous ne pouvons quitter le pavillon de la ville de Paris sans y saluer d'un regard les portraits du baron Pasquier, préfet de police sous le premier empire, que tant de souvenirs rattachent aussi au Maine.

IV

L'ordre topographique étant le meilleur dans toute exploration, du Cours la Reine gagnons d'un seul bond le Champ-de-Mars, en suivant la Seine, et entrons à droite dans le Palais des Lettres, Sciences et Arts.

Au rez-de-chaussée, la classe 13, Librairie et Reliure, contient les expositions particulières de MM. Fleury et Dangin, imprimeurs de cette Revue, et de M. Monnoyer.

La vitrine de MM. Fleury et Dangin, voisine de l'expo-

(1) *Exposition universelle de 1900, ville de Paris, service des Travaux historiques.* Paris, Imprimerie Nouvelle, 1900, in-8° de 31 pages.

sition Hachette, est, on peut le dire, une oasis provinciale au centre des dernières productions de la librairie parisienne. Elle soutient non sans honneur la comparaison, et elle a pour nous le mérite de la soutenir avec des œuvres relatives à l'histoire du Maine. En outre d'un *Almanach* imprimé à Mamers en 1796, MM. Fleury et Dangin y ont réuni tous les ouvrages qui ont valu à leur imprimerie, dans ces dernières années, une si flatteuse réputation : la *Bibliographie ornaise* du comte de Contades, les *Recherches sur la noblesse dans la généralité de Tours*, un spécimen de la *Revue historique et archeologique du Maine*, l'*Histoire de la maison de Broc*, et la grande monographie illustrée de *La cathedrale Saint-Julien du Mans* que M. l'abbé Ledru et M. Gabriel Fleury viennent de publier en collaboration. Ce dernier ouvrage, édité en vue de l'Exposition de 1900, a déjà conquis à ses auteurs de nombreux éloges auxquels nous sommes heureux de nous associer.

Quant à l'imprimerie Monnoyer, nous n'avons pas à rappeler ici ses titres de noblesse typographique, inscrits dans l'histoire de la ville du Mans. Récemment transformée par son union avec l'Institut bibliographique du docteur Baudouin, elle entre dans une voie nouvelle que révèle son exposition d'ouvrages scientifiques d'intérêt général. L'importance de ces ouvrages montre qu'elle saura rester à la hauteur de son passé, et, sans renoncer aux publications locales, faire connaître ses presses au delà des frontières du Maine.

Conformément à l'excellente idée qui distingue l'Exposition de 1900, la Librairie, comme toutes les autres classes, a son exposition rétrospective. Notre collègue, M. Julien Chappée, lui a apporté, avec son obligeance ordinaire, quelques-uns des livres les plus rares de sa collection : un *Rituel juif*, manuscrit hébreu du XIV^e^ siècle, un *Livre d'heures* de 1530, à l'usage du Mans, un exemplaire des *Primices de la poésie*, du sieur de Bouillé, étudié jadis ici

par M. l'abbé Anis, le *Courrier patriote*, journal révolutionnaire publié au Mans, etc. Grâce à M. Julien Chappée, les bibliophiles du Maine sont ainsi représentés dans ce résumé fort intéressant de l'histoire du livre.

V

Au Palais des Lettres, Sciences et Arts, fait suite celui de l'Éducation et de l'Enseignement, enseignement primaire et enseignement supérieur.

La classe 2, Enseignement primaire, nous offre tout d'abord l'ensemble des travaux des inspecteurs d'Académie, inspecteurs primaires, instituteurs et élèves des départements de la Sarthe et de la Mayenne.

Nous y relevons les noms de M. Délepine, inspecteur d'Académie au Mans, de MM. Meslet, Bizeray, Baron et Ferard, inspecteurs primaires au Mans, à La Flèche, Saint-Calais et Laval, qui ont envoyé des méthodes d'enseignement ou des documents relatifs à leurs services, et celui de M. Robert, aujourd'hui inspecteur primaire à Saint-Lô, qui expose son ouvrage *L'instruction au XVIII^e^ siècle dans les anciennes paroisses de la circonscription de Sillé-le-Guillaume*, extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

D'après le catalogue officiel, vingt et un instituteurs de la Sarthe et sept de la Mayenne ont présenté des travaux personnels, monographies scolaires, plans ou photographies d'écoles : une mention spéciale semble due à M. Dhommée, directeur de l'École primaire supérieure de Loué, pour son exposition très complète des cultures du pays.

Les envois collectifs d'écoles, (maîtres et élèves), sont au nombre de dix-huit pour la Sarthe et de dix-sept pour la Mayenne, en y comprenant les écoles municipales de dessin du Mans et de Laval.

Les lacunes du Catalogue ne nous permettent pas de

préciser dans les mêmes termes la part de l'enseignement primaire libre, qui se confond d'ailleurs, pour la plupart des écoles de garçons, avec l exposition générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Nous pouvons dire au moins que l'école de Brûlon (Sarthe) a envoyé une notice scolaire avec le portrait de son fondateur, et l'école Saint-Joseph du Mans, tenue par les sœurs de Ruillé, des travaux d'élèves.

De plus, notre Société s'est empressée de mettre à la disposition des organisateurs de l'exposition rétrospective de l'Enseignement une collection aussi complète que possible des ouvrages et articles publiés sur l'histoire de l'instruction dans le Maine.

L'enseignement primaire, par cela même qu'il est la base essentielle de tous les autres, et qu'il exige, de la part des maîtres, des efforts intellectuels dignes de toutes les sympathies, ne devait pas être laissé de côté dans ces notes : toutefois il sort quelque peu de notre cadre. Avec l'enseignement supérieur et les institutions scientifiques, nous y rentrons directement.

Dans la classe 3, en effet, nous pouvons à tous égards revendiquer les noms de Mgr René Graffin et de M. l'abbé Hamonet, professeurs à l'Institut catholique de Paris. Mgr Graffin, membre de notre Société, expose ses savantes publications syriaques, si justement appréciées, et un appareil pour la reproduction des manuscrits ; M. l'abbé Hamonet une nouvelle série de composés chimiques.

Quelques pas plus loin, au premier étage de même que toutes les institutions scientifiques, se groupent, sous l'égide du Ministère de l'Instruction publique, direction de l'Enseignement supérieur, les *Sociétés savantes*. Le Maine y est représenté par la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* avec les cinq derniers volumes de son *Bulletin*, et par la *Société historique et archéologique du Maine*.

La liste complète des publications envoyées par notre

Société, que nous donnons en appendice comme un hommage mérité à ses collaborateurs, nous dispense d'entrer ici dans les détails. Bornons-nous à dire que l'envoi a compris les *vingt-deux* volumes de la *Revue historique et archéologique du Maine* parus depuis 1889, *vingt et un* volumes divers publiés sous les auspices de la Société depuis la même date et *quarante-six* gravures extraites de la *Revue* ou de ces ouvrages Sur les rayons de la bibliothèque des Sociétés savantes ont été mis à part les deux principaux livres illustres de la collection, *Les Sculptures de Solesmes*, et *Sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans.*

L'exposition spéciale des gravures se développe sur les panneaux extérieurs de la bibliothèque. La Société y compte, en bonne place, plusieurs reproductions de la Maison de la reine Bérengère, différentes planches extraites de la Revue, et six héliogravures des *Sculptures de Solesmes* qui réunissent de nombreux suffrages.

VI

Une classification rigoureuse semblerait devoir limiter ce résumé aux groupes précédents, mais dans un ensemble aussi vaste et aussi compliqué les classifications ne peuvent être rigoureuses. Pour jalonner même sommairement les points de notre sujet, il nous faut encore glaner, çà et là, à travers le Champ de Mars.

Au Palais du génie civil, par exemple, plusieurs panneaux de l'exposition du Ministère des Travaux publics sont consacrés aux grands travaux des ports de Calais, de Boulogne et du Hâvre, si habilement dirigés par notre compatriote, M. Henri Vétillart, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées ; un autre panneau, réservé aux tramways de la Sarthe, présente, entre autres plans et dessins, ceux du pont en X du Mans, dont la conception toute nouvelle est due à M. Harel de la Noe, ingénieur en chef de la Sarthe.

Dans la section rétrospective des moyens de transport, l'une des plus intéressantes, M. le comte Louis de Contades expose une curieuse litière de 1760, la litière dite de la Motte-Fouquet, aux armes des familles de Falconer et de Bezons, conservée jusqu'en 1871 au château de la Motte-Fouquet, dans le Passais.

Au Palais des industries chimiques, la vitrine de M. Henri Chauvin, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur des papeteries de Poncé, fait de nouveau une petite place inattendue à notre Société. M. Chauvin, se souvenant aimablement qu'il était un des nôtres, a mis en relief, au milieu des beaux spécimens de ses papeteries, la *Notice sur Élie Savatier, fondateur des etablissements industriels de Poncé*, récemment publiée dans la *Revue* par M. l'abbé Toublet, curé de Poncé, ainsi qu'un exemplaire du portrait d'Élie Savatier et les originaux des plans qui ont servi à l'illustration de la notice.

A l'exposition rétrospective de la viticulture, dont s'est activement occupé un autre membre de la Société, M. le baron de Landevoisin, M. Rebut, professeur au Lycée du Mans, a envoyé un mémoire sur l'histoire de la vigne dans la Sarthe, mémoire qu'il veut bien promettre à nos lecteurs après l'exposition.

Dans le groupe XVI, Économie sociale, Hygiène, Assistance publique, M. Ségum, directeur de la Compagnie du gaz au Mans, lui aussi membre de la Société, se distingue par la parfaite organisation de son usine et de son personnel au triple point de vue de la rémunération du travail, des institutions de prévoyance et des secours contre l'incendie. Une intéressante notice illustrée avec soin permet de se rendre compte des efforts poursuivis et des résultats obtenus (1).

Comme celle de l'Enseignement, et à la demande de

(1) *Compagnie d'éclairage par le gaz, des villes du Mans et de Vendôme, Exposition universelle internationale de 1900, classes 102, 109 et 112*. Le Mans, imp. Hunault, 1900, gr. in-8 de 39 pages.

M. Pierre Griffaton, avocat à Paris, l'exposition rétrospective de l'Assistance publique (Classe 112) a reçu un ensemble de documents manuscrits ou imprimés sur l'histoire de *la Charité dans le Maine* (1). Au nombre des manuscrits, un sentiment de juste reconnaissance nous fait un devoir de citer une étude sur *le Service des Enfants assistés dans la Sarthe*, si admirablement organisé au milieu de ce siècle par M. le vicaire-général Pierre-Antoine Dubois (1797-1875), alors administrateur-tuteur des Enfants assistés, chevalier de la légion d'honneur, né à Douillet-le-Joly (Sarthe) (2).

Par un contraste fréquent dans la vie, la classe de l'Assistance publique, qui éveille le souvenir des misères humaines, est toute voisine de la grande salle des Fêtes. Le contraste, toutefois, n'est qu'apparent pour nous : dans l'une comme dans l'autre, nous rencontrons des compatriotes.

L'un des panneaux décoratifs de la Salle des Fêtes est en effet, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'œuvre de M. Albert Maignan. C'est le panneau de *L'Agriculture et de l'Horticulture*, qui unit dans un harmonieux ensemble « le cours d'eau claire où le pêcheur guette patiemment le poisson, et le jardin où s'épanouissent les fruits savoureux au soleil pâli d'automne ». En signant ce panneau, M. Albert Maignan a pris, à l'exposition de 1900, une place dominante avec Rochegrosse, François Flameng et Fernand Cormon : seuls, « ces quatre grands maîtres » de l'art français contemporain ont été chargés de décorer les tryptiques de la voûte de la Salle des Fêtes.

Enfin, dans l'aile gauche du Champ de Mars, le Palais des fils, vêtements et tissus, et le Palais des Mines et de la

(1) Ces documents et ceux de l'histoire de l'Instruction ont été spécialement réunis par M. l'abbé Liude, avec les encouragements de S. G. Mgr de Bonfils, évêque du Mans.

(2) Chapitre inédit extrait d'une *Notice sur M. l'abbé Pierre-Antoine Dubois*, par M. Gustave Triger, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ancien ingénieur des lignes télégraphiques.

Métallurgie doivent nous arrêter encore quelques instants.

Le premier attirera notre attention au point de vue exclusif de l'architecture. Il est l'œuvre de M. Blavette, né à Brains (Sarthe), ancien elève de Gilain et aujourd'hui architecte à Paris. A l'extérieur, il s'ouvre sur le Champ de Mars par une longue colonnade que coupe en son milieu un porche monumental surmonté d'une loggia.

Le second contient les expositions de M. Beaufils, membre de notre société, et de M. Chappée. Les travaux de serrurerie de M. Beaufils ont un véritable caractère artistique qui suffirait à leur mériter ici une mention : citons notamment une rampe d'escalier en fer forgé d'un excellent style et une collection de chenets dignes des châteaux historiques. L'exposition métallurgique de M. Chappée sort de notre sujet par son importance technique, mais M. Julien Chappée a su encore y grouper, dans la partie rétrospective, des documents archéologiques et historiques que nous ne pouvons passer sous silence : deux anciennes cloches très curieuses, des plaques de cheminées du XVIII^e^ siècle, de nombreux dossiers sur les forges du Maine, et les tableaux généalogiques, illustrés d'écussons, de tous les maîtres de forge d'Antoigné (Sarthe) et de Port-Brillet (Mayenne).

VII

L'Exposition universelle de 1900, on le voit par ces notes si incomplètes qu'elles soient, offre dans toutes ses parties des sujets d'étude ou des éléments de travail aux historiens et aux archéologues. Nous sommes heureux d'ajouter qu'elle leur offre aussi, sur un point, des souvenirs susceptibles de les émouvoir et de faire battre leurs cœurs. Au bord de la Seine, non loin du Champ de Mars, il est un coin pour ainsi dire sacré, où l'on retrouve une évocation touchante des gloires les plus pures et les plus aimées de la Patrie française. C'est le Musée rétrospectif de l'Armée,

musée de reliques souvent teintes de sang, qu'on ne peut parcourir sans un frémissement de fierté nationale.

Tous les héros de la Patrie, tous les brillants soldats qui avaient fait la France si puissante et si respectée, apparaissent dans cette longue galerie de portraits militaires, depuis les plus illustres généraux de la Monarchie, de la Révolution et de l'Empire, jusqu'aux Courbet et aux de Miribel, ces grands chefs de nos jours dont les noms faisaient naître, hier, tant d'espérances et tant d'enthousiasmes.

Là encore, le Maine est noblement représenté par un buste du maréchal de Mailly (1708-1794) exposé par Mme la marquise de Mailly-Nesle, par un portrait du marquis de Talhouet, colonel du 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde, signé d'Horace Vernet (1818) et appartenant à M. le marquis de Talhouet, par des portraits ou des bustes du général Cavaignac, le vaillant « africain », exposés par M. Godefroy Cavaignac.

Enfin, c'est à une famille unie à la Sarthe par des liens multiples que le Musée rétrospectif de l'armée doit l'une de ses plus précieuses reliques. M. Haton de la Goupillère, directeur général des Mines, petit-fils du général Petit, lui a confié le drapeau du 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, embrassé par Napoléon Ier dans la scène historique des adieux de Fontainebleau.

Nous nous arrêterons en face de ce drapeau, symbole d'une prodigieuse épopée déjà lointaine. Les œuvres humaines ont parfois des résultats bien imprévus. . . . Dieu veuille que l'Exposition universelle de 1900, en remettant sous les yeux quelques-unes des richesses artistiques et des reliques du passé, suscite de nouvelles émulations et rappelle à la jeune génération, par des rapprochements inattendus, que, seul, le culte de l'art ou de la science ne suffit pas pour assurer la grandeur des Nations.

ROBERT TRIGER.

APPENDICE

CATALOGUE

DES

PUBLICATIONS ET GRAVURES

ENVOYÉES PAR LA

SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Classe 3. — Enseignement supérieur, Institutions scientifiques, Ministère de l'Instruction publique, Societes savantes. — Champ de Mars, Palais de l'enseignement.

I

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, tomes XXV à XLVI, 1889-1899, 22 volumes gr. in-8, illustrés. Au siège de la Société, Maison dite de la Reine Bérengère, au Mans, Imprimerie Fleury et Dangin, à Mamers.

PRINCIPAUX ARTICLES PUBLIÉS DANS CES VOLUMES

Angot : *Quelques mystères joués dans le Bas-Maine ; Guy XX de Laval ; De la recherche des voies anciennes.* — V. Alouis : *Lucé et ses environs aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.* — Anis : *Un oublié, P. de Bouillé, poete manceau du XVII^e^ siècle.* — Marquis de Beauchesne : *Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs.* — Comte de Bastard d'Estang : *Rapports sur la Société historique et archéologique du Maine.*

— Comte de Beaumont : *Mathieu Dionise, sculpteur manceau du XVI^e siècle.* — Baron de la Bouillerie : *L'imprimerie fléchoise de 1575 à 1789.* — L. Brière : *Bibliographie du Maine, 1889 à 1899.* — Docteur Candé : *La ville, le château et les seigneurs du Lude.* — A. Celier : *Notice biographique sur le R. P. dom Piolin.* — Charles et Froger : *L'invasion anglaise dans le Maine de 1417 à 1428.* — J. Chappée : *L'abbaye de Champagne ; son ancien carrelage, etc.* — J. Chavanon : *Initiales artistiques extraites des chartes du Maine.* — Coutard : *Essai de toponymie mancelle.* — Denis : *La Confrérie des Prêtres du doyenné de Beaumont ; Foulletourte ; Dom Jean Bondonnet, moine de Saint-Vincent du Mans.* — Chanoine Didiot : *Saint-Julien du Mans et l'Église russe.* — Dieudonné (du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale) : *Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, au XII^e siècle.* — E. Dubois : *L'église de la Couture, au Mans.* — G. Esnault : *Les livres de famille dans le Maine.* — G. d'Espinay : *La réforme de la Coutume du Maine en 1508.* — G. Fleury : *Les fortifications du Maine ; Notes historiques sur Mamers.* — Froger : *Études sur les premières poésies de Ronsard ; L'abbaye de l'Épau ; La paroisse, l'église et l'abbaye de Saint-Calais ; Saint-Gervais-de-Vic ; Lombron ; Torcé ; La Suze ; Pirmil, etc.* — H. Laffillée, architecte du gouvernement : *Les peintures murales de Poncé.* — Comte de Lasteyrie, membre de l'Institut : *Une vierge de Germain Pilon à l'eglise de la Couture au Mans ; Statue de Chanoine au Musée du Mans.* — A. Ledru : *La nuit de la saint Julien en 1527 ; Asile à la cathédrale du Mans, 1335 ; La recluse Renée de Vendômois.* — Eugène Lefèvre-Pontalis, membre du Comité des Travaux historiques : *La nef de la cathédrale du Mans.* — P. Le Vayer, conservateur de la bibliothèque de la ville de Paris : *Deux épitaphes du couvent des Cordeliers de Paris ; L'épitaphe de François Tholmer et les armoiries de la ville du Mans ; Une stèle funéraire du cimetière de Saint-*

Étienne-du-Mont. — F. Liger : *La ville rouge de Tennie ; Les ruines romaines d'Oisseau.* — Albert Maignan (médaille d'honneur au Salon) : *Peintures du XVe siècle à Parcé.* — A. Mautouchet : *Essai d'iconographie mancelle.* — Dom Piolin, prieur de Solesmes : *Le théâtre chretien dans le Maine au Moyen-Age.* — Quéruau-Lamérie : *L'abbé Cotelle de la Blandinière.* — Robert, inspecteur primaire : *L'instruction primaire au XVIIIe siècle.* — Roquet, instituteur communal : *Saint-Jean-de-la-Motte ; Saint-Gervais-en-Belin.* — Marius Sepet, (de la Bibliothèque nationale) : *Un drame religieux au Moyen-Age, le miracle de Théophile.* — E. Toublet : *La paroisse de Poncé ; Lavaré ; Un industriel au XVIIIe siècle, Élie Savatier.* — Robert Triger : *La Maison dite de la reine Bérengère au Mans ; Les Travaux publics au Mans à l'époque de la Révolution et l'ingenieur Bruyère ; L'Hôtel-de-ville du Mans ; La prise du Mans par les Chouans, le 15 octobre 1799.*

II

OUVRAGES PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, ET OUVRAGES DIVERS, 1889-1900.

De Rochemonteix. *Le collège Henri IV de la Flèche, aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Le Mans, Leguicheux, 4 volumes illustrés, 1889.

Angot. *L'instruction populaire dans la Mayenne avant 1790.* Laval, Goupil, 1890, un volume, in-8.

De La Beauluère. *Études sur les communautés et chapitres de Laval.* Laval, Goupil, 1891, in-8.

De La Tremblaye. *Les Sculptures de Solesmes.* Solesmes, 1892, in-folio, héliogravures de Dujardin.

Angot. *Mémoires épistolaires sur la ville de Laval.* Laval, Goupil, 1896, un vol. in-8.

G. Esnault et E. Chambois. *Inventaire des anciennes minutes des notaires du Mans.* Le Mans. Leguicheux, 1895-97, 6 volumes, in-8.

Dom B. Heurtebize et Robert Triger. *Sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans, sa vie, son culte, son rôle dans l'histoire de la Cité*, Solesmes, 1897, un volume in-4, illustré de 30 planches hors texte et de 80 gravures dans le texte.

G. Esnault et L.-J. Denis. *Dictionnaire des artistes et artisans manceaux.* Laval, Goupil, 1900, 2 volumes, in-8.

Robert Triger. *La Maison dite de la reine Bérengère, au Mans* (édition de luxe), Mamers, imp. Fleury et Dangin, un volume grand in-8, avec héliogravures de Dujardin, 1892.

A. Mautouchet. *Essai d'iconographie mancelle.* Mamers, imp. Fleury et Dangin, un volume in-8, illustré de 24 portraits, 1895.

Baron de la Bouillerie. *Histoire de l'imprimerie à La Flèche, de 1575 à 1789* (édition de luxe), Mamers, imp. Fleury et Dangin, petit in-4, illustré, 1896.

Comte et vicomte de Montesson. *Vocabulaire du Haut-Maine.* Le Mans, Monnoyer, un volume in-8, 1899.

Soit 12 ouvrages et 21 volumes.

Le Cartulaire du prieuré de Saint-Hippolyte de Vivoin, publié en 1894 sous le patronage de la Société par M. l'abbé Denis, n'a pu être exposé.

III

GRAVURES EXTRAITES DE LA REVUE ET SPÉCIALEMENT DÉSIGNÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Nef de la cathédrale du Mans, 3 planches publiées par M. E. Lefèvre-Pontalis, 1889.

Portail de l'église de la Couture, au Mans, une planche publiée par M. l'abbé E. Dubois, 1889.

Une vierge de Germain Pilon à l'église de la Couture, au Mans, publiée par M. le comte R. de Lasteyrie, 1890.

La Maison dite de la reine Bérengère, au Mans. Ensemble et détails, 10 planches publiées par M. Robert Triger, 1892.

Statue de chanoine au musée archéologique du Mans, publiée par M. le comte R. de Lasteyrie, 1893.

Vierge de Soulgné-sous-Ballon, publiée par M. Robert Triger, 1893.

Le Sacre de Jeanne d'Arc à Reims, carton de vitrail par M. Lionel Royer, 1894.

L'église de Saint-Calais, une planche publiée par M. l'abbé Froger, 1895.

Vierge en marbre de l'église de Vivoin, publiée par M. l'abbé Denis, 1896.

Une statue de sainte Cécile à la cathédrale du Mans, publiée par M. Robert Triger, 1896.

Anciennes maisons du Mans (collection de M. A. Singher), deux planches publiées par M. Robert Triger dans *L'Hôtel-de-ville du Mans*, 1898.

Le château de Saint-Ouen, à Chemazé (Mayenne) cliché de M. P. Giraud, et *le Château de Mortiers-Crolles* (Mayenne), cliché de M. A. du Masjambost, publiés par M. Pau Brindeau, ancien archiviste, 1899.

IV

GRAVURES EXTRAITES DES OUVRAGES PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIETE

Les Sculptures de Solesmes (1892), *Mise au tombeau du Christ ; Mise au tombeau de la Vierge*, ensemble, détails

et ornementation, 6 planches in-folio, héliogravures Dujardin.

Fresques et tableaux de l'École française, des Écoles italiennes, flamande et allemande, et documents relatifs à l'iconographie de sainte Scholastique, 16 planches extraites de *Sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans*, par Dom Heurtebize, bénédictin de Solesmes, et Robert Triger (1897).

Soit 46 gravures.

Ces travaux exécutés dans un assez court laps de temps témoignent de l'esprit qui animait alors la paroisse. Il y en a un autre indice dans la répétition fréquente des longs pélerinages entrepris en ce même temps, par les habitants. Ils se rendent processionnellement, avec la croix et la bannière, à Notre-Dame-des-Champs (1), en 1620 ; à Vendôme, en 1625 (2), à Notre-Dame-de-la-Chartre, en 1627 (3). Peut-être entreprirent-ils ce dernier voyage pour obtenir du ciel la cessation d'une maladie contagieuse qui jeta, à ce moment là même, la consternation parmi eux. Alors que les décès ne dépassaient guère, année commune, le chiffre de dix-huit, il y en eut soixante-deux, en 1627, encore, dans ce nombre, ceux des petits enfants ne sont-ils pas comptés. On fut obligé d'inhumer sur place et près des maisons où ils étaient morts, plusieurs de ceux qui avaient succombé (4).

(1) Le procureur baille à ceux qui ont porté la croix et les bannières, six sols. Notre-Dame-des-Champs, paroisse supprimée au Concordat et située près de Beaumont-sur-Sarthe.

(2) On alloue dix sols à ceux qui ont porté les bannières. Comptes du procureur Nicolas Lecomte. Vendôme chef-lieu d'arrondissement du département de Loir-et-Cher, attirait les pèlerins à cause d une sainte larme que l'on y conservait.

(3) On alloue cinq sols aux porteurs de croix, bannières et clochettes. La Chartre, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Calais (Sarthe).

(4) Dans les registres de l'etat civil, il est question de pestiférés inhumés près de leur demeure, comme à Puisaye, à la Couperie, à la Chartraye, fermes de Tresson.

Cette épreuve mit en relief le dévouement du vicaire, Jehan Lardon, qui assista courageusement les malades. Il vit disparaître, en 1636, son curé, Jacques Nobled (1) auquel succéda immédiatement un conseiller et prédicateur ordinaire du roi, Abel Dubois, que ses hautes fonctions retinrent habituellement loin de ses ouailles. Il se fit suppléer soit par Jehan Lardon, soit par un autre clerc, Michel Robert. Celui-ci quitta Tresson en 1642, lorsque Abel Dubois (2), ayant démissionné, sa charge passa à René Monceaulx, sieur de la Borde, lequel eut pour collaborateurs, d'abord MM. Zacharie Pierre, J. Maugny, Bussonnière et J. Cariot, puis, en 1644, son neveu René Bouttier, en faveur duquel il résigna son bénéfice, au mois de décembre 1646.

Les dispositions religieuses des paroissiens s'accusent fréquemment, soit que, de leur vivant, ils offrent à la fabrique certains dons, tant en nature qu'en argent, soit que, par dispositions testamentaires, ils lèguent à leur église des rentes hypothéquées sur les biens qu'ils possèdent. Aussi le mobilier qu'elle renferme, les objets qui servent au culte, deviennent-ils et plus somptueux et plus nombreux. Un inventaire, dressé en 1629, nous renseigne exactement sur ce point. Il y avait alors, au trésor de l'église, une custode d'argent conservée dans le tabernacle et une autre, de même métal, dans laquelle on portait la Sainte-Eucharistie aux malades ; plus trois croix, l'une d'argent, l'autre en vermeil, la troisième en cuivre ; un calice et sa « platine », patène, en vermeil ; un soleil ou ostensoir d'argent. Les meubles de la sacristie étaient amplement garnis. On y conservait « troys chapelles complètes, une rouge, une blanche de damas et l'autre noire de tripe de velours, plus une autre chapelle, aussi complète, de damas

(1) Il mourut le 28 octobre 1636.

(2) Il était fils de honnête homme Étienne Dubois, avocat au Grand-Lucé, fermier de la Raturière, et de Marie Besnier.

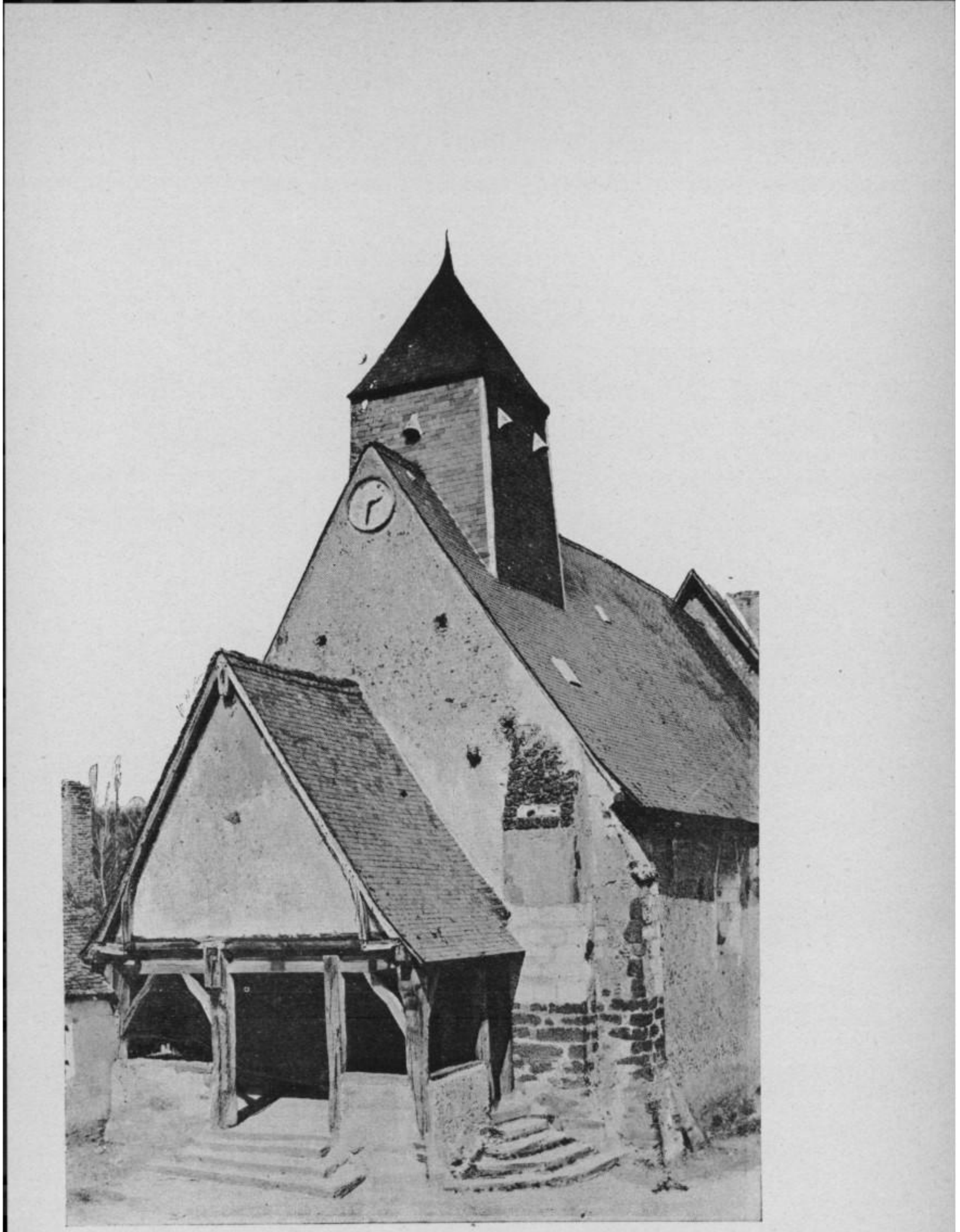

Fig. 5. — FAÇADE DE L'ÉGLISE DE TRESSON

verd à la réserve de la chappe qui est de fil d'or ». Je me borne à signaler encore onze autres chasubles, divers parements d'autel, les nappes, les purificatoires, deux chandeliers de cuivre, quatre bénitiers dont « troys de mestail », enfin, « le tableau de la Sène de Nostre-Seigneur accompagné de ses douze apôtres, donné par deffunct Jehan Lardon, vivant, prestre habitué dud. Tresson (1) ».

Après y avoir exercé si longtemps les fonctions de vicaire, le bon et pieux ecclésiastique n'avait pas voulu s'éloigner de ceux qu'il avait évangélisés, et, restant au milieu d'eux, honoré du titre de chapelain, il s'y éteignait doucement le 13 novembre 1662, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Il fut inhumé dans l'église paroissiale, devant l'autel consacré à la Sainte-Vierge (2).

Bien que, dès lors, la compétence du procureur fût moindre que par le passé, c'est, néanmoins, à l'aide des fonds dont il avait le maniement, que l'on indemnisa le messager chargé par les paroissiens d'aller s'informer à Tours, près de M. des Hayes, du chemin que prenaient en 1649, les gens de guerre dirigés sur Bordeaux, pendant les luttes de la Fronde (3). Ordinairement les revenus de la fabrique allaient à des dépenses moins profanes.

Ils servirent, en 1657, à l'établissement du porche en bois (4), ou *ballet*, dont on peut voir ici une vue, (Fig. 5.) puis, en 1669, à la réfection partielle du lambris que reparèrent des charpentiers bien connus, les Champeaux, pour la somme de cent trente livres ; à la construction de la sacristie

(1) Inventaire des ornements de la fabrique rédigé par Pierre Bourgoin, notaire royal, résidant à Tresson, au nom de René Pelais, procureur. Titre papier, archives de la fabrique de Tresson.

(2) Archives de l'état civil de Tresson.

(3) Le procureur bailla trois livres au messager, Jean Chartier, qui avait porté le message.

(4) Le procureur, Jacques Chevrollier paya pour ce travail quarante trois livres six sols.

actuelle que deux maîtres maçons, les Boivins, édifièrent la même année (1). On y plaça, en 1674, de nouveaux meubles, œuvre du menuisier Jean Pelais qui se chargea au même temps, d'exécuter pour le chœur de l'église, à la couverture de laquelle on travaillait, des boiseries semblables à celles qui ornaient l'église voisine de Sainte-Osmane (2). Il fournit aussi les cadres en bois du tombeau où l'on avait déjà l'habitude de déposer, le jeudi saint, la réserve eucharistique (3). C'est au XVII^e^ siècle encore que, très vraisemblablement, on édifia les autels des chapelles et la chaire placée à la partie supérieure de la nef.

Mais, à cette époque, ce n'est plus seulement le fabricien qui s'entremet pour tous ces travaux et qui en règle et surveille l'exécution. Le curé est là qui l'aide et le dirige. C'est ce dernier qui, rétribué par la fabrique, va s'enquérir au Mans, près des autorités compétentes si, dans telles circonstances données, le cimetière de Tresson a été pollué (4). Voilà une mission qui, précédemment, eût été confiée au procureur.

René Bouttier (5) administrait depuis vingt-huit ans la paroisse, quand, en 1675, il la quitta, permutant avec le curé de Saint-Quentin, près Montoire, Jacques Sablé, qui vint le remplacer et occupa son nouveau bénéfice de 1675 à 1685. Ce fut l'année précédente que, par contrat passé devant un notaire, résidant à Lucé, maître Michel Juignet, René Leclerc, maître sculpteur, demeurant à Écommoy,

(1) La charpente de la sacristie fut exécutée par Joseph Lahoreau, qui, pour son travail, reçut vingt-cinq livres. Comptes de fabrique.

(2) Les Joubert qui y etaient occupés, reçurent cent onze livres. Comptes de fabrique.

(3) Jean Pelais s'engage à exécuter le travail, moyennant un salaire de quinze sols par jour. La fabrique devait fournir le bois ; l'ouvrier se nourrissait a ses frais.

(4) Le curé reçut, pour ce voyage, une somme de trois livres.

(5) Il possédait un autre bénéfice, la chapellenie de la Mesletière, en Pirmil.

s'engagea à exécuter une image de saint Martin qui ornait l'église de Tresson (1).

Bien que Jacques Sablé se soit éloigné de cette dernière localité pour aller, en 1685, s'adonner au saint ministère à Nuillé-le-Vicoin (2), il ne perdit point de vue ses anciens paroissiens. Il légua à la cure de Tresson une somme de cent cinquante francs, une fois payée, dont la rente devait, pour partie, être distribuée aux pauvres (3).

Son successeur, Charles Guillard, ne se montra pas moins généreux. Il appartenait à une famille de la bourgeoisie du Grand-Lucé, dans les membres y furent pourvus, au XVIII^e^ siècle, des charges de judicature. Son père, René Guillard, était procureur fiscal de cette baronnie. Charles Guillard, était vicaire à Bouloire, quand il fut pourvu de la cure de Tresson. Il y mourut le 27 juillet 1713 (4). Deux ans auparavant, il avait rédigé son testament, demandant à être inhumé dans le cimetière de sa paroisse à tel lieu que désigneraient ses exécuteurs testamentaires. Il leur ordonna de distribuer aux pauvres, au jour de sa sépulture, et, un an après, à son anniversaire, vingt boisseaux de blé. Il légua en outre, à la fabrique, une rente annuelle de dix livres, à la charge par le curé de célébrer et faire célébrer « un service de deux messes, vigile et litanies de la Sainte-Vierge, par chacun an » au jour de son décès, pour le repos de son âme et de celles de ses parents, après en avoir prévenu les paroissiens, le dimanche précédent, au prône de la messe paroissiale. Le curé, sur cette somme de dix livres, en prélevait quatre pour ses honoraires, remettait dix sols au sacristain, et distribuait le surplus aux indigents qui avaient assisté au service religieux.

(1) Reçu de René Leclerc attestant qu'il a reçu la somme de 25 l. pour « l'image de saint Martin ».

(2) Cf. à cette date les actes de l'état civil.

(3) C'est ce que nous atteste dans son testament, conservé aux archives de la fabrique de Tresson, son successeur, M. Charles Guillard.

(4) Registre de l'état civil.

Charles Guillard fit trois parts de ses meubles. Il laissa la première, à la fabrique ; la seconde, aux pauvres, recommandant « de ne rien donner aux fénéans que pour le présent ». Il enjoignit de vendre la troisième, pour en employer le prix à la rétribution de messes basses célébrées à son intention (1).

Il n'entrait pas dans ses vues de laisser tel quel, le tiers de son mobilier à la fabrique. Celle-ci devait en réaliser la valeur et la consacrer à l'érection d' « un grand autel.... plus beau et plus délicat que les autres ». C'est le retable qui remplit maintenant le chœur de l'église de Tresson. L'ouvrier qui en a conçu le plan, a visé surtout à l'effet. Six colonnes, dont quatre sont accouplées deux par deux, soutiennent une architrave, une frise ornée de rinceaux et une corniche décorée de modillons, au-dessus de laquelle a été établie une niche renfermant une statue représentant saint Martin. Cette niche est formée par deux pilastres, décorés de guirlandes ; ils supportent, eux aussi, architrave frise et corniche, le tout couronné par un fronton de forme arrondie au sommet duquel a été placée une corbeille de fleurs et de fruits. Deux consoles renversées, remplissant en quelque sorte l'office de contreforts, appuient les deux pilastres. Le centre du retable est occupé par le tableau légué par le vicaire Jehan Lardon. A droite et à gauche, abritées sous deux niches, ménagées entre les colonnes et décorées à la partie supérieure d'une tête d'ange et de guirlandes de fleurs, deux statues ont été érigées, toutes deux données par le neveu de Charles Guillard, Jérôme Guillard, qui le remplaça aussi dans la cure de Tresson. Elles représentent, l'une, saint Jérôme, l'autre, saint Charles, patrons des deux curés successifs (2).

(1) Ce testament est, nous l'avons dit, conservé aux archives de la fabrique de Tresson.

(2) Le retable ne fut achevé qu'en 1729.

Charles Guillard avait, dans son testament, exprimé le souhait que, des deniers provenant de sa succession, on achetât, outre l'autel, « des fonts baptismaux, un bénitier avec des vases d'argent pour les saintes huiles, le tout comme dans l'église de Saint-Martin de Troo ». Son neveu lui donna satisfaction, et, l'on peut voir encore aujourd'hui ces objets dans l'église de Tresson.

Dans la mesure où le lui permettaient les ressources dont il disposait, le procureur de fabrique s'appliquait à marcher sur les traces de ses pasteurs, mais sa bonne volonté ne semble pas avoir été secondée aussi efficacement que l'était celle de ses prédécesseurs, au XVI[e] siècle. Il n'a pour ainsi dire plus d'offrandes à enregistrer parmi ses recettes. Les quêtes qui, si longtemps, sous le nom de l'*A gui l'an leu*, avaient alimenté le trésor dont il avait la garde, paraissent être devenues impopulaires. Dès 1690, il est moralement obligé de nourrir les quêteurs (1), ceux-ci ne rencontrant sur leur passage personne qui veuille les héberger, aussi cesse-t-on absolument de les envoyer ainsi à domicile.

En 1715, le maçon Nicolas Mabilleau, et le menuisier, Marin Paulmier, reprennent en sous-œuvre les portes de l'église. Ils reçoivent pour leurs travaux, le premier, trente livres, le second, soixante-quinze (2). En 1720, la réparation de l'horloge coûte cent dix livres au fabricien. En 1723, il achète pour deux cent quatre-vingt-quatorze livres, une bannière « garnie des figures de la Sainte-Vierge et de saint Martin (3) ». En 1738, il paie quatre-vingt-six livres

(1) C'est ce qu'atteste dans ses comptes, le procureur, Jean Pelais. On essaya de rétablir l'usage en 1805, ainsi qu'il résulte d'un document conservé aux archives de la fabrique de Tresson, et intitulé : Règlement arrêté par les membres de la fabrique pour la quête de chanvre faite dans la paroisse. En 1806, le chanvre, ainsi recueilli, fut vendu pour la somme de 51 fr. 20 c.

(2) Comptes de fabrique.

(3) Cette bannière coûta à la fabrique 294 livres, y compris, il est vrai, dans cette somme l'échange de l'ostensoir.

aux fondeurs Chauchard et Poisson qui utilisent pour la fonte de la petite cloche, 187 livres de cuivre rouge et 69 d'étain (1).

Jérôme Guillard mourut le 17 septembre 1742 (2). Il fut remplacé par N. Deluillier qui ne resta en fonctions que treize mois, et auquel succéda au mois de février 1744, Jean Jarry.

Les modifications introduites dans la liturgie par l'évêque du Mans, Mgr de Froullay, forcèrent le nouveau curé à demander à la fabrique les nouveaux livres dont le texte avait été visé par l'autorité épiscopale. Il en coûta cent dix livres que le procureur versa en 1752, au libraire du Mans, Pichon, qui lui avait fourni antiphonaire, graduel et missel. En 1758, on dut fondre la seconde cloche, opération qu'exécuta, pour cent vingt livres, J.-B. Lebrun (3).

Jean Jarry mourut, le 15 août 1759 (4). Dès le 9 mars précédent, se sentant fort malade, il avait pris la résolution de résigner son bénéfice, ce qu'il fit par procureur, le 14 mai 1759, en faveur de Louis-Jean Lebeu, vicaire de Montreuil-le-Henri (5). Ce nouveau curé n'eut pas à venir de loin pour prendre possession de sa cure. Il s'y installa au mois de septembre de l'année précitée, et y resta jusqu'au 3 avril 1793, jour de son décès. Il avait eu la faiblesse de prêter serment à la constitution civile du clergé et ses paroissiens l'avaient nommé membre du conseil général de la commune. Son vicaire, M. Picault, plus courageux, refusa de prêter serment et dut s'exiler (6).

(1) Les fondeurs reçurent la somme de 86 livres pour leur salaire.

(2) Il fut inhumé dans le cimetière. Cf. Registres de l'état civil.

(3) Le fondeur reçut pour son salaire, 120 livres ; il fournit 183 livres de métal, au prix de 228 livres.

(4) Il fut inhumé dans l'église paroissiale. Cf. Registres de l'état civil.

(5) Titre papier, communiqué par M. L. Briere.

(6) Son nom figure sur la liste des prêtres déportés à Jersey, en 1793. Cf. Dom P. Piolin : *L'Église du Mans pendant la Révolution*, t. II, p. 601.

On pourrait voir un indice de la diminution de la fortune générale, dans la cessation quasi totale de toute donation faite à l'église, au cours du XVIII[e] siècle. Je serais plus porté à y reconnaître la marque d'un abaissement de la foi dans les âmes. Par ailleurs, comme, avec le temps, la valeur relative de l'argent diminuait, les revenus de la fabrique devenaient insuffisants (1) et ne permettaient guère aux procureurs de réparer en temps opportun les parties endommagées de l'église. Aussi est-ce à qui, parmi les paroissiens aisés, se soustraira à une charge jadis enviée. Il faut en venir aux mesures de rigueur, pour l'imposer (2). Cette pénurie s'accuse surtout en 1780, alors que le procureur du roi, au siège du Grand-Lucé, M. d'Aubigny, est contraint d'imposer d'office les paroissiens pour les obliger à entreprendre sur la nef et à la base du clocher, les réparations qui y étaient indispensables, en laissant d'ailleurs à la charge du plus fort décimateur, c'est-à-dire du prieur, celles dont le chœur pouvait avoir besoin.

On ne sera donc point surpris si l'inventaire du mobilier de l'église, dressé le 8 octobre 1790, n'accuse point, toutes proportions d'ailleurs gardées, l'aisance dont témoignent pareils actes que nous avons eu à reproduire précédemment. Il y avait, au trésor ou dans la sacristie, seize nappes d'autel dont plusieurs étaient endommagées ; neuf chasubles et huit chappes, mais ces ornements étaient, pour partie, hors de service ; un calice de vermeil, à l'usage du curé et un d'argent, pour le vicaire ; un ostensoir d'argent ; deux custodes, le vase aux saintes huiles, un ciboire, de même métal. On se montre moins affirmatif pour la croix de procession. L'encensoir et la lampe du sanctuaire étaient en cuivre.

(1) C'est alors qu'on prend une délibération en date du 15 septembre 1780, pour demander que les gros décimateurs, c'est-à-dire, le prieur en particulier, contribuent aux réparations de l'église.

(2) Pierre Rocheron est sommé en 1779, d'accepter la charge de procureur, par le sous-brigadier de la maréchaussée.

ŒUVRES PAROISSIALES

La piété ne saurait se soutenir seule ; il y faut des ouvriers zèlés, des prêtres actifs. Encore ceux-ci sont-ils forcés souvent, et c'est là où la pauvre humanité se revèle sans cesse et toujours, de s'ingénier pour réveiller la dévotion par des œuvres nouvelles, des pratiques non encore usitées. Heureuses les paroisses où passent ces hommes tout à la fois pieux et sages, dévots et instruits, qui savent, en se maintenant dans la stricte orthodoxie, inspirer aux fidèles cet esprit de religion qui, en réchauffant et en occupant les âmes, les détourne des amusements du monde. Il semble bien que de ces dignes représentants de Dieu, il y en eut plusieurs, dans le clergé de Tresson. On a vu plus haut, comment l'un d'eux, au commencement du XVIII[e] siècle, est venu en aide à ses paroissiens pour la décoration de leur église. L'œuvre, peut-être, était-elle plus pressante et s'imposait-elle davantage à ce prêtre, mais, je n'hésite pas à mettre, et de beaucoup, au-dessus de lui, ce curé et ce vicaire, Jacques Nobled et Jehan Lardon, qui s'édifiant et s'entraidant l'un l'autre, ont su, non seulement payer de leur personne et de leur bourse, mais aussi entraîner à leur suite les âmes qui leur étaient confiées et entretenir parmi elles une généreuse émulation pour le bien. Voici d'ailleurs de quels moyens ils se servirent.

Les congrégations ou les confréries ont toujours été chères à l'Église. Elle en a favorisé la création ; elle les a comblées de faveurs spirituelles, aussi les plus humbles pasteurs, ceux des paroisses, ont-ils toujours eu à cœur de les établir là où celà leur a été possible. Il y en eut plusieurs à Tresson, dont l'existence est très certainement attestée au cours du XVII[e] siècle. Pour deux d'entre elles, celles de Saint-Jacques et de Saint-Sébastien (1), nous n'avons su

(1) Le bâton de la confrérie de Saint-Sebastien est adjugé, en 1685, à

découvrir à quelle époque et par qui elles ont été fondées. Elles avaient leur insigne ou bâton, mis, chaque année, aux enchères publiques et adjugé au plus offrant. Celui-ci prenait l'engagement de fournir à l'église une quantité plus ou moins considérable de cire. En retour, il avait le droit de porter, pendant les processions ou aux pélerinages alors si en faveur, l'insigne de la confrérie ; il devenait ainsi, peut-être le mandataire, sûrement du moins le représentant de tous les confrères. Rien d'ailleurs ne nous permet d'indiquer quel était alors leur nombre et à quelles obligations spéciales ils se soumettaient, ni de quels privilèges ils jouissaient.

Nous sommes au contraire mieux renseignés sur une autre association pieuse, celle du Saint-Rosaire, qui fut établie à Tresson, le 12 février 1623, avec la permission du prieur des Jacobins du Mans, frère Michel Beaudoulx, par l'un de ses religieux, frère Christophe Hemery, à la demande du curé Jacques Nobled. Celui-ci en fut nommé le directeur local. Il y admit, de 1623 à 1636, trois cent vingt-quatre personnes. Les admissions furent encore plus nombreuses les années suivantes, et, de 1636 à 1651, on en compta six cent huit (1). On ignore si la confrérie se maintint longtemps aussi florissante.

La plupart des confrères résidaient à Tresson ; il y en eut cependant parmi eux, et cela, dès le début, qui habitaient les paroisses voisines, tels, « maître François Tournebœuf, prêtre, demeurant à Montreuil », et « René Lubineau et Mathurine Ermenault d'Availlé ». On pouvait rendre aussi participants des faveurs spirituelles concédées à l'association, tels défunts que l'on désirait, en faisant transcrire leurs

Jean Priou, pour huit livres de cire jaune, et celui de Saint-Jacques, en 1688, le 15 juillet, à Pierre Boivin, pour six livres. Comptes de fabrique aux années précitées

(1) Les noms de tous ces confrères sont inscrits sur l'un des registres de l'état civil, conservé à la mairie de Tresson.

noms parmi ceux des membres vivants, et en s'acquittant à leur lieu et place, des obligations imposées à ces derniers (1). Nous n'avons su d'ailleurs découvrir en quoi elles consistaient exactement.

La confrérie avait un mandataire, le procureur, élu par tous les associés. Elle possédait pour insigne, non une bannière, mais un bâton, surmonté de la statue de la Sainte-Vierge, qui, dans les cérémonies religieuses, était porté par l'un des confrères. Cet honneur était accordé à celui d'entre eux qui, par une surenchère définitive, offrait à l'association, tel poids de cire que ses concurrents n'osaient ou ne pouvaient donner. Ce privilège, aux siècles de foi, était fort apprécié, et le châtelain de la Raturière ne trouvait pas au-dessous de lui de l'acquérir, en 1686, au prix d'une livraison de vingt-huit livres de cire blanche (2).

Cette adjudication avait lieu, ordinairement, à la fin de la journée, au premier dimanche d'octobre, jour où se célébrait la fête du Saint-Rosaire (3).

LA FÉODALITÉ A TRESSON

Dans un état social où la valeur personnelle de l'individu compte seule, où, ni son nom, ni sa race, ni même sa fortune, n'ajoutent à son autorité ni à son influence, il n'y a pas lieu de s'occuper dans quel milieu il est né, à quelle famille il appartient. C'est un peu le cas à notre époque, et, selon toute apparence, cela s'accentuera de plus en plus.

(1) Voici ce qui nous l'apprend. On trouve la mention suivante sur le registre que nous avons cité. « Mathurin Hardanger et Françoise Chiron, sa femme, honorable femme Magdelaine Massé, vivante, femme de defunct honorable François Juchereau à la prière et requeste de honorable Ambroys Juchereau son fils ».

(2) Cf. a cette date, les comptes de fabrique.

(3) Au moment de l'établissement de la confrérie, le procureur de fabrique paya à François Fleuriau, peintre, la somme de soixante-quinze livres, pour un tableau du Saint-Rosaire.

Il n'en était point ainsi dans l'ancienne société française, dans cette société constituée en un temps où la différence d'homme à homme, au point de vue politique et social, était si considérable. Sans doute, avec les siècles, la distance qui, jadis, avait séparé le serf de l'homme libre, s'était amoindrie, mais l'égalité absolue devant la loi qui, théoriquement, place chaque citoyen au même niveau, ne s'était pas encore établie. Il y avait toujours plusieurs classes de la société, les unes plus avantagées que les autres, et dont les représentants s'efforçaient de sauvegarder les privilèges. Elles avaient réellement, en raison même de ces faveurs, une autorité particulière ; elles jouissaient, pour la même raison, d'une influence spéciale. Elles exerçaient encore, sur une partie de ceux au milieu desquels elles vivaient, une action plus ou moins considérable, suivant les régions et les circonstances Cela vaut la peine de les étudier d'un peu plus près, de reconstituer l'histoire de ces familles dans le pays où elles se sont longtemps perpétuées, d'essayer de saisir quels rapports elles ont entretenus avec les autres habitants qui, moins favorisés, se trouvaient dans leur dépendance.

Elles avaient élu domicile sur des seigneuries ou terres nobles dont elles portaient le titre, et dont les droits utiles ou honorifiques leur étaient attribués. Il y eut ainsi à Tresson, six domaines au moins, constituant des fiefs et possédés par des familles nobles ; ce sont La Raturière, Les Hayes, Chavenay, Vauboulon, Le Boulay, La Sauvagère.

La Raturière. — Des six fiefs, c'était, ce semble, le plus important. Pour en faire connaître la composition, il faudrait en posséder un aveu et dénombrement que nous n'avons pu découvrir (1). Il relevait féodalement de la châtellenie de Saint-Calais (2).

(1) Nous savons toutefois que les droits de haute, moyenne et basse justice, étaient attachés à ce fief. En 1666, maître René du Plessis, avocat au Parlement de Paris, en était le bailli, au nom de messire Alexis Goyet.

(2) Le fait nous est attesté par les lettres dont il sera question ci-après.

Le siège en était situé dans un manoir, reconstruit au XVe siècle, sur le versant d'une colline au pied de laquelle coule l'Étangsort. Il faisait face au bourg de Tresson. Il a été détruit, il y a vingt-cinq ans environ. Nous nous rappelons l'avoir encore vu, en 1874 ; l'architecture en était assez peu soignée. De larges fenêtres à meneaux de pierre formant la croix, l'éclairaient. Une tourelle hexagone, faisant saillie sur la façade, formait la cage de l'escalier par lequel on accédait au premier et unique étage, surmonté d'un toit aigu. Le roi Charles VIII, par lettres-patentes, données à Senlis, au mois de mai de l'année 1493, permit de l'entourer de fortifications (1).

Nous ignorons quels furent les premiers seigneurs de la Raturière. Gervais Goyet s'en rendit acquéreur le 5 septembre 1452 (2), et ses descendants directs conservèrent ce fief jusqu'en 1688. Louis-Guillaume Goyet, fils d'Alexis et de Marie de Préaulx, étant alors mort sans enfants, sa sœur, Marie-Élisabeth, mariée à Nicolas Camus de Pontcarré, recueillit l'héritage de son frère et le laissa à son fils, Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, lequel épousa, en avril 1695, Marie-Anne-Claude-Auguste Le Boulanger. De ce mariage sortit Geoffroy-Macé Camus, mort le 28 janvier 1767. Il s'était uni, 1° en février 1719, à Marie-Anne de Jaffaud, morte sans enfants, en 1727 ; et 2° le 1er mars 1728, à Marguerite-Anne de Baussan, de laquelle il eut N., mariée au marquis de Briqueville et Angélique-Élisabeth, mariée,

(1) Lettres de Charles VIII, données à Senlis, en mai 1493, accordées à la sollicitation de son « amé et feal notaire et secrétaire maistre Pierre Goiet, ... seigneur de la terre et seigneurie de la Ratuzière, scituée .... au pays .... du Maine, en la chastellenie de Sainct Kalès » Il lui permet de faire « clore sa dite maison et place de la Ratuzière, de murailles, portaulx, pont-leveys, tours, tourelles, machicolliz, canonnières, autrement dit barbacannes, » moyennant l'autorisation du seigneur de Saint-Calais, son suzerain. Archives nationales JJ 226a nº 11, fº 18 vº. Communication de M. l'abbé Ledru.

(2) Cf. L'Hermite de Souliers, *Histoire généalogique de la noblesse de Touraine*, p. 274.

le 22 juin 1752 à Nicolas-Élie-Pierre Camus de Viarmes, dans la famille duquel ce domaine resta jusqu'à la Révolution.

Les Hayes. — Ce fief, qui dépendait féodalement du prieuré de Tresson (1), avait pour siège un manoir du même nom, situé au sud-ouest et à moins d'un kilomètre du bourg de Tresson. Les premiers propriétaires nous en sont inconnus (2). En 1581, il était aux mains de René de Baillet, écuyer, lequel du consentement de son épouse, Jehanne des Essarts, le vendit, le 28 avril de l'année précitée, pour la somme de deux mille trois cent soixante-neuf livres, à Pierre Barrault, écuyer, sieur de Pontlay, marié à demoiselle Renée Espéron (3). J'inclinerais volontiers à croire que l'acheteur rétrocéda assez promptement son acquisition aux vendeurs. Nous trouvons en effet, le 19 septembre 1595, Jehanne des Essarts, marraine, à Tresson, de l'enfant de Renaudin Royer. Elle mourut d'ailleurs, dans cette même localité, et fut inhumée en 1606, dans l'église paroissiale (4). Elle avait eu de son mariage, au moins trois filles, mariées, l'une à René Plessis, de la Ferrière, l'autre, à N. Goyet, la troisième, à Jean Garnier, lequel devint possesseur des Hayes, du chef de sa femme. Il en eut un fils, Jacques, baptisé le 22 octobre 1613, et dont le parrain fut Jacques Nobled, curé de Tresson (5). Cet enfant dut mourir jeune et sans laisser d'héritiers directs. Les terres que ses parents avaient possédées revinrent alors à leur plus proche héritier, François Goyet, dont les deux enfants, Pierre et Jeanne, tinrent, le 17 juin 1614

(1) Cette particularité nous est révélée par l'acte de vente cité ci-après.

(2) On trouve en 1536, parmi les personnes qui aiderent, de leurs finances, les paroissiens à reconstruire leur église paroissiale, une demoiselle des Hayes et son fils, mais nous ne savons s'il s'agit ici d'un nom patronymique.

(3) Acte passé devant Jehan Rabynaud, notaire à Tresson ; copie sur parchemin ; collection de M. Julien Chappée.

(4) Cf. à cette date les registres de l'état civil de Tresson.

(5) *Idem*. État civil de Tresson.

sur les fonts baptismaux, à Tresson, Pierre, né le 15 avril de la même année, de Pierre Lucquet et de Perrine, sa femme (1).

Nous ne saurions dire comment Alexis Goyet, parent des précédents et seigneur de la Raturière, entra en possession des Hayes. Dès l'an 1661, il détenait ce domaine que conservèrent ses descendants jusqu'à la Révolution.

Chavenay. — Ce fief appartenait en 1406, à Jehan de Lignon (2). Nous n'en connaissons pas la composition, mais nous savons qu'il relevait féodalement de la seigneurie du Grand-Lucé. Il passa aux mains de la famille Goyet qui le détenait sûrement au XVII^e^ siècle. Nous ne saurions dire comment il lui advint. On peut croire qu'elle n'en était pas investie, en 1536, au moment où l'on reconstruisait le chœur de l'église paroissiale de Tresson, pour laquelle le seigneur de Chavenay offrit six chênes à prendre dans sa futaie. Ce domaine eut la même fortune que les deux premiers dont il a été déjà parlé.

Vauboulon. — Ce fief, comme le précédent, relevait de la seigneurie du Grand-Lucé, et était possédé, en 1406, par Jehan de Lignon (3).

Le Boulay. — Ce fief était en partie situé sur Saint-Mars-de-Locquenay. Il relevait féodalement de la seigneurie de Meslève, en Saint-Mars-de-Locquenay. François Goyet, époux de Marie de Lenfernat, le possédait au XVII^e^ siècle (4).

La Sauvagère. — Ce n'est pas sans une certaine hésitation que nous rangeons ce fief parmi ceux dont le siège était situé à Tresson. On y trouve bien une terre de ce nom ; on y rencontre aussi une famille dite de la Sauvagère, dont

(1) Cf. État civil de Tresson, à cette date.

(2) Cf. V. Alouis, *Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé*, 1^re^ partie, p. 79.

(3) Cf. *Idem*.

(4) Cf. *Aveu et dénombrement du fief de Mesleve*, rendu le 6 octobre 1621, publié par MM. Pasty de la Hylais et Eugène Vallée, p. XVI.

le chef offre, en 1535, la somme de vingt sols pour la réédification du chœur de l'église paroissiale, et qui, d'ailleurs, est le premier rangé parmi les nobles de la localité qui s'intéressèrent à cette œuvre. Il se pourrait toutefois que le domaine dont il portait le nom, fût une terre roturière et payant censive. Quoi qu'il en soit, nous en voyons le possesseur, Jacques Chartier, marié à Jehanne de Chavaigne, faire baptiser à Tresson, le 9 juillet 1549, une fille, Rolande, tenue sur les fonts baptismaux par Roland Malidor et par Rose Chartier et Julienne Tonnelier, celle-ci épouse du sieur de La Vallée, en Bouloire. M. de la Sauvagère eut deux autres filles. L'une, Jehanne, baptisée le 29 septembre 1551, eut pour parrain Pierre de Brissart, seigneur de la Franchesse, en Coudrecieux, et, pour marraines, Julienne de Chavaigne et Renée Corbeil, dame de la Raturière. L'autre, Emerance, fut ainsi nommée, le 15 août 1554 par Jehan Barbault, prêtre, son parrain, et par ses marraines, Emerance, épouse de M. de Pas, et par M^me^ de Saint-Denis (1).

Au commencement du XVII^e^ siècle, la Sauvagère passa aux mains d'une famille bourgeoise, très honorablement connue à Tresson, la famille Rousseau, qui y résidait dès le milieu du XVI^e^ siècle. Jean Rousseau, fils de Jean et de Françoise, avocat au siège présidial du Mans, fit, en 1644, reconstruire la maison d'habitation de la Sauvagère, où l'on voyait encore au milieu de ce siècle deux écussons, l'un, au-dessus de la porte d'entrée, l'autre au-dessus du manteau de la cheminée de la salle principale du logis (2).

La terre de la Sauvagère, possédée en 1772 par René Common et Madeleine Remond, son épouse, fut vendue par eux, le 21 février de cette même année, à Pierre Rocheron.

(1) Cf. à ces dates, les registres de l'état civil de Tresson.

(2) Ces particularités nous sont connues par la mention qui en est faite dans le travail manuscrit de M. l'abbé Lechable ; il n'a point décrit d'ailleurs ces armoiries qui, nous nous en sommes assuré, ont disparu depuis.

Il y aurait beaucoup à faire pour rendre moins incomplète la série des possesseurs de ces terres nobles (1), et pour indiquer quels privilèges, utiles ou honorifiques, elles leur conféraient. Cette œuvre, nul ne saurait l'entreprendre, qu'il n'eût d'abord consulté toutes les collections de documents conservées à Paris ; or, nous n'avons point ce loisir, et nous sommes forcé de nous en tenir à ces renseignements sommaires.

On aurait quelques motifs de supposer que là où des propriétaires privilégiés s'étaient ainsi fixés, la terre était en majeure partie entre leurs mains, et que la petite propriété n'existait à Tresson qu'à l'état embryonnaire. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette idée. Nous avons, en effet, retrouvé aux archives de la fabrique, — nous ne savons comment elles y sont arrivées, — de multiples déclarations de contribuables, formulées en 1688, et dans lesquelles ceux-ci indiquent aux collecteurs de l'impôt quels immeubles ils possèdent à Tresson. Tous n'y vont pas avec la même simplicité, ni le même entrain ; il y a les résignés, tels, la veuve Sourdris, Marie Lihoreau, veuve Chevereau, ou Ignace Juin, couvreur en bardeau, qui se conforment, un peu par force, à l'édit du prince ; il y a, comment dirai-je, les avisés qui, eux, essaient d'amadouer les agents du pouvoir royal. Ceux-là s'empressent d'obéir « pour se conformer à l'ordre de notre bon roi, » édicté « par son bon Conseil. » Ces dispositions que je signale en passant, ne les

(1) Ceux qui désireraient étudier plus à fond l'histoire de la famille Goyet, auront à consulter *Carrés de d'Hozier*, vol. 307, fol. 171 à 234. Ils y trouveront de nombreux titres analysés, parmi lesquels diverses commissions militaires, relatives à la bataille d'Ivry, etc. J'observerai simplement ici que la famille Goyet, souvent dite originaire de Touraine et que L'Hermite de Soulliers a voulu, lui, rattacher aux premiers seigneurs du Perche-Gouet, est simplement mancelle. On la trouve très honorablement établie à Congé-sur-Orne, près Ballon, à la fin du XIV^e^ siècle. On possède encore le testament d'un Goyet qui fonda une chapellenie dans l'église de Congé où il avait été baptisé.

empêchent pas d'avoir à financer, les uns et les autres. Je ne saurais dire en quelles proportions, mais l'on sait du moins de quelle nature étaient leurs biens et quelle en était l'importance. A supposer, ce qui n'est pas très vraisemblable, que, de toutes les déclarations faites à cette occasion, — or elles sont inscrites sur une mince feuille, parfois même, sur une simple petite bande de papier, — aucune ne se soit perdue, on constate qu'il y avait à Tresson, appartenant aux gens de roture, au moins une centaine de propriétés, plus ou moins considérables. Le plus souvent elles le sont peu ; je citerai, comme exemple, « une maison à deux chambres à feu et eune autre chambre sans cheminée . . . . avec l'estimation de six cordes de jardin, propre à mettre légumes, » ou encore « une maison en ruine avec trois arpens de terre en bruière et non valeur ou environ, avec une petite noue de peu de rappor, contenant douze cordes ou environ. » Jacques Busson, marchand, accuse « quatre arpens de terre labourable. » Jacques Pelars, autre marchand, — ils résidaient, l'un et l'autre, à Saint-Mars-de-Locquenay, — « trois arpens un tiers d'arpent de terre labourable noire à seigle et de peu de rapport. » Il y a toutefois des domaines plus importants ; tels, le lieu de la Jacquandière où, sans compter cinquante-cinq chaînées de pré et vingt chaînées de jardin, on trouve « dix arpens de terre labourable qui rapporte petit méteil, seigle, meslard et avoine. » Un tisserand, Julien Gigoul, en est propriétaire ; il l'a acquis de ses propres deniers, nous le savons par sa déclaration. Pierre Boivin possède deux bordages, ceux de Rouveau et de la Couprie. Je ne pousserai pas plus loin cette énumération ; ce que j'en ai dit, suffit pour montrer en quelles mains étaient déjà tombés maints immeubles.

Mais quels rapports existaient entre les personnes privilégiées et celles qui, les avoisinant, vivant près d'elles, ne l'étaient pas ; comment en agissaient-elles, les unes à l'égard des autres ; quels étaient leurs sentiments réciproques ; y

avait-il entre elles, jalousie, rivalité, ou bien, entente et cordialité ? J'inclinerais pour la seconde hypothèse, du moins pour le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle, seules époques où nous soyons suffisamment renseignés. Il convient de motiver cette réponse. Les motifs, les voici : Il y a d'abord les marques d'intérêt que donnent les propriétaires des fiefs, concurremment avec le simple populaire, le jour où tous s'accordent, ou même rivalisent en générosité, pour la reconstruction d'une partie de leur église paroissiale. Cela témoigne d'une unité de vues très réelle, et de sentiments religieux uniformes. Il y faut ajouter, comme preuve de bon accord, ces témoignages de déférence, d'une part, et, de l'autre, d'affabilité, que se donnent réciproquement nobles et roturiers, quand ceux-ci sollicitent les premiers de tenir leurs enfants sur les fonts du baptême, demandes qui se reproduisaient souvent. Nous en avons la preuve dans ces actes de baptême où figurent comme parrains et marraines, les seigneurs de la Raturière, des Hayes, de la Sauvagère.

Ces relations, quasi familiales, fréquentes au XVI^e^ siècle, le deviennent un peu moins au XVII^e^, et se font rares au XVIII^e^. C'est que les possesseurs des seigneuries y résident moins fréquemment, moins longtemps qu'autrefois. S'ils ne vont pas à la cour, ils ont souvent un hôtel au chef-lieu de la province où ils font partie d'une société dans laquelle leurs goûts trouvent mieux à se satisfaire. Aussi leurs tenanciers qui ne les voient guère, n'ont plus pour eux l'affection et le respect d'autrefois. L'heure arrive où ces derniers essaieront de se soustraire à un régime dont on sent trop les charges. Ce sera la Révolution.

L. FROGER.

INAUGURATION

DU

BUSTE DE M. DE LA SICOTIÈRE

A ALENÇON

Le mardi 21 août dernier, a eu lieu à Alençon, comme nous l'annoncions dans la précédente livraison, l'inauguration du buste élevé dans le square de l'hôtel de Ville, par la Société historique et archéologique de l'Orne, à son fondateur, M. Léon Duchesne de La Sicotière, avocat, sénateur de l'Orne, correspondant de l'Institut, né en 1812 près d'Alençon, mort en cette ville le 28 février 1895.

La cérémonie, présidée par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, sénateur, membre de l'Académie française, a été très solennelle. Toutes les notabilités politiques du département de l'Orne, ainsi que les autorités civiles, religieuses et militaires de la ville d'Alençon, et la plupart des membres de la Société historique, ont tenu à honneur d'y assister, et d'apporter dans cette circonstance à Mme de La Sicotière et à sa famille l'expression de leurs respectueuses sympathies.

Le buste, dû au talent du sculpteur Puech, a été découvert à 2 heures de l'après midi aux sons de la fanfare du 14e hussards.

Huit discours ont été prononcés : par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, par M. Tournouer, président de la Société historique et archéologique de l'Orne, par M. le maire d'Alençon,

par M. Albert Christophle, député et président du Conseil général de l'Orne, par M Émile Travers, directeur-adjoint de la Société française d'archéologie, au nom de cette Société et de la Société des Antiquaires de Normandie, par M. de Longuemare, au nom de l'Association normande, par M. de Neufville, au nom de la Société d'horticulture de l'Orne, par M. le vicomte du Motey, au nom du barreau d'Alençon. Entre les discours de MM. de Longuemare et de Neufville, M. Paul Harel, le poète normand si justement apprécié, a lu un hommage en vers à M. de La Sicotière qui a soulevé de chaleureux applaudissements (1).

Avocat distingué, historien éminent, bibliophile d'un goût sûr et délicat, homme politique profondément dévoué à son pays et surtout travailleur infatigable, d'une activité d'esprit peu commune, M. de La Sicotière n'avait pas seulement exercé, de 1835 à 1895, une influence dominante dans la vie locale du département de l'Orne et de la ville d'Alençon qu'il habitait : sa notoriété s'était rapidement répandue dans la Normandie entière et dans les départements voisins, à tel point que son nom appartient, on peut le dire, à toute la région de l'Ouest.

Nous n'avons pas à rappeler ici les détails de cette carrière si noblement remplie : M. Robert Triger vient de les retracer dans un livre récent dès maintenant très répandu, et qu'accompagne une bibliographie minutieuse des œuvres de M. de La Sicotière, dressée par M. Marie-Louis Polain (2). Mais nous devons rappeler au moins que

(1) Le compte-rendu detaillé de la cérémonie du 21 août, ainsi que les textes *in extenso* des différents discours seront publiés dans le prochain *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.*

(2) *Léon Duchesne de La Sicotiere, avocat, sénateur de l'Orne, membre correspondant de l'Institut* (1812-1895). — *Sa Vie et ses Œuvres,* par Robert Triger. — *Bibliographie de ses écrits,* par M. Louis Polain. Alençon, Renault de Broise, 1900, un volume in-8° de LXXXVIII-245 pages, avec portrait. — Dans le discours qu'il a prononcé à Alençon le 21 août, le président du Conseil général de l'Orne, M. Albert Christophle, appréciait cet ouvrage en disant « qu'il était, lui aussi, un monument ».

M. de La Sicotière appartenait au Maine par de nombreux travaux et de multiples souvenirs.

Dès le début de sa carrière, en 1837, il assistait au Mans, avec les premiers archéologues de la région, aux séances générales de la Société française d'archéologie qui déterminaient alors dans le département de la Sarthe un mouvement archéologique très fécond. Deux ans plus tard, en 1839, il prenait part, au Mans également, au septième Congrès scientifique de France où il se faisait remarquer par de judicieuses observations et par un *Mémoire sur le roman historique*. Les sympathies unanimes et les amitiés qu'il avait su se créer pendant ce congrès devaient lui rester fidèles jusqu'à la fin de sa vie et lui conquérir pour ainsi dire droit de cité parmi les travailleurs manceaux.

Vers la même époque, il inaugurait ses explorations historiques et archéologiques en parcourant plusieurs cantons de la Sarthe et de la Mayenne, et il en publiait l'intéressant récit sous le titre d'*Excursions dans le Sonnois* et *dans le Maine*.

Dans la suite, M. de La Sicotière revient à maintes reprises parmi nous, soit pour plaider avec un remarquable talent devant la Cour d'Assises de la Sarthe, soit pour assister à de nouveaux congrès et y occuper, comme partout ailleurs, une place prépondérante.

Lors de la fondation de la Société historique et archéologique du Maine, il devient l'un de ses membres les plus dévoués. Bien que parvenu au sommet de sa carrière et surchargé par ses fonctions politiques ou ses travaux d'histoire normande, il tient même à lui témoigner sa sympathie en se faisant le collaborateur de cette *Revue* à laquelle il donne successivement plusieurs articles très appréciés : *La mort de Jean Chouan ; René Chouan et sa pretendue posterite ; les Soumissions dans l'Ouest ; Notes sur Antoine Le Corvaisier de Courteilles et son histoire des évesques du Mans*, etc.

Le 24 juin 1892, il fait à la Société l'honneur de quitter quelques heures le Sénat pour venir assister à la séance de prise de possession de la maison dite de la Reine Bérengère.

D'autre part, en 1894, il envoie encore au Congrès bibliographique du Mans une curieuse étude que lui seul pouvait entreprendre, grâce aux inappréciables richesses de sa bibliothèque, et dans son grand ouvrage sur *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, qui lui ouvre enfin les portes de l'Institut, il élucide incidemment bien des points obscurs de la Chouannerie du Bas-Maine.

Ajoutons qu'en toutes circonstances, il se montre d'une bienveillance extrême et d'une libéralité bien rare pour ses collègues du Maine, qu'il leur livre sans compter les trésors de ses collections, toujours heureux d'encourager les jeunes travailleurs et de faciliter leur tâche.

La Société historique et archéologique du Maine avait dès lors le devoir de s'associer tout particulièrement aux hommages si légitimes rendus à M. de La Sicotière par le département de l'Orne, et d'en conserver le souvenir dans ses annales. Elle a tenu à se faire représenter à la cérémonie du 21 août (1). Elle est heureuse aujourd'hui de publier, comme un dernier témoignage de sa gratitude, le portrait de celui qui fut pour beaucoup de ses membres un maître vénéré, un ami fidèle, et qui restera l'un des principaux historiens des provinces de l'Ouest au XIX[e] siècle (2).

(1) Par son président, M. Robert Triger, et son vice-président, le marquis de Beauchesne. Parmi les membres de la Société venus de la Sarthe, se trouvaient, en outre, M. le comte d'Angély-Sérillac, ancien membre du Conseil général de la Sarthe, allié à la famille de M. de La Sicotière, et M. Gabriel Fleury, conseiller d'arrondissement.

(2) Ce portrait, publié en tête du livre de M. Robert Triger, a été gracieusement communiqué à cette *Revue* par M[me] de La Sicotière.

CHRONIQUE

Les derniers restes de l'ancienne église abbatiale d'Étival-en-Charnie (Sarthe) sont en ce moment l'objet d'une restauration des plus intéressantes dont nous pouvons dès maintenant annoncer le prochain achèvement.

Pendant sept siècles, l'abbaye des Bénédictines d'Étival-en-Charnie, fondée vers 1109 par Raoul de Beaumont, a joué un rôle important dans l'histoire du Maine, et y a occupé le premier rang parmi les monastères de femmes de l'Ordre de Saint Benoît, après l'abbaye royale du Pré. Elle n'est pas seulement connue, au point de vue religieux, par une longue suite de grandes et saintes abbesses, et au point de vue archéologique, par les magnifiques tombeaux de ses fondateurs, que conserve le Musée archéologique du Mans : elle a été aussi illustrée, au point de vue profane, par le poète Scarron qui, avec sa verve endiablée et sa gaieté toute gauloise, a mis en cause dans le *Roman Comique* l'abbesse d'Étival et ses moniales. Maintes fois reproduite par la peinture ou la gravure, la scabreuse rencontre de l'abbesse d'Étival-en-Charnie et de Ragotin se retrouve cette année jusque dans le pavillon de l'Allemagne, à l'Exposition universelle, sous la forme d'une composition originale de l'artiste Pater, exposée dans la collection de Frédéric le Grand !

L'abbaye d'Étival-en-Charnie est donc, on peut le dire, l'un des monuments célèbres de notre histoire provinciale. Après avoir dispersé les moniales, la Révolution, malheureusement, a détruit la plus grande partie de ses bâtiments,

et n'a laissé debout, par suite de circonstances particulières, qu'un des bras du transept de la belle église romane du XII[e] siècle.

Au commencement de notre siècle, ce débris servit quelque temps d'église paroissiale, mais la commune d'Étival ayant été réunie à celle de Chemiré-en-Charnie, il devint une simple chapelle de pélerinage que la paroisse et la commune de Chemiré, obligées de consacrer toutes leurs ressources à leur propre église, n'eurent pas le moyen d'entretenir.

L'année dernière, au cours d'une excursion avec quatre de nos collègues, le marquis de Beauchesne, le R. P. dom Guilloreau, bénédictin de Solesmes, et MM. de Montalembert, nous retrouvions dans un site charmant, sur le bord d'un étang entouré de grands bois, la pauvre chapelle d'Étival, dans un état d'abandon déplorable. La ruine totale de la couverture, notamment, rendait sa destruction imminente.

Encouragés par les vœux les plus sympathiques du curé, M. l'abbé Sergent, et du maire M. Leroy, la pensée nous vint de sauver ce modeste édifice, qui nous apparaissait comme un point de repère si intéressant dans l'histoire religieuse et littéraire du Maine, d'en restaurer au moins les parties essentielles.

Des devis, s'élevant à plus de deux mille francs, furent successivement établis, et les travaux sont actuellement en plein cours d'exécution. Ils ont déjà amené le dégagement de chapiteaux en roussard, d'une belle fenêtre romane, de restes de peintures murales, ainsi que la découverte d'une ravissante statue de la Vierge, en terre cuite, l'une des plus gracieuses que nous ayons rencontrées jusqu'ici dans la Sarthe. Bientôt, nous l'espérons, ils nous permettront de restituer le plan d'ensemble de l'ancienne église abbatiale.

Nous n'insisterons pas aujourd'hui sur l'intérêt de cette restauration, que complètera sous peu une savante monographie de l'abbaye d'Etival, par le R. P. dom Guilloreau.

Mais nous nous reprocherions d'attendre plus longtemps pour remercier tous ceux qui ont bien voulu seconder, en cette circonstance, les efforts de la Société historique et archéologique du Maine : M. de Marthes, préfet de la Sarthe, tout d'abord, et les membres de la commission des Monuments historiques, qui nous ont obtenu le généreux concours du département ; le Maire et le conseil municipal de Chemiré-en-Charnie, qui nous ont soutenu par leurs délibérations les plus favorables ; le curé, M. l'abbé Sergent, dont le zèle et le dévouement ont tant contribué au succès ; M. le duc des Cars, qui l'a assuré en mettant à notre disposition tout le bois nécessaire à la charpente ; MM. Julien Chappée, Adolphe Singher, l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes, M. Galpin, député de la circonscription, M. Cornu, conseiller général du canton, et enfin les habitants du hameau d'Etival, qui ont tenu, eux aussi, à participer à l'œuvre en faisant gratuitement les charrois de matériaux.

De tous les résultats que peuvent produire les études archéologiques, il n'en est pas de plus heureux que de réunir ainsi, dans un même élan de patriotisme et de générosité, toutes les bonnes volontés et les concours les plus divers pour conserver les anciens monuments de notre histoire nationale.

ROBERT TRIGER.

Dans sa session du mois d'août, le Conseil général de la Sarthe, sur la proposition de M. le Préfet et sur le rapport favorable de M. Bouttié, a bien voulu renouveler à la Société historique et archéologique du Maine la subvention de 1200 francs qu'il lui accorde chaque année. Nous prions M. de Marthes, M. Bouttié et tous les membres de l'Assem-

blée départementale de recevoir l'expression de nos sincères remerciements.

La Société tient à rappeler, à cette occasion, que conformément à son but essentiel et aux dispositions de ses statuts, elle est heureuse d'accueillir dans sa *Revue* tous *les travaux* et tous *les documents* relatifs à l'histoire du Maine qui lui sont présentés.

Désireuse de rester exclusivement une association de travail et d'étude, elle acceptera toujours avec empressement le concours de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays et poursuivent avec impartialité la recherche de la vérité historique.

De plus, l'article 4 des statuts, en autorisant la Société à proposer chaque année, dans une limite de quinze francs, quelques nouveaux ouvrages aux souscriptions de ses membres titulaires, lui permet de faciliter très efficacement la publication des volumes qui ne peuvent être publiés dans la *Revue*. Tout en appliquant avec ménagements cet article des statuts, pour ne pas décourager la bonne volonté de ses membres titulaires, la Société ne saurait renoncer à son droit, et demeure dès lors en mesure de seconder, d'une manière appréciable, comme elle l'a fait *depuis vingt-cinq ans,* l'impression des principaux documents de notre histoire provinciale.

Les Sociétés savantes françaises n'ont peut-être pas été aussi largement partagées dans la distribution des récompenses de l'Exposition universelle de 1900 qu'elles auraient pu l'espérer.

D'après le *Catalogue général officiel*, 287 Sociétés de Paris et de la province étaient comprises dans l'exposition du Ministère de l'Instruction publique, direction de l'Ensei-

gnement supérieur (*groupe I, classe 3*). Elles ont obtenu en tout deux grands prix (*Association française pour l'avancement des sciences*, à Paris, et *Société internationale des Electriciens*), 56 médailles (dont 17 pour les Sociétés générales de Paris), et 42 mentions honorables, soit au total 98 récompenses.

La *Societé historique et archéologique du Maine* a obtenu l'une de ces mentions honorables, qui la place au rang des Sociétés historiques ou archéologiques d'Alger, de Grenoble, de Besançon, du Limousin, du Midi de la France, etc.

Il est juste d'ajouter que le nombre des Sociétés et institutions étrangères, exposantes dans la classe 3, était beaucoup plus considérable que précédemment, et qu'elles y ont prélevé à elles seules, sans compter les particuliers, *105 médailles*, dont 89 d'or ou d'argent. Le jury de la classe 3 comprenait d'ailleurs 9 savants étrangers contre 8 français, ce qui donne, dans la circonstance, une valeur particulière aux récompenses obtenues par nos sociétés de province.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, membre du Comité des Travaux historiques, professeur suppléant à l'École des Chartes, vient d'être élu *directeur* de la Société française d'archéologie en remplacement du regretté comte de Marsy, et M. Emile Travers, trésorier de la Société, *directeur-adjoint*.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis a donné à cette revue il y a quelques années, un très intéressant article sur la *Nef de la cathédrale du Mans* et fait depuis longtemps partie de la Société historique et archéologique du Maine comme membre honoraire. Quant à M. Emile Travers, il était venu assister, avec le comte de Marsy, à notre séance générale du 13 novembre 1896, où beaucoup de nos collègues avaient eu le plaisir de l'applaudir.

Ces choix, dont nous ne saurions trop nous féliciter avec tous les amis de M. de Caumont, assurent à la *Société française d'archéologie* et au *Bulletin monumental* un nouvel avenir de prospérité.

Conformément à l'excellente mesure de décentralisation, si brillamment consacrée l'année dernière par le congrès de Toulouse, le congrès des Sociétés savantes se réunira en 1901 à Nancy, le 9 avril. Nous tenons le programme à la disposition des membres de notre Société : les mémoires doivent parvenir, avant le 20 janvier, au 5e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

M. l'abbé Uzureau, du diocèse d'Angers, qui publiait un intéressant article dans l'une de nos dernières livraisons, vient de fonder, sous ce titre *L'Anjou historique*, une revue destinée exclusivement à faire connaître l'histoire de l'ancienne province d'Anjou et du département de Maine-et-Loire. Le prix de l'abonnement est de 6 francs seulement par an. (Rédaction et administration 4, chaussée Saint-Pierre, à Angers). Le succès de cette nouvelle revue, qui formera chaque année un volume, est dès aujourd'hui assuré. Nous adressons à M. l'abbé Uzureau nos meilleurs vœux et l'expression de nos sympathies : l'échange a été aussitôt établi entre notre Revue et l'*Anjou historique*.

M. l'abbé Ledru a bien voulu offrir à la bibliothèque de la Société historique et archéologique du Maine un exem-

plaire de son bel ouvrage *Histoire de la Maison de Broc* (2 volumes in-4° avec illustrations et supplément, Mamers, G. Fleury et A. Dangin 1898). Nous prions M. l'abbé Ledru de recevoir tous nos remerciements.

Notre collègue M. F. Liger vient d'ajouter une nouvelle page aux importantes découvertes que nous lui devons déjà. Il a retrouvé dans les environs de Saint-Calais, sur la voie romaine d'Orléans, l'antique ville de Varacia, mentionnée au VI^e^ siècle dans une charte de Childebert. Cette agglomération, ruinée dès le IV^e^ siècle, était considérable : elle couvrait, d'après M. Liger, une superficie de trente-cinq hectares, où l'on a relevé des débris de mosaïques, de marbres et de poteries, des milliers de tuiles à rebord, des fûts de colonnes, des médailles, des fragments d'armes, des fibules et des épingles en bronze de l'époque romaine, ainsi que des haches celtiques et des torques ou anneaux de l'époque gauloise. M. Liger donne une description très complète de ces objets et de la ville de Varacia dans une brochure intitulée *Découverte de la Ville de Varacia* (Paris, Champion, 1900, in-8), d'autant plus intéressante pour nous que l'agglomération de Varacia se trouve à 800 mètres des limites du département de la Sarthe, sur un territoire qui en a même fait partie jusqu'en 1801. Ajoutons que les publications de M. Liger étaient récemment demandées de Berlin par le grand historien Mommsen, et qu'un autre savant allemand M. Hirschefld rendait hommage au soin et à la compétence avec lesquels M. Liger « suivait une voie romaine ».

De l'Allemagne nous arrive aussi ces jours sur la troisième édition du *Vocabulaire du Haut-Maine* publiée par

M. le vicomte de Montesson, des appréciations flatteuses dont un très bienveillant concours nous permet de donner ici la traduction.

« Cette édition, écrit le docteur Behrens dans la *Revue* [allemande] *de la langue et de la littérature française*, est publiée par les soins du fils du regretté auteur (le comte de Montesson) décédé en 1869. Comme il l'explique dans sa préface, M. le vicomte de Montesson n'a pu, pour différentes causes, refondre l'ouvrage de son père en le mettant entièrement au point de la science philologique actuelle. Mais il a su très bien et de la manière la plus louable le compléter d'après différentes sources. Alors que la deuxième édition ne comptait environ que trois mille locutions, la nouvelle édition en indique plus de trois mille neuf cents.

« Parmi les nouvelles locutions, je note celle de *checheche* (Fém. de sé, sec, siccum), et *checher* (siccare) avec assimilation du son initial du mot sur l'accent de la deuxième syllabe. Tandis que la deuxième édition ne connaissait que *chaulatte* (s. f. pièce de bois) la troisième contient *chanlatte* avec renvoi à *chaulatte*. On pourrait être porté de mettre en doute l'existence de la dernière forme, si Travers dans le supplément de sa révision du *Glossaire du patois normand* de du Bois (Caen, 1856), p. 398, d'après les notes de Lepingards, ne notait précisément *chaulatte*. Ou bien faudrait-il prendre, dans les deux cas, cette forme pour une faute de lecture ? Aussi loin que je puis remonter ces formes sont indiquées avec *n* ou *m*. En vieux français on trouve *chanlatte*, *chamlat*, plus tard *chinlette* (petit fragment) dans le *Patois Gaumet*..... A côté de *berdasser* et *berdassier* de la deuxième édition, la troisième édition nous apporte aussi *berdas* (s. m. sottise) ; plus loin *breda* et *bredasser*. Il y aurait là peut-être une parenté de mots très intéressante et très étendue qui aurait encore besoin d'un éclaircissement étymologique. »

Le Dr Behrens dit en terminant : « De plus nombreuses

particularités ne peuvent être relevées ici. Le livre contient de riches matériaux : utilisé avec précautions dans les futures discussions scientifiques, il peut fournir bien des conclusions pour l'éclaircissement des formes françaises ».

Le même article s'occupe ensuite non moins attentivement du *Glossaire du Bas-Maine* de M. Dottin. Nous laissons à la Commission de la Mayenne le soin de signaler ces dernières appréciations, mais nous avions plus spécialement le devoir de remercier M. le vicomte de Montesson d'avoir si honorablement attiré sur un ouvrage relatif à notre région l'attention de la critique allemande.

Depuis longtemps déjà, la plupart de nos lecteurs connaissent la collection d'albums phototypiques de vues et de monuments du Maine, publiée par M. Bouveret, éditeur rue Dumas 11, au Mans. Cette collection, très appréciée des étrangers et non moins intéressante pour les Manceaux, comprenait jusqu'ici un album général de la ville du Mans, un album spécial pour la cathédrale, les albums de Sablé et Solesmes, La Flèche, La Ferté-Bernard et Evron.

M. Bouveret vient de leur ajouter celui des *Alpes mancelles*, *Fresnay*, *Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Cénéri*, qui nous apporte douze nouveaux clichés bien choisis et d'une exécution de plus en plus soignée.

En poursuivant avec goût et méthode cette collection, que complète une abondante série de cartes postales artistiques, M. Bouveret fait preuve d'une initiative intelligente dont il convient de le féliciter. Il contribue à faire mieux connaître notre pays, en même temps qu'il met à la disposition des amateurs, à des conditions de prix très modestes, de charmants souvenirs de voyage. Nous ne saurions trop l'encourager à continuer une œuvre appelée à un succès mérité.

D'autre part, M. Bouveret a eu la bonne pensée de tirer à part, sur grand format, ses plus beaux clichés des monuments du Mans, et d'en former, sous ce titre *Le Mans artistique*, un recueil de luxe, dès aujourd'hui très recherché, que les bibliophiles sont heureux de posséder.

A signaler aussi la publication récente par notre collègue M. Dejault-Martinière, d'un *Guide des tramways dans la Sarthe*, (Le Mans, A. de Saint-Denis) illustré de nombreux dessins. A plusieurs points de vue, on le sait, les tramways de la Sarthe sont célèbres en France. Ils ont servi de modèles à ceux de beaucoup d'autres départements, et en résolvant une grosse question de transports économiques, ils ont atteint ce double résultat, très rare et très envié, de donner satisfaction aux populations et de réaliser des bénéfices appréciables. Ils méritaient dès lors tout aussi bien que les grandes lignes de chemins de fer, d'avoir leur *Guide*. Le volume de M. Dejault-Martinière, qui réunit tout un ensemble de renseignements topographiques et historiques, sera, pour beaucoup d'habitants de la Sarthe, d'une utilité pratique et journalière. Il leur montrera qu'une localité peut être fort attrayante sans être située sur l'itinéraire officiel des voyages circulaires, et qu'une exploration en tramway peut leur réserver d'agréables découvertes et des observations instructives.

M. le chanoine Moreau, supérieur du Petit-Séminaire de Beaupreau, a réédité, il y a quelques mois, avec de nombreux remaniements et d'importantes augmentations, la *Notice historique sur le collège de Beaupreau*, de M. H.

Bernier, chanoine d'Angers, (un vol. in-8, de 342 pages avec portraits). Ce volume n'est pas seulement intéressant pour l'histoire de l'Anjou : il nous présente la curieuse monographie d'un ancien collège provincial, fondé par les Sulpiciens et qui a compté, sous la direction de M. Mongazon, des jours de grande prospérité. Les multiples renseignements qu'on y rencontre sur la vie intérieure des élèves, les règlements, les programmes et les méthodes d'enseignement, donnent à ce livre une portée générale et une valeur toute particulière pour l'histoire de l'enseignement secondaire en France. De plus, bon nombre des élèves du collège de Beaupreau ont joué un rôle politique pendant la Révolution, et les détails biographiques que leur consacrent MM. Bernier et Moreau contribuent à mieux définir l'état des esprits à cette époque. En rééditant avec tant de soin cette excellente notice, et en y ajoutant des pages « qui ne le cèdent aux premières ni par le mérite de la forme, ni par l'heureux choix des faits, » M. le chanoine Moreau assure à l'établissement qu'il dirige une nouvelle illustration et de nouvelles sympathies.

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Henry Gouin décédé le 17 août dernier à son château de la Plouterie, près La Ferté-Bernard. M. Henry Gouin avait bien voulu, l'année dernière, remplacer parmi nous son père, qui faisait depuis longtemps partie de notre Société, et nous témoigner à cette occasion tout l'intérêt qu'il conservait à nos travaux. Nous prenons une part très sincère à ces deuils si cruels et si rapprochés.

Nous avons en même temps un dernier souvenir à accorder à un autre de nos plus anciens membres, M. Pautonnier, libraire, rue Saint-Honoré, au Mans, décédé à la fin du mois de juillet. M. Pautonnier était bien connu de tous les bibliophiles manceaux qui avaient souvent recours à lui. Il avait réuni une très riche collection de livres rares sur le Maine.

Les délais nécessaires à la préparation des illustrations nous obligent à remettre à la prochaine livraison le compte-rendu de l'excursion du 25 juillet à La Flèche et au Lude, dont M. Raoul de Linière a bien voulu se charger.

R. T.

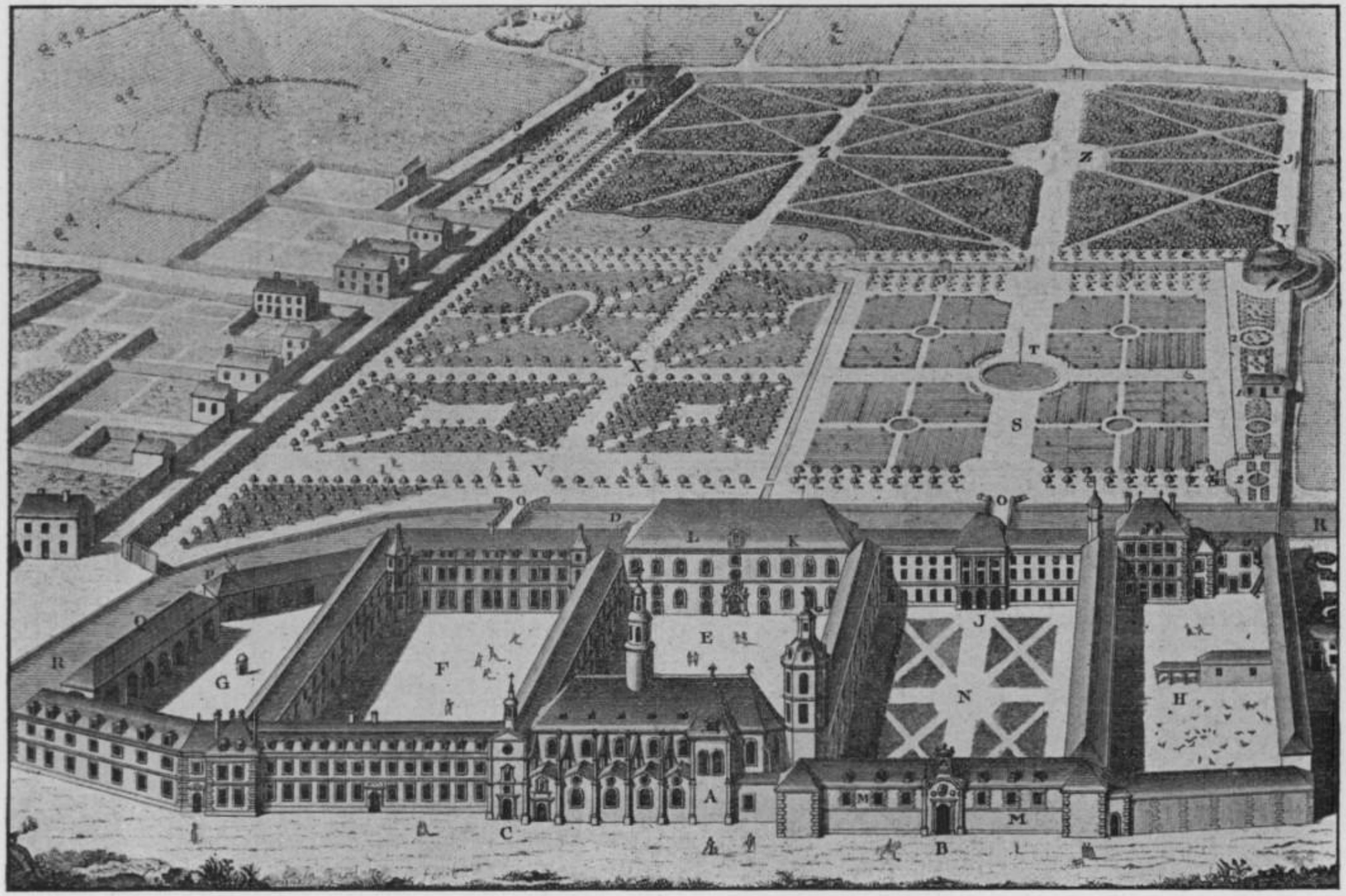

LE COLLÈGE ROYAL DE LA FLÈCHE EN 1784

D'après une ancienne gravure communiquée par M. G. Fleury (Voir la légende à l'Appendice).

EXCURSION

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

A LA FLÈCHE ET AU LUDE

25 JUILLET 1900

Fidèles à des traditions déjà vieilles de deux années, le Président et le Bureau de la Société historique et archéologique du Maine avaient organisé, pour le 25 juillet, une excursion sur les bords du Loir.

Le programme comportait une visite à La Flèche et au Lude.

En dépit d'une température accablante, un grand nombre de nos collègues, encouragés par le succès de nos précédentes expéditions, se groupaient à huit heures vingt-six du matin à la gare du Mans, intrépides et pleins d'ardeur, sous la direction si aimable de M. Robert Triger et de M. le marquis de Beauchesne. Un wagon nous était réservé et allait bientôt se trouver trop petit pour recevoir les nombreux amis qui, pendant tout le trajet, sont venus grossir notre colonne. Partis trente-cinq du Mans, nous étions quarante-quatre à La Flèche et cinquante-trois au Lude.

Les Sociétés des provinces voisines avaient été conviées et nous avaient envoyé quelques représentants parmi lesquels, au départ, nous étions heureux de compter M. E. Moreau, président de la Commission historique et archéolo-

gique de la Mayenne, et M. Descoutures, membre de la Société historique de l'Orne.

On part sous un soleil déjà terrible. La ligne de La Flèche nous fait passer à La Suze, petite ville joliment située aux bords de la Sarthe dans laquelle elle se reflète avec son vieux pont, puis à Malicorne dont le château évoque le souvenir de grands noms disparus et de M^me^ de Sévigné qui y faisait des séjours (1). Après un long détour nous atteignons la vallée du Loir et La Flèche, première étape de notre journée.

Bâtie au milieu d'une plaine vaste et fertile, abritée par une ceinture de côteaux, la ville de La Flèche se présente dans une position charmante. La rivière du Loir, qui la traverse, serpente dans la vallée et forme autour d'elle un tapis verdoyant. Plusieurs clochers élancés, des bouquets d'arbres égaient ce paysage qui séduit le touriste.

C'est le pays angevin, si réputé, qui commence. La Flèche comme Le Lude, que nous visiterons ensuite, sont deux conquêtes récentes et pacifiques de notre département, nous sommes fiers de les posséder et de les montrer.

En descendant du train nous sommes heureux de voir se joindre à nous M. Léon de Lorière, dont tous nos confrères se rappellent l'aimable et splendide réception dans le beau château de Varennes, M. le chanoine Urseau, d'Angers, et M. Henri Gaudin, bibliothécaire honoraire du Prytanée.

Deux de nos collègues nous font l'aimable surprise de venir nous prendre avec des voitures : M. de Lamandé, châtelain des environs, emmène dans son grand break l'état-major de l'excursion, M. l'abbé Calendini avec un immense véhicule reçoit le groupe nombreux des archéologues qui suivent.

On se dirige rapidement vers la ville en traversant le Loir.

(1) Le château de Malicorne vient de subir de très heureuses restaurations dirigées par M. le marquis de Vezins, notre collègue, son propriétaire.

Ici le coup d'œil est fort joli. Sur les bords et à l'entrée du pont se présente l'ancienne maison des Carmes qui occupe l'emplacement du vieux château de La Flèche.

Cette antique forteresse, dont le Loir lave en passant les dernières pierres, s'élevait au milieu de la rivière et venait se rattacher à la rive droite ; elle soutint des sièges fameux. Les constructions modernes qui l'ont remplacée datent presque toutes du XVII[e] siècle. Bâtie sur des arcades qui laissent passer un des bras du Loir, avec ses canaux, sa

ANCIENNE MAISON DES CARMES A LA FLÈCHE

pièce d'eau, sa galerie couverte, cette maison quoique modernisée attire et retient encore l'attention de l'archéologue et de l'historien.

Sans nous y arrêter cependant, nous gagnons la place Henri IV, anciennement du Pilori, où nous saluons en passant l'abside de la vieille église Saint-Thomas, et la statue du bon roi qui joignait à ses titres celui de seigneur de La Flèche.

Deux pas plus loin nous arrivons au Prytanée militaire, l'orgueil des Fléchois, qui nous présente tout d'abord sa

porte magnifique, la porte royale. Le grand portail est ouvert ; M. le lieutenant-colonel Terme, commandant de l'École, nous reçoit accompagné de deux officiers et de l'aumônier M. l'abbé Morancé, notre collègue. Nous trouvons là l'accueil le plus gracieux, le plus flatteur, et nous sommes heureux de saluer respectueusement un des plus sympathiques représentants de l'armée qui est la meilleure espérance de la France.

Le Prytanée occupe les bâtiments de l'ancien collège des Jésuites construit lui-même sur l'emplacement du Château-Neuf de Françoise d'Alençon. Henri IV, petit-fils de cette princesse, le donna en 1603 à la célèbre Compagnie qui y fonda une sorte d'Université, fréquentée par plus de douze cents élèves parmi lesquels plusieurs sont devenus illustres comme Descartes, le prince Eugène, le maréchal de Guébriant, etc.

Sous cette habile direction, le collège fut des plus florissants, mais un siècle et demi plus tard, après l'expulsion des Jésuites, il fut transformé en Collège royal militaire. Fermé pendant la Révolution, il fut réorganisé ensuite en Prytanée militaire et a gardé constamment depuis la même destination. L'armée est donc là bien chez elle dans cette antique demeure, et nous sommes ses hôtes. Sous l'aimable direction des officiers qui nous reçoivent nous nous répandons en plusieurs groupes.

L'ancien collège des Jésuites s'étend sur une longueur de trois cents mètres, adossé à la ville, face au Nord, sur un parc magnifique aux arbres séculaires. Quatre corps de bâtiments en coupent perpendiculairement la longueur et forment cinq grandes cours qui ont toutes une destination particulière. La porte d'entrée monumentale est chargée de sculptures et d'ornements. Au-dessous des armes de France et du fronton entouré de trophées, se détache dans une niche le buste du fondateur : sur les panneaux de la porte est sculpté son chiffre. La décoration générale est riche.

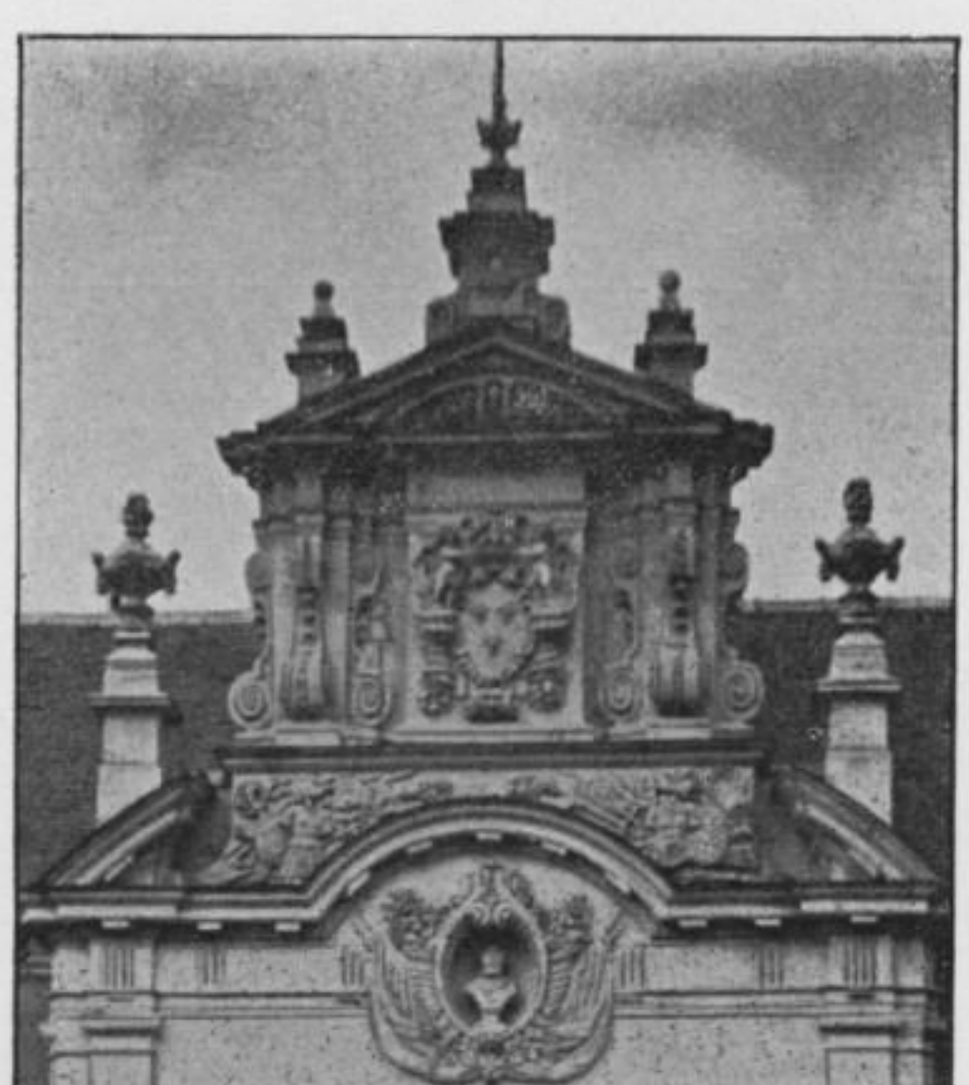

PORTE DU PRYTANÉE MILITAIRE DE LA FLÈCHE

(Cliché de M. P. Giraud.)

On pénètre dans la cour royale. Dans le fond apparaît le bâtiment principal, orné de colonnes d'ordre ionique et surmonté d'un fronton sculpté. Ce bâtiment a remplacé en 1784 le Château-Neuf construit par Françoise d'Alençon et que les Jésuites avaient conservé. Un perron de quelques marches précède le vestibule où se trouve la statue en pied d'Henri IV. Sur les murs, des plaques de marbre blanc rappellent en lettres d'or les noms des *Brutions* (1) morts au champ d'honneur : à droite et à gauche, la salle de parloir avec de belles boiseries sculptées, et la salle d'honneur où l'on voit de jolies toiles modernes signées de M. Crès, professeur de dessin de l'École, qui a reproduit d'une façon tout à fait vivante des scènes de la vie du Prytanée. Le vestibule ouvre sur le parc précédé d'un beau jardin à la française, encadré de bosquets et de charmilles.

De chaque côté de la cour royale s'étendent d'autres cours formant de vastes parallélogrammes. Les salles d'étude et de réfectoire, la chapelle, les logements des élèves et des maîtres sont groupés tout autour.

Les salles du rez-de-chaussée sont voûtées, ce qui leur donne un caractère sévère. On retrouve un peu partout la devise et le chiffre des Jésuites. Dans la cour du milieu, dite cour des classes, se trouvait au bout d'un large escalier de pierre la *Salle des Actes*, vaste pièce voûtée et peinte : dans les caissons de la voûte les initiales d'Henri IV et de Marie de Médicis ont conservé la fraîcheur de leur coloris. Des compositions allégoriques avec personnages ornent les murs aux deux extrémités. Il est à regretter que l'administration militaire ait cru devoir morceler ce beau vaisseau en partageant la hauteur en deux étages et diverses salles qui ne sont pas de grande utilité. On peut espérer qu'un jour ou l'autre, cette salle digne d'un établissement de cette importance sera restituée dans son état primitif.

(1) Dans le vocabulaire de l'école le nom de *Brution* désigne les élèves ou anciens élèves du Prytanée.

On peut déplorer aussi la disparition de l'oratoire du pensionnat adossé à l'église et dont l'autel était un chef-d'œuvre de menuiserie.

Une galerie supportée par douze arcades ferme l'entrée de la cour d'honneur ; elle était autrefois ornée de tableaux, et loge actuellement la belle bibliothèque du Prytanée. Le bibliothécaire, M. Talon, nous en fait très aimablement les honneurs. Elle date de l'arrivée des Jésuites à La Flèche. Ils augmentèrent pendant un siècle et demi leur fonds précieux qui, à leur expulsion en 1762, atteignait, dépassait même quarante mille volumes. Lorsque, par lettres patentes du 20 mai 1776, Louis XVI installa les Pères de la Doctrine chrétienne, la bibliothèque laissée à l'abandon pendant dix ans avait subi plus d'une perte digne de regrets. Il y eut alors un règlement très sévère. Le roi pour l'enrichir lui donna des livres lui appartenant en propre. C'est à cette époque vraisemblablement que des volumes aux armes de Mme de Pompadour et de Mme du Barry (1) entrèrent à la bibliothèque de l'école. En même temps y arrivaient des livres aux armes royales, et d'autres au chiffre de Marie-Antoinette.

Pendant les sombres jours révolutionnaires, les livres furent dispersés un peu partout. La bibliothèque fut rouverte par Napoléon Ier lorsqu'il transféra à La Flèche le Prytanée créé à Saint-Cyr en 1805 ; depuis cette époque, enrichie par des dons de l'État et quelques dons particuliers, elle a pu diminuer sans les faire oublier les vides causés par des circonstances diverses (2).

Dans ce fonds, le plus riche de la Sarthe après ceux du Mans et de Solesmes, on admire de splendides spécimens de reliures des XVIIe et XVIIIe siècles, des éditions princeps,

(1) Bibliothèque du château de Louveciennes.

(2) Ces détails nous ont été très aimablement fournis par M. Henri Gaudin, chevalier de la légion d'honneur, bibliothécaire honoraire du Prytanée : nous le prions de vouloir bien agréer tous nos remerciements.

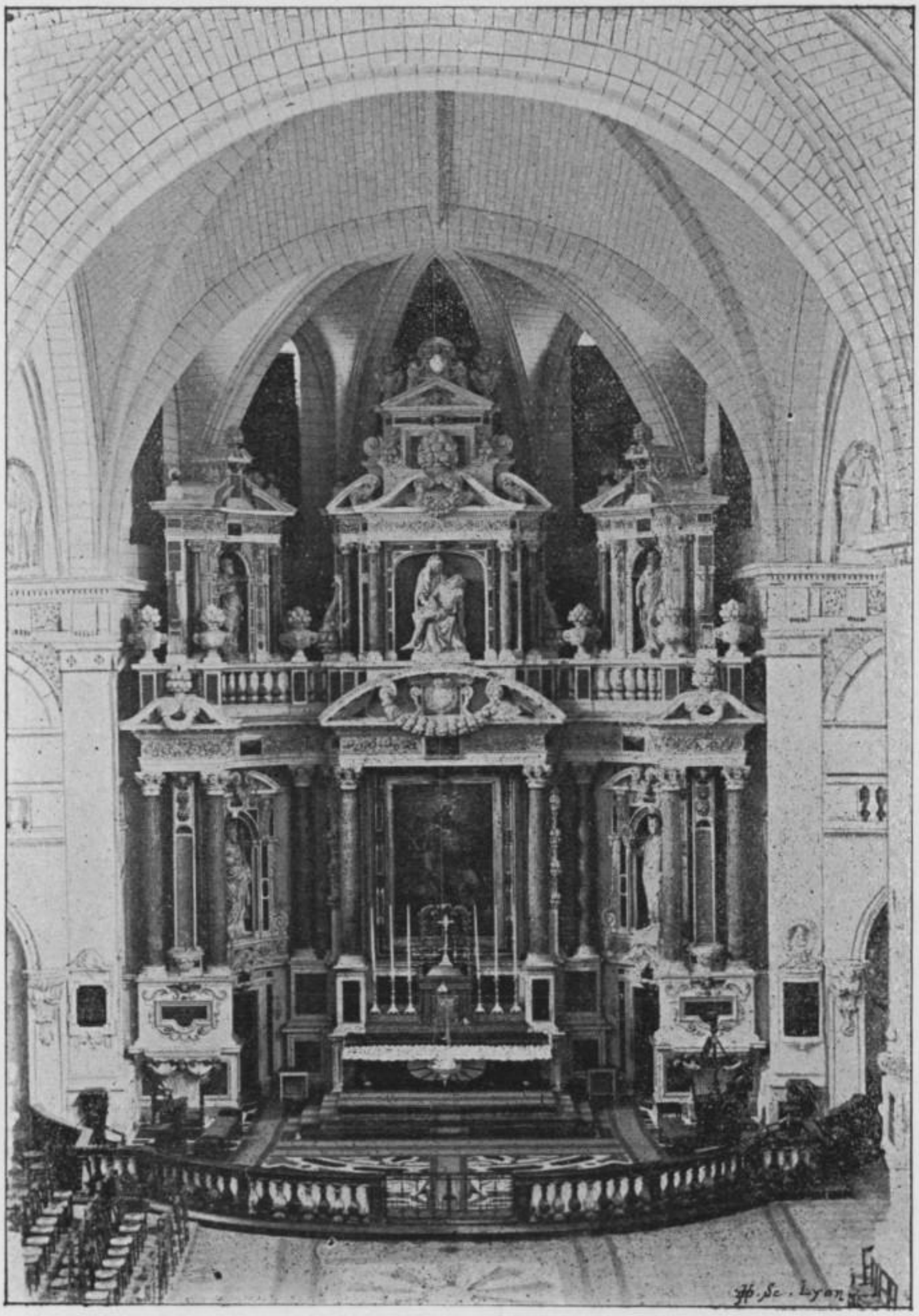

PRYTANÉE MILITAIRE DE LA FLÈCHE — ÉGLISE SAINT-LOUIS

(Cliché de M. A. du Masjambost.)

PRYTANÉE MILITAIRE DE LA FLÈCHE — ÉGLISE SAINT-LOUIS

(Cliché de M. A. du Masjambost.)

des incunables. Beaucoup de volumes et des mieux reliés étaient des prix décernés aux élèves et qui sont restés à La Flèche.

Un buste de Louis XVI en marbre blanc orne cette galerie ; il porte une devise qui fait allusion à l'installation des Doctrinaires :

Nobis alter Henricus
1780.

On conserve dans la bibliothèque l'épée de l'avant-dernier des Condé et celle du duc de Berry, autrefois placées dans la chapelle.

Tout auprès de la porte monumentale et de cette galerie, se dresse la tour de pierre de l'église, de forme octogonale, couronnée par un dôme et rattachée par sa base au chevet. Plus loin, au-delà de l'intersection du transept, s'élève la tour de bois qui est terminée par des lanternes à jour superposées.

Ce bel et grand édifice, placé sous le vocable de saint Louis, est un intéressant spécimen de l'architecture classique du XVII[e] siècle. Il en a gardé l'élégance somptueuse des formes et de l'ornementation.

La longueur de la chapelle est de cinquante-sept mètres, sa largeur de dix-neuf mètres. La nef est accompagnée de chapelles collatérales sur lesquelles s'ouvrent des tribunes ornées de balustrades. D'autres, de forme circulaire, sont établies à droite et à gauche du sanctuaire, dans le transept. Ces tribunes donnent une grande élégance à l'ensemble. Le chœur offre une riche ornementation dans le style prétenticux et surchargé du temps : le maître-autel d'ordre corinthien est orné de huit colonnes de marbre rouge. Le retable, formant avant-corps, est l'œuvre de Pierre Corbineau, architecte à Laval en 1633. Il porte un fronton circulaire dans lequel sont ménagées des niches que déparent des statues d'une facture très grossière.

La Révolution, qui a détruit tant de choses dans cette église, a respecté les quatre statues de Sarrazin, la *Force* et la *Justice,* la *Prudence* et la *Douceur*, qui gardaient les urnes funéraires où étaient déposés le cœur d'Henri IV et celui de la reine Marie de Médicis. Si les statues ont échappé au vandalisme révolutionnaire, il n'en est pas de même du dépôt royal confié à l'église Saint-Louis. Les deux cœurs furent brûlés en 1793 sur la place publique. Des cendres du bûcher, pieusement recueillies, remplacent dans leurs niches les reliques royales léguées à la vénération des Fléchois.

Le sanctuaire mérite l'attention par le dallage qui le décore, fait de marbres précieux. On remarque aussi la voûte de l'entrée principale de l'église supportée par des cariatides élégamment sculptées et d'une belle envolée.

Sous le charme de cette visite trop rapidement effectuée au gré de tous, nous quittons nos aimables hôtes pour nous diriger vers l'église Saint-Thomas, vieil édifice du XI^e^ siècle, restauré et transformé dans le style de transition. Le temps nous fait défaut pour visiter avec fruit cet antique monument fondé par Hélie de La Flèche et les moines de Saint-Aubin. La façade du bas de la nef, ou de l'entrée, date de cette époque ; elle appartient au XI^e^ le plus pur ; c'est un morceau presque unique dans son genre, avec un pignon moins élevé mais complètement défini dans le plus grand. Les ornements du portail présentent des détails caractéristiques : bâtons rompus, tores variés, têtes plates.

On retrouve la voûte romane sous les tribunes ; les chapiteaux sont intéressants. Le chœur et le sanctuaire sont bien conservés, les piliers qui soutiennent la voûte portent la marque du XII^e^ siècle dans leur base garnie de griffes et de pattes : ces piliers sont gracieux dans leur épaisseur.

L'autel moderne est très beau avec ses sept émaux anciens

et treize bas reliefs en cuivre doré représentant la *Transfiguration* et les douze apôtres.

La nef a subi d'importantes transformations; on y retrouve la belle ogive du XII[e] siècle qui ne jure pas trop avec les fenêtres romanes des bas-côtés. Les stalles du chœur présentent un certain intérêt. Dans la chapelle de la Vierge se trouve l'antique et vénérée statue de Notre-Dame du Chef du Pont. Le roi saint Louis est venu prier devant elle lors de son passage à La Flèche. Elle était alors placée dans la chapelle du Vieux Château bâti sur le Loir et à l'entrée du pont, d'où lui vient son nom.

Le temps nous manque encore pour voir de belles tapisseries commandées en 1624 par M. Jouye des Roches, représentant la Cène et le supplice de saint Pierre. Les archéologues et les artistes peuvent regretter qu'elles ne soient pas exposées dans l'église où elles seraient mieux garanties que nulle part ailleurs de toute injure.

M. l'abbé Calendini, notre aimable collègue et vicaire de Saint-Thomas, nous a fait les honneurs de son église. Nous ne pouvons que le remercier du talent avec lequel il a pu nous faire admirer en si peu de temps les beautés de ce vieil édifice.

M. le chanoine Rousseau, archiprêtre de La Flèche, retenu par la retraite ecclésiastique, nous avait fait exprimer tous ses regrets de ne pouvoir nous recevoir lui-même. Nous lui adressons nos plus respectueux remerciements.

En quittant Saint-Thomas, nous pensions à la flèche célèbre qui couronnait le clocher, flèche en partie dorée et haute de quatre-vingts pieds, que des groupes de chérubins semblaient porter au ciel. Elle datait comme l'église du XI[e] siècle ; un ouragan la renversa en 1725. Le clocher actuel est moderne.

L'heure nous rappelle à la gare ; cette première étape laisse d'agréables impressions et le désir de revoir une autre fois plus en détail les monuments d'une ville si hospi-

talière. Nous partons pour Le Lude, en suivant cette vallée du Loir si pittoresque, que dominent des côteaux agrestes. Enfin, sans avoir à regretter aucun cas d'insolation, nous arrivons vers midi au Lude. C'est là que nous allons tout d'abord chercher un repos bien mérité et reprendre des forces avant la visite impatiemment attendue du château de M. le marquis de Talhouet.

Là comme à La Flèche, quelques collègues nous rejoignent : M. le doyen et ses vicaires sont des nôtres. Nous sommes reçus à la gare par M. le Dr Candé, l'historiographe du Lude et le sympathique collègue qui sera tout à l'heure notre guide, après avoir été notre fourrier et nous avoir préparé à l'hôtellerie du Bœuf le déjeûner très bien réussi que nos estomacs réclament. L'hôtellier s'est mis en frais et, à la satisfaction de tous, a soutenu la réputation de sa maison. Le menu porte une charmante vignette du château : c'est une aimable attention de M. de Talhouët et nous lui faisons honneur.

Au dessert, M. Robert Triger, notre président, se lève et s'excuse de prendre la parole, alors que toutes les sources, même celle de l'éloquence, sont, nous dit-il, taries. Mais il nous montre de suite qu'il se trompait, car avec le charme habituel de sa parole, son à-propos et sa gaieté communicative, il a eu pour chacun et pour tous le mot aimable : pour nos hôtes, pour nos amis, pour ceux qui nous ont reçus et nous recevront tout à l'heure. Il charge M. l'aumônier du Prytanée de transmettre au commandant le reconnaissant souvenir des excursionnistes et il salue les représentants des Sociétés voisines. Notre président remercie aussi M. le Dr Candé qui a organisé ce banquet si réussi et il rappelle à bien juste titre que la réception gracieuse qui nous attend au château doit être attribuée en partie à l'intervention et aux bons offices de notre sympathique vice-président, le marquis de Beauchesne, cousin de l'aimable châtelain du Lude. Il n'oublie personne, que

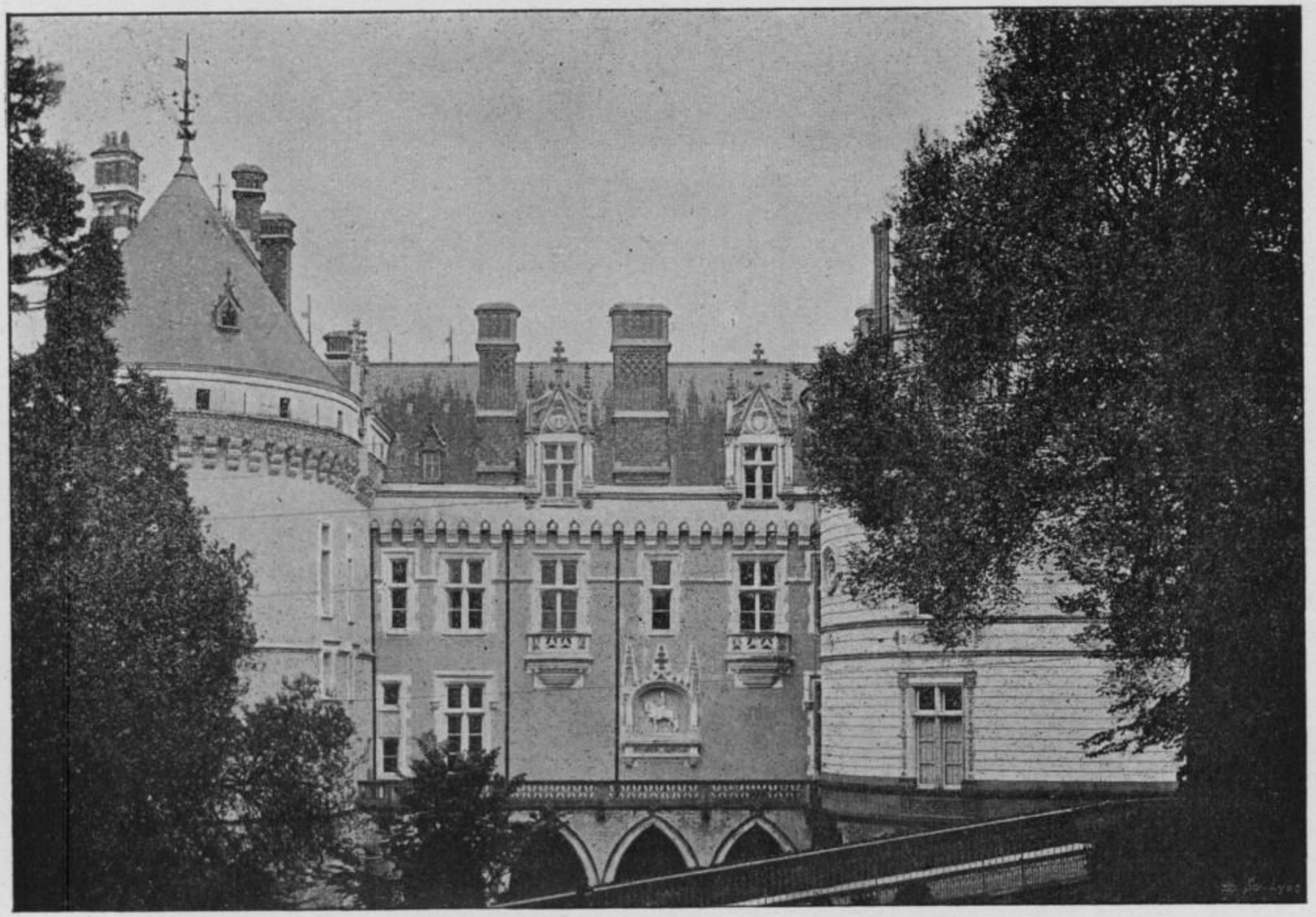

CHATEAU DU LUDE — FAÇADE LOUIS XII, DITE DE DAILLON

(Photographie de M. G. Charrière du Lude, communiquée par Mme la marquise de Talhouët.)

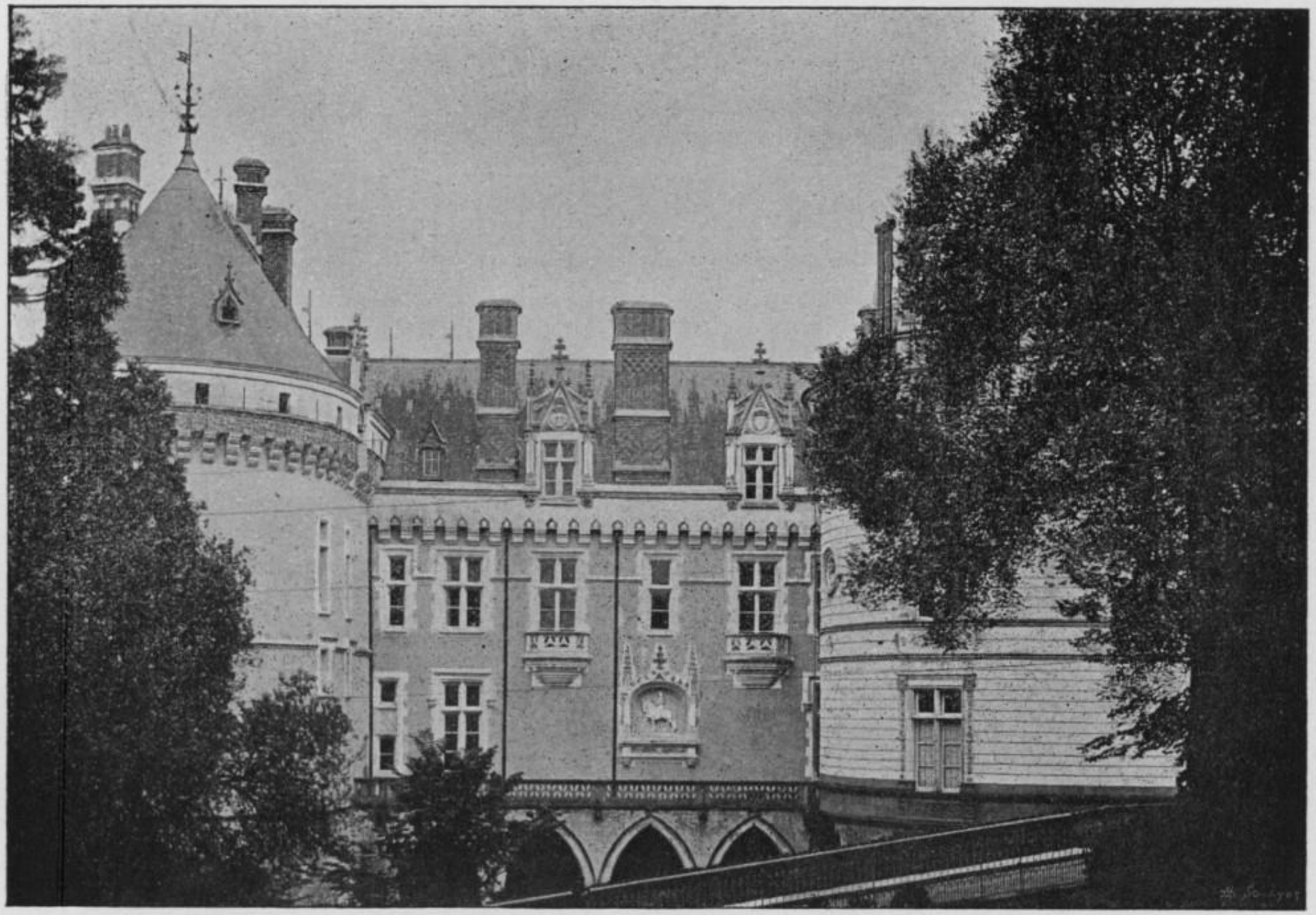

CHATEAU DU LUDE — FAÇADE LOUIS XII, DITE DE DAILLON

(Photographie de M. G. Charrière du Lude, communiquée par Mme la marquise de Talhouët.)

lui-même, qui comme toujours s'est dépensé plus que tout autre dans cette excursion charmante. Heureusement M. de Vaissière, un poete latin très distingué, réparera bientôt cet oubli en quelques mots, au nom de tous.

M. Moreau se lève ensuite et exprime les sentiments bien connus de nos confrères de la Mayenne. Après lui, M. le chanoine Urseau nous rappelle les anciens droits de l'Anjou sur Le Lude ; il ne veut en user que pour nous y souhaiter la bienvenue au nom de l'Anjou historique.

On quitte l'excellent hôtel de M. Pinetteau pour se diriger vers le château, but principal de notre excursion. En traversant la coquette petite ville du Lude, des maisons très anciennes attirent l'attention de nos collègues. Telle la maison Renaissance de Jehan Gendrot, maçon, qui avait en 1479 « la charge des œuvres » du sire du Lude.

Au détour de la rue du Vague, on arrive, comme par surprise, sur le château dont la masse imposante et superbe avance dans la ville comme un coin. C'est un émerveillement de voir sortir des fossés, presque à ses pieds, ses tours énormes et sa façade puissante. En même temps l'œil est captivé par la richesse des ornements et des détails, par les fenêtres et les hautes lucarnes, par les balcons ajourés et les terrasses.

On contourne la façade nord, dite façade Louis XII ; nous entrons et, après avoir franchi les anciens fossés, nous sommes reçus dans la grande galerie par M. le marquis et M^me^ la marquise de Talhouet.

C'est avec la grâce la plus exquise que les châtelains du Lude accueillent le Président et chacun des membres de notre Société, ayant un mot gracieux pour tous. Non contents de nous recevoir, ils offrent de nous guider dans la visite si complète que nous allons faire du château, conduits par nos hôtes, par M. le D^r^ Candé et par M. le comte des Monstiers-Mérinville.

Mais avant de parcourir cette princière demeure, disons quelques mots de son histoire et de ses seigneurs.

Les origines du château du Lude remontent à l'invasion des Normands. C'était au début une motte féodale, existant déjà au Xe siècle mais postérieure à l'agglomération qu'elle protégeait ; sur la limite de deux provinces, elle était un poste avancé de l'Anjou dont les comtes furent les premiers seigneurs. Cet ouvrage fut bientôt couronné d'un donjon qui défendait l'entrée de longs souterrains : Foulques Nerra y soutint un siège en 1027. Le Lude fut donné ensuite à un chevalier angevin qui en prit le nom, et cette châtellenie passa par alliance au XIe siècle dans la maison de Beaumont (1040 à 1253), puis dans celles de Brienne (1253 à 1378) et de Vendôme (1378 à 1457) (1).

L'ancien donjon était depuis longtemps devenu une citadelle considérable, défendue de tous côtés par un fossé très profond, et pourvue de tout ce qui est nécessaire à la garde d'une place. Un ouvrage avancé en forme d'éperon la protégeait du côté de la rivière du Loir, et la ville tout entière avec sa ceinture de retranchements la défendait du côté de l'entrée.

Aussi ce ne fut que par surprise que les Anglais, en 1425, purent s'emparer de cette place où ils mirent jusqu'à douze cents hommes de garnison. Deux ans après, en 1427, Ambroise de Loré, le célèbre capitaine manceau, la reprit grâce à ses grosses bombardes et à la valeur de ses troupes qui l'emportèrent d'assaut.

Reconstruit pendant la première période de la guerre de Cent Ans, antérieurement à 1370, le château du Lude eut

(1) M. le Dr Candé. ancien médecin de la marine, lauréat de plusieurs sociétés de géographie, et fixé au Lude par son mariage, a fait paraître dans la *Revue historique et archéologique du Maine* plusieurs articles très intéressants sur l'origine et sur l'histoire du château du Lude : notamment en 1893, *L'ancienne forteresse du Lude d'après un plan inédit* ; en 1889 *Les origines de la ville et du château du Lude* ; et *Les seigneurs du Lude.*

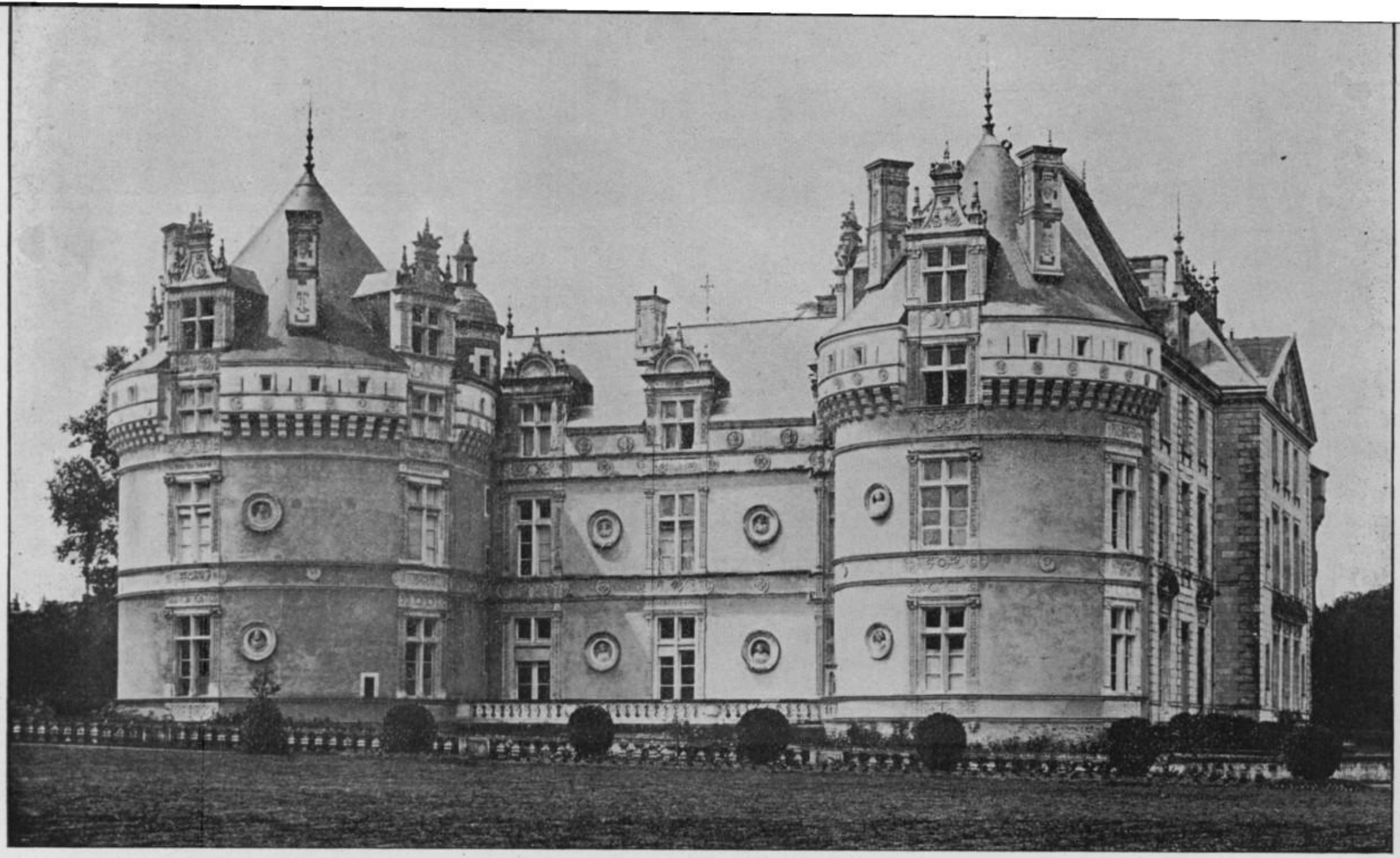

CHATEAU DU LUDE — FAÇADE RENAISSANCE

(Cliché de M. G. Fleury.)

fort à souffrir des sièges qu'il eut à soutenir et principalement de celui de 1427 ; les ravages de l'artillerie avaient été considérables et les Vendôme n'étaient pas en situation de le relever. Il aurait sans doute subi le sort de beaucoup de monuments du même genre, qui furent rasés ou abandonnés, si une nouvelle famille n'était entrée en possession de cette forteresse.

C'est en 1457 que Jehan Daillon, gendre de Jeanne de Vendôme, déjà propriétaire engagiste d'une partie de la terre du Lude, devint le seul possesseur de ce riche patrimoine. Pendant plus de deux siècles (de 1457 à 1685), les Daillon entreprirent la réfection du château qui, entre leurs mains, de forteresse féodale qu'elle était, devint la splendide habitation seigneuriale qui s'est conservée jusqu'à nous et qui est regardée comme l'un des plus beaux monuments de la Renaissance.

Un plan de l'ancienne forteresse retrouvé et publié par M. le Dr Candé, montre bien ce qu'était l'ancienne forteresse du Lude, quand les Daillon la reprirent.

Au lieu de relever l'ouvrage dans son entier, ils abandonnèrent l'éperon ; les substructions seules en furent conservées ainsi que celles des deux tours avancées. Aujourd'hui, ce massif forme l'emplacement de la belle terrasse, dite le parterre, qui s'avance jusque sur le Loir.

Les fossés furent maintenus, à l'exception du fossé Est, et convertis en allées toutes fleuries ; ils sont encore aux pieds des anciens remparts qui forment des terrasses superbes, alors que des galeries souterraines indiquent seules au visiteur le tracé de l'ancienne enceinte avancée.

On ne peut donc dire que les Daillon aient construit le château du Lude, mais ils l'ont restauré, et lui ont donné à un tel point le cachet de leur époque et de leur passage, qu'il peut paraître de prime abord être sorti tout entier de leurs mains.

Ils firent de la vieille forteresse une habitation somptueuse

et de grands seigneurs. Servis par des artistes et des sculpteurs de premier ordre, ils égayèrent les vieux murs par les ornements les plus gracieux et modifièrent les trois façades anciennes ; certaines parties, cependant, sont restées intactes ; les sous-sols, les cuisines, entre autres, ne semblent pas avoir subi de changement tout en recevant quelquefois une autre destination : telle la salle des gardes.

L'habitation des Daillon compte actuellement parmi les meilleurs monuments civils de son époque. Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour l'apprécier à sa juste valeur, que de reproduire quelques-unes des lignes très élogieuses que lui a consacrées M. Léon Palustre dans son ouvrage magistral *La Renaissance en France.*

« Le château du Lude offre encore aujourd'hui l'un des plus beaux spécimens de l'architecture du XVI^e^ siècle. Les tours d'un diamètre considérable sont ornées avec une rare élégance ; et comme la défense ne joue ici aucun rôle, on n'a pas craint d'interrompre les machicoulis au pied droit des fenêtres. Du reste ces dernières, de la base au faîte, forment en réalité un tout continu et les hautes parois se trouvent ainsi coupées verticalement par de grandes lignes d'une extrême richesse. Nous ne disons rien du double bandeau qui indique la séparation des étages, non plus que des médaillons à têtes saillantes si heureusement placés au milieu des surfaces planes ».

« Il ne reste plus dans l'ornementation aucune trace du moyen-âge, tout appartient à cette période gracieuse de la première Renaissance qui a semé d'arabesques les pilastres, décoré magnifiquement les allèges des fenêtres et découpé sur les toits de grandes et riches lucarnes ».

« Certes on trouverait difficilement quelque chose de plus élégant, et nous voudrions bien, pour notre part, connaître le nom de l'habile architecte qui, après avoir terminé, vers 1530, la demeure des Daillon, fut appelé à Vitré, où la

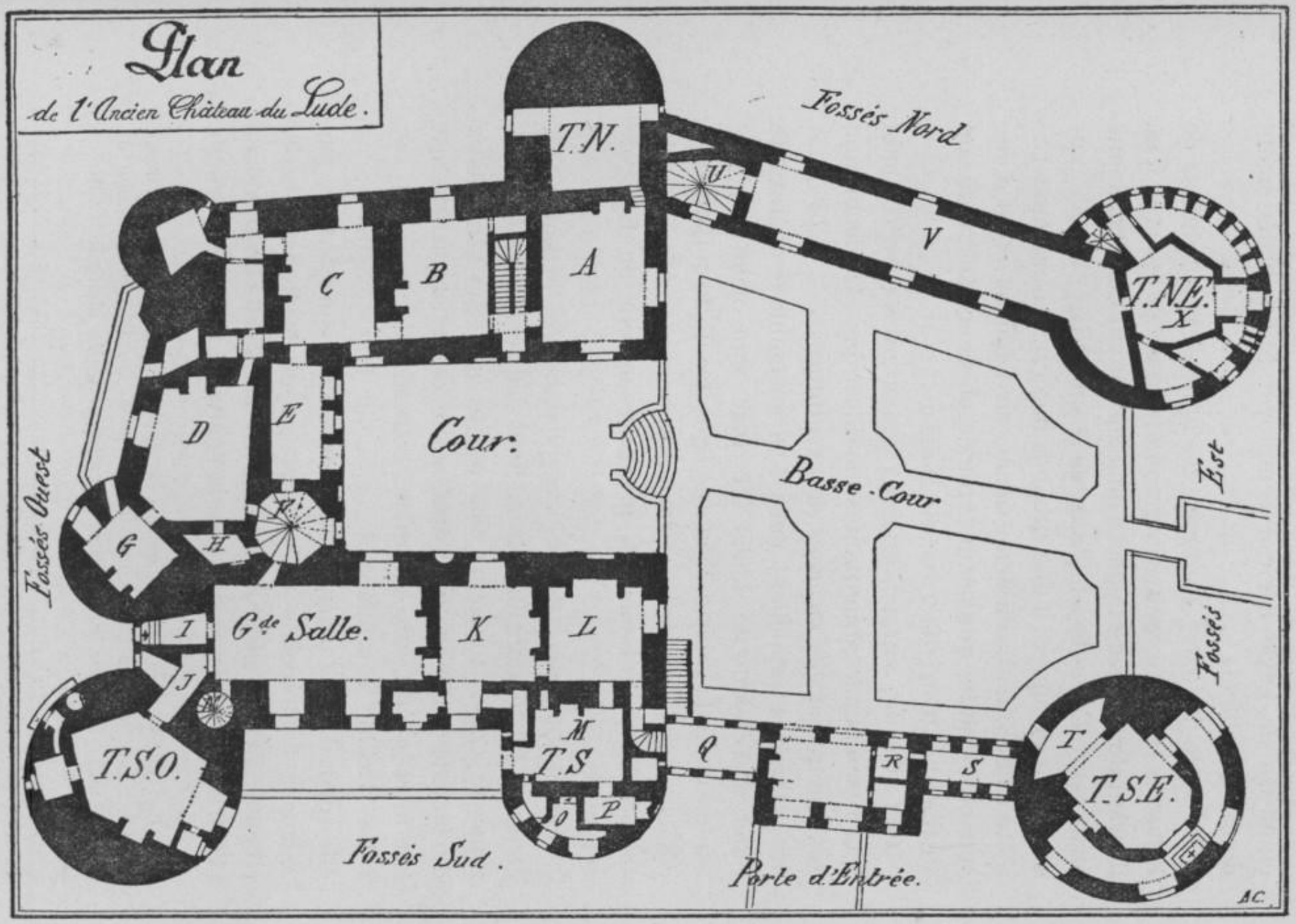

(Extrait de *L'Ancienne forteresse du Lude*, par M. le Dr Candé.)

comtesse de Laval désirait l'employer à l'embellissement de sa chapelle (1) ».

M. Léon Palustre consacre ces lignes à la façade dite de François Ier, qui regarde la grande terrasse et le parc ; il ne dit rien de la façade opposée qui date elle aussi de l'ancienne forteresse. Cette façade, dite de Louis XII, s'appuie sur deux tours d'angle ; l'une est ancienne (2), l'autre moderne a été édifiée, il y a un demi siècle, sur l'emplacement d'une autre plus petite qui s'était écroulée plusieurs fois, d'où son surnom populaire de *Tour du Diable*.

Cette façade, autrefois assez irrégulièrement percée, a subi tout récemment d'importantes modifications. La décoration des fenêtres et des lucarnes, les sculptures des balcons et des balustres rappellent dans leur ensemble le château de Blois, et l'époque de Louis XII. Dans une niche élégante au-dessus de la galerie, la statue équestre de Jean Daillon se détache sur la muraille ; c'est une heureuse évocation du célèbre favori de Louis XI, premier seigneur du Lude de son nom.

Son fils, Jacques de Daillon, chambellan de Louis XII, continua les travaux du château ; aussi le hérisson emblématique se voit-il plusieurs fois répété sur des piédestaux de la balustrade et fixe l'époque de cette façade qui est fort intéressante, quoique moins connue.

Les Daillon continuèrent d'embellir leur demeure ; mais elle sortit de leur maison sous Louis XIV pour entrer, par alliance, dans celles de Roquelaure et de Rohan-Chabot (1685 à 1751) ; puis par acquisition dans celle de Duvelaer (1751 à 1785). La marquise de la Vieuville, nièce du seigneur

(1) Les lettres que portent quatre cartouches sur le chambranle d'une fenêtre a gauche de la façade constituent peut-être le monogramme de l'artiste auquel est due le sculpture de cette partie du château. (Note de M. Léon Palustre).

(2) D'autres initiales E J, reliées par un cordon, et placées sur la frise de cette tour, indiquent vraisemblablement les initiales du seigneur qui l'a restaurée.

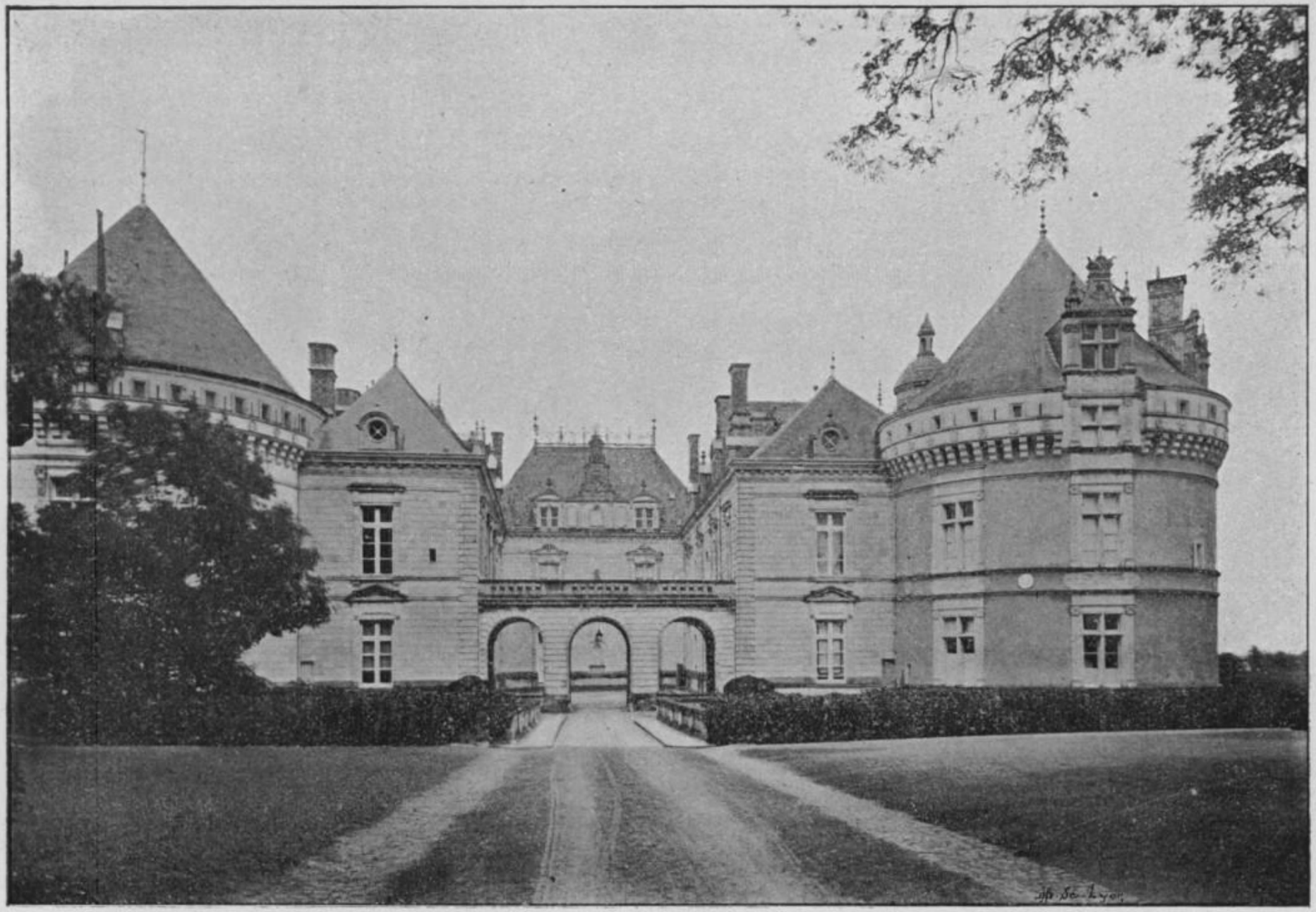

CHATEAU DU LUDE — FAÇADE D'ENTRÉE

(Clichés de MM. Corbin et Triconnet.)

Cliché de M. le Cte Amédée des Cars

CHATEAU DU LUDE

Imp. Berthaud, Paris

du Lude, en hérita alors et commença une série de travaux très importants dont la Révolution empêcha le complet achèvement.

Le château du Lude, qui avait conservé jusque-là le cachet de la Renaissance, fut profondément modifié. Ce fut la troisième phase de son existence. Une grande façade de style Louis XVI réunit les deux tours de l'ancienne entrée qui fut reportée à la façade opposée, la plus rapprochée de la ville. Un élégant portique remplaça la façade assez irrégulière qui s'étendait de la grosse tour François Ier à la plus petite sur la rue du Vague. Ce portique, précédé d'un pont, ouvrit la nouvelle entrée sur la cour intérieure de style Louis XIII.

Les travaux de la marquise de la Vieuville furent continués par les Talhouët qui, par mariage, devinrent en 1798 possesseurs de la terre du Lude. C'est ainsi que plusieurs parties toutes nouvelles du château appartiennent exclusivement à l'époque de Louis XVI. D'autres travaux abîmerent malheureusement les dispositions intérieures des salles de la Renaissance, masquant les peintures et les plafonds. Depuis cent ans, la famille de Talhouet, qui a constamment fait du Lude sa résidence favorite, fait travailler à son entretien et à sa restauration. En 1856, la tour du Diable reprise par le pied fut remplacée par une autre plus importante, semblable à celle de la façade François Ier qui lui fait vis-à-vis.

Le château offre ainsi une assez grande régularité, un quadrilatère flanqué de tours et s'ouvrant à l'entrée par un portique. Son propriétaire, dont le goût est très scrupuleux, s'attache de plus en plus à rendre à l'ancienne habitation des Daillon son cachet particulier et sa physionomie propre. Toutes les pièces de cette princière demeure, les unes après les autres, sont remises dans leur style

primitif (1). Magnifiquement meublée, entretenue à grands frais, elle reste, comme aux meilleurs temps de sa splendeur, le modèle des plus beaux châteaux de notre région.

Nous nous remémorons ce glorieux passé, tandis que Mme la marquise de Talhouet nous laisse admirer la galerie des Daillon. Là pourtant, nous sommes tout-à-fait chez elle, car c'est sur ses inspirations personnelles que cette pièce grandiose a été refaite dans le meilleur style du début du XVIe siècle, époque de Louis XII.

Jacques de Daillon, époux de Madeleine d'Illiers, *ce grand monsieur du Lude*, comme l'appelle Brantôme, était alors possesseur du château. Chambellan du roi, sénéchal d'Anjou, il était encore gouverneur de la Rochelle et de Fontarabie, se couvrit de gloire au siège de cette dernière ville et mourut en 1532 des suites de ses blessures.

Ses successeurs ont joui constamment jusque sous Louis XIV de la faveur royale. Leur histoire est glorieuse : braves capitaines, courtisans habiles, ils faisaient grande figure à la cour de France et s'alliaient aux maisons les plus illustres du royaume.

Les comtesses du Lude et leurs filles donnèrent, elles aussi, à leur nom un certain retentissement par leur caractère, leur esprit et leur beauté. Ce nom revient sous la plume de tous les historiens depuis Brantôme et Commines jusqu'à Mme de Sévigné et Saint-Simon.

La galerie dite des Daillon est de style sévère avec ses hautes boiseries, ses poutres peintes et sa cheminée monumentale qui porte l'écusson *d'azur à la croix engrêlée d'argent*. Sur les tentures, sur la porte massive de l'entrée, le chiffre des Daillon se répète. Au-dessous de la corniche, une très belle frise en pierre décorée et sculptée porte des grappes de raisin et des feuillages. Elle termine très heureusement la décoration des murs.

(1) Les travaux sont exécutés sous l'habile direction de M. Parent, architecte.

La cheminée, en pierre blanche, très finement sculptée et sobre d'ornement, ainsi qu'une grille ajourée rehaussée d'or, jettent une note claire dans cette galerie où, bien près de soixante personnes réunies, nous sommes à l'aise.

Quelques meubles de l'époque, un bahut du XIVe siècle, un grand coffre aux ornements gothiques et blasonné de Daillon achèvent la décoration de la pièce.

Nous avons dit que c'était une œuvre moderne : elle fait le plus grand honneur non seulement au goût de Mme de Talhouet qui a présidé à son arrangement, mais aux ouvriers du Lude qui ont travaillé le fer et le bois en véritables artistes.

Conduits par nos hôtes qui daignent nous en faire eux-mêmes les honneurs, nous continuons la visite du château.

A l'entrée de la galerie se trouve le vestibule nouvellement restauré, en pierre blanche ; les caissons de la voûte portent le chiffre des anciens seigneurs. Sur les murs, quatre grandes peintures de la Renaissance, des guerriers romains au coloris vigoureux qui ornaient autrefois les murs de la chambre d'Henri IV.

Au fond, un escalier de pierre occupe la moitié de la tour. Au départ de la rampe on remarque une très curieuse statue d'ange tenant droite une croix processionnelle. L'œuvre est en bronze finement ciselé. Elle porte la date de 1475 et le nom de l'artiste Jean Barbet, dit de Lyon. Les ailes abaissées sont traitées avec grâce. Les formes et les proportions indiquent facilement que cet *ange gardien du Lude*, haut d'un peu plus d'un mètre, devait être vu plus élevé. Cette statue ne semble cependant pas faite pour être placée au haut d'un toit, comme l'avancent certains auteurs (1), mais elle appartenait plutôt, et c'est l'opinion de M. Léon Palustre, à quelque sanctuaire dont elle pouvait

(1) Le musée de sculpture comparée au Trocadéro en donne un modelage sous la dénomination hasardée de « *Girouette du Lude.*

dominer la courtine dans une décoration d'ensemble (1).

Le vestibule conduit à la *Bibliothèque de la Tour*, dont la forme hémicirculaire offre un arrangement très heureux. Les voûtes disposées en éventail retombent dans la colonne centrale de la tour. Cette pièce est moderne mais elle est traitée dans le meilleur style.

Quelque vaste qu'elle soit, il eût été impossible d'y loger les 7,000 volumes qui sont rassemblés au château du Lude. Dans la bibliothèque de la tour sont les livres d'étude; dans une autre, dite la *Bibliothèque du Salon* et que nous visiterons tout à l'heure, se trouvent les ouvrages destinés plus particulièrement à distraire les hôtes des châtelains. Dans ce fonds très riche on remarque une fort belle édition d'Ovide et une autre du Nouveau Testament avec illustrations. Un livre d'heures attire particulièrement l'attention : c'est aussi une rareté bibliographique et un chef-d'œuvre d'enluminures comparable au célèbre *Missel de Nantes* de la bibliothèque du Mans. Ce manuscrit du XVI^e^ siècle a été fait pour Anne de Bastarnay, comtesse du Lude, dont il porte les armoiries accolées à celles de Daillon. Il est écrit sur vélin et enrichi de 49 miniatures sans compter les lettres peintes en or et couleurs. Les scènes représentées sont presque toutes empruntées au Nouveau Testament et à la vie des Saints (2).

La bibliothèque nous amène à parler des archives. Le cabinet des archives, qui n'est pas accessible aux profanes, contient de nombreux cartons d'une importance variable. Un inventaire sommaire en a été fait par M. David en

(1) L'ange du Lude a été étudié par M. L. Palustre dans un article publié par l'*Union historique et littéraire du Maine* en 1893 intitulé : *Un bronze du XV^e^ siècle au château du Lude*, et par M^gr^ Barbier de Montault. *Ibidem*, septembre 1893.

(2) Le docteur Candé a donné une description détaillée de ce livre d'heures dans un rapport présenté au Congrès bibliographique du Mans, 1894, intitulé *Les collections du château du Lude*.

1854 (1) et récemment par M. le Dr Candé (2). Les titres et manuscrits se rapportent principalement à l'histoire du Lude, d'autres à celle de plusieurs abbayes angevines.

Les pièces les plus importantes sont renfermées dans quatre cartons dont les dates vont de 1152 à 1697. Ces manuscrits, au nombre de 303, sont généralement en très bon état. Nous citerons parmi eux des lettres de commission de Charles VII et de Louis XI, puis des papiers de famille de la maison de Daillon tels qu'une bulle du pape Jules II pour René de Daillon, évêque de Luçon, en 1553. Le chartrier du Lude possédait autrefois une correspondance très précieuse du roi et de la reine avec Jean III et Guy de Daillon, successivement gouverneurs du Poitou de 1543 à 1585. On y trouvait des renseignements intéressants sur la période de la Réforme et des guerres de religion. Les originaux ont disparu, mais la copie par dom Housseau est aux Archives nationales. Enfin on y trouve des *cartes et plans* parmi lesquels le plan de l'ancienne forteresse publié par M. le Dr Candé.

La grande galerie ouvre sur les appartements de réception par une grille dont nous avons parlé. Elle conduit sur la façade du Loir construite sous Louis XVI par la marquise de la Vieuville. Toute cette partie du château a conservé le cachet et le style de sa construction.

De superbes boiseries blanches, aux ornements sculptés en plein bois, couvrent les murs : les hautes fenêtres, les grandes glaces encadrées dans la muraille, jettent le jour à profusion dans cette suite de salons élégants. Au dehors l'œil est captivé par un parterre aux fleurs éclatantes qui se déroule jusqu'au Loir.

La salle de billard possède des boiseries splendides d'un

(1) M. David est l'auteur d'un travail intitulé *Le château du Lude*, publié à Paris en 1854.

(2) Dr Candé. *Inventaire des archives du château du Lude*, dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, 1895.

dessin plein de grâce et de fini. Des portraits de plusieurs marquises de Talhouët couvrent les murs. Les toiles signées Kinson et Dubufe sont merveilleusement traitées. Le billard, un chef-d'œuvre de marqueterie de style Louis XVI, a été copié sur une table ayant appartenu à la reine Marie-Antoinette (1).

Le grand salon est un enchantement : de forme elliptique, très éclairé, avec ses jeux de glaces, la fraîcheur de ses tons, il offre un type parfait de suprême élégance. Une châtelaine d'il y a cent ans ne pouvait rêver cadre et décors plus gracieux. On se croirait dans quelque coin du « Petit Palais » de notre célèbre Exposition. Le meuble rouge et or est du plus pur style. Sur les consoles, sur les tables, rien qui ne soit un objet d'art ou un bijou. Énumérer tout ce qu'il contient serait impossible. Nous noterons cependant comme intéressant spécialement l'histoire du Lude des planches de miniatures presque toutes signées Isabey — un ami de la maison — des portraits de nombreux membres des familles de Talhouët, Roy et d'Uzès. On ne peut rien imaginer de plus délicat et de plus expressif que les traits si fins de la fille du comte Roy, plusieurs fois reproduits par le pinceau d'Isabey qui ne pouvait souhaiter plus gracieux modèle. Le portrait de la marquise de Talhouet, née des Monstiers-Mérinville, continue la série précieuse de ces ravissantes miniatures.

Sur une table le collier de l'ordre du Saint-Esprit, la plaque et le cordon bleu, des reliques de famille (2).

Sur les murs, deux toiles, des amours de l'école de Boucher ; puis sur un chevalet un petit tableau, une perle de Dickmans, qui a été baptisé en raison du souvenir qui

(1) Cette table historique est à Paris ; elle est la propriété de M. le marquis de Talhouet-Roy.

(2) Ces colliers et ces plaques qui retournaient anciennement au roi, grand maître de ses ordres, restèrent la propriété des titulaires apres la Révolution de 1830.

s'y rattache du nom de « Bague de fiançailles de la marquise de Talhouet ».

On quitte à regret ce salon vraiment princier : le *petit salon* lui succède. On y remarque un meuble en tapisserie au petit point de Beauvais, ainsi qu'un paravent très ancien représentant des scènes de la naissance de Notre-Seigneur, et sur les murs de bonnes toiles : un portrait de la duchesse du Lude, un autre de la comtesse de la Riboisière (1) par Prudhon, une grande toile de Wintherhalter, la comtesse de La Grange et la duchesse de Padoue (2).

Sur la même façade vient la chambre d'honneur qui termine les appartements Louis XVI. Elle donne accès à un cabinet ou oratoire situé dans la tour d'angle.

Cette dernière pièce est célèbre par les peintures allégoriques qui recouvrent les plafonds et les murs. Ces merveilles furent mises au jour en 1853, lors des grands travaux de restauration qui les firent découvrir sous un faux plafond. Elles appartiennent à l'École italienne et datent du XVI[e] siècle. Sur les murs ce sont des allégories qui représentent divers traits de la vie de Joseph, l'Arche de Noe et le Triomphe de la Chasteté (3). Le plafond voûté est couvert des plus fins détails d'ornementation. Au point de vue de l'art, ce chef-d'œuvre est caractéristique, mais il est tellement délicat que ni M. du Sommerard, ni M. Palustre, qui l'ont vu et admiré, n'ont osé se prononcer complètement (4). Il est facile de se se figurer en le voyant, ce que

(1) La comtesse de la Riboisière, née Roy, fille de l'ancien ministre des finances de la Restauration, et sœur de la marquise de Talhouet.

(2) Ces deux dames étaient sœurs de la marquise de Talhouet-Roy, née Honnorez.

(3) Une inscription moderne qui rappelle la découverte de ces peintures tend à faire croire qu'après la mort de Jacques de Daillon, tué à la bataille de Pavie, Madeleine d'Illiers, sa veuve, fit faire ces peintures pour léguer a la postérité le souvenir de sa fidélité conjugale.

(4) Les dimensions exigues de cette pièce n'ont jamais permis d'en faire une reproduction photographique satisfaisante.

devait être la décoration intérieure de ce château quand des artistes d'une telle valeur s'employaient à l'embellir.

On revient ici avec les Daillon dont la façade François Ier fut l'œuvre principale. L'ancienne forteresse se retrouve dans l'épaisseur des murs qui atteint en quelques endroits cinq mètres : aussi y a-t-on ménagé des couloirs, des escaliers, etc.

En retour sur la grande terrasse se rencontre *la bibliothèque* dite *du salon*. Elle possède une grande cheminée en pierre avec l'écusson de Daillon. Un beau panneau de tapisserie des Gobelins lui fait face. Les anciennes poutres retrouvées sous de faux plafonds ont repris leur décoration primitive.

A la place d'honneur, sur un piédestal de marbre de couleur, se voit la statue d'un cardinal. Ce morceau superbe de statuaire est signé M. A. Slodtz 1742. Mal identifié depuis longtemps, M. Léon Palustre lui a donné son nom véritable et a retrouvé le fil conducteur de sa venue au Lude. Il reproduit les traits d'un prélat, Henri Oswald de la Tour, dit le cardinal d'Auvergne, chevalier du Saint-Esprit dont il porte la croix sur le camail. Ce petit neveu de Turenne est né en 1671 et son mausolée par le même artiste est conservé dans la cathédrale de Vienne. Le buste qui fait aujourd'hui revivre son souvenir au Lude, fut exécuté à Rome. Le port de la tête est majestueux, on sent le grand seigneur dans cette figure de vieillard (1).

Le cardinal d'Auvergne évidemment n'appartient ni de près ni de loin à l'histoire du château. Sa présence s'explique par ce fait que le comte Roy, père d'une marquise de Talhouet, ayant vendu à Napoléon Ier la propriété de Navarre près d'Évreux, anciennement aux La Tour d'Auvergne, l'œuvre de Slodtz ne fut pas laissée au nouvel et impérial acquéreur.

(1) M. Léon Palustre a étudié ce buste dans la *Province du Maine*, 1894; *Un buste de Michel-Ange Slodtz au château du Lude.*

Plus loin c'est la grande salle à manger, restituée dernièrement dans ses dimensions primitives, et qui parait être l'ancienne grande salle de la forteresse. On y voit de belles boiseries de chêne, quelques meubles anciens, un immense panneau de tapisserie, des verdures du XVI^e^ siècle et une grande cheminée de pierre où dans les ornements se voit la salamandre de François I^er^.

Cette pièce très remarquable termine les appartements du rez-de-chaussée sur un escalier de pierre dont l'achèvement est prochain (1) et qui s'ouvre sur un vestibule. Comme l'autre qui lui fait vis-à-vis, il prend jour sur le portique de l'entrée.

Nous montons à l'étage supérieur pour visiter quelques-uns des appartements. Le cabinet de travail du marquis de Talhouet et la chambre d'Henri IV ont plus particulièrement conservé leur ancien style.

Dans le premier, de belles peintures sur bois décorent les lambris et les frises.

Dans la chambre où deux rois de France ont couché, se voient également de curieuses peintures, quelques très vieux meubles et des tapisseries. On y lit l'inscription suivante :

« HENRI IV A COUCHÉ DANS CETTE CHAMBRE LA VEILLE DU SACRE (*Fête-Dieu*) L'ANNÉE 1598, ET A ASSISTÉ A LA PROCESSION QUI FUT LA PREMIÈRE CÉRÉMONIE CATHOLIQUE OU IL SE TROUVA DEPUIS SA CONVERSION ».

Il est difficile d'admettre cette inscription dans son entier, car le bon roi était déjà converti depuis cinq ans ; mais l'erreur est de peu d'importance. Henri IV venait de faire, il y a 300 ans, le voyage que nous faisons aujourd'hui ; après

(1) Les travaux de sculpture de cet escalier, comme tous les autres modernes, sont dûs au ciseau très délicat de M. Gaullier du Mans et les peintures décoratives à M. Renouard.

un court séjour à La Flèche où les souvenirs de sa jeunesse l'avaient accueilli, il venait au Lude chez son compagnon d'armes, François de Daillon, *homme très plaisant*. Le séjour était gai, la chasse très agréable ,et dans un voisinage de cinq lieues, à Benne, se trouvait Gabrielle d'Estrée, alors toute puissante sur son cœur. Ce même jour de Fête-Dieu, il lui écrivait un billet fort joli accompagné des vers si connus de *Charmante Gabrielle.* Tout l'attirait donc sur ces bords du Loir où il s'en allait, lui écrivait-il, « aux prome-» noirs voir les lieux qui seront dignes de vous y sou-» haicter.... Je vous souhaicte partout où le devoir et le » destin me meinent ».

Le roi coucha deux nuits au Lude. Il ne devait pas y revenir : la mort de la *belle Gabrielle* survenue l'année suivante lui eut rappelé de trop tristes souvenirs !

Le roi Louis XIII y fit aussi un séjour et dans cette même chambre une autre inscription le rappelle :

« Louis XIII a couché dans cette chambre le 5 juin 1619 en allant en Touraine voir Marie de Médicis, sa mère, qui s'y étoit retirée ; d'ou elle alla a Angers, exciter une révolte qui fut appaisée en 1620 par la prise des Ponts-de-Cé, ou le Roy se trouvoit. Il étoit alors agé de dix-huit ans ».

Quelques souvenirs de ces deux rois, autographes et autres, sont conservés pieusement dans cette pièce désormais historique, que M. de Talhouët se propose de restaurer comme les autres parties anciennes.

Nous visitons plusieurs chambres voisines : une de style Louis XV, contient un curieux lit à dossier ; une autre de style Empire, des bronzes finement ciselés.

Cette dernière chambre possède, en outre, un grand tableau de Robert Lefevre qui reproduit en pied le futur

général de Talhouët (1), un héros de la Grande Armée, colonel de 24 ans, dans son uniforme de chasseur, la main dans celle d'une toute jeune fille, sa sœur (2). Cette toile charmante retient le regard par le sentiment de poésie qui se dégage de la puissance du coloris. On sent vivre ces deux jeunes gens, l'un tout couvert de sa gloire précoce (3), l'autre, sa sœur, dans tout l'éclat et la fraîcheur de sa jeunesse. Dans cette même pièce, assis dans la large embrasure de la fenêtre, ce même marquis de Talhouet, devenu grand officier de la légion d'honneur et pair de France, se plaisait à contempler le panorama superbe du parc et du Loir. Après une longue et glorieuse carrière c'est là qu'il aimait à évoquer ces souvenirs si simples et si touchants.

Le cadre de ce travail ne nous permet pas d'entrer dans le détail, ni même dans une rapide énumération de tous les meubles remarquables, presque tous anciens, qui sont répandus dans les appartements du château, non seulement dans les salons du rez-de-chaussée, mais dans ceux réservés aux hôtes et aux étrangers. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de souligner combien les temps sont changés depuis le XIVe siècle, où les vassaux du Lude étaient astreints de fournir le château « de coettes, tables, » tranchoirs, verres, pelles, trépieds, pichés », chaque fois que *Monseigneur* venait au Lude.

Du premier étage nous descendons directement dans les sous-sols où l'on retrouve intacte la disposition primi-

(1) Un portrait du marquis Frédéric-Auguste de Talhouet-Bonamour colonel du 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde par Horace Vernet (1818) figure au musée rétrospectif de l'Armée à l'Exposition de 1900.

(2) Mlle de Talhouet plus tard comtesse de la Grange.

(3) Agé seulement de 24 ans il reçut le brevet de colonel sur le champ de bataille de la Moscowa, où il enfonça un bataillon russe avec un seul escadron de chasseurs. Il hérita du Lude en 1814 de sa mère Élisabeth-Françoise de la Vieuville et y mourut en 1842.

tive des anciennes substructions du Moyen-Age. Bien que le cadre de ces cuisines immenses ait peu changé, bien que leur destination soit encore la même presque partout, on se rend compte cependant que quelques siècles se sont écoulés depuis leur construction. Une pièce de dimensions ordinaires et servant actuellement de décharge est l'ancienne salle des gardes d'où l'on surveillait l'entrée du château.

Ces sous-sols si curieux, résistant aux bouleversements des siècles et aux transformations des habitations, nous rappelaient ceux du château de Varennes que nous visitions il y a deux ans.

Nous descendons encore, et dans l'étage inférieur des caves nous nous trouvons au niveau du fond des fossés. On ne pourrait admettre en conséquence qu'ils dussent recevoir de l'eau.

Sortant dans ces fossés, nous avançons jusqu'à l'entrée des longs souterrains qui défendaient le front Est, et que M. le marquis de Talhouet avait fait éclairer pour notre visite.

Ces souterrains, dans lesquels on descendait jadis de la basse-cour par un escalier actuellement bouché, s'étendent dans deux directions perpendiculaires, et servent de couloirs (1) pour arriver à un poste voûté, ou salle des gardes qui constitue actuellement une des parties les plus intéressantes de l'ancienne forteresse. En forme de crypte, de 8m de diamètre, il s'ouvrait dans la tour avancée N.-E. et flanquait les fossés. Une porte de sortie était ménagée dans l'épaisseur du mur et pouvait livrer passage à un homme armé. Nous avons dit que le fossé Est avait été comblé il y a fort longtemps.

Outre le mérite de leur antiquité, les souterrains du Lude ont le grand intérêt de faire comprendre sur place aux

(1) Un de ces couloirs a 2m de largeur et 36m de longueur, l'autre n'a qu'un mètre de largeur et 35m de longueur.

visiteurs le système défensif de la citadelle féodale. Si les avancées et l'éperon ont été rasés au niveau du sol de l'esplanade, les fossés subsistent tels qu'ils étaient autrefois, avec une profondeur moyenne de près de neuf mètres et une largeur très variable qui atteint parfois vingt-neuf mètres. On comprend en les voyant tout ce qu'il fallut à Ambroise de Loré de courage et d'audace pour tenter

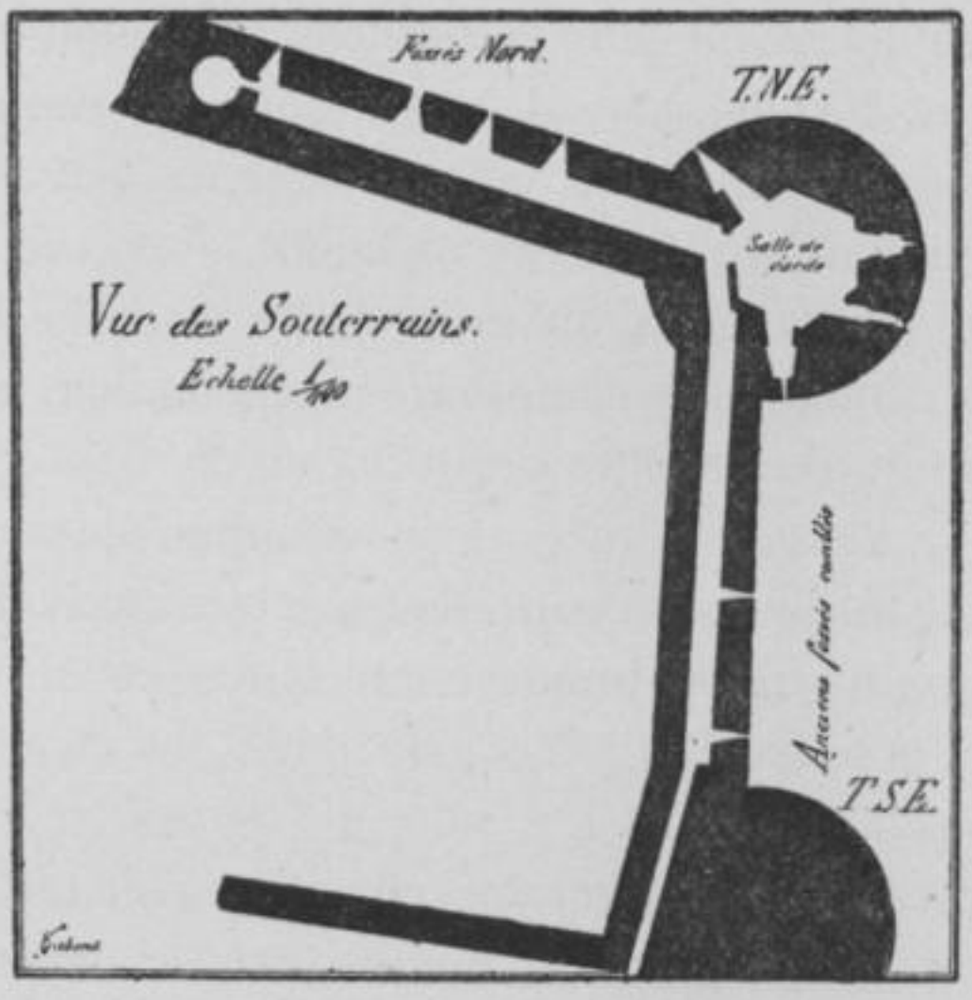

l'assaut d'une place si bien défendue ; et les festons de verdure, qui décorent actuellement les revêtements de pierre de ces remparts toujours debout, semblent former les palmes glorieuses de ce magnifique fait d'armes !

Nous remontons par l'ancienne poterne et après avoir admiré la façade célèbre du parc, nous jetons un rapide coup d'œil sur la grande terrasse restaurée à la fin du XVI[e] siècle par Timoléon de Daillon (1) et sur le merveilleux paysage qui se déroule à ses pieds. Elle se prolonge sur

(1) Le chiffre de Timoléon de Daillon se voit sur le piédestal d'un ancien cadran solaire.

une longueur de deux cents mètres, dominant un jardin bas converti en un ravissant parterre de fleurs. Le Loir coule ses eaux limpides au milieu des arbres du parc et des prairies verdoyantes qui reposent la vue.

En bordure des allées, deux vases de marbre magnifiques, datant du grand siècle, se dressent sur des socles élevés : des détails fort délicats rehaussent leur forme gracieuse. Au fond de la perspective, à l'angle de la grande terrasse, on aperçoit, se détachant dans la verdure, le groupe bien connu d'Hercule et d'Antée. Ces deux lutteurs, étroitement enlacés, sont une vigoureuse composition de Barthélemy de Mello, sculpteur du Brabant espagnol. Les initiales B M se voient sur la base du groupe qui avait été longtemps attribué à Mongendre sculpteur manceau. On a pu dire avec raison que ce marbre serait digne de figurer dans les bosquets de Versailles ou sous les ombrages des Tuileries.

En avançant dans le parc, le spectacle du château est merveilleux. Sa masse imposante s'élance de la verdure et des fleurs, et le soleil qui se joue dans ses ornements lui donne un éclatant relief.

Nous y retournons prendre congé des châtelains si gracieux, qui pendant plusieurs heures, trop courtes, nous ont fait goûter des joies vraiment artistiques. Ceux d'entre nous qui ne connaissaient pas Le Lude restaient émerveillés de tant de splendeurs, ceux qui l'avaient déjà visité admiraient le goût scrupuleux avec lequel on rend à cet édifice princier son caractère primitif. Dans les restaurations dernières, en effet, les transformations modernes passent inaperçues et, pour les archéologues, le château des Daillon reste dans son entier un monument d'étude d'un haut intérét.

Mme la marquise de Talhouët nous fait encore une fois l'honneur de nous recevoir dans la salle à manger où un lunch nous est offert avec la plus charmante amabilité.

Nous y avons reconnu les hautes traditions d'hospitalité qui s'exercent dans cette famille depuis un siècle.

Tous les excursionnistes ont emporté de cette visite si instructive un souvenir reconnaissant et charmé. En leur nom et au nom de notre Société qui s'honore de compter M. le marquis de Talhouet parmi ses membres, nous le prions, ainsi que Mme la marquise de Talhouet, de vouloir bien agréer l'expression de nos respectueux remerciements pour l'accueil plein de sympathie qu'ils nous ont ménagé.

L'heure du départ ramène à la gare le plus grand nombre de nos collègues qui regagnent Le Mans : d'autres moins pressés vont chercher dans les ombrages du parc une fraîcheur relative. Et chacun reportait le mérite de cette journée si bien remplie à notre sympathique président, M. Robert Triger, qui sait nous faire ouvrir toutes les portes, ainsi qu'à MM. de Beauchesne et Candé qui l'ont secondé de leur précieuse collaboration.

Malgré les fatigues d'une chaleur exceptionnelle et d'un soleil implacable, le programme de cette excursion a pu s'effectuer à la satisfaction de tous. Lorsque vint l'heure de la dislocation, c'était avec un sincère regret que chacun de nous serrait la main des collègues éloignés, que la bonne fortune de ces réunions nous fait connaître et apprécier toujours davantage, et c'était avec une fierté bien douce que nous les entendions vanter à leur mérite ces deux jolies villes qui font partie de notre patrimoine artistique, La Flèche et Le Lude (1).

RAOUL DE LINIÈRE.

(1) Ont pris part à l'excursion du 25 juillet :

MM. Robert Triger, *président*, le marquis de Beauchesne, *vice-président*, Édouard de Lorière, *secrétaire*, Louis Brière et Albert Mautouchet, *membres du Bureau de la Société historique et archéologique du Maine.*

MM. E. Moreau, *président*, Dubel, Grosse-Duperon, Laurain, L. de

Lorière, *membres de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.*

M. le chanoine Urseau, *correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*, à Angers.

M. Descoutures, *membre de la Société archéologique de l'Orne.*

MM. Paul Brindeau, ancien archiviste, l'abbé Calendini, le docteur Candé, le marquis et le comte des Cars, A. Crétois, Dejault-Martiniere, G. Fleury, Gasnos, Henri Gasnos, Xavier Gasnos, Henri Gaudin, bibliothécaire honoraire du Prytanée, de Gayffier, Gehard, Giraud, le docteur Gougaud, de Grandval, président du Cercle de l'Union, Guerrier, architecte, F. Hucher, conservateur du musée archéologique du Mans, de Lamandé, Lhermitte, archiviste de la Sarthe, Raoul de Linière, A. de Montalembert, Montmarcher, l'abbé Morancé, cure de Saint-Louis du Prytanée, Ch. Morancé et son fils, l'abbé Patard, Ricordeau, architecte, Roquet, de Rugy, Saillant, de Saint-Denis, Triconnet, de Tugny, E. de Vaissiere, ancien sous-préfet, G. de Vaissière, le vicomte de Vannoise, l'abbe Vérité, M. le doyen et M. le vicaire du Lude.

APPENDICE

L'ancienne vue du Collège royal de La Flèche en 1784, reproduite dans cet article, forme l'entête d'un prospectus de l'établissement, imprimé à La Flèche, par Louis-Ignace de La Fosse, en 1784 (un placard in-folio).

Au-dessous de la gravure se lit la légende suivante :

PLAN DES BATIMENTS ET PARC DU COLLÉGE ROYAL DE LA FLÈCHE EN ANJOU, FONDÉ PAR HENRY LE GRAND ET DONNÉ PAR LOUIS XVI AUX PP. DE LA DOCTRINE CHRÉTIENE.

A. Chapelle dédiée à S[t] Louis, qui possède le précieux dépôt des cœurs d'Henri IV et de Marie de Médicis. — *B*. Porte royale. — *C*. Porte du Pensionat. — *D*. Réservoir où sont amenées les eaux de la Fontaine des Sas par un aqueduc de 510 toises de longueur et une conduite de tuiaux de fonte de 880 toises. Ces eaux sont distribuées dans les cuisines, crédences, lave-mains, boulangerie, lavoirs, bains, infirmerie et buanderie, ainsi qu'à la fontaine publique de la ville. — *E*. Cour des Classes. — *F*. Cour du Pensionat. — *G*. Basse-Cour. — *H*. Cour des offices. — *J*. Pavillon de la Cour Royale. — *K*. Bibliothèque. — *L*. Salle des Exercices. — *M*. Gallerie de Peintures. — *N*. Cour Royale. — *O*. Ponts. — *P*. Moulin. — *Q*. Manège. — *R*. Canal de la rivière du Loir. — *S*. Jardin potager. — *T*. Bassin avec jet d'eau. — *V*. Jeu de paulme. — *X*. Parc des Pensionaires. — *Y*. Le fort Henry. — *Z*. Grand Parc.

1. Serre. — 2. Parterres. — 3. Perspectives. — 4. Buanderie. — 5. Sechoirs couverts. — 6. Parc de la Buanderie. — 7. Fontaines. — 8. Porterie. — 9. Pré. — 10. Fosses d'eau vive.

Le texte du prospectus a pour titre : *Règlemens de la pension du Collége royal de La Flèche.*

Nous y relevons, entre autres détails, que le prix de la pension était alors de 700 livres, que les élèves devaient être âgés de moins de douze ans à leur entrée, et qu'ils n'avaient ni sorties ni vacances dans le cours de l'année.

LA

CHAMBRE DE HENRI IV

AU CHATEAU DE LA TOURNERIE

Tout château de quelque renom doit posséder sa chambre de Henri IV ; le château de La Tournerie est de ce nombre. Mais l'archéologie, l'histoire et la légende sont rarement d'accord sur l'authenticité de pareille attribution, à La Tournerie, comme à Cherperrine (1), etc.

La Tournerie était un gentil manoir, perdu sur la lisière de la forêt de Perseigne, dans la paroisse de Louzes (2). Élevé sur un ilôt, au milieu d'une vaste douve, il se composait d'un grand corps de bâtiment flanqué à ses deux extrémités de pavillons d'angle ; en avant deux pavillons carrés, avec étages, étaient construits sur le bord de la douve et reliés par une galerie avec balustres et porche central orné de pilastres cannelés. Dans les parties basses de ces deux pavillons, des meurtrières étaient ménagées pour défendre l'entrée du pont. De ces deux derniers pavillons l'un a été détruit par un incendie, et l'autre tombe en ruines, avec sa

(1) Le château actuel de Cherperrine, dans la commune d'Origny-le-Roux (Orne), a été construit entre 1728 et 1747, par Abraham Perrenc de Moras. Cf. Mte de la Jonquière. *La propriété dans le Perche. La terre de Cherperrine*, dans la *Revue de l'Orne*, 1885, tome IV, p. 161.

(2) Commune du canton de La Fresnaye, arrondissement de Mamers.

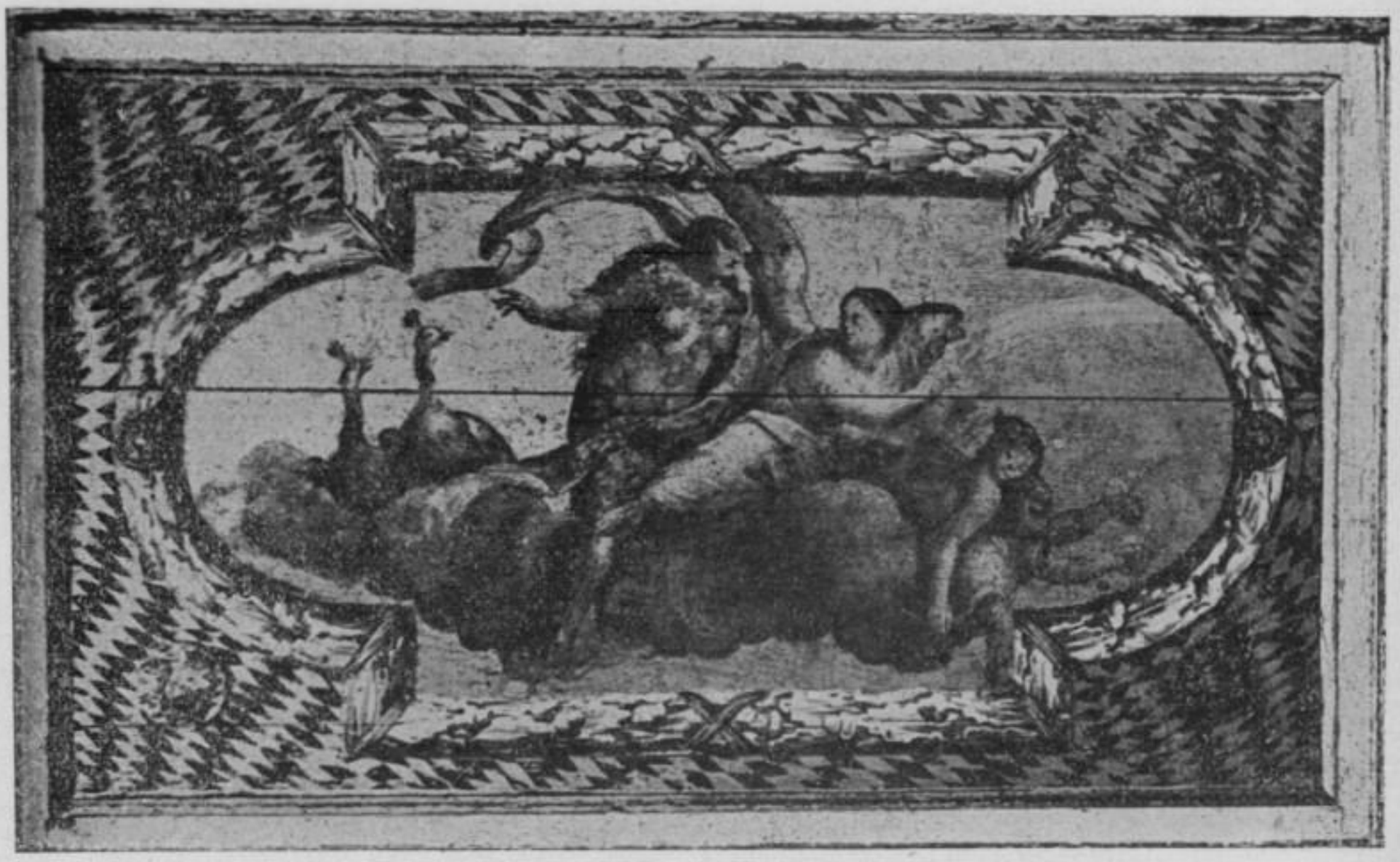

A

E *D*

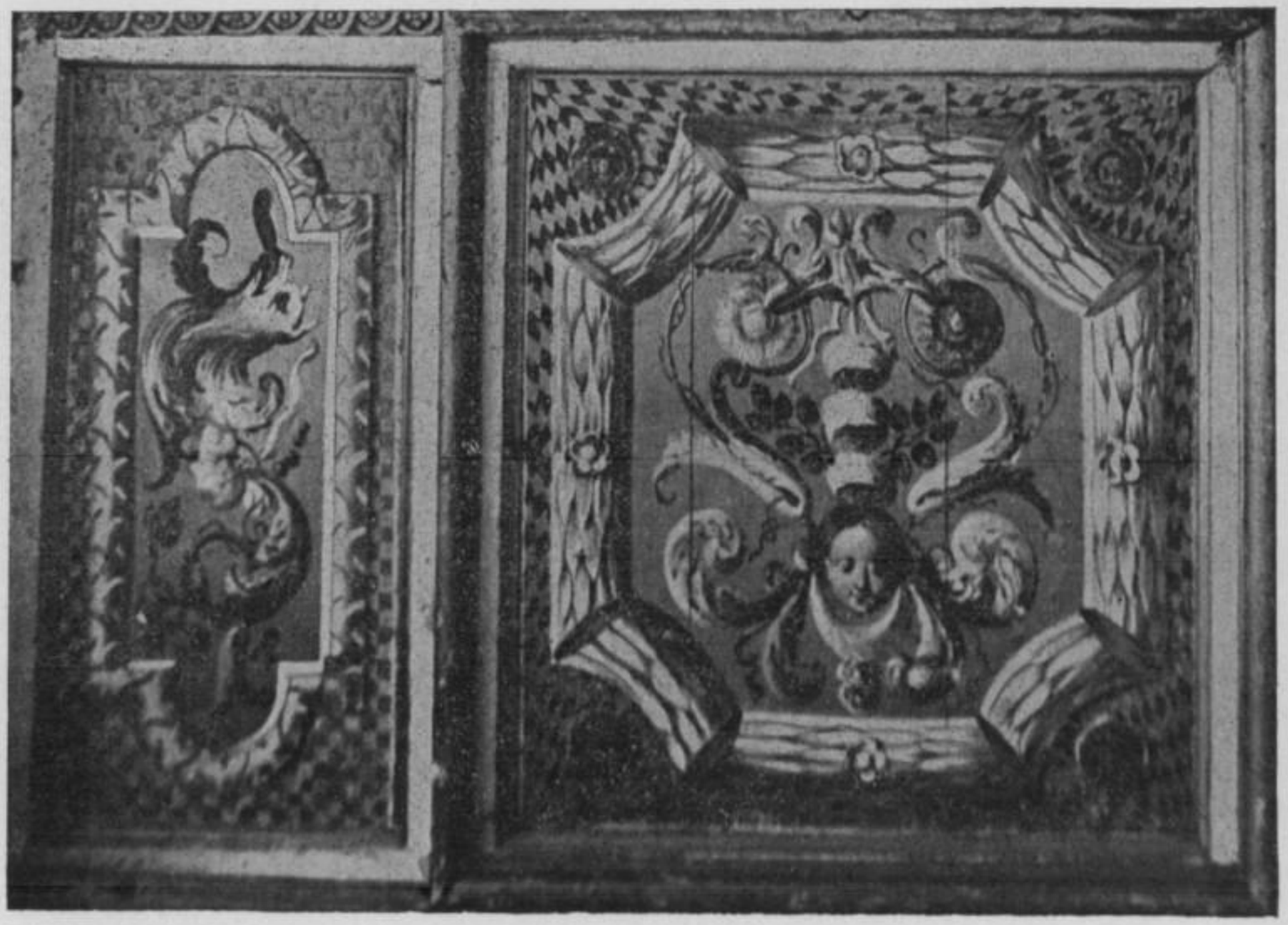

CHATEAU DE LA TOURNERIE

Plafond. — Détails des caissons *A*, *D*, *E*.

C

F

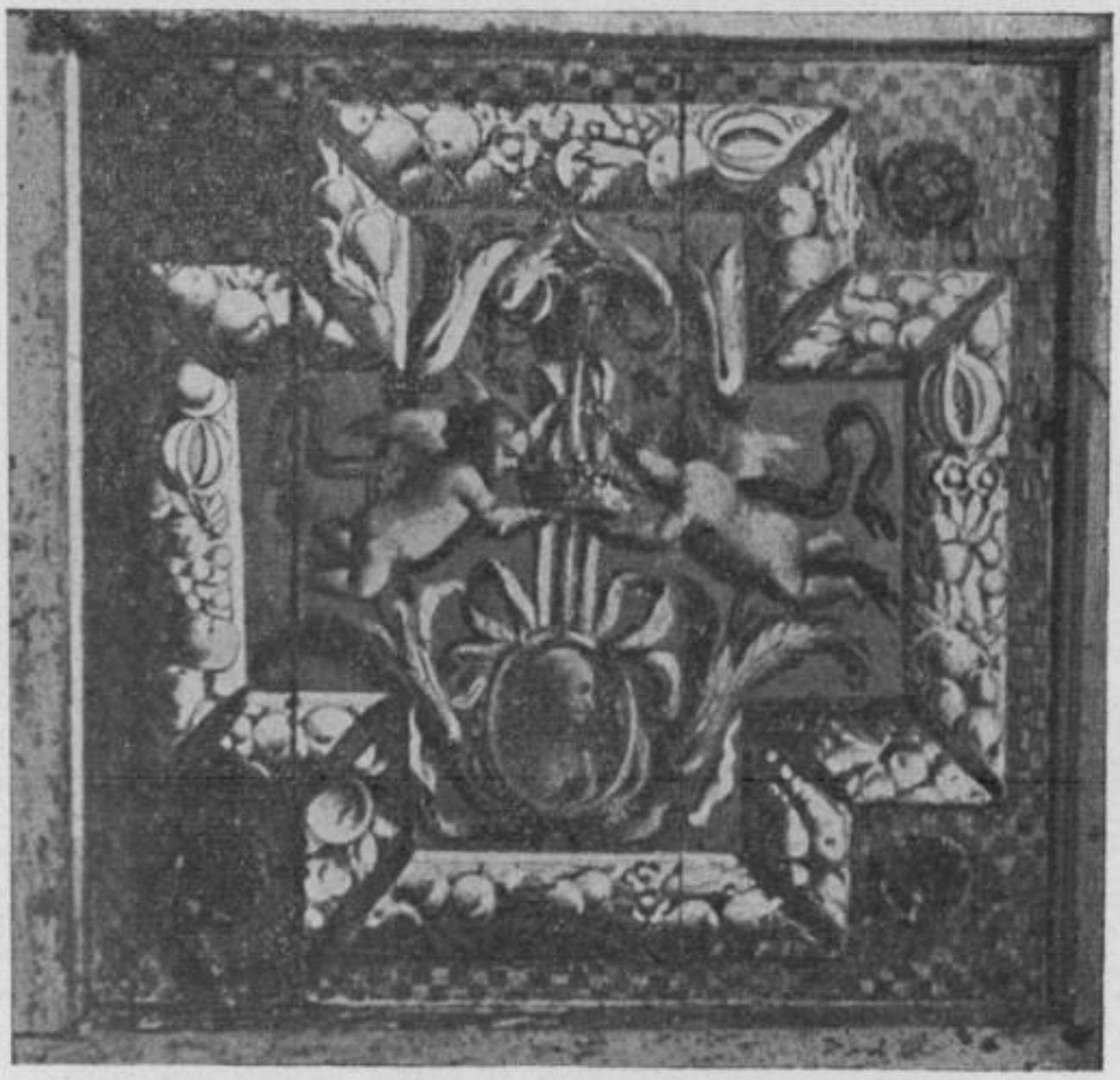

CHATEAU DE LA TOURNERIE

Plafond. — Détails des caissons, *C*, *F*.

toiture et ses planchers effondrés (1). Ce n'est pas une construction d'une seule époque, mais le résultat d'agrandissements et d'embellissements successifs (2) dûs aux nombreux propriétaires qui l'ont habitée pendant deux siècles et demi, avant la Révolution ; car depuis cette date le château a été tranformé en ferme et n'a plus gardé de son ancienne splendeur qu'un bel escalier en pierre et la chambre de Henri IV, qui n'a pas été respectée par le vandalisme moderne, auquel s'est ajouté l'effet funeste du temps et des saisons.

Le 17 janvier 1562, Gilles de Saint-Denis et sa femme Marguerite de Pillois, habitaient le château de La Tournerie (3) qu'ils laissèrent plus tard à leur fils, René de Saint-Denis, sieur de Hertré, le vaillant capitaine de Henri IV, dont les services furent reconnus par l'érection de la baronnie de Hertré. En 1600, Odet de Saint-Denis, fils de René, était propriétaire de La Tournerie ; il épousa Jeanne de Tournemine dont il eut une fille unique, Marthe. Celle-ci fut mariée à Hercule-François de Boyséon, gouverneur des ville et château de Morlaix, à qui elle apporta le domaine de La Tournerie. Alexandre Sévin acheta La Tournerie du comte de Boyséon le 2 mai 1682, et la revendit le 9 juin 1694 à Jean-Baptiste Le Jariel (4). Plus tard se succédèrent J.-B.

(1) C'est dans ce pavillon que se trouvait la chapelle. M. de La Sicotière dans le *Maine et l'Anjou*, article de La Tournerie, gratifie cette chapelle du titre de Prêche, l'attribuant probablement à de Hertré. Mais c'est une erreur, car cette chapelle fut fondée par Alexandre Sévin et Charlotte-Marie Le Meusnier. En effet on lit dans l'acte de vente de la Tournerie qu'il est fait réserve « de la moitié du moulin de Saint-Paul, en la paroisse de Saint-Paul, que lesd. seigneur et dame Sévin déclarent avoir délaisse et abandonné pour partie de la fondation par eux faite de la chapelle de la Tournerie ». Les seigneurs de la Tournerie avaient le droit de présentation et de destitution du chapelain de cette chapelle. Archives de la Sarthe, E 311, dossier 3. Vente de la Tournerie.

(2) Sur l'une des cheminées on lit la date de 1704.

(3) Actes du tabellionnage d'Alençon.

(4) Cette vente eut lieu pour le prix de cent mille livres ; elle comprenait « la chastellenie de la Tournerie au Maine, chasteau, basse-cour et autres bastiments en dépendans, ensemble les seigneuries des

Chevalier (1), Claude Leblanc, secrétaire d'état de la guerre sous la Régence (2), et Bersin son neveu, dont la fille Angélique épousa, le 15 mars 1746, le marquis de Crussol d'Amboise. Ce fut sur la marquise de Crussol, morte sur l'échafaud, que la terre de La Tournerie fut confisquée révolutionnairement.

Sous ces nombreux propriétaires La Tournerie eut des fortunes diverses. Gilles de Saint-Denis forma le domaine par des acquisitions successives ainsi que son fils René, qui obtint de Henri IV l'érection de La Tournerie en seigneurie, comme il avait obtenu auparavant l'érection de la baronnie de Hertré. C'est à lui probablement qu'est dû le développement des constructions ; car sous Gilles le bâtiment central devait seul exister, et René laissa à son fils Odet un château au milieu d'un beau domaine. Nous attribuons l'ensemble de cette construction à René de Saint-

paroisses de Louzes, Roullée, Blèves, Saint-Rémy-du-Plain, Sonnes, droit de prévosté et autres, érection d'officiers, haute, moyenne et basse justice desd. paroisses, cens, rentes foncières et seigneuriales » et les terres, bois, prés et fermes qui en dépendaient, avec leur mobilier, « lad. châtellenie, terre, seigneurie de la Tournerie et dépendances appartenant aud. seigneur et dame Sévin de leur conquest et acquises par luy seigneur Sévin et Jullien Lunel, seigneur des Essarts, et autres lieux, fondé de procuration de Messire Hercule-François, chef de nom et d'armes, comte de Boiseon, par contrat passé devant Guillaume Luce, notaire royal à Mamers, le second may mil six cent quatre-vingt-deux, ratifié par ledit seigneur de Boiséon par acte passé devant Le Breton et Le Roux, notaires royaux à Morlaix, le onze du mois de may, déposée pour minute à Carnot, notaire a Paris, le onze juillet mil six cent quatre-vingt-trois, auquel seigneur de Boiséon les dites choses vendues appartenaient de ses propres, en conséquence de laquelle acquisition led. seigneur et dame Sévin ont fait faire le droit volontaire entre eux et s'en sont rendus adjudicataires en la justice de Mamers, baronnie de Sonnois, le vingt-un décembre audit an mil six cent quatre-vingt-deux, le tout en fief et relevant de Sa Majesté à cause de son duché de Beaumont et baronnie de Sonnois. ... ». Archives de la Sarthe, E 311, dossier 3.

(1) 1701. Inventaire des Archives de la Sarthe. t. I, p. 233, G.G.

(2) Archives de la Sarthe, E, 310, 311.

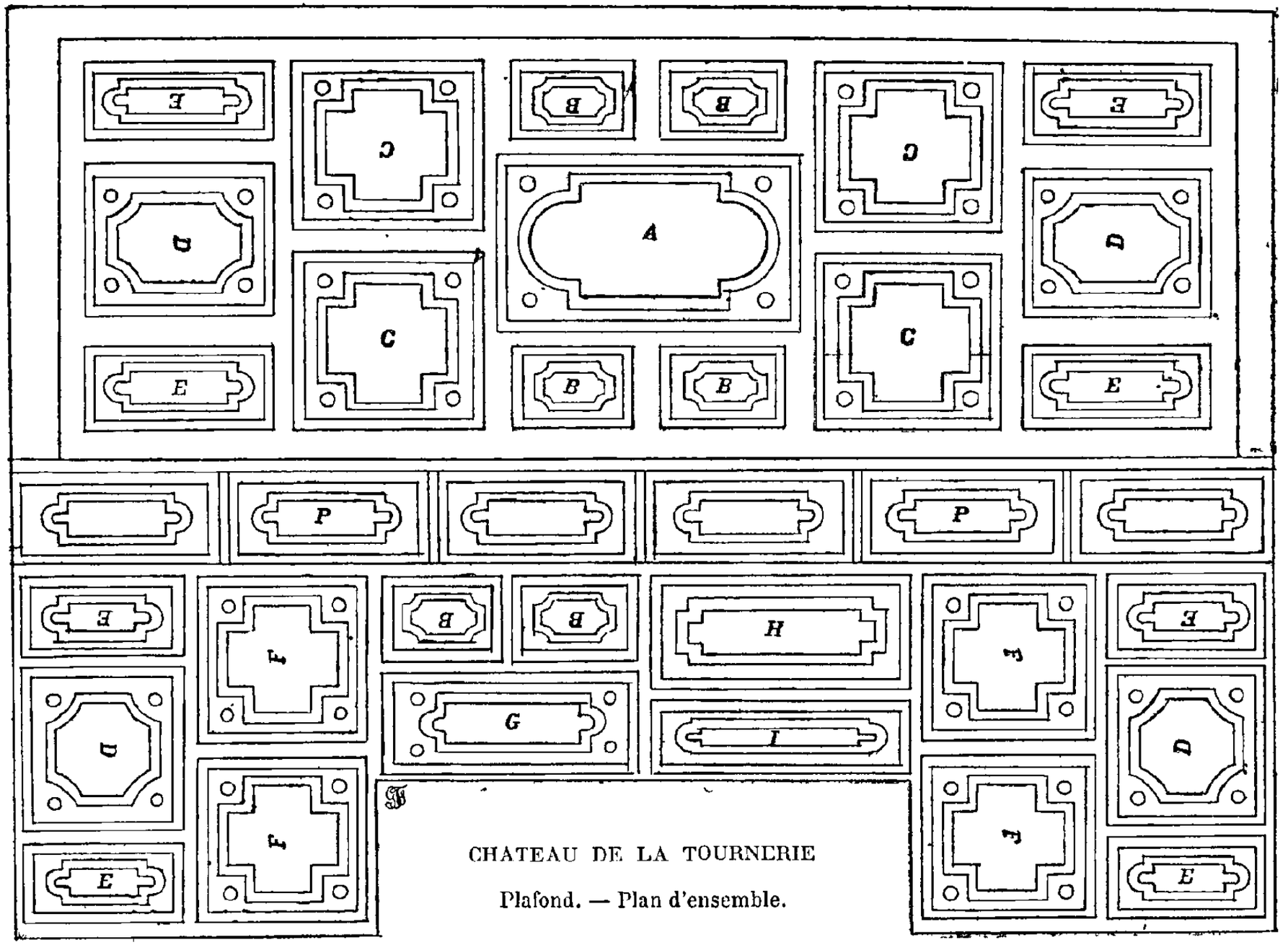

CHATEAU DE LA TOURNERIE

Plafond. — Plan d'ensemble.

Denis parce que peu de temps après sa mort nous voyons son fils aliéner successivement plusieurs parties des domaines de Hertré et de La Tournerie (1) ; son gendre, le comte de Boyséon, continua ces aliénations jusqu'au point de vendre La Tournerie elle-même, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Sous Alexandre Sévin, La Tournerie reprend son ancien faste, car c'est pendant cette période qu'est construite la chambre dite de Henri IV, chambre dont les ors et les délicates peintures surprennent encore aujourd'hui le visiteur, au milieu des ruines et des débris de toute sorte qui l'entourent. Cette chambre a été aménagée au milieu d'une chambre plus grande, par des cloisons en bois (2). Elle se compose d'une grande salle avec alcôve (3) et cheminée. Tous les murs sont couverts de boiseries peintes, de panneaux remplis par des cuirs de Cordoue avec oiseaux et feuillages coloriés et estampés ; sur les plinthes divisées en panneaux avec mascarons, sont peintes, en camaieu bleu ou rose violacé alterné, sur fond d'or, des scènes mythologiques : *Hercule domptant le taureau de Crète* où *le fleuve Achéloüs*, *Prométhée déchiré par le vautour ;* des figures allégoriques, *la Renommée*, *la Fortune*, *la Justice*, etc. La cheminée (4) également recouverte de bois, est ornée en son centre d'un frais tableau, peint sur bois, représentant l'*Adoration des bergers ;* sur les côtés sont dessinés de grands vases sur la panse desquels se jouent des enfants ;

(1) Actes du tabellionnage d'Alençon, 5 février 1602, 1er octobre 1608.

(2) Une autre salle voisine, mais plus petite, communiquait avec cette chambre, elle est couverte de boiseries du même style mais qui n'ont jamais été peintes ; on voit qu'elle n'a pas été terminée.

(3) Les peintures et décorations de cette alcôve sont complétement détruites ou dans un état tel qu'il est impossible de formuler une appréciation sur leur état primitif. A la partie supérieure il reste seulement une grosse tête d'ange doré avec deux ailes éployées.

(4) Cette cheminée a été reproduite par M. de Wismes dans le *Maine et l'Anjou*, article de La Tournerie.

au-dessus des vases sont peints des bouquets de fleurs. Sur les parois des murs, entre les panneaux et dans les embrasures des fenêtres, se mêlent des arabesques, des caducées, des bustes et des médaillons avec les lettres entrelacées A et C.

Le plafond à caissons est divisé en deux parties par une poutre longitudinale *PP*, décorée de panneaux peints. Dans la première partie, comprise entre l'alcôve et la poutre, quatorze caissons sont groupés symétriquement autour du sujet central *A*, qui représente Junon avec ses paons sur un nuage et Iris avec son arc-en-ciel et deux petits personnages dont l'un sème des fleurs et l'autre verse l'eau d'une amphore ; au-dessus et au-dessous, quatre caissons semblables *BB*, ornés de cornes d'abondance croisées, chargées de fleurs et de fruits ; de chaque côté, à gauche et à droite, quatre caissons *CC*, où dans un gracieux rinceau deux amours lient un aigle avec des rubans. A chaque extrémité un caisson carré *D* est orné d'une tête de femme au milieu d'entrelacs de feuillages ; de chaque côté deux plus petits caissons *EE* avec dauphin et arabesques complètent cette partie qui est encadrée dans un bandeau chargé de feuilles peintes.

La seconde partie, entre la poutre et la cheminée, comprend quinze caissons, où les sujets d'ornementation sont également alternés et répétés symétriquement : les deux extrémités rappellent celles de l'autre partie, *D* et *E ;* les quatre panneaux intermédiaires *FF*, sont ornés de deux petits amours portant une couronne au-dessus d'un médaillon chargé d'un portrait de femme (1). Devant la cheminée les cinq panneaux sont de grandeur très inégale ; des amours y sont peints ; dans l'un *G*, ils embouchent la trompette et entourent d'une guirlande de fleurs un

(1) Tous ces panneaux sont similaires mais non identiques ; il y a de petites variantes dans les détails de l'ornementation.

chiffre entrelacé : dans l'autre *H*, deux amours supportent une guirlande de fleurs : ces deux grands panneaux sont complétés par deux autres *BB* avec des cornes d'abondance semblables à celles de l'autre partie ; un dernier panneau très étroit *I*, est orné d'arabesques.

Toutes ces peintures sont exécutées dans des tons clairs roses et bleus, sur fond or losangé et échiqueté d'azur et de gueules ; encadrées par des moulures dorées de haut relief elles forment un ensemble des plus gracieux. Dans leur exécution on sent partout une influence italienne.

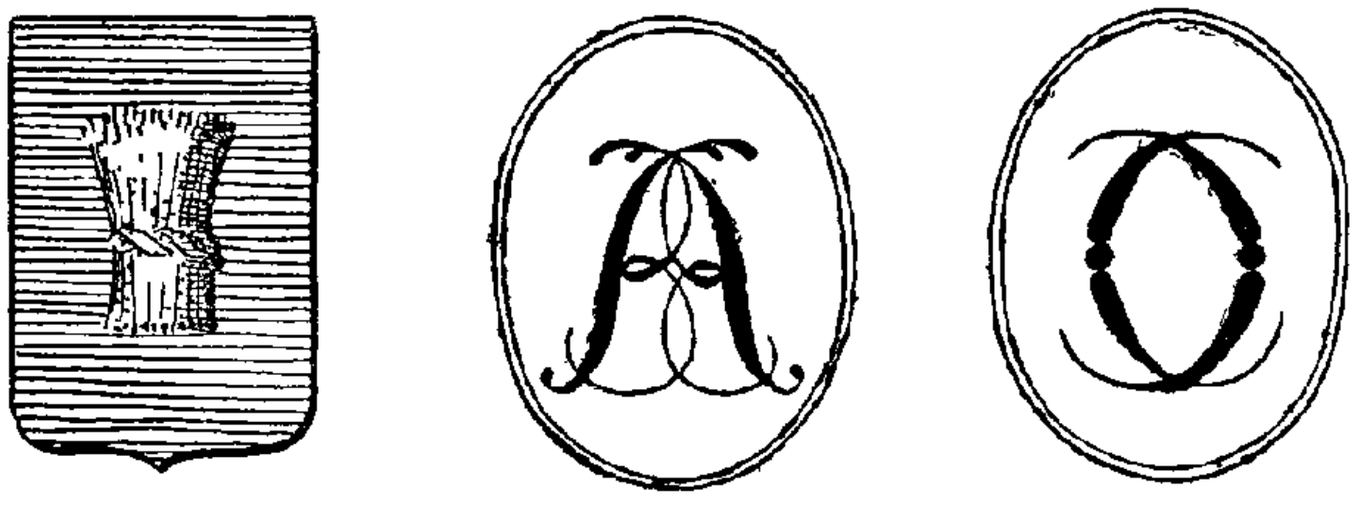

ARMES DES SÉVIN ET MONOGRAMMES

Si nous ne connaissons pas le nom de l'artiste auquel nous devons cette jolie décoration, nous croyons toutefois pouvoir présenter le nom de celui qui l'a commandée, et par conséquent préciser la date de son exécution.

Dans plusieurs cartouches on remarque des lettres entrelacées qui alternent généralement dans leurs dispositions, nous y voyons des C et des A. M. de La Sicotière qui avait signalé un seul de ces monogrammes y avait vu la représentation des lettres A, S, B, qu'il donnait comme les initiales du nom d'Alexandre Sévin et peut être de celui de sa femme. Quant à nous, nous voyons dans ce chiffre, seulement la lettre A avec des fantaisies d'ornementation. La femme d'Alexandre Sévin se nommait Charlotte Le Meusnier,

nom que M. de La Sicotière ne connaissait pas, et qui nous explique le second cartouche aux lettres C entrelacées : Nos deux cartouches qui se font généralement vis-à-vis dans les embrasures des fenêtres et de chaque côté des panneaux de cuir de Cordoue, nous donnent donc les initiales de Charlotte Le Meusnier et Alexandre Sévin ; quant à ce nom de Sévin il nous est indiqué par les armoiries représentées au haut des panneaux de cuir, *d'azur à la gerbe d'or liée de même*, qui sont bien celles des Sévin (1).

Cette chambre a donc été construite et décorée entre 1682 et 1694, puisque le comte de Boyséon a vendu La Tournerie le 2 mai 1682 à Alexandre Sévin (2), lequel l'a revendue le 9 juin 1694 à Jean-Baptiste Le Jariel (3).

Ainsi finit la légende de la chambre de Henri IV au château de La Tournerie.

GABRIEL FLEURY.

(1) Cf. *Recherches de la Noblesse dans la généralité de Tours.* — Les de Hertré portaient : *de sable frette d'argent au chef d'argent chargé d'un léopard de gueules.* — *Nobiliaire de Normandie.* Cauvin, *Armorial du diocèse du Mans.*

(2) En 1694, Alexandre-Jean Sévin était président aux enquêtes du parlement de Paris et habitait avec Marie-Charlotte Le Meusnier, son épouse. la rue de Seine dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés, paroisse de Saint-Sulpice. Il avait probablement acheté La Tournerie sur les conseils de son parent Jacques Sévin, curé de Louzes à cette époque. Archives de la Sarthe E, 311. Cette famille Sévin a eu plusieurs autres représentants dans la région. Nous citerons seulement Jean Sévin sieur des Landes, conseiller du roi, lieutenant général des Eaux et forêts du Sonnois et Peray, Fresnay, Sainte-Suzanne, Beaumont et autres lieux, décédé à Mamers, le 9 avril 1690. Etat civil de Mamers. Cf. *Recherches de la Noblesse dans la généralité de Tours.*

(3) Jean-Baptiste Le Jariel et sa femme Marie-Anne Lefèvre habitaient aussi Paris, rue du Four, paroisse Saint-Eustache ; ils étaient également propriétaires du fief de Garennes, à Roullée. Archives de la Sarthe, E, 310.

LES

RELATIONS DE SIMON HAYENEUFVE

AVEC LEZIN CHEMINART

DOYEN DU CHAPITRE CATHÉDRAL DU MANS

Le *Dictionnaire des artistes et artisans manceaux*, à l'article « Hayeneufve » (tome II, pp. 8-9), mentionne un acte que possédait l'abbé Esnault et qui établissait d'une façon certaine que Simon Hayeneufve avait été le commensal de Lezin Cheminart (1). L'auteur cite à ce sujet le passage suivant de l'ouvrage de dom de la Tremblaye, *Les Sculptures de l'église abbatiale de Solesmes* (p. 123).

« Nous pouvons dire, puisque M. l'abbé Esnault veut bien nous y autoriser, que nous avons vu chez lui un document authentique, une enquête officielle du temps, établissant qu'à cette époque (1493), Simon Hayeneufve prit logis, et pour de longues années, chez Lezin Cheminart, grand doyen de l'Église du Mans. Cette pièce nous semble avoir une réelle importance », etc.

« Nous n'avons pu trouver dans les cartons de M. l'abbé Esnault, ajoute M. l'abbé Denis, l'acte auquel faisait allusion dom de la Tremblaye ».

Ce document nous avait été communiqué par M. l'abbé

(1) *Dictionnaire des artistes et artisans manceaux*, notes et documents de l'abbé Gustave-René Esnault, publiés par l'abbé J.-L. Denis. Laval, Goupil, 1899, 2 vol. in-8.

Esnault quelques années avant sa mort. Il avait pris note des passages relatifs à Simon Hayeneufve ; nous en avons conservé une copie, et, à défaut de l'original, il peut être intéressant aujourd'hui de la publier.

L'acte dont il s'agit, daté de 1539, est intitulé :

« Enqueste et examen de tesmoings fait par nous, Edin Hagobet, enquesteur ordinaire pour le Roy nostre sire au pays et seneschaussée du Maine, commissaire en ceste partie, de par Monseigneur Jehan d'Estouteville, garde de la préuosté de Paris, conseruateur des priuilèges royaulx de l'Uniuersité dud. lieu, pour la partie de noble et discret maistre Félix de Brie, doyen de l'Église du Mans, ayant prins la cause et deffenses paur messires Pierre Furet, Michel Mandère, etc., pb^res, deffendeurs et aussi demandeurs ».

La déposition de Simon Hayeneufve se trouve au folio VI :

« Du vingt deux^e jour de novembre l'an mil cinq cens trente neuf, aud. lieu du Mans, maison et abbaye de Sainct Vincent, où est demeurant M^e Symon Hayeneufve, pb^re.

« M^e Symon Hayeneufve, pb^re, demeurant et résident en lad. abbaye de Sainct Vincent, aagé de quatre vingtz quatre ans ou enuiron, tesmoing à nous produit..... pour la partie dud. de Brie, deffendeur et aussi demandeur, deppose par ses sainctz ordres. Premier, enquis sur led. premier article, qu'il a demeuré par l'espace de quinze ou seze ans et plus, qui commencèrent quarante-six ans sous ou plus, auecques deffunct maistre Lezin Chemynart, en son vyuant grand doyen du Mans, et depuis le deceds d'icelluy Chemynart, a, luy depposant, faict sa continuelle demeure en cested. ville et forsbourgs du Mans, hanté et fréquenté l'église cathédrale de cesd. ville, et en ce faisant, congneu les droictz d'icelle et aussi les droictz apartenans aud. grand doyan,

dont il vit jouyr led. deffunct Chemynart pendant qu'il fut demeurant auecques luy. Dict auoir veu et eu congnoissance que led. de Brie, dès et depuis le temps de dix ans sous ou plus, a esté et est doyan de lad. Église. . . . . .

« Sur le ij[e] article,..... Dict que lesd. Doyan et Chappitre de lad. Église ont eu et ont toute jurisdiction sur lesd. habituez d'icelle Église, la congnoissance de leurs causes et correction de leurs malfaictz, ainsi qu'il dict auoir semblablement veu et eu congnoissance pour ce qu'il a esté par plusieurs ans, qu'il n'a sceu à présent déclarer, l'un desd. habituez de lad. Église comme chappellain de l'une des chappelles des Miracles desseruie en icelle Église.

« Sur led. iij[e] article, dict que aud. Doyan seullement apartient la visitacion des cures qui sont en lad. ville et quinte du Mans, et d'y prendre droict de visitacion et procuracion, comme il a veu et congneu, tant durant le viuant dudict Chemynart que depuis, et qu'il en son viuant et aussy led. de Brie ont jouy dud. droict de visitacion paisiblement et sans contredict ne que aultres que eulx aient prins droict de visitacion ou procuracion sur lesd. cures de lad. ville et quinte, ainsi qu'il dict estre bien recollant et mémoratif, mesmes que par plusieurs foys pendant qu'il demeura auecques led. deffunct Chemynart, il fist pour luy et comme son commys lesd. visitacions d'aucunes desd. cures et receut lesd. droictz de visitacion ».

On voit que cette pièce a l'importance que lui attribue dom de la Tremblaye. En effet, on savait par les procès-verbaux des visites décanales dans les paroisses dont les cures étaient soumises à la visite du doyen de la cathédrale (1), que Simon Hayeneufve, de 1495 à 1510, accompagna et remplaça souvent Lezin Cheminart dans ses visites ; mais la déposition de Hayeneufve, que nous venons

(1) Archives du Chapitre, B 33.

de reproduire, nous instruit d'une façon précise sur l'intimité de ses relations avec le doyen du chapitre, puisqu'il déclare à trois reprises, avoir *demeuré* avec celui-ci, et cela pendant quinze ou seize ans, et plus.

Ce document présente encore un autre intérêt : il sert à établir la date de 1455, que donne le *Dictionnaire des artistes* pour la naissance de Simon Hayeneufve. La Croix du Maine avait placé cette naissance en 1450, et cette date ressort en effet des renseignements fournis par l'épitaphe de notre architecte, qui se trouvait jadis dans l'église abbatiale de Saint-Vincent (1). « En l'an mil cinq cens, y lit-on, aagé de cinquante ans, s'en vint au Mans ». Puis : « En laage de quatre vingts et seize ans...., mourut en cestui monastère » ; et plus loin : « Il trespassa le unziesme de juillet l'an mil cinq cens quarente six ». Ainsi, son épitaphe lui donne cinquante ans en 1500, et quatre-vingt-seize au moment de sa mort, le 11 juillet 1546, ce qui place sa naissance en 1450. Mais ces données sont contredites par les renseignements que Hayeneufve a donnés sur lui-même dans sa déposition ; puisqu'en 1539 il se déclarait âgé de quatre-vingt-quatre ans, c'est qu'il était né en 1455 (2).

PAUL MAUTOUCHET.

(1) Reproduite par M. H. Chardon dans *Les Artistes du Mans jusqu'à la Renaissance* (*Compte-rendu du Congrès archéologique du Mans en 1878.*), p. 363

(2) Ce chiffre de quatre-vingt-quatre ans est suivi, il est vrai, des mots « ou environ », mais si ces deux mots permettent de supposer une certaine différence entre l'âge véritable de Hayeneufve et celui qu'il déclare, une différence de cinq ans est cependant trop considérable pour qu'ils suffisent à l'expliquer. Ils signifient vraisemblablement que, le 22 novembre 1539, Simon Hayeneufve n'avait pas exactement quatre-vingt-quatre ans ; ils indiquent une différence de quelques jours, de quelques mois peut-être, en plus ou en moins, mais non de cinq ans. Du reste, l'âge des autres témoins qui déposent dans cette enquête est régulièrement accompagné des mots « ou environ ».

UN MOINE DU MAINE AU VI^e^ SIÈCLE

SAINT ALMIRE

ABBÉ DE GRÈEZ-SUR-ROC

CHAPITRE III

L'apôtre. — Fondation de l'église et du monastere de Gréez. — Mœurs des habitants. — Dangers que font courir à Almire ses premieres prédications. — Fureur d'un paien : sa conversion. — Succes croissants des enseignements d'Almire.

Les hommes qui n'entrent pas dans l'esprit de leur siècle, qui n'en veulent comprendre ni les besoins ni les aspirations, sont incapables d'éveiller le moindre écho ; la foule ne les entend ni ne les écoute ; ils restent impuissants comme elle demeure indifférente. Mais ceux que Dieu inspire surgissent toujours à propos ; leur parole émeut et leurs œuvres vivent.

A peine de retour de l'assemblée où l'évêque du Mans a confirmé sa mission, Almire se met vaillamment à la tâche. Son premier soin est d'élever, à côté de sa cellule, un oratoire à la Vierge ; ce sera le sanctuaire où viendront bientôt s'agenouiller de nombreux disciples, car déjà Almire a posé la première pierre de son monastère. Presqu'en même

temps, une église destinée aux populations converties s'élève au sommet de la colline : c'est l'église Saint-Pierre.

Tout en partageant ses instants entre la direction de ses moines et le travail des champs, Almire s'attache tout d'abord à répandre l'enseignement dans le peuple.

Le mal l'attriste et l'indigne. Il ne flatte pas, il réprimande, il terrifie au besoin ces consciences un peu barbares. D'un caractère inflexible, il ne craint rien, ni le peuple, ni les grands. Pénitent héroïque, il a l'austérité qui s'impose aux foules et les captive.

Les lieux ont parfois leur prédestination. Ceux qu'il a choisis conviennent particulièrement au rude génie du solitaire. Almire les parcourt pendant trente ans, du nord au midi, de l'est à l'ouest. Il s'en va, errant par les chemins et les sentiers touffus, adressant ses exhortations aux passants, aux bûcherons des grands bois, aux rares cultivateurs de la vallée.

Cependant, au début, il les attire plutôt vers lui. Ceux qui l'ont entendu se sentent émus et retournent à leurs villages ou à leurs cabanes pénétrés de ses accents : ils répandent son nom et éveillent la curiosité de la foule.

Bientôt il n'est bruit dans la contrée que de celui que déjà on appelle le « saint homme » ; on veut le connaître, on accourt de toutes parts à la recherche de l'anachorète, on écoute ses enseignements si vigoureux et si fermes. Des disciples se groupent autour de lui, et en peu de temps le monastère de Gréez compte plus de quarante moines.

Doux pour les justes et les humbles, Almire est inexorable aux fourbes et aux orgueilleux, ce qui explique comment il gagne rapidement l'estime du peuple et l'inimitié des grands. Il y a en effet, à toutes les époques, un besoin inné de justice au fond de la conscience populaire : elle paraît soulagée lorsqu'une voix désintéressée relève sans peur et sans faiblesse les torts des puissants, et l'opinion s'incline volontiers devant les hommes que dévore la

passion du bien. Du fond de sa cellule, l'anachorète ne tarde pas à dominer son temps.

Seuls, les derniers représentants de l'aristocratie païenne, aveuglés par leurs richesses et leur corruption, s'efforcent d'entraver ses enseignements qui condamnent à jamais leurs mœurs dissolues et leur vie quotidienne. Or, le paganisme conserve au VI[e] siècle de nombreux adeptes dans le Maine, et pour ne parler que de notre region, nous savons par la vie de saint Bomer qu'un temple dédié à Vénus s'élève encore, à cette date, sur une colline des environs. Tout vaincu qu'il est sur le terrain de la doctrine, il s'en faut de beaucoup que le paganisme ait totalement disparu des lois et des mœurs.

Les apôtres de l'Évangile, pionniers infatigables de la civilisation, ont dès lors à surmonter de fréquentes embûches et de sérieuses difficultés. L'histoire de notre saint nous montre que ce n'est pas toujours impunément qu'on rappelle alors les droits de la nature et qu'on prêche la vérité. Plus d'une fois, ses prédications publiques lui font courir de graves dangers. « Tout ce qu'il eut à endurer pour Dieu et la justice, écrit son biographe, personne ne saurait le faire comprendre (1) ».

Si, comme l'observe saint Augustin, ce n'est pas tant le sang répandu qui fait le martyr que la sainteté de la cause pour laquelle on meurt et le dévouement avec lequel on fait le sacrifice de la vie, Almire eut assurément devant Dieu le mérite de ce sacrifice. La colère et la haine de quelques-uns de ses adversaires se manifestèrent même sous une forme violente dans une circonstance que nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici, d'après les *Acta Sanctorum*.

(1) « Quanta pro his sustinuerit, nullus digne potuit explicare, præsertim cum pro his et pro cœteris justitiæ martyr effici cupiens. .... sed procul dubio palmam martyrii meruit qui voti desideria non abscondit. » ***Vita sancti Almiri.***

Au nombre des habitants de l'agglomération voisine de sa cellule, vivait un riche paien nommé Léon. Livré aux plus honteuses passions, il étalait au grand jour les scandales de ses alliances adultères et incestueuses. Froissé par les avertissements charitables d'Almire et plus humilié encore par ses prédications, il avait résolu de s'en débarrasser à tout prix. Un jour qu'il avait convié des amis à un festin, il commence par se répandre en blasphèmes et injures contre l'homme de Dieu ; puis, passant des paroles à l'action, il se lève, saisit une épée et décrit au-dessus de la tête d'un de ses convives le geste qui, dans un instant, aura fait tomber la tête du saint abbé. Mais à peine son bras s'est-il levé qu'il retombe raide et paralysé.....

Effrayés et comprenant qu'il y a dans cet événement un châtiment providentiel, les amis de Léon accourent auprès d'Almire, se prosternent à ses pieds et le supplient d'obtenir la guérison du coupable. « Toute prière est inutile, répond l'austère cénobite, tant que celui pour lequel vous intercédez ne renoncera pas aux crimes et aux abominations de sa vie ». Ce que la douceur et la charité n'avaient pu faire jusqu'alors, l'étreinte plus puissante de la douleur l'accomplit. Le paien, subjugué par une force supérieure, s'inclina sous la main qui le frappait et se convertit avec tous les siens.

De persécuteur, il devint l'ami dévoué du saint abbé. Grâce à ses largesses, non moins qu'à celles de l'évêque du Mans, le monastère commencé quelques années auparavant fut promptement achevé et plus d'une fois, paraît-il, on vit Léon subvenir aux besoins des moines.

De tels épisodes ne sont pas rares aux temps barbares, où bien souvent les adversaires les plus fougueux de la civilisation chrétienne devenaient, à leur insu, les instruments de la Providence dans l'exécution de son plan de réorganisation sociale.

Quoi qu'il en soit, les faits nous révèlent dès maintenant chez le moine Almire les deux qualités maîtresses qui font les hommes : le cœur et le caractère. Énergique et compatissant, juste et sévère dans sa sainte indignation contre le mal, il ne craint pas de dire la vérité, il ne transige point avec le devoir et ne sacrifie point aux idoles du moment. Grands et nobles exemples qu'il n'est point inutile de remettre sous les yeux aux heures de lassitude et de défaillances.

A partir de ce moment, l'apostolat de l'abbé de Gréez-sur-Roc devient de plus en plus fructueux. S'il lui reste à subir de nouveaux assauts, il voit sa parole plus écoutée, ses conseils plus suivis.

Quand, chaque jour, les habitants de la contrée rencontraient sur leur chemin les pieds ensanglantés, pauvre comme le plus pauvre d'entre eux, prêt à tous les dévouements, ce moine dont ils avaient appris la haute naissance et le sublime désintéressement, ils s'attachaient davantage à la religion qui inspirait son héroïsme ; ils se laissaient plus facilement gagner par son éloquence ardente et persuasive qui a fait dire à son historien que « nul n'eut à un plus haut degré le don de la parole ». Séduites par ses vertus et sa charité, les populations le vénéraient comme un père : c'était bien celui qu'elles s'étaient habituées à appeler si justement « l'homme de Dieu ».

Mais les habitants de Gréez ne furent pas les seuls à éprouver les bienfaits du ministère d'Almire. Suivant la mission qu'il avait reçue de saint Innocent, le serviteur de Dieu quittait de temps à autre sa cellule et s'éloignait momentanément pour porter, assez loin quelquefois dans la région, le nom du Christ et la doctrine de l'Évangile. D'une activité prodigieuse, l'apôtre réputait peu de choses ses veilles, ses fatigues, ses courses au travers des hameaux ou des bois : il n'aspirait qu'à se dépenser encore et à utter sans trêve contre l'erreur.

CHAPITRE IV

Le moine. — La sanctification par le travail. — Prodige opéré par le Ciel en faveur d'Almire. — Les moines dans la vallée de la Braye, défrichement du sol. — Austérites du religieux, ses veilles et ses prieres. — Le thaumaturge. — Ses miracles. — Sa mort.

Missionnaire par obéissance et moine par attrait, l'abbé de Gréez traduisait déjà dans sa vie la fière devise qui devait être plus tard celle des grands monastères : *Cruce et aratro*, « par la Croix et par la charrue ».

La vallée de la Braye fut ainsi, dès le VI[e] siècle, témoin de l'admirable spectacle donné au peuple par les moines laboureurs qui lui enseignaient à sanctifier le travail par la prière. Car ils travaillaient de leurs mains les hommes de Dieu, et, comme l'a écrit l'auteur de la vie de saint Almire, ils vivaient du fruit de leurs labeurs, « *opere manuum suorum vivere satagunt* ». Le travail qui n'était pour beaucoup alors qu'une souffrance ou une spéculation, au lieu de les rabaisser vers la terre, devenait pour eux une œuvre de relèvement et de salut. Si le paganisme avait avili le travail manuel et en avait fait le lot humiliant de l'esclave, le Christianisme, dès la première heure, ne l'avait-il pas ennobli, en enseignant que l'outil du travailleur, non moins que le sceptre des rois, peut devenir le symbole de l'honneur et un instrument de sanctification !

Ne nous étonnons donc pas si, au sortir des assemblées où son éloquence avait enflammé la foule, Almire regagnait humblement sa solitude pour y reprendre le manche de la charrue. Ainsi feront dans la suite des âges, les Bruno, les Bernard, les Norbert, les de Rancé, chefs héroïques de légions de travailleurs, et ces nombreux artisans que l'Église placera sur ses autels à côté des empereurs et des pontifes. A la tête de ses moines, on voit l'abbé de Gréez

défricher des terres jusqu'alors abandonnées, assainir des plaines marécageuses, et rendre à la culture d'impénétrables taillis, repaires de bêtes farouches (1).

C'est alors que le Ciel, voulant sans doute donner plus d'autorité à sa parole et à ses vertus, opère en sa faveur un nouveau prodige. Un jour qu'Almire, entouré de ses frères, était occupé aux travaux des champs, un orage accompagné d'une pluie torrentielle se déclare subitement et force les moines à se réfugier dans une cabane voisine. Le saint abbé, qui n'a point donné l'ordre d'interrompre le travail, reste seul pour achever sa tâche ; la pluie, cependant, redouble, au point d'envahir la chaumière et d'inonder ceux qui y ont cherché un abri. Son travail achevé, Almire vient rejoindre ses frères, et tous remarquent avec surprise que pas une goutte d'eau ne l'a atteint : sa fidélité à la Règle l'avait entièrement protégé.

Défrichée et fécondée par les sueurs des moines, la contrée se transforme peu à peu : les plateaux arides se chargent de récoltes, les marais deviennent de riches pâturages que couvrent de nombreux troupeaux, pendant que la prière du saint s'élève sans cesse vers Dieu, fructifie son travail, et obtient aux populations environnantes, avec les lumières de la foi, les bienfaits de la civilisation. Vivant de peu et vivant heureux, bénissant la Providence dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, faisant de chaque coup de pioche une prière et une expiation, Almire apparaît, durant trente années, comme l'idéal sublime de l'anachorète et du moine.

Son œuvre extérieure, ses efforts pour répandre la lumière, améliorer le sort du peuple et faire produire à la terre tout ce qu'elle peut donner, suffiraient pour faire vivre son nom et lui mériter les éloges de notre époque elle-

(1) « Inter opaca nemorum et lustra abditissima ferarum. » *Acta Sanctorum, Vie de saint Calais.*

même, qui volontiers redirait avec Cicéron, prônant le travail des champs : « Il n'est pas d'occupation meilleure et plus digne d'un homme libre (1) ».

Mais, la vie religieuse du moine, bien que moins comprise des hommes, est digne, elle aussi, d'une respectueuse admiration. Son biographe la résume en disant : « Quelle parole pourra jamais exprimer, quelle plume pourra jamais décrire les veilles, les privations, les pénitences austères dont le saint homme soutint le poids jusqu'à la fin. Seul, le Seigneur, qui les lui avait données, pourrait nous révéler ses vertus ». De retour de ses longues courses apostoliques, après avoir supporté pendant des heures les fatigues de la marche ou du travail, Almire ne retrouvait à son monastère qu'une nourriture grossière et une couche misérable où d'interminables veilles, consacrées à la prière, lui laissaient à peine quelques instants de repos avant l'aube du matin. La tradition rapporte même que par humilité il se refusa longtemps à habiter le monastère, et qu'il se retirait dans une cabane en planches sur le bord du ruisseau qui porte son nom. On montrait encore, il y a quelques siècles, ce lieu que d'anciens manuscrits appellent, comme nous l'avons dit, « *le pas de saint Almire* ».

Chaque matin, cependant, ses frères le retrouvaient « gai, joyeux, le visage empreint d'une douce sérénité, *vultu hilari et jucundo* ». La charité, il est vrai, telle que la dépeint saint Paul, est patiente ; elle n'est ni envieuse ni insolente, elle espère et elle supporte tout (2).

Au contact de cette âme d'élite, détachée des vanités de la terre et n'écoutant que la voix de Dieu, les populations se transformèrent comme leur sol, et devinrent chrétiennes pour toujours : au reste, elles ne furent point ingrates et

(1) « Nihil est agricultura melius, nihil homine libero dignius. » Cicéron. *Pro Roscio.*

(2) *Épitre aux Corinthiens.*

elles surent rendre au saint abbé, en respect et en vénération, tout le bien qu'elles en avaient reçu.

Pour entourer d'une plus vive auréole cette noble figure, Dieu voulut encore que la puissance du thaumaturge vint confirmer la doctrine de l'apôtre et rehausser la vertu du moine. Le miracle, en effet, est le signe apparent, le cachet de la vérité, le sceau irréfragable imprimé à l'œuvre divine, l'éclair qui, dans les jours obscurs, sillonne la nue et déchire les ténèbres les plus épaisses. La foule n'est point savante, elle ne raisonne ni ne discute, mais elle peut voir et entendre, se convaincre de la réalité d'un fait.

En dépit des philosophes, le miracle appartient à l'ordre des faits, et souvent il a été pour la multitude l'argument le plus probant. La vie de saint Almire nous en apporte une nouvelle preuve.

D'innombrables témoins affirment qu'il guérit un grand nombre des infortunés qu'on lui amenait de tous côtés. Un fait, surtout, eut dans la contrée un immense retentissement et frappa les imaginations en excitant l'enthousiasme : ce fut la guérison d'un jeune homme de la localité, aveugle de naissance, que tous ses voisins connaissaient. Le miracle, d'ailleurs, avait eu lieu devant une foule compacte (1).

L'auteur qui nous le rapporte a peut-être vécu au temps d'Almire. Il se présente à nous comme un de ses contemporains, pressé par l'évêque du Mans, saint Domnole, d'écrire la vie de l'abbé de Gréez, et de raconter une partie des merveilles dont le prélat lui-même a été le témoin oculaire : « *Imperante etiam pontifice nostro beato Domnolo, scribere vitam sancti Almiri.....* ».

« Beaucoup d'autres miracles, ajoute-t-il, qu'il serait trop » long d'énumérer, furent opérés à la prière d'Almire. » Ceux-ci nous suffisent, car nous sommes amplement con- » vaincus de sa sainteté. Cependant, si quelqu'un voulait en

(1) *Acta Sanctorum*, XI sept. *Vita sancti Almiri.*

» connaître plus long, qu'il se transporte sur les lieux, qu'il » interroge ses frères, qu'il parle à ses concitoyens, et bien- » tôt il saura que le nombre des prodiges opérés par le » saint abbé fut innombrable (1) ».

Cet appel à l'opinion publique, au témoignage du pays tout entier, ne permet guère de mettre en doute la sincérité du narrateur, qui se fait, au moins dans la circonstance, l'écho fidèle des contemporains.

Après trente années ainsi écoulées dans le travail, la prière et l'apostolat, le pieux abbé sentit ses forces défaillir. Par un privilège commun à beaucoup de saints, Dieu lui ayant fait connaître que bientôt il l'appellerait à lui, Almire rassembla ses moines autour de son grabat. Il leur fit humblement sa confession, « avec autant de larmes que » s'il eut commis les fautes les plus graves », puis « au jour » et à l'heure qu'il avait prédits, levant les mains et les » yeux au Ciel, le visage embrasé d'une ardente charité, il » rendit son âme à Dieu ; c'était le troisième jour des ides » de septembre » (11 septembre).

Les auteurs ne s'accordent pas sur l'année de cette mort. Ils varient entre les dates de 557 et 560. Cependant si l'on admet que saint Innocent mourut en 559, comme nous savons par ailleurs que la mort du saint abbé de Gréez survint dans les premières années de l'épiscopat de saint Domnole, son successeur, nous sommes suffisamment autorisé à accepter la date de 560. C'est, du reste, celle à laquelle s'arrêtent dom Ruinart et les Bollandistes.

CHAPITRE V

Saint Almire après sa mort. — Ses funérailles ; guérison d'un sourd-muet. — Saint Domnole, évêque du Mans, fait écrire sa vie. — Le culte de saint Almire se maintient dans le cours des siècles.

A Gréez, dans les hameaux voisins et dans toute la région,

(1) *Acta Sanctorum*, XI sept. *Vita sancti Almiri.*

quand se répandit la nouvelle de la mort d'Almire, l'émotion fut profonde et les regrets unanimes ; mais, en même temps, il n'y eut qu'une voix pour proclamer sa sainteté. On accourait de toutes parts pour contempler une dernière fois les traits de celui qu'on pleurait comme un père. Des foules descendirent le côteau et se pressèrent dans l'église Notre-Dame, *ecclesia Beatæ Mariæ Virginis*, qu'il avait fondée et près de laquelle il avait rendu sa belle âme à Dieu.

On peut affirmer que, dès ce jour, commença pour le saint abbé le culte que l'Église devait consacrer plus tard.

Alors venait de recueillir l'héritage d'Innocent un pontife qui, lui aussi, portait au cœur deux grands amours, l'amour de Dieu et l'amour de son peuple, saint Domnole. Averti de la mort d'Almire, dont il connaissait les vertus et dont la renommée avait déjà publié les merveilles, le nouvel évêque tint à honneur de lui rendre les derniers devoirs, en présidant à ses obsèques et en venant, premier pélerin, prier sur son tombeau.

Le cortège funèbre ne fut qu'une marche triomphale de la chapelle Notre-Dame à l'église Saint-Pierre, où le corps fut déposé. Il arriva même, à cette occasion, un fait extraordinaire qui vint de nouveau démontrer la sainteté d'Almire. Pendant que le cortège gravissait lentement la rampe étroite et abrupte qui conduit du bas bourg au sommet de la colline, on vit tout à coup fendre la foule, traverser les rangs des moines et s'avancer jusqu'auprès du défunt, un homme muet de naissance, « *mutus ipse a sua nativitate erat* ». Là, se prosternant avec foi devant le corps porté à découvert, il priait ardemment au fond de son cœur, quand tout à coup on l'entendit s'exprimer à haute voix, et mêler ses louanges et ses acclamations à celles de la foule enthousiasmée.

Sans aucun doute, on vit à ce moment se renouveler le spectacle que décrit Grégoire de Naziance, célébrant les

funérailles de son frère Basile. « Le corps saint ayant été élevé par les mains des moines, chacun faisait effort ou pour saisir une frange de ses vêtements ou pour atteindre son ombre, ou pour toucher au brancard sacré, ou pour cotoyer les porteurs, ou à tout le moins pour apercevoir ce visage vénérable. Tous étaient convaincus qu'il en sortirait pour eux une grâce (1) ».

L'identité de la personne, l'évidence de l'infirmité, connue de tous, la soudaineté de la guérison donnaient, cette fois encore, à l'événement un caractère surnaturel et miraculeux.

Témoin d'un pareil prodige, l'évêque ordonna sur le champ d'instruire la cause de l'abbé de Gréez, et prescrivit d'écrire sa vie, dont les *Acta sanctorum* ont publié le texte à la date du 11 septembre.

Comme toujours, ce texte a été apprécié de diverses manières par la critique historique. Quelques savants, entre autres le P. Stilting, n'hésitent pas à y voir l'œuvre d'un contemporain du saint ; d'autres plus sévères pensent que le récit a été remanié au IX^e^ siècle : tous semblent s'accorder pour y trouver une composition intéressante, écrite d'après des documents très anciens par un moine du diocèse du Mans (2).

Déjà proclamée avant sa mort par la voix du peuple et par plusieurs miracles, la sainteté d'Almire se manifesta de plus en plus éclatante sur sa tombe : les guérisons s'y multiplièrent, et les populations des environs vinrent s'y age-

(1) Grégoire de Nazianze, *Orat.* 43, 70.

(2) La vie de saint Almire avait été publiée pour la première fois par le P. Labbe dans sa *Bibliotheca manuscriptorum*, tome II, p. 463. Le P. Stilting l'a reproduite ensuite dans les *Acta Sanctorum*, en la donnant comme l'œuvre d'un contemporain. Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 150, revenant sur une première impression, constate que certains passages ont dû être empruntés a d'autres vies de saints ; il la rattache par divers rapprochements aux *Actes des Évêques du Mans*, ainsi qu'à la vie de saint Domnole, très ancienne d'ailleurs, et connue dès le IX^e^ siècle. V. aussi Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, I, p. 199.

nouiller en foules nombreuses pendant tout le Moyen-âge.

Les pélerins, après s'être lavés à la fontaine, s'en retournaient toujours joyeux et confiants, en chantant quelques-unes des strophes « en l'honneur de *Monsieur saint Almer* » que nos anciens missels nous ont conservées (1).

« La cause principale du concours des peuples, écrit M. Lecoy de la Marche, est évidemment le miracle. Il serait fort étrange que toutes les nations se fussent donné rendez-vous autour d'une poussière humaine, et cela pendant des siècles, s'il ne s'était réellement passé là des faits extraordinaires. La popularité universelle et perpétuelle d'un pèlerinage est donc la meilleure preuve des prodiges qui s'y accomplissent. Car, dit saint Augustin, si cela s'est fait sans avoir les miracles pour cause, c'est le plus grand de tous les miracles (2) ».

Quoi qu'il en soit, la dévotion à saint Almire s'est maintenue dans le pays, à travers les siècles, et plus d'une fois les habitants de Gréez, dans leurs testaments, recommandèrent particulièrement leurs âmes à « Monsieur saint Almer » leur patron (3). Bien que la Réforme et plus tard les doctrines philosophiques ou révolutionnaires aient ralenti le mouvement religieux, et diminué l'expression de la foi dans le culte des saints, elles ne l'ont point anéanti. De nombreux fidèles viennent encore aujourd'hui prier le saint abbé, surtout au jour de sa fête qui se célèbre le 11 septembre, anniversaire de sa mort. D'autres font isolément le « voyage » dans le cours de l'année, et cèdent

(1) Dans les campagnes, on prononce encore *Almer* pour *Almire*, et de fait, n'est-ce point la traduction exacte du mot latin *Almirus*, comme *Baumer* celle de *Boamirus* ?

(2) Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, p. 403.

(3) V. entre autres le testament de Julliane Chevallier, veuve de Gabriel Dubois, maréchal au Bas-Bourg, en date du 16 mars 1684. Arch. de la Sarthe, G. 827.

en cela aux besoins du moment. Beaucoup arrivent à jeun, font brûler des cierges, demandent des évangiles ou présentent à la bénédiction de l'Église les vêtements d'un jeune enfant dont la vie est en péril.

De plus, saint Almire est encore fréquemment invoqué par les habitants des campagnes, lorsqu'ils ont à redouter un danger pour eux, leurs maisons ou leurs biens, et le prénom d'Almire se rencontre assez souvent dans la Sarthe.

Il y a loin, sans doute, de ces dernières traditions à la foi vigoureuse et ardente du Moyen-âge, mais à une époque où tant d'âmes sont sans vigueur et tant de caractères anémiés, elles n'en suffisent pas moins pour montrer quelles racines profondes le culte de saint Almire avait laissées dans notre sol, et pour justifier cette strophe d'une ancienne sequence :

Te clamabunt cives tui
Pro pellendis item morbis
Ignis, invocaberis.

CHAPITRE VI

Le monastère de Saint-Almire. — Sa destruction par les Normands. — L'église de Gréez donnée au chapitre du Mans. — Substitution du clergé séculier à l'élément monastique. — Derniers souvenirs du monastere.

A la mort de son fondateur, le monastère de Gréez fut remis entre les mains de l'évêque du Mans, mais le prélat, désirant lui conserver son autonomie, tint à assurer l'entière liberté de l'élection du nouvel abbé. Ayant donc rassemblé les moines, il les invita à élire eux-mêmes un supérieur qu'ils choisiraient dans leurs rangs.

L'histoire n'a point conservé les noms des divers abbés

du monastère. Cependant nous sommes en droit de présumer qu'ils se succédèrent, au milieu de multiples vicissitudes, jusqu'au IXe siècle. Nous voyons, en effet, à cette époque (837), le grand évêque du Mans, saint Aldric, léguer ,au monastère de Notre-Dame et de saint Almire tous ses troupeaux de Gréez, de Fresnay-en-Beauce et de Semur : « *Illi ergo greges jumentorum una cum amissariis et boum utriusque generis seu porcorum et ovium qui sunt in Gres et in Fraxinido in Belsa, et in Senmuro, monachis in Gres Domino in æcclesia sanctæ Mariæ et sancti Almiri militantibus funditus absque ulla tarditate aut minoratione tribuantur* » (1).

Cette donation est, croyons-nous, le dernier acte démontrant d'une manière authentique l'existence du monastère de Gréez, qui aurait eu ainsi une durée d'environ trois siècles.

Que devint-il après l'épiscopat de saint Aldric ? Nous ne le savons, mais tout porte à penser qu'il disparut, enseveli comme tant d'autres sous les ruines accumulées par les hordes normandes. Jamais, peut-être, aucune invasion ne vint à ce point bouleverser nos contrées. Un historien d'une grande érudition, dom Bouquet, nous fait de ce nouveau fléau de Dieu une peinture effrayante. Il nous le montre s'avançant à travers les cendres fumantes des villes et les sillons ensanglantés des campagnes, renversant les églises, incendiant les monastères et les villages, enlevant les femmes et les enfants qu'on égorgeait sans pitié, « en sorte qu'on en vit qui, attachés au sein de leur mère, semblaient en sucer le sang plutôt que le lait » (2).

(1) *Gesta Domni Aldrici*, publiés par l'abbé R. Charles et l'abbé L. Froger, Mamers, 1889, p. 103. La « *Cella sancti Altmiri* » est mentionnée en outre, dans le même ouvrage, aux dates de 832 (p. 39) et de 840 (p. 51).

(2) Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. VII, p. 360.

Entre l'Atlantique, Paris, Orléans et Bourges, il n'y eut guère de villes ou de monastères qui n'eurent à souffrir des ravages des Normands. En ce qui nous concerne, nous savons que les frontières du Maine et du Perche ne furent point épargnées : une bande, pourchassée d'une île de la Loire, s'avança jusque dans la vallée de la Braye, et détruisit, à quelques lieues de Gréez, la villa royale de Matval ou Bonneveau.

Dans tous les cas, au X^e^ siècle, il n'est déjà plus question du monastère fondé par Almire. Vers 969, l'évêque Mainard donne à ses chanoines toutes ses dépendances de Gréez, dépendances dont jouissaient autrefois les abbés, successeurs d'Almire : « *villam quæ dicitur de Grieio* » ; et il nous faut conclure de ce texte que l'évêque du Mans a désormais recueilli sur le territoire de Grèez l'héritage des moines (1).

Pendant les premiers temps de la féodalité, le chapitre du Mans ne semble pas avoir été mieux traité que ces derniers. A l'exemple des Normands, bon nombre de seigneurs ne se firent pas faute de mépriser également les lois divines et humaines, et de s'emparer des biens à leur convenance. Trop faible encore pour se faire respecter, l'autorité royale ne pouvait réprimer les abus qu'entraînait fatalement la constitution du régime féodal. A peine un siècle s'était-il écoulé, que ses biens et dépendances de Grèez étaient arrachés au chapitre. Ils ne lui firent retour qu'au XII^e^ siècle, lorsque l'évêque Guillaume de Passavant parvint à les retirer des mains laïques pour les rendre à ceux qu'on en avait dépouillés (2).

(1) *Chartularium insignis ecclesiæ Cenomanensis, quod dicitur Liber Albus capituli*, Le Mans, 1869, in-4° p. 68 : Circa 969 aut paucis ante annis. CXX, *De diversis donis, factis Ecclesie a Mainardo episcopo.*

(2) *Chartularium insignis ecclesiæ Cenomanensis*, etc., p. 69. An. 1186, vel janv. 1187, CXXII. *De ecclesiis nobis datis.*

Depuis une époque très reculée, cependant, la cure de Grèez demeure à la présentation du chapitre du Mans, et dès le commencement du XII[e], siècle deux chartes concédées aux moines de Saint-Denis de Nogent, qui possédaient des terres dans la paroisse de Grèez, nous font connaître le nom d'un de ses titulaires : *Guillermus, presbyter de Gres* (1).

En 1180, l'archidiacre Eustache, alors l'un des principaux personnages du diocèse et l'un des collaborateurs de Guillaume de Passavant, s'est rendu acquéreur des dîmes de l'église de Grèez ; il les affecte, avec d'autres biens, à la fondation d'une riche prébende « *in ecclesia Beati Juliani* », à charge pour le chanoine qui en serait pourvu, de servir assiduement à l'autel de saint Julien et de suppléer toujours au chapitre et aux oraisons des heures au défaut des hebdomadiers. Cette fondation, confirmée peu après par deux papes successifs, vient encore resserrer les liens qui unissent la paroisse de Grèez au chapitre du Mans (2).

A maintes reprises, durant le XIII[e] siècle, ces liens s'affirment, d'ailleurs, par des actes insérés dans le *Livre Blanc*. Tantôt, c'est Rotrou le Jeune, seigneur de Montfort, qui, avant de partir pour Jérusalem, fait amende honorable au chapitre pour une agression injuste contre le cimetière de Grèez et en garantit la possession paisible aux chanoines (3). Tantôt, c'est le chapitre qui prend à gages de nouvelles dîmes, dans la paroisse de Grèez (4). Bien plus, lorsque la

(1) *Cartulaire de Saint-Denis de Nogent*. Vers 1100 ; *Carta de concessione Thebaldi de Gres et uxoris sue ac filiorum suorum*, n° XXIX ; *Cirographum Buchardi Roillenostoire*.

(2) *Livre Blanc*, p. 81 et 82. De 1180 à 1182, n[os] CXLVIII à CL. *De prebenda Eustachi archidiaconi*. « Ad hoc ergo dedit idem archidiaconus ecclesie supradicte omnes decimas suas ecclesie *de Gres* cum omnibus que ibidem adquisierat et adquisiturus erat. »

(3) *Livre Blanc*, XXVI, p. 14. « *De cimiteriis de Gres et de Sancto-Quintino.* »

(4) *Livre Blanc*, XXXIV, p. 18, sept. 1217. *De decima de Gres*. Boves

hiérarchie féodale est définitivement établie, le chapitre du Mans possède la seigneurie de la paroisse qui relève de sa baronnie de Courgenard (1).

De tous ces faits se dégage cette conclusion évidente, qu'à partir du Xe siècle au moins, l'élément monastique a fait place, à Grèez, au clergé séculier, représenté plus spécialement par le chapitre de la cathédrale du Mans.

Depuis longtemps, il ne reste aucune trace du monastère de Saint-Almire. Tout au plus, quelques constructions assez importantes, élevées dans le Bas-Bourg, vers le milieu du XVIe siècle, laissent-elles apercevoir çà et là de nombreuses pierres éparses, dont la place incohérente contraste avec leur usage primitif. D'autres, noyées dans une grossière maçonnerie, rappellent par leur structure des temps plus anciens et le vandalisme qui les a dispersées. Bref, tout indique que les ruines du monastère ont dû servir en partie à ces constructions dont quelques-unes, avec leurs toits élancés et leurs fenêtres à meneaux, conservent un certain cachet.

Le souvenir du monastère d'Almire aurait peut-être disparu dans la contrée elle-même, si les générations du Moyen-âge n'avaient eu la pieuse pensée de le préserver de l'oubli, en relevant, à la mémoire de leur saint patron, sur l'emplacement de celui qu'il avait jadis bâti en l'honneur de la Vierge, un modeste sanctuaire qui prit le nom de Chapelle de Notre-Dame.

Moschet, *miles*, engage au chapitre une dime dans la paroisse de Gres *pro centum solid. Cenom.* — P. 19, XXXV, *De eadem.* — P. 385, DCXXVIII, 1er juin 1243, Littere super tradicione decime de Gresso, dime précédente concédée à *Gillermus, clericus, de Gres.* — P. 253. CCCCIV, jan. 1262. Vente d'une dime à Gres au chapitre du Mans, par *Gaufridus de Noenz, clericus.*

(1) Archives de la Sarthe, G 32. Baronnie de Courgenard (1400, 1765).

CHAPITRE VII

La Chapelle Notre-Dame de Grèez. — Son histoire ; Ses dépendances. — Sa description d'après un mémoire de 1725 ; Groupe du *Trespas de la Vierge*. — Ses dernières réparations. — Sa destruction partielle depuis la Revolution.

Au milieu des débris informes et des murs arasés qui permettent à peine de retrouver aujourd'hui dans le Bas-Bourg de Grèez quelques traces de l'ancien monastère, la chapelle de Notre-Dame, seule, demeure reconnaissable. Ses fortes assises en granit poli sont restées en place : on peut encore mesurer diverses parties de l'édifice, et dans la façade s'ouvre une porte surmontée d'un arc en accolade de la fin du XV^e^ siècle.

A quelle époque fut reconstruite, sur l'emplacement de l'oratoire primitif de Saint-Almire, cette chapelle de Notre-Dame ? Il est difficile de le préciser.

Aux termes d'une description de 1725, « elle aurait été bastie à deux fois ». L'ancien bâtiment, ajoute ce mémoire, « est vouté de deux voûtes et la pierre de taille n'y a pas été épargnée. Le nouveau bâtiment qui forme la nef a été édifié à moindres frais, ayant un mauvais lambris et de petits vitraux. On voit encore au pignon de l'ancien bâtiment deux fenêtres qui paraissent contre le faiste de ladite nef, moins exhaussée, et dans lesquelles on suspendait les cloches de la chapelle suivant le goût antique » (1).

De ces détails on peut conclure qu'au commencement du XVIII^e^ siècle, le modeste édifice présentait deux parties de dates et de styles différents : le chœur et le pinacle, de l'époque romane sans doute, et une nef très vraisemblablement de la fin du XV^e^ siècle, comme l'indique l'ornementation de la porte d'entrée.

(1) Archives de la Sarthe, G. 828.

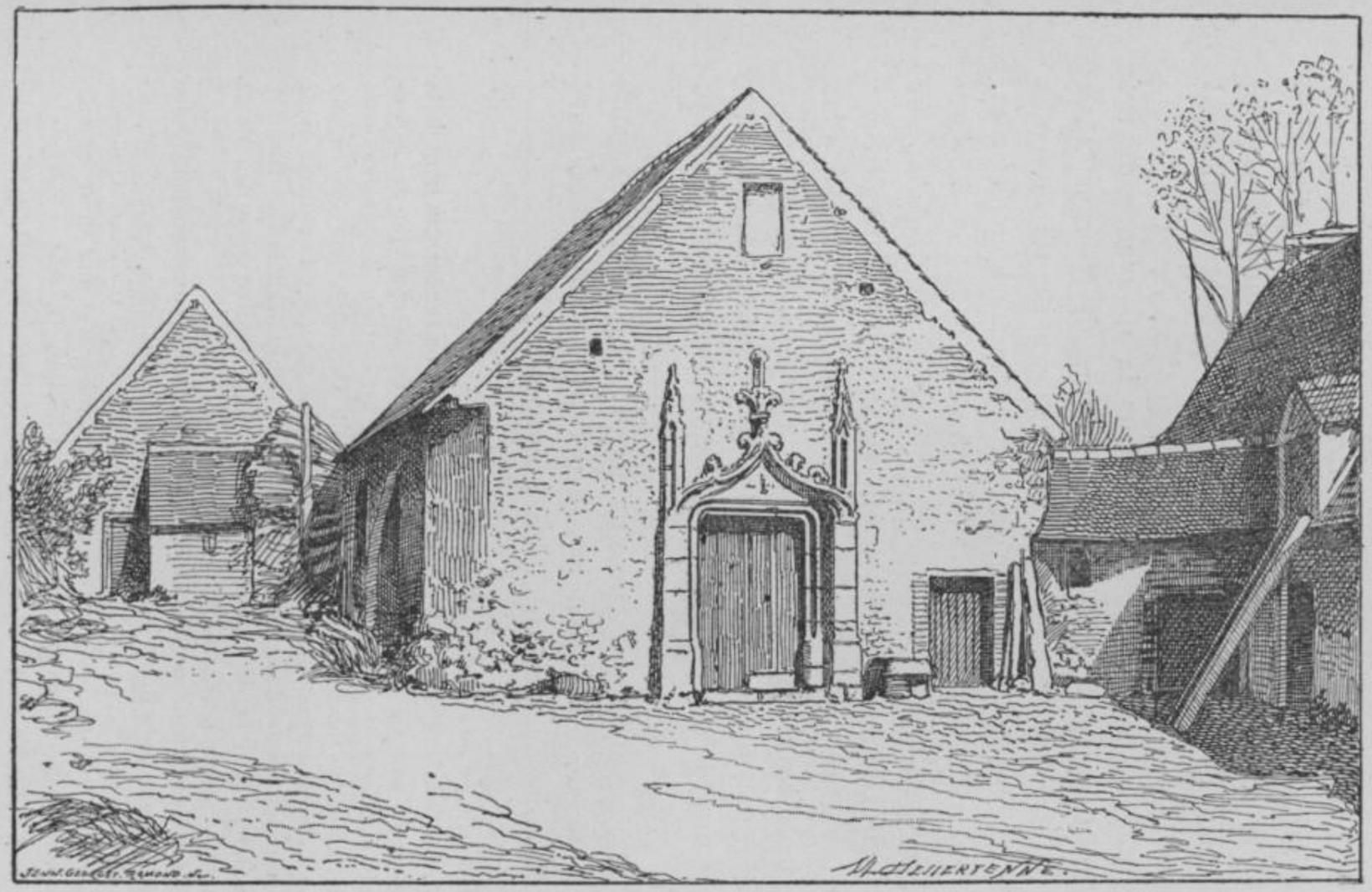

L'ANCIENNE CHAPELLE NOTRE-DAME DE GRÉEZ

Dessin de M. Dessertenne, d'après une photographie de M. l'abbé Alexandre.

Une sentence prononcée le 18 septembre 1737 par la sénéchaussée du Maine et une déclaration rendue le 2 septembre 1740 au seigneur de Vibraye confirment, du reste, l'antiquité de ces origines, en nous disant « que ladite chapelle remonte à un temps fort éloigné et que depuis une très ancienne répartition ses revenus sont solidement établis (1) ».

Située, au point de vue féodal, dans la mouvance du fief de la Motte qui relevait des seigneurs de Vibraye (2), la chapelle Notre-Dame appartenait, par suite de diverses transactions, moitié au curé et moitié à la fabrique de Gréez. Elle possédait un droit de dîme que le curé et la fabrique se partageaient et « quelque peu de terre en fonds », sur lesquelles avaient été construits de petits bâtiments (3).

« Il y avait autrefois, reprend le Mémoire de 1725, de plus amples bâtiments dépendant de la chapelle, qui ont esté ruinés par le laps du temps ou délaissés comme inutiles. La preuve de ce fait résulte entre autres d'un titre de 1606, conservé au trésor de l'Eglise.

« Il y a en outre une petite maison attenante à la chapelle et tenue de tems immémorial par les vicaires ou le curé quand il loge le vicaire en son presbytère ».

(1) Archives paroissiales de Gréez-sur-Roc.

(2) Arch. de la Sarthe, G. 827. — Déclarations rendues au nom de la fabrique de Gréez pour la moitié par indivis de la chapelle de Notre-Dame, à Étienne de Samay, écuyer, sieur de la Goutte et de la seigneurie, de la Motte, à cause de dame Marguerite de Carbonet, son épouse, au regard de ce dernier fief (1608) — à damoiselle Lucrèce de Samay, dame des mêmes seigneuries (1631) — à messire Henri-Emmanuel Hurault, chevalier, marquis de Vibraye, seigneur de la Rouillardière, La Motte Launay et autres lieux (1658).

(3) Les revenus propres à la chapelle Notre Dame comprenaient, entre autres, le pre de la Boiste, légué en 1461 par Marguerite, veuve Cardin-Morel, affermé 36 livres en 1725 et reputé alors « le meilleur article des revenus de la fabrique » ; des terres aux Bassinières et une dime estimée 30 livres à cette même époque. Arch. de la Sarthe, G, 828, et *Mémoire des cens et rentes dues à la fabrique de Gréez* (Communiqué par M. l'abbé Desvignes).

Cette maison, telle qu'elle existe encore, a été bâtie en 1626. On lit, en effet, au-dessus de la porte nord l'inscription suivante :

M : IA : IODON : PBRE
CVRÉ : MA : FAIT : FRE
AVEC : LA : FABRICE
A : COMMVNS : FRAIS
V : TREPETIN
: TIBAULT : P
OCUREVRS .
1626.

La chapelle Notre-Dame de Gréez, comme on le voit, ne constituait pas un bénéfice spécial : ses revenns se confondaient avec ceux de la fabrique et elle était desservie par le clergé paroissial (1).

Au XVII[e] siècle, l'usage était d'y célébrer la première messe les fêtes et dimanches, « bien qu'il n'y eut aucune fondation pour cela » ; tous les offices matin et soir, les fêtes de la sainte Vierge ; l'une des messes des Rogations, et d'y venir en procession le lundi de Pâques, le jour de la Fête-Dieu, le jour de la fête de « saint Almer », et même tous les dimanches, après les vêpres, de Pâques à la Toussaint (2).

Malgré le nombre et la régularité de ces offices, qui suffi-

(1) Dans les déclarations particulières aux biens de la chapelle, les procureurs de fabrique s'intitulent « *procureurs fabriciers de l'église et chapelle Notre-Dame de Gréez.* » Arch. de la Sarthe, G. 827, Ce titre explique, ainsi que le fait remarquer M[e] Julien Bigot, comment on a parfois attribué a Notre-Dame le patronage de la paroisse, qui appartient en réalité, depuis une époque très reculée, à saint Almire.

(2) Arch. de la Sarthe, G. 828.

raient à prouver de quelle vénération la chapelle de Notre-Dame demeurait entourée, son entretien avait été peu à peu négligé ; dans les premières années du XVIII[e] siècle, « elle n'était pas mieux ornée ny meublée que l'église paroissiale, et aussi dénuée de tout (1) ».

En 1724, la paroisse de Gréez ayant eu la bonne fortune de tomber entre les mains d'un prêtre intelligent et zèlé, dont nous parlerons longuement au chapitre suivant, M. Julien Bigot, le nouveau curé entreprit de remettre en ordre son église et la chapelle de Notre-Dame. Il eut, de plus, l'excellente idée de consigner toutes ses améliorations dans un registre commencé en 1725, « pour instruire ses successeurs et servir de mémoire des affaires principales », registre actuellement conservé aux Archives de la Sarthe (2). Nous y trouvons, en outre des détails précédents, une description complète de la chapelle Notre-Dame à cette date de 1725.

« Le grand autel, écrit M[e] Julien Bigot, est appuyé contre un mur qui sépare le chœur de la sacristie, suivant le goût antique. Au milieu de ce mur est enclavée une niche ou armoire dans laquelle on voit *le Trespas de la sainte Vierge, entourée des douze apôtres, le tout en figures de relief assés bien travaillées.* Cette armoire se ferme avec deux fenêtres pour conserver les ornemens du dedans *qui sont peints et*

(1) Arch. de la Sarthe, G. 828.

(2) Arch. de la Sarthe, G. 828 : « *Registre pour contenir les affaires qui regardent l'administration de la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Almer de Gréez et de la chapelle Notre-Dame dudit Gréez, située au Bas-Bourg et annexée à celle de ladite église de tems immémorial ; pour instruire mes successeurs et me servir de mémoire des affaires principales. Lequel registre fut commencé en l'année 1725, en conséquence de l'acte consenty par le général des habitants devant M[e] J. Larsonneau, notaire royal, le 1[er] janvier audit an, pour remettre l'ordre dans cette administration où il n'y en avait aucun, et confirmé par sentence de la sénéchaussée du Mans de 1727* ». Ce précieux registre, qui nous a fourni de nombreux renseignements pour les deux derniers chapitres de cette notice, nous a été signalé par M. Robert Triger.

dorés. Pour sommité de cette niche ou armoire est un chevron brisé, *au haut une figure de la Sainte Vierge, aux deux costés d'autres figures*. Il y avait même *des colonnes aux costés de l'autel et des ornemens le long de la corniche* du reste du mur, mais tout cela est brisé ou mutilé et a grand besoin de réparation.

« Dans un bout de la sacristie, derrière cet autel, on voit trois ou quatre anciennes figures mutilées et mal faites. Il faudrait les enterrer dans ladite chapelle pour n'être pas davantage exposées à la profanation et au mépris du peuple. A l'autre bout, au lieu d'une table ou bureau pour renfermer les ornemens, linges et autres meubles, on n'y trouve que deux bouts de carreau attachés à la muraille, sur lesquels est une vieille chasuble toute déchirée.

« A l'égard des deux petits autels, on n'y voit pas même de chandeliers, ny gradins, ny pots à fleurs, ny autre décoration, de sorte qu'ils n'ont pas moins besoin qu'on y remédie le plus promptement possible.

Au moment de l'arrivée de M. Julien Bigot, l'antique chapelle de Notre-Dame était donc bien pauvre et bien denudée : elle n'offrait d'intéressants, en dépit de leur état de dégradation, que le retable d'autel et le groupe du *Trespas de la Vierge* avec ses figures peintes et dorées, que nous sommes heureux de signaler pour la première fois et qui font tout naturellement songer au curieux retable de Saint-Jean-des-Échelles, œuvre remarquable de la Renaissance (1).

(1) Le retable de Saint-Jean-des-Échelles, décrit par M. l'abbé Robert Charles qui le date du milieu du XVI[e] siècle, représentait la *Vie de saint Jean-Baptiste* en sept tableaux, et la *Passion de N.-S.* en trois scènes. C'était à la fois « un monument de peinture et de sculpture », que protégeaient au temps de sa splendeur des panneaux en chêne, peints eux-mêmes et formant des volets mobiles, analogues sans doute aux fenêtres de l'armoire du *Trespas de la Vierge*, à Notre-Dame de Gréez. V. l'abbé Robert Charles *Quelques notes archéologiques et historiques*

En quelques années, grâce à l'activité et aux efforts de Me Julien Bigot, l'aspect de l'humble sanctuaire se modifie du tout au tout : « On a remédié à tous ses besoins, de sorte que les autels sont maintenant suffisamment propres, garnis de paremens d'étoffe avec des galons, des franges et même une image de la Vierge en broderie. Il y a des livres, des chandeliers, des bouquets d'yver, et dans la sacristie une armoire qui contient un ornement complet, une aube, des napes d'autel et tout le linge suffisant pour les usages ordinaires. Ainsi, conclut Me Julien Bigot, j'ai eu la satisfaction de mettre cette chapelle, comme notre église, en meilleur estat qu'elles n'estaient par le passé. Il serait encore nécessaire cependant d'y fournir incessamment une porte à la sacristie fermante à clef.... »

Après ces transformations matérielles, le pieux curé s'occupe ensuite de réorganiser le service du culte dans la chapelle Notre-Dame et de le réglementer sur de nouvelles bases.

Quelques-uns des anciens usages lui paraissent offrir des inconvénients. La célébration des offices au Bas-Bourg les jours de fêtes, par exemple, fait déserter l'église paroissiale, « de sorte que les habitants ne pensent plus à y entrer, excepté ceux qui veulent, par un autre abus, recevoir la sainte communion hors la messe ». De même, les processions de chaque dimanche à la chapelle Notre-Dame lui semblent faire perdre trop de temps : « Il serait, à son avis, plus utile d'emploier ce temps à faire la prière publique et donner quelque instruction dans l'église paroissiale, car il faut préférer l'utilité publique et ce qui peut le plus servir à l'édification et le salut des âmes, plus tôt que de suivre la dévotion abusive de certains particuliers. Il faut surtout observer les ordonnances synodales du diocèse et les règlemens de la bonne discipline ecclésiastique ».

sur Saint-Jean-des-Échelles, dans la *Semaine du Fidèle du diocèse du Mans*, des 22 mai et 15 juin 1875.

Toutefois, Me Julien Bigot n'entend pas détourner entièrement ses paroissiens de la chapelle Notre-Dame, et encore moins leur faire oublier les souvenirs qu'elle rappelle. Il propose donc d'y célébrer chaque année, à l'intention des fondateurs ou bienfaiteurs, six grandes messes, « scavoir le jour de l'octave de la Chandeleur et le mardi des Rogations, le 2 juillet, fête de la Visitation, les 22 août, 15 septembre et 21 novembre, octaves de l'Assomption et de la Nativité et fête de la Présentation ». Aucun titre n'y oblige, ajoute-t-il, mais on suppléera ainsi à l'ancien usage d'y faire quelque service divin publiquement. Il propose également de continuer à y faire une station à la Fête-Dieu, d'y venir en procession et d'y chanter les Complies à l'issue des vêpres paroissiales aux fêtes de la Sainte-Vierge, le lundi de Pâques, le jour et l'octave de la fête de saint Almire, patron de la paroisse, « étant juste d'aller ce jour là révérer un lieu où la tradition et l'histoire du diocèse témoignent que le saint est mort et y avait estably sa demeure. » Une ordonnance épiscopale, en date du 23 juillet 1729, approuva ces propositions (1), et les inséra dans un règlement qui demeura en vigueur jusqu'à la Révolution.

En 1784, l'église paroissiale ayant besoin de réparations, on songea à transférer provisoirement l'exercice du culte à la chapelle Notre-Dame. Une assemblée de fabrique du 6 juin décida, à cette occasion, d'y faire quelques travaux, « de manière à ce que le service divin puisse y être célébré décemment (2) ». Deux ans plus tard, en 1786, de nouvelles réparations sont effectuées à la chapelle Notre-Dame, et ces ré-

(1) Arch. de la Sarthe, G. 828, *Registre de Me Julien Bigot.*

(2) Arch. de la Sarthe, G. 828. Assemblées générales des habitants de Gréez des 6 juin et 8 décembre 1784, Joseph-Gervais Guimont, curé ; Denis Girondeau et Jean Collet, procureurs de fabrique. Aux termes de la dernière de ces délibérations, l'approche des matériaux nécessaires aux réparations de la chapelle Notre-Dame était commencé, leur paiement autorisé et le curé avait consenti à en faire l'avance.

parations sont assez importantes pour que le général des habitants adjoigne au procureur de la fabrique quatre commissaires spéciaux, chargés de les conduire et de les surveiller (1). Il s'en suit une difficulté passagère avec le curé d'alors, M. Joseph Gervais Guimont, qui, bien que propriétaire de la moitié de la chapelle, se prétend déchargé de toutes réparations par un acte du trésor de ses titres, à la chargé d'acquitter gratis les fondations.

Lorsque la Révolution éclata, la chapelle Notre-Dame de Gréez demeurait donc entretenue avec assez de soin pour affronter longtemps encore l'injure des siècles, et elle restait un lieu de pélerinage toujours fréquenté des habitants de la paroisse. La tourmente révolutionnaire, hélas, ne pouvait l'épargner et devait bientôt joindre ses débris aux ruines accumulées sur la vieille terre de France. Après avoir servi aux assemblées et aux élections de la garde nationale, l'antique chapelle fut livrée à des mains mercenaires qui la démolirent en grande partie. L'autel fut renversé, les lambris arrachés, les fenêtres défoncées, les murs eux-mêmes disparurent en plus d'un endroit. Seule, la porte du XV^e^ siècle a été conservée. Nous avons pu encore mesurer les anciennes fondations de l'édifice, elles complent vingt-deux mètres de longueur sur sept mètres de largeur.

Depuis la Révolution, de nouvelles humiliations ont été imposées à ces tristes ruines, transformées en un vulgaire entrepôt et devenues un cloaque d'immondices.

Le sol et le paysage nous restent, du moins, avec leur aspect primitif que les siècles et les révolutions n'ont pu modifier. Ce sont bien les mêmes collines qu'Almire a gravies pour travailler, prier et enseigner ; les mêmes sentiers qu'il a suivis, le même torrent qui s'échappe du fond de la

(1) Arch. de la Sarthe, G, 828. Assemblées générales des 11 juin et 23 juillet 1786. François Lefebvre et Jacques Piau procureurs ; Martin Reimbourg, Jacques Piau, Jean Hoyau, laboureurs, et Louis Derouet, maréchal, commissaires.

même gorge pour caresser les touffes d'aulnes et de nénuphars. Les rives, comme au temps de « saint Almer », demeurent muettes et recueillies, à peine troublées par quelques cris d'oiseaux ou quelques hennissements. Le Bas-Bourg lui-même aurait gardé une religieuse mélancolie si la civilisation moderne n'était venue y élever un semblant d'abri d'où s'échappent les voix perçantes des lavandières dont les palettes, activées par de robustes bras, s'abattent à qui mieux mieux sur la toile ruisselante.

Enfin, si nous avons le regret de ne pouvoir espérer qu'un jour la chapelle de Notre-Dame renaisse de ses ruines, nous avons la joie de posséder, dans l'église paroissiale, l'ancien oratoire saint Pierre fondé par saint Almire et devenu peu à peu l'église de « Monsieur Saint Almer de Gréez », dont il nous reste à retracer brièvement l'histoire.

EM. VAVASSEUR.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE DU MAINE

ANNÉE 1899

ABRANTÈS (Duc d'). — Inauguration du monument érigé à Junot. Mayenne, Soudée, 72 p. in-8.

— Circulaires aux électeurs de la Mayenne. Laval, Chailland, 2 feuilles in-4.

ACHON (Charles d'). — Les Seigneurs de Courceriers, XI^e^-XVIII^e^ siècles. Laval, H. Leroux, 1 vol. in-8, avec planches et fig. dans le texte. — Extr. du *Bulletin de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne.*

AJAM (Maurice), avocat. — Monographie d'un Jury d'Assises, 1 vol. in-8.

ALLIER (L.). — Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Montauban, imp. Granié, 63 p. in-8.

ALMANACH de la Sarthe et de l'Ouest pour l'année 1899, contenant le calendrier, foires et marchés de douze départements, assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, A. Bernachin, 1 vol. in-32.

ALMANACH (Petit) de la Sarthe pour l'année 1899. Le Mans, A. Bernachin, in-32.

ALMANACH du Maine et de l'Anjou, agricole, horticole et commercial, année 1899 (par Leclerc). Château-Gontier, Leclerc, 1 vol. in-18.

ALMANACH du Maine pour l'année 1899, 24^e^ année. Le Mans, A. Bernachin, 1 vol. in-32.

ALMANACH MANCEAU (le Grand) pour l'année 1899, contenant les marchés, assemblées et foires de la Sarthe et départements limitrophes, la liste des maires, adjoints et curés

du département, etc., etc., plus des éphémérides historiques, nécrologies bibliographiques et anecdotes amusantes (par M. F. Legeay), 34e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-32, 224 p.

ALMANACH MANCEAU journalier pour l'année 1899, contenant les foires et marchés de cinq départements, les assemblées, etc. Le Mans, Ed. Monnoyer, 96 p. in-32.

ALMANACH MAYENNAIS, arrondissement de Mayenne, 4e année, 1899. Mayenne, Poirier-Béalu, 1 vol. gr. in-18 carré, 268 p., avec nombreuses fig.

ALMANACH républicain de la Sarthe pour 1899. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1 vol. in-32.

ALMANACH SARTHOIS 1899, contenant un calendrier, les marchés, assemblées et foires du département de la Sarthe et des départements limitrophes, les noms et adresses des messagers qui desservent Le Mans, etc. 30e année. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 1 vol. in-32, 192 p.

AMAND (Victor), directeur de *L'Exposition*. — Liste des exposants à l'Exposition du Mans, mai-août 1899, 1re éd. Le Mans, imp. Sarthoise, in-8.

— Ibid. — 2e édition. Poitiers, imp. du *Progrès*, in-8.

AMI (L') des Familles, almanach de la Mayenne publié par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Laval, année 1899. Laval, Chailland, 1 vol. in-16, 192 p.

AMI (L') du Foyer, almanach du Perche et du Saonnois (Orne, Eure-et-Loir et Sarthe), par Perchon, de l'Orne, pour l'année 1899. Mortagne, Daupeley, 1 vol. in-16, 206 p., avec vignettes.

ANNUAIRE administratif et commercial de la Mayenne, 5e série, 27e année (1899). Laval, L. Moreau, 1 vol. in-12.

ANNUAIRE de la Sarthe pour 1899. Partie administrative complétée par l'Indicateur des adresses de la ville du Mans. Au Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. pet. in-18, XVI-540 p., 72 p. du Catalogue des Hommes illustres du Maine, plus 16 p. de tables et 72 d'annonces.

ANNUAIRE de la Société philanthropique des voyageurs et représentants de commerce du Mans et du département de la Sarthe. Année 1899. Le Mans, Hétrot, 1 vol. in-8.

Associations amicales des anciens élèves de l'école libre de Notre-Dame de Sainte-Croix, compte-rendu de l'année 1898. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 98 p. in-8. ; — de l'École primaire supérieure de Mamers. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 8 p. in-8 ; — de l'Immaculée Conception. Laval, Chailland, in-8 ; — du Collège de Château-Gontier. Château-Gontier, Postel, in-32 ; — du Lycée de Laval. Laval, Leroux, in-8 ; — du Lycée du Mans. Compte-rendu de la 23e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 32 p. in-8.

Association catholique de Saint-François-de-Sales, pour la défense et la conservation de la foi dans le diocèse du Mans. Compte-rendu de l'année 1898. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 16 p. in-8.

Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins de la Sarthe, exercice 1898-1899, 28e assemblée générale. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 56 p. in-8.

Association des Agriculteurs de la Mayenne. Compte-rendu de l'année 1898. 24e bulletin. Laval, Auvray, in-8.

Association des anciens élèves de l'Institution secondaire libre de Saint-Calais. Compte-rendu de la 7e assemblée générale. Saint-Calais, Renard-Busson, 32 p. in-8.

Association des Dames Françaises pour les secours aux blessés. Comité du Mans. Assemblée générale d'avril 1899. Le Mans, Imp. Sarthoise, 32 p. in-8.

Association des Médecins de la Sarthe. Compte-rendu de l'année 1899. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 20 p. in-8. — Ibid. — Bulletin, exercice 1898-1899. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1 vol. in-8. Tiré à 150 exemplaires.

Association médicale de la Sarthe, 56e année. Compte-rendu de la séance générale de mai 1899. Le Mans, Ch. Monnoyer, 44 p. in-8.

Association Sarthoise pour aider à la répression du braconnage. Compte-rendu. Le Mans, imp. Sarthoise, 20 p. in-8.

Aubin (Henri). — Anecdotes historiques. Le Mans, Jobidon, 96 p. in-8. — Tiré à 75 exemplaires.

Babillard (Le) Calaisien. Almanach pour l'année 1899. Saint-Calais, Renard, 1 vol. in-16.

Barbier de Montault (Mgr X.). — La Tapisserie des SS. Gervais et Protais à la cathédrale du Mans. Travail publié dans la *Province du Maine*, 1899, 38 p., avec 12 photogr.

Bardel (Mgr), évêque de Séez — Panégyrique de saint Julien, premier évêque du Mans et apôtre du Maine, prononcé le 29 janvier 1899, dans la cathédrale du Mans. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 14 p. in-8. — Extrait de la *Semaine du Fidèle.*

Bayle (Félix), chef de musique à La Flèche. — Fête de Champmarin (1er octobre 1899). Racan, 1589-1670. Ode bachique, imitation archaïque, XIVe siècle. Paroles de Racan, musique de Félix Bayle. La Flèche, Charrier-Beulay (Paris, imp. C. G. Roder), 3 p. in-4, avec portr. et vignettes.

Beaumont (le comte Charles de). — L'exécution de Cinq-Mars (Henri Coeffier, dit Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars), d'après une relation inédite. Tours, Paul Bousrez, 16 p. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Societe archéologique de Touraine.*

— Essai sur Mathieu Dionise, sculpteur manceau. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 26 p. in-8, avec 4 phototypies. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.* Tiré à 100 exempl.

Belin (R. P. Almire), missionnaire de Notre-Dame du Chêne. — Pélerinage des vacances à Jérusalem. Lettres à un ami. Poitiers, Oudin, 1 vol. in-8. — Extrait de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest.*

Bénazé (R. P. de), S. J. — Bibliothèque d'une enfant de Marie. Laval, Chailland, 1 vol. in-12, 128 p.

Bensa (Thomas). — Urbain Grandier, ou le précurseur de la libre pensée, poeme en cinq chants. Paris, Société d'éditions littéraires, 1 vol. in-8, 104 p.

Bertrand de Broussillon (comte A.). — Les Laval la Faigne et leur livre de raison (1452-1533). Paris, Picard, 1898, 31 p. in-8.

— Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers (ordre de Saint-Benoît). Angers, Lachèse et Cie, 2 vol. in-8.

Publiés par la *Société d'agriculture, Sciences et arts d'Angers.* (Mamers, G. Fleury et A. Dangin).

BLANCARD, archiviste des Bouches-du-Rhône. — Le roi René dans l'intimité, d'après des documents inédits. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1898. Paris, grand in-8.

BLANCHET (le Père), missionnaire. — 50 cantiques notés pour un sou ! Le Mans, Roulier, frères, in-18.

BODIN (Édouard). — Pays de France, recueil de poésies. Laval, A. Goupil, 1 vol. in-32, 104 p.

BOLLÉE (Ernest). — Instructions à l'usage des personnes chargées de donner leurs soins aux béliers hydrauliques. Le Mans, Ch. Monnoyer, 36 p. in-18.

BONFILS (Mgr Marie-Prosper-Adolphe de), évêque du Mans. — Ordonnance relative aux examens des jeunes prêtres. Le Mans, Ed. Monnoyer, 40 p. in-4 (n° 5).

— Lettre pastorale sur l'Indifférence religieuse et Mandement pour le carême de l'an de grâce 1899. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-4 (n° 6).

— Lettre ordonnant des prières pour le repos de l'âme de M. Félix Faure, président de la République française. Le Mans, Ch. Monnoyer, 2 p. in-4 (n° 7).

— Lettre circulaire notifiant le Règlement de l'Itinéraire pour la confirmation et les visites pastorales de l'année 1899. Le Mans, Ch. Monnoyer, 8 p. in-4 (n° 8).

— Lettre circulaire portant publication de l'Encyclique « Annum Sacrum ». Le Mans, typ. Ch. Monnoyer, 14 p. in-4 (n° 9).

— Lettre circulaire au clergé de son diocèse portant convocation à la Retraite pastorale. Le Mans, typ. Ch. Monnoyer, 10 p. in-4 (n° 10).

— Lettre circulaire portant communication de la Lettre de la congrégation des Rites, sur le développement à donner au culte du Sacré-Cœur de Jésus, et annonçant un pèlerinage d'hommes à Notre-Dame du Chêne, le 28 septembre. Le Mans, typ. Ch. Monnoyer, 6 p. in-4 (n° 11).

— Lettre circulaire et ordonnance portant promulgation de

plusieurs nouveaux articles de législation diocésaine. Le Mans, Ch. Monnoyer, 14 p. in-4 (nº 12).

— Lettre circulaire au clergé de son diocèse, portant publication de l'Encyclique du 8 septembre 1899, et de l'*Index* des Indulgences du Saint-Rozaire. Le Mans, typ. Ch. Monnoyer, 42 p. in-4 (nº 13).

— Lettre pastorale à son clergé, sur l'enseignement du catéchisme et l'institution d'un diplôme d'instruction religieuse. Le Mans, Ch. Monnoyer, 14 p. in-4 (nº 14).

BOUGAUD (Mgr), ex-évêque de Laval. — La Douleur. Ouvrage extrait du *Christianisme et les temps présents*. Paris, Poussielgue, 1 vol. in-16 carré, papier fort.

BRÉAL (Michel). — Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Volney à Craon. — Extrait des *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1898, 4e série, t. XXVI, p. 606-788.

BRELET (G.). — Guide illustré à travers villes et expositions. Le Mans, en 1899. Paris, Ch. Gardet, 72 p. in-12, avec plan et gravures.

BRINDEAU (Paul). — Excursion historique et archéologique à Laval et Château-Gontier, 21 juin 1899. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 26 p. grand in-8, avec 4 planches et vignettes dans le texte. — Extrait de la *Revue historique et archeologique du Maine* et tiré à 50 exempl.

BRUNEAU (l'abbé Henri). — Prise de Pontvallain par les royalistes, en octobre 1799. Travail publié dans *La Province du Maine*, 1899, p. 369-378.

BULLETIN agricole du Maine. — Syndicats de La Chapelle-Saint-Aubin, 11e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8 et tiré à 55 exempl ; — de La Ferté-Bernard. Le Mans, Ch. Monnoyer, in-8 ; — de Marolles-les-Braults. Le Mans, Ch. Monnoyer, in-8 ; — de Notre-Dame-des-Champs. La Flèche, 11e année. Le Mans, Ch. Monnoyer, in-8 ; — de Sablé et Brûlon. Le Mans, Ch. Monnoyer, in-8 ; — Syndicat agricole Lavallois. Le Mans, Ch. Monnoyer, 8 p. in-8 ; — de Saint-Martin et Châtillon-sur-Colmont. Le Mans, Ch. Monnoyer, 8 p. in-8 ; — de Saint-Sébastien et Saint-Georges-sur-Erve. Le Mans, Ch. Monnoyer, 8 p.

in-8. Tiré à 170 exemp. ; — de Bonnétable. Le Mans, Ch. Monnoyer, 16 p. in-8.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. 2e série, tome XI (1899). Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8, 484 p., avec planches et vign. dans le texte.

Bulletin de l'Éducation chrétienne dans le diocèse du Mans. 9e année. Le Mans, A. Bienaimé-Leguicheux, 16 p. in-8.

Bulletin du Cercle des Instituteurs de la Sarthe, 15e année. Le Mans, Imp. Sarthoise, 1 vol. in-8.

Bulletin mensuel de la Chambre de commerce du Mans, 11e année. Le Mans, Imp. Sarthoise, 1 vol. in-8.

Bulletin officiel de l'instruction publique dans le département de la Mayenne, année 1899. Laval, L. Moreau, in-8.

Bulletin officiel de l'instruction publique dans le département de la Sarthe, année 1899. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, in-8.

Burion. — La Guirlande de fleurs. Mayenne, Soudée, 36 p. in-18.

Caisses des retraites ecclésiastiques du diocèse de Laval. Compte-rendu (par M. Lebreton) de l'année 1898. Laval, Chailland, in-8 ; — du diocèse du Mans. Compte-rendu de l'année 1898, 66e année. Le Mans, Ch. Monnoyer, 40 p. in-8.

Calendrier du diocèse du Mans, suivant l'Ordo, à l'usage des fidèles, 43e année. Le Mans, Ch. Monnoyer. 64 p. in-32. — liturgique du diocèse de Laval, pendant l'année 1899. Laval, Chailland, 42 p. in-32.

Cantiques à Notre-Dame de l'Épine. Laval, Chailland, in-4.

Cantiques à Notre-Dame du Chêne. Laval, Chailland, in-4.

Cantiques pour les communions. Laval, Chailland, in-16.

Casier (Joseph). — Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, 33e réunion, Maine, Anjou, Touraine. Gand, A. Siffer, 1 vol. in-12, 160 p.

Cassarini (L.), professeur d'agriculture. — Rapport des commissions du concours d'enseignement agricole et du concours d'exploitations rurales dans le département de

la Sarthe, année 1899. Le Mans, Ch. Monnoyer, 40 p. in-8. Tiré à 50 exempl.

CATALOGUE du Musée de la Reine Bérengère. Le Mans, Ch. Monnoyer, 1 vol. in-8.

CATÉCHISME (Petit) de la vie religieuse. Laval, Chailland, 1 vol. in-18, 128 p.

CHAMBOIS (l'abbé Ém.-Louis). — S. G. Mgr. de Bonfils à Montfort-le-Rotrou, 14 mai 1899. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 12 p. in-8.

CHAMBRE de commerce du Mans. Accidents du travail (loi du 9 avril 1898). Compte-rendu de la séance du 4 mai 1899. Le Mans, Imp. Sarthoise, 18 p. in-8.

CHANTEPIE. — Circulaires électorales. Laval, Boulay, 2 feuilles in-4.

CHAPPÉE (Julien). — La Lanterne des morts de Parigné-l'Evêque. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 8 p. in-8, avec 1 planche. — Extrait da la *Revue historique et archeologique du Maine* et tiré à 50 exempl.

CHASSIN (Ch.-L.). — L'Intervention de l'abbé Bernier dans la pacification de 1800 et le Concordat de 1801. Paris, 1898, in-8. — Extrait du tome III des *Pacifications de l'Ouest*.

— La Vendée et la Chouannerie. Étude publiée dans la *Revolution française*, nº de novembre 1899.

CHAUSSÉE (Paul). — Plan de la ville du Mans, dressé par M. Paul Chaussée, d'après le plan-voyer, à l'échelle de 10,000 (petit format 46-56), dernière édition, en noir et en couleur. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 f. double in-fol.

CHEVALLIER-POTTIER (Mme Mathilde). — Mes Broutilles, poésies. La Chartre-sur-le-Loir, J. Moire, 90 p. in-8.

CIRCULAIRE du Comité catholique du Mans recommandant la souscription pour les écoles et les œuvres de tout le département. Le Mans, A. Bienaimé, 3 p. gr. in-8.

CIRCULAIRE du comité des Écoles libres de la ville du Mans, souscription 1898-99. Le Mans, imp. du *Nouvelliste de la Sarthe*, 2 p. in-4 à deux col.

CLÉMENT (l'abbé Félix), curé de Saint-Denis-d'Orques. —

Les grandes dévotions de Saint-Denys-d'Orques, chants liturgiques et cantiques, 1 vol. in-8.

— Manuel du Pélerin de N.-D. du Parc à Saint-Denis-d'Orques. Le Mans, A. Bienaimé, 56 p. in-8.

CLOQUET (Louis), ingénieur-architecte, professeur à l'Université de Gand. — La Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc au Mans et dans la Sarthe. Compte-rendu publié dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XLVI, p. 261-276.

CLOSMADEUC (Dr G. Thomas de). — Quiberon, 1795. Émigrés et Chouans ; Commissions militaires ; Interrogatoires et jugements. Paris, Société d'éditions littéraires, 1 vol. gr. in-8, 604 p.

COMICE agricole de Laval. Concours annuel. — Catalogue et Liste des prix. Laval, Auvray, 2 broch. in-8.

COMPTE-RENDU des recettes et dépenses faites par l'Œuvre de la propagation de la foi dans le diocèse du Mans, exercice 1897. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 16 p. in-8 ; — par l'Œuvre de la propagation de la foi, de la Sainte-Enfance et de Saint-François de Sales dans le diocèse de Laval, exercice 1898. Laval, Chailland, 20 p. in-8.

COMPTOIR d'escompte de la Sarthe. — Assemblée générale des actionnaires du jeudi 9 mars 1899. Le Mans, Ch. Monnoyer, 8 p. in-4.

CONCOURS départemental d'animaux reproducteurs du département de la Sarthe, année 1899. Liste des prix. Le Mans, Ch. Monnoyer, 32 p. in-8.

— Ibid. Catalogue des animaux exposés et produits agricoles. Le Mans, Ch. Monnoyer, 32 p. in-8.

CONFÉRENCES ecclésiastiques du diocèse de Laval en 1897. — Deuxième, troisième et quatrième. — Laval, Chailland, 3 broch. in-8, 32, 28 et 32 p.

CONSEILS d'arrondissement de La Flèche, session ordinaire de 1899. Rapport présenté par le sous-préfet. La Flèche, Besnier-Jourdain, gr. in-8 ; — de Mamers, Le Mans, A. Bernachin et Cie, 48 p. gr. in-8. Tiré à 80 exemplaires ; — de Saint-Calais. Saint-Calais, Peltier, 24 p. in-8.

CONSEIL général du département de la Mayenne, année 1899.

Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Laval, L. Moreau, 2 vol. in-8.

Conseil général du département de la Sarthe, année 1899. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 2 vol. in-8.

Conteur (Le) de la Veillée. — Almanach du Maine et du Perche pour l'année 1899 (Sarthe, Eure-et-Loir, Orne). Nogent-le-Rotrou, Filleul, 1 vol. in-16, 180 p., avec vign.

Coste (Arthur de). — Excursion de la Société historique et archéologique de Tarn-et-Garonne dans l'Ouest de la France. — Solesmes, Sablé et Le Mans. Séance du 1er septembre 1898. Montpellier, Montaut-Forestié, 16 p. gr. in-8, avec 6 pl.

Cours de géographie de la Sarthe, par F. A. Nouvelle édit. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 1 vol. in-18.

Courson (A. de). — 1830. Chouans et Réfractaires (Bretagne et Bas-Maine). Paris, Sauvaître (Nantes, impr. Cier), 1 vol. in-8, 393 p.

Daguet (Hippolyte). — Épis mûrs (poésies). Paris, Société d'Éditions littéraires (Le Mans, imp. Sarthoise), II-164 p. pet. in-12, avec portr. de l'auteur, 1 vol.

Dauteaux (Victor). — Proclamation et circulaire aux électeurs. Laval, Dalibard, in-4.

Dejault-Martinière (Ch.) et V. Pavet. — Le Collège du Mans pendant la Révolution, 1re partie (de 1789 à la prise du Mans par les Vendéens). Travail publié en tête du *Palmarès de la Distribution des prix du Lycée du Mans*, le 31 juillet 1899.

Delagénière (Dr H). — Cirrhose hépatique et hépatoptose, etc. Le Mans, Ch. Monnoyer, 36 p. in-8.

— Statistique des opérations pratiquées au Mans, à l'hospice de l'Enfant-Jésus, du 1er janvier au 31 décembre 1898. Le Mans, Ch. Monnoyer, 28 p. in-8.

Denis (l'abbé L.). — La Famille Le Cornu. Laval, A. Goupil, 12 p. in-8. — Extrait de la *Province du Maine*.

— Une découverte d'objets romains à Laigné-en-Belin. Laval, A. Goupil, 3 p. in-8.

Denisot (Mlle). — Lettre de Mademoiselle Denisot au R. P. Denisot, sous-prieur des Jacobins du Mans, sur les particularités de la cérémonie de la canonisation de saint Pie en la ville de Laval. Laval, A. Goupil, in-16. Réimpression à nombre très réduit d'un opuscule très-rare et extrait du *Bibliophile du Maine.*

Didiot (le chanoine J.), doyen de la Faculté de théologie de Lille. — Saint-Julien du Mans et l'Église russe. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 30 p. in-8, avec 3 planches. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine* et tiré à 85 exempl.

— Le Culte de saint Julien du Mans dans l'Église slave. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 10 p. in-8. — Extrait de la *Revue historique et archeologique du Maine* et tiré à 85 exempl.

Dottin (Georges), professeur-adjoint à l'Université de Rennes. — Glossaire des parlers du Bas-Maine (département de la Mayenne). Paris, H. Welter (Mâcon, imp. Protat frères). 1 fort vol. in-8, cxlviii-683 p. à 2 col., avec 1 carte grav. de la Mayenne (Bas-Maine), contenant les lieux cités dans le Glossaire.

— Un texte patois du XVIIe siècle (Le Dialogue de trois vignerons du pays du Maine). Paris, E. Bouillon, 1898, broch. in-8. — Extrait de la *Revue de Philologie française et de Littérature.*

Drault (Jean). — L'Odyssée de Claude Tapart. Tours, Mame, 1 vol. gr. in-8 carré, avec 42 grav. dans le texte.

— Ibid., édition populaire. Tours, Mame, s. d. (1899), 1 vol. in-12, 358 p., avec illustrations de Métivet.

— La Course au chapeau. Paris, Henri Gautier, 1 vol. in-18, 343 p., avec 105 caricatures de Charly.

Durand (Georges), sténogr. du Conseil municipal. — Notice historique sur la Musique Municipale du Mans. Le Mans, Hunault, 1 vol. petit in-4, 200 p., avec illustrations de A. Castille et planches en couleurs.

École pratique de commerce et d'industrie de la ville du

Mans. Compte-rendu de l'année 1898. Le Mans, Imp Sarthoise, 8 p. in-8.

— Distribution des prix présidée par M. Rubillard, maire, le juillet 1899. Palmarès. Le Mans, Imp. Sarthoise, 28 p. in-8.

Eudes (Edmond). — La dernière chute, ou Gilles de Laval, maréchal de Retz, drame en quatre actes avec chants. Paris, H. Gautier (Laval imp. Lecerf), 84 p. in-16 elzévir.

Eugène d'Oisy (R. P.). — Le Tiers-Ordre dans le Maine avant la Révolution. Travail publié dans les *Annales franciscaines,* n° d'avril 1899, p. 338-349.

Exposition internationale du Mans, 1899. Section philatélique. —Palmarès de la distribution des prix ayant eu lieu le 5 octobre 1899, à la Mairie, sous la présidence de M. Dejault-Martinière (par M. A. Le Bihan). Le Mans, Ch. Blanchet, 8 p. in-16, avec 1 figure.

Extraits du Mémoire présenté à la chambre des notaires de l'arrondissement de Mamers, le 3 mai 1899. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 16 p. in-8. Tiré à 100 exempl.

Fabry (L.-G.). — Campagne de Russie, par L.-G. F., officier au 102e d'infanterie. Laval, Barnéoud, 1 vol. in-8.

Fleury (Gabriel). — Notices historiques sur Mamers. La Maladrerie et l'Hôtel-Dieu. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8, p. 307 à 375, avec fig.

— Une Confession ou Crypte dans une église rurale. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 14 p. in-8, avec vign. dans le texte. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine* et tiré à 40 exempl.

Foucault (l'abbé A.), ex-curé de Poillé. — Histoire religieuse et féodale de la paroisse de Poillé (Sarthe), publiée par M. le marquis de Beauchesne dans la *Revue historique et archeologique du Maine*, tomes XLV et XLVI, 86 p., avec dessins de M. Paul de Farcy.

Froger (l'abbé L.). — La Condition des Lépreux dans le Maine au XVe et au XVIe siècle. Paris, in-8. — Extrait de la *Revue des Questions historiques*, octobre 1899.

— L'Église de Saint-Gervais-de-Vic. Travail publié dans la

Revue hist. et archéol. du Maine, t. XLV, p. 205-235, avec 7 planches ou figures.

— L'Abbaye de Saint-Calais au VIII[e] et au IX[e] siècle. Fragment d'une Histoire de Saint-Calais. Note publiée dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XLVI, p. 5-19.

— La seigneurie du Broussin, à Fay. Travail publié dans la *Province du Maine*, 1899, p. 254-259, 288-295.

GALERON DE CALONNE (M[me] Berthe). Ambroise Paré, drame en un acte, en vers, représenté à Paris, théâtre Maguera, le 30 avril 1899.

GAUDELETTE. — Leçons pratiques d'agriculture. Laval, Barnéoud, 1 vol. in-18, 196 p.

GAUTIER (l'abbé Charles), vicaire à Notre-Dame d'Angers. — Saint-Marcoul ou Marculphe, abbé de Nanteuil ; sa vie, ses reliques, son culte à Corbeny, Charray, Archelange, Bueil, Notre-Dame-du-Pré au Mans et Notre-Dame d'Angers. Angers, Germain et G. Grassin, 78 p. in-16.

GEAY (M[gr]), évêque de Laval. — Lettre pastorale au sujet de litanies du Sacré-Cœur de Jésus récemment approuvées. Laval, Chailland, 16 p. in-4.

— La Paroisse chrétienne. Lettre pastorale et Mandement pour le carême de l'année 1899. Laval, Chailland, 36 p.

— Avis relatifs à la visite pastorale et à la confirmation. Itinéraire de M[gr] l'Évêque. Laval, Chailland, 8 p. in-4.

— Lettre circulaire relative aux Conférences ecclésiastiques du diocèse de Laval. Laval, Chailland, 12 p. in-4.

— Lettre pastorale au clergé et aux fidèles du diocèse de Laval. Laval, Chailland, 8 p. in-4 (n° 15).

GOBINEAU (Arthur de). — Chronique rimée de Jean Chouan et de ses compagnons. Nouvelle édition. Laval, A. Goupil, 1 vol. in-16. — Extr. du *Bibliophile du Maine*.

GRAFFIN (Roger), docteur en droit. — Les Biens communaux en France ; étude historique et critique. Paris, Guillaumin et Rousseau, 1 vol. in-8, 291 p., avec carte. — Extr. de la *Revue générale du Droit*, etc.

GRENEST. — L'Armée de la Loire. Relation anecdotique de la Campagne de 1870-71. Orléans, Châteaudun, Coulmiers, Loigny, Vendôme, Le Mans. 1 vol. in-8.

Guignard (Dr Charles). — Les de Baïf : Lazare de Baïf, Jean-Antoine de Baïf, Guillaume de Baïf. Laval, imp. moderne, 28 p. in-4, avec portr. et vignettes.

Guilloreau (R. P. Dom Léon). — L'Anjou et ses établissements historiques. Angers, Germain et G. Grassin, IV-80 p. in-8. — Extr. de la *Revue de l'Anjou*.

Hédin (Marcel). — Société d'encouragement au travail du département de la Sarthe. Distribution solennelle du 12 février 1899. Rapport sur le résultat du concours. Le Mans, E. Lebrault, 32 p. in-8.

Hery (Paul). — Conseil de Prud'hommes du Mans. Concours des récompenses ouvrières en 1898. Rapport lu à l'audience du 12 février 1899. Le Mans, E. Lebrault, 20 p. in-8.

— Les Retraites ouvrières. Étude des projets de loi présentés à la Chambre des Députés, par MM. Dubuisson, etc. Le Mans, Ch. Blanchet, 44 p. in-18.

Hery (P.) et Guittet. — La Loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail. Procès-verbal d'une réunion du Conseil de Prud'hommes du Mans, tenue le 8 avril 1899, relative à cette loi. Le Mans, Ch. Blanchet, 4 p. in-4.

Heurtebize (Dom B.). — Les Bénédictins manceaux, décédés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1630 à 1792). Travail publié dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLV, p. 82-94.

— Les Voies militaires de la Table Théodosienne dans le Maine, d'après un livre récent (de M. Liger). Note publiée dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLVI, p. 240.

Histoire du 102e régiment d'infanterie. Mayenne, Poirier-Béalu, in-4.

Houaslet (L.). — Carte du département de la Sarthe à l'échelle de 1 / 200,000, dressée et dessinée par Boitard (Victor), au Mans, munie d'un guide indicateur permettant à première vue de trouver un point cherché. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 feuille gr. in-fol. double.

Houtin (l'abbé A.), professeur au Petit Séminaire de Mongazon. Dom Couturier, abbé de Solesmes, Angers, Germain et Grassin, 1 vol. in-18, avec portrait.

Huysmans (J.-K.). — La Magie en Poitou. Gilles de Rais. Ligugé, 26 p. in-8, avec figures, et tiré à 100 exemplaires.

Inauguration de la statue de Charles Loyson, à Château-Gontier, en 1899. Discours de M. André Theuriet. Compte-rendu publié dans la *Revue de l'Anjou*, t. 39, septembre-octobre 1899, p. 316-317.

Indicateur des offices des dimanches et fêtes pour l'année 1899. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-32.

Indicateur Manceau, contenant tous les renseignements sur les chemins de fer et tramways, avec les distances kilométriques et prix des places au départ du Mans. Service d'été 1899, 12e édition. Le Mans, Imp. Sarthoise,96 p.

Indicateur (L') Mayennais des chemins de fer. Mayenne, Soudée, 1 vol. in-16.

Janssens (le comte G. de). — Saint-Pierre-du-Lorouer (Sarthe) et ses peintures murales. Le Mans, Leguicheux et Cie 1898, 1 vol. in-8. Publié dans la *Province du Maine*.

Jeanvrot (Victor). — Volney. Sa vie et ses œuvres. Paris, 20 p. grand in-8. — Extrait de *La Révolution française*, 1898, t. XXXV.

Joyeux Sarthois illustré (Le). 4e année (1899). Le Mans, G. Harel, 1 vol. in-18, avec nombreuses gravures.

Julien (Saint), premier évêque du Mans, fêté le 27 janvier. Paris, E. Petithenry, 4 p. in-4 à 2 col., avec une gravure représentant la guérison d'un aveugle et conversion d'un magistrat. — Extrait de l'*Histoire populaire de saint Julien*, par le R. P. dom Piolin.

Kalendarium Cenomanense (1899). Cenomani, Ed. Monnoyer, 4 p. petit in-18.

La Bessière. — Albert Lemarchand, bibliothécaire de la ville d'Angers. Angers, Germain et Grassin, in-8. — Extrait de la *Revue Angevine*, livr. du 1er novembre 1898.

La Bouillerie (baron Sébastien de). — La Généalogie des Nepveu. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 28 p. in-8. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine* et tiré à 50 exempl.

— Étude sur les biens communaux. In-8.

La Couture. — Le Guide pratique des cultivateurs. Emploi raisonné des engrais chimiques. Le Mans, Blanchet, 1 vol. in-16, 180 p.

Laude (l'abbé A.). — Directoire des Pèlerinages, 2e édition. Le Mans, Clément Roulier, in-16.

— Directoire de la première communion et de la confirmation (retraites et cérémonies) : avis pratiques, chants, etc., 5e et 6e éditions. Le Mans, Clément Roulier, in-16.

— Directoire des retraites d'enfants (hors le temps de la première communion, 2e édition. Le Mans, Clément Roulier, 1 vol. in-24.

— Recherches sur les Pèlerinages manceaux. Notices sur tous les pèlerinages connus, anciens, modernes et contemporains, du diocèse du Mans, par un Pelerin manceau. Le Mans, Clément Roulier, 1 vol. in-8, IV-348 p., avec portrait de Mgr de Bonfils et nombreuses illustrations dans le texte ; — Prospectus. 12 p. in-8, avec vignettes.

— Aux hommes de bonne foi ; adresse en faveur des congrégations religieuses. Le Mans, C. Roulier, 4 p. gr. in-8.

Lebossé (l'abbé). — Histoire de l'apparition de Pontmain. Angers, 1 vol. petit in-8.

Le Coz (P.). — Couplets et rondeaux de la Revue : *Le Mans qu'on p'lotte*. Revue locale et d'actualité, en 24 tableaux et un prologue, jouée à l'Alcazar du Mans, en 1899. Le Mans, Imp. Sarthoise, II-12 p. in-8.

Ledru (l'abbé Ambroise). — Théodulfe, évêque d'Orléans, prisonnier au Mans de 817 à 822. L'Hymne *Gloria laus*. Travail publié dans la *Province du Maine*, 1899, p. 81-93.

— Images russes de saint Julien du Mans. Travail publié, en réponse à celui de M. le chanoine Jules Didiot, dans la *Province du Maine*, 1899, p. 49-58, 143 et 206-207.

Lefèvre, professeur au Lycée de Laval. — Les Verbes irréguliers allemands. Laval, Barnéoud, 32 p. in-18.

Legeay (F.). — Les Artistes de la Sarthe au Salon des Champs-Élysées en 1898. Le Mans, Ed. Monnoyer, 9 p. in-8. Extrait du *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*.

LEGLUDIC (le Dr). — Le docteur Billard, notice biographique. Angers, Germain et Grassin, 1898, in-8. — Extrait des *Archives médicales d'Angers*.

LELIÈVRE (Henri-Gustave). — La famille Le Clerc de Crannes et ses alliances. Travail publié dans la *Province du Maine*, 1899, p. 260-270.

LE MANS. — Album de 14 vues phototypiques exécutées, d'après les clichés de MM. Corbin et Triconnet, par la maison Delagrange et Magnus, de Besançon, et tirées sur beau vélin. Le Mans, A. Bienaimé, 1 brochure in-8 oblong.

LE MANS ARTISTIQUE. — Journal hebdomadaire illustré, littéraire et commercial, paru du 11 juin au 31 décembre 1899. Le Mans, Hunault, 12 numéros gr. in-4 de 8 p. à 2 col., avec portraits et nombreux dessins.

LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ (R. P.) — Saint Bonaventure (1221-1274). Paris, Ch. Poussielgue, 1 vol. in-18, xx-230 p., avec gravures.

— Saint Antoine de Padoue. Triduum prêché à Saint-Pierre-le-Guillard, br. in-8.

LÉVEILLÉ (l'abbé H.). — Les Centaurea de l'ouest de la France. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8. Tiré à 100 exemplaires.

— Supplément à la Flore de la Mayenne. Le Mans, Ch. Monnoyer (imp. de l'Institut de Bibliographie), 1 vol. in-8, 224 p. Tiré à 100 exemplaires.

— Les Hybrides en général et les Essilobes hybrides de France. Le Mans, Ch. Monnoyer, 16 p. in-8. Tiré à 100 exemplaires.

LHERMITE (J.), archiviste de la Sarthe. — Archives départementales et hospitalières, rapport de l'Archiviste. Le Mans, in-8.

LYCÉE du Mans. — Palmarès de la distribution des prix sous la présidence de M. Jules Cabanat, le 31 juillet 1899, précédé de la 1re partie du travail de MM. Dejault-Martinière et Pavet, intitulé : Le Collège du Mans pendant la Révolution, du discours de M. Flogny, professeur d'allemand, et de la Réponse à ce discours par M. Cabanat. Le Mans, Imp. Sarthoise, VI-135 p. in-8.

Liger (F.), architecte. — Les voies militaires de la table Théodosienne dans l'Ouest des Gaules. Paris, Champion (Laval, imp. Lelièvre), 1 vol. in-8, 242 p., avec cartes.

— Le Donjon carolingien de la forêt de Sillé. Paris, Champion, in-8.

Linière (R. de). — L'Assurance sur la vie. Mayenne, Soudée, in-8.

Liste des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée à Laval, au Grand-Séminaire, en juillet 1899. Laval, Chailland, in-4.

Liste des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée au Grand-Séminaire du Mans et prêchée par le R. P. Lemius des Oblats de Marie-Immaculée, du 17 au 22 juillet 1899. Le Mans, typ. Monnoyer, 8 p. in-4.

Liste des sociétaires du cercle de l'Union. Le Mans, Ch. Monnoyer, in-8.

Loi et Règlements d'administration publique concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (Loi du 9 avril 1899). Le Mans, imp. Ch. Blanchet, 1 feuille gr. in-fol. à quatre colonnes.

Mautouchet (Paul). — Philippeaux, journaliste. Étude sur *Le Défenseur de la vérité ou l'Ami du genre humain* (1792-1793), publiée dans *La Révolution française*, nº du 14 novembre 1899, 26 p. gr. in-8.

Menjot d'Elbenne (vicomte S.). — Les Francs-Bouchers du Mans au XVe siècle, d'après des documents inédits. — Travail publié dans la *Province du Maine*, 1899, p. 113-122, 194-205.

Meslet, inspecteur primaire. — Notice sur le département de la Sarthe. Jolie carte en couleurs encadrée dans un texte imprimé. Paris, Garnier frères, in-fol.

Mortou (Prosper). — Le Doigt dans l'œil, comédie. Laval, Lelièvre, 24 p. in-12.

Mougin, professeur au Lycée de Laval. — Preuve par 7, par 9 et preuve ordinaire. Laval, Barnéoud, in-8.

Nomenclature des rues, places, quais et avenues marqués sur le nouveau plan du Mans (1898). Le Mans, Ed. Monnoyer, in-32.

Notes sur la fabrication du cidre. Ernée, Crestey, 8 p. in-4.

Notice historique sur le château de Bidache. Le Mans, Ch. Monnoyer, 30 p. in-16.

Notice sur la communauté de Saint-Frai mbault de Lassay, par V. L. Laval, Chailland, 40 p. in-18.

Nouet (le chanoine). — Vie de saint Julien, premier évêque du Mans. Traduit d'un manuscrit russe par M. le chanoine Nouet. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 20 p. in-8. — Extrait de la *Semaine du Fidèle*.

Œuvre de la Sainte-Enfance dans le diocèse du Mans. Compte-rendu des recettes et dépenses du 1er janvier 1898 au 1er janvier 1899. Le Mans, Ed. Monnoyer, 12 p. in-8.

Œuvre des malades pauvres de la Sainte-Famille de Laval. Compte-rendu de l'année 1898. Laval, Chailland, in-8.

Ordo divini officii, etc., in tota diœcesi Valleguidonensi servandus, pro anno Domini 1899. Laval, Chailland, 1 vol. in-12.

Ordo divini officii recitandi ad usum insignis ecclesiæ Cenomanensis, pro anno Domini 1899. Cenomani, apud Ed. Monnoyer, 1 vol. in-12, xxiv-152 p.

Ordo divini officii sacrique peragendi juxta ritum romano monasticum in abbatia Sancti-Petri de Solesmis..... pro anno Domini 1899. Solesmis, e typ. Sancti-Petri, 1 vol. in-18, 183 p.

Paget (Stephen). — Ambroise Paré and his times (1510-1590). London, Putnam, 1 vol. in-8, ix-309 p., avec fig.

Pallu du Bellay (lieutenant). — Notes généalogiques sur une branche de la famille Pallu, 1er fascicule. Poitiers, in-4.

Palmares officiel de l'Exposition nationale et internationale du Mans. Le Mans, Blanchet, in-8.

Paludisme à forme pernicieuse. Insuccès de la quinine et de la cinchonidine. Guérison par l'hydrothérapie froide. Le Mans, Ch. Monnoyer, 12 p. in-8. Tiré à 75 exempl.

Paroissien complet à l'usage du diocèse du Mans, contenant tous les offices parus jusqu'à ce jour. Nouvelle édition publiée avec l'approbation de Mgr de Bonfils. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 1 vol. in-18.

Patronage industriel des enfants de l'ébénisterie. Compte-

rendu pour les années 1897 et 1898, et Distribution des prix. Mayenne, Soudée, 64 p. in-8.

Pioger (l'abbé L.-M.). — La Femme chrétienne dans ses rapports avec Dieu, avec la société et avec elle-même. Paris, Haton, 1 vol. in-12, XII-346 p.

Poix (Dr Gaston). — Voyage d'études médicales aux stations thermales et climatériques du Centre et de l'Auvergne. Publié dans la *Gazette médicale de Paris*, livraison d'octobre 1899.

Pose d'une plaque commémorative de la naissance du poète Racan (1589-1670) à l'ancien manoir de Champmarin, commune d'Aubigné (Sarthe), le dimanche 1er octobre 1899. Notes historiques et programme de la fête, s. l. ni nom d'imp., 3 p. in-8.

— Racan, 1589-1670. Programme de la fête à Aubigné, 1er octobre 1899, biographie de Racan et ode à Racan, par A. Guérin. La Flèche, Charrier-Beulay, 8 p. petit in-4, avec portrait et vign.

Postillon (Le). Almanach-annuaire du Perche (Orne, Sarthe, Eure-et-Loir, Eure), pour 1899. Mortagne, Bigot, 1 vol. in-16, 160 p.

Programme des conférences ecclésiastiques du diocèse de Laval pour 1899. Laval, Chailland, 30 p. in-4.

Programme du concours départemental d'agriculture de la Mayenne, année 1899. Laval, Auvray, in-8.

Province du Maine (La). Union historique et littéraire. Recueil mensuel publié sous la direction des abbés Amb. Ledru, Ern.-L. Dubois et Henri Bruneau. Tome VII. Laval, A. Goupil, 1 vol. in-8, 400 p., avec planches et vignettes.

Quéruau-Lamerie (E.) — L'abbé Chatizel de la Néronière, curé de Soulaines en Anjou. Laval, imp. Lavalloise, E. Lelièvre, 56 p. in-8.

— Le Clergé du département de Maine-et-Loire pendant la Révolution. Angers, Germain et Grassin. 1 vol. in-8.

Quesnay de Beaurepaire. — Le Panama et la République. Paris, F. Juven, 1 vol. in-18, titre rouge et noir.

Rapport du conseil de surveillance des ardoisières de la Mayenne, année 1899. Laval, Auvray, in-4.

Rebut (Didier), professeur au Lycée. — Collège de l'Oratoire du Mans, nouveaux documents. Travail publié dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, année 1897-1898, p. 237-276, 420-444.

Recueil de cantiques. Mayenne, Soudée, 34 p. in-4.

Recueils des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, année 1899. Laval, L. Moreau, 1 vol, in-8 ; — de la préfecture de la Sarthe, année 1899. Tome LXXVIII. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 1 vol. in-8.

Règlement et programme de l'Exposition de chrysanthèmes au Mans, du 11 au 19 novembre 1899. Le Mans, Blanchet, in-8.

Réunion générale annuelle des Pélerins de Terre-Sainte (11 janvier 1899). Rapport du secrétaire. Le Mans, Roulier frères et Cie, 4 p. in-12.

Revue historique et archéologique du Maine, tomes XLV et XLVI. Le Mans, de Saint-Denis (Mamers, imp. G. Fleury et A. Dangin), 2 vol. in-8, avec portr., grav. et vignettes.

Revue littéraire et artistique du Maine, organe de l'Académie du Maine, 18e année. Le Mans, Imp. Sarthoise,1 vol. in-8, 288 p., avec portr.

Roquet (Henri). — Saint-Gervais-en-Belin. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 72 p. gr. in-8, avec planches et blasons dans le texte. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine* et tiré à 50 exempl.

Ruedel (M.). — Le Père de la Chouannerie : Charles-Armand Tuffin, marquis de la Rouerie. Notice publiée dans *La Vérité*, no du 17 avril 1899.

Sainsot (l'abbé). — L'Orage de 1788 (dans le Maine, le Perche, le Pays chartrain, la Beauce, etc.). Chartres, Garnier, 31 p. in-8,

Salomon (Dr L.). — Le Pauvre et son médecin devant la loi sur l'assistance médicale gratuite. Paris, Chamuel, 1 vol. in-18, 116 p.

— Serrons les rangs. Le Mans, Guénet, 1 vol. in-18.

Sarthois (Le Petit), almanach pour 1899, contenant un calendrier, des notices agricoles et horticoles, les marchés

et foires de la Sarthe. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 80 p. in-32.

Séché (Léon). — Étude sur Volney. Inauguration de sa statue à Craon : cérémonie, banquet, discours. Asnieres, E. Nery, 1898, 60 p. in-4, avec portraits et grav. dans le texte. — Extrait de la *Revue des Provinces de l'Ouest*, livr. de sept.-oct. 1898, p. 276-332 et de la *Revue Bleue*, t. X.

Société amicale des anciens éléves de l'Institution libre de Mamers. Réunion de juin 1898. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8.

Société anonyme des mines de charbon minéral de la Mayenne et de la Sarthe. Assemblée générale d'avril 1899, à Laval. Laval, Auvray, 16 p. in-8.

Société d'assurance mutuelle immobilière du Mans contre l'incendie. Assemblées générales annuelles ordinaire et extraordinaire du mois de mai 1899. Le Mans, Ed. Monnoyer, 28 p. in-4.

Société de Saint-Vincent de Paul. Conférences du Mans. — Procès-verbaux des assemblées générales des 19 juillet et 11 décembre 1898, rédigés par M. P. Fouqueray. Rapport annuel par M. A. Surmont. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 24 p. in-8.

Société des employés et voyageurs de commerce de la Mayenne. Compte-rendu. Laval, Chauvel, 16 p. in-8.

Société de tir du 28e régiment territorial d'infanterie. Programme du concours de 1899. Le Mans, Imp. mancelle, 24 p. in-32, avec 1 fig.

Société générale de secours mutuels de la ville du Mans. Compte-rendu de l'année 1898. Le Mans, Ed. Monnoyer.

Société régionale des pharmaciens de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne. Compte-rendu de l'assemblée générale de juin 1898. Le Mans, Hétrot, Guénet et Cie, 20 p. in-8.

Statuts de l'Association des anciens élèves de l'École supérieure d'Ernée. Ernée, J. Crestey, in-8.

Statuts du Syndicat départemental des médecins de la Sarthe. Le Mans, Ch. Monnoyer, 8 p. in-8. Tiré à 100 exemplaires.

Syndicat agricole d'Athée-Craon (Mayenne). Compte-rendu de l'année 1898. Laval, Lecerf, in-8.

Syndicat agricole de Saint-Gervais-en-Belin. Bulletin, 8e année. Le Mans, Ch. Monnoyer, in-8.

Syndicat départemental des médecins de la Mayenne. Laval, Chailland, 28 p. in-8.

Singher (Adolphe). — La Crypte de Saint-Laurent, près de Beaumont-sur-Sarthe. Note publiée dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLVI, p. 82-84, avec dessins de M. J. Leroy.

Tarif concernant les responsabilités des accidents. Le Mans, Ch. Monnoyer, 16 p. in-8.

Texte officiel de la Loi sur les accidents. Mayenne, Soudée, 70 p. in-18.

Thériot et Monguillon. — Muscinées du département de la Sarthe. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8, 140 p. — Extr. du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe* et tiré à 100 exemplaires.

Thoré (Théophile). — Notes et souvenirs (1807-1869), publiés (par Félix Delhasse) dans la *Nouvelle Revue retrospective*, 1898, t. IX.

Tressan (le comte de). — Souvenirs du comte de Tressan, membre de l'Académie française, d'après des documents inédits réunis par le marquis de Tressan. Versailles, 1897, 1 vol. in-16, xi-384 p., avec portrait.

Triger (Robert). — Une maison de rapport au Mans, en 1674. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 16 p. in-8, avec 1 pl. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 50 exemplaires.

— Un épisode de la Chouannerie. La Prise du Mans par les Chouans, le 15 octobre 1799. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 91 p. gr. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 150 exemplaires.

— Les Vitraux des cathédrales de Bourges et du Mans postérieurs au XIIIe siècle. Note sur un récent ouvrage de M. le marquis Albert des Méloizes, publiée dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XLV, p. 95-98.

— Au Congrès des Sociétés savantes, avril 1899. Toulouse,

Carcassonne, Albi, Montauban. Compte-rendu publié dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLV, p. 275-296, avec 3 planches.

UNION (L') vélocipédique de la Sarthe. Bulletin, 7e année (1899). Le Mans, imp. Sarthoise, in-4.

VAISSIÈRES (Emmanuel de). — Flosculi autumnales, poésies latines. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-16. Tiré à 75 exemplaires.

VALENTIN. — Six monologues dont un récit. Laval, Lelièvre, 24 p. in-8.

VALLÉE (Eugène). — Les Loges, commune de Coudrecieux (Sarthe). Monographie publiée dans la *Province du Maine*, 1899, p. 94-100, 125-133, 150-161 avec 1 planche.

VAVASSEUR (l'abbé J.). — La paroisse de Pouvrai et la famille de Tascher. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 16 p. in-8. Tiré à 50 exemplaires.

VILLE du Mans. — Exposition nationale et internationale du Mans, du 4 juin au 15 août 1899. — Catalogue-Guide illustré. Le Mans, imp. L. Hunault, 1 vol. in-8, 128 p., avec nombreuses illustrations.

— Ibid. Liste des exposants. Le Mans, L. Hunault, in-8.

— Centenaire de la Musique municipale des Sapeurs-Pompiers Fête des arts et du travail. — Programme officiel. Le Mans, impr. Sarthoise, 32 p. in-8, avec portraits de la Muse du Peuple et de ses quatre demoiselles d'honneur, et illustré d'un grand nombre de dessins.

VINCENT (Dr E.). — Grippe ou Psittacose. Rapport sur une épidémie dont furent victimes au Mans, en janvier 1899, M. Renouard, artiste peintre et deux autres personnes. Publié dans les *Arch. méd. d'Angers*, no de mars 1899.

— Sur un cas d'épilepsie Jacksonnienne à crises subsistantes, non traumatique, déterminée par un simple épaississement de la dure-mère. Le Mans, Ch. Monnoyer, 8 p. in-8. — Tiré à 105 exemplaires.

L. BRIÈRE.

CHRONIQUE

M. le baron de Rivières, membre honoraire de notre Société et inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, a offert récemment à la Société archéologique du Midi de la France la photographie d'un portrait de Mgr Gaspard de Daillon du Lude, évêque d'Albi de 1636 à 1676, d'après un tableau conservé dans le grand salon du palais épiscopal d'Albi.

Nous trouvons, dans le dernier bulletin de la Société archéologique du Midi, la description suivante de ce portrait auquel notre dernière excursion au Lude donne un intérêt d'actualité :

« En haut, dans un cadre ovale supporté par six génies, est peint en buste le prélat revêtu d'un camail violet, ayant sur la poitrine la croix de commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Cette peinture n'est pas antérieure à 1662, car l'évêque d'Albi ne fut promu dans cet ordre que le 25 mars de cette année-là. Il fut le dernier évêque d'Albi, et, après lui, le siège épiscopal fut érigé en archevêché par le pape Innocent XI.

« Gaspard de Daillon du Lude avait fait également décorer de peintures le plafond de cette salle de son palais où l'on voit encore ses armoiries restaurées il y a une cinquantaine d'années.

« Mais le principal intérêt du tableau consiste en une vue d'Albi vers 1662, figurée dans le bas de la toile..... Au centre, au premier plan, est l'hôtel du Petit-Lude, avec ses jardins à bordures de buis et son vaste enclos entouré de

murs. Gaspard de Daillon du Lude, prélat magnifique et grand seigneur, avait fait construire cette belle résidence d'été, et la légua à ses successeurs par son testament du 7 octobre 1675, que nous avons publié dans la *Revue du Tarn* (Tome XII, p. 28.).....

« L'hôtel du Petit-Lude a été démoli, sauf une portion du pavillon central transformé en chapelle, et l'enclos renferme les vastes bâtisses de l'asile d'aliénés..... »

Comme complément de l'excursion au Lude, notre collègue, le comte Charles de Beaumont, qui vient de publier sur *La Touraine au Petit-Palais* une excellente étude dans laquelle nous trouvons d'intéressants aperçus sur l'œuvre de notre compatriote Mathieu Dionise, veut bien nous préparer pour la prochaine livraison un article tout nouveau sur les jetons d'Henri de Daillon, comte et seigneur du Lude en 1651, grand maître de l'artillerie de France.

La Société historique de l'Orne, sous la direction de son président, M. H. Tournouer a fait, les 5 et 6 septembre, une très brillante excursion dans le Perche. Notre Société y a été représentée par son vice-président, le marquis de Beauchesne, qui s'est fait en termes charmants l'interprète de nos sentiments de bonne confraternité pour nos collègues de l'Orne, et les a invités à l'excursion projetée l'année prochaine au château de Lassay.

Ajoutons que le château de Lassay, l'un des plus remarquables monuments de l'architecture militaire dans le Maine, était une fois de plus signalé à l'attention du public savant par M. André Hallays, dans le *Journal des Débats* du 3 août dernier.

A l'occasion de l'érection en basilique de l'église Notre-Dame de Mayenne, M. Grosse-Dupéron vient de publier sur cet antique édifice une très intéressante notice éditée avec beaucoup de goût par M. Poirier-Béalu, et qu'il a bien voulu offrir à la bibliothèque de notre Société.

Le mercredi 5 septembre dernier, le 1er régiment de zouaves célébrait à Alger sa fête annuelle du Drapeau, et, conformément à ses glorieuses traditions, il la commençait à la cathédrale par un service funèbre auquel assistaient le général commandant le 19e corps d'armée, tous les officiers et la plus grande partie des soldats du régiment. Un membre de notre Société, Mgr Fouqué, vicaire général d'Alger, a eu l'honneur de prendre la parole dans cette circonstance solennelle, et a prononcé un éloquent discours où se retrouve cette élévation de pensées et de sentiments qui ont fait apprécier hautement dans notre ville le très distingué directeur du collège Saint-Louis. (*Fête du 1er Zouaves. Discours prononcé par Mgr G. Fouqué, vicaire général.* Alger, Jourdan, in-8.)

Depuis plusieurs années, M. Marius Sepet, dont le nom est si connu et si aimé parmi nous, vient d'ajouter deux nouveaux volumes à son intéressante collection d'études historiques et de récits de voyages.

Le premier est intitulé *Saint Gildas de Ruiz, aperçus d'histoire monastique* (Paris, Téqui, 1900, in-12). Il retrace avec autant de charme que d'érudition, non-seulement l'histoire particulière de l'antique abbaye, mais aussi les phases successives de la conquête monastique en Bretagne, les débuts des monastères celtiques et de la colonie de

Saint-Benoît-sur-Loire. Un chapitre spécial, consacré à Abélard, qui était breton de naissance, fait connaître en quelques pages très consciencieusement étudiées le véritable caractère du célèbre théologien et l'organisation des écoles monastiques de son temps. Ce chapitre donne à l'ouvrage une portée générale, en jetant un jour nouveau sur les origines du haut enseignement, sur la société cléricale au XII[e] siècle, les mouvements et les passions intellectuelles qui l'agitaient.

Le second volume a pour titre *Voyages de corps et d'esprit* (Paris, Téqui, 1900, in-12). Il transporte tour à tour le lecteur des côtes pittoresques de Perros-Guirec, en Bretagne, jusqu'à Fribourg en Brisgau et dans la Forêt Noire, en passant par la Saintonge, l'Aunis et les belles montagnes de la Savoie. On peut le définir d'un mot, en disant qu'il distrait et instruit également. Si les types et les sites sont différents, l'histoire y tient toujours une large place. On y trouve notamment de curieux détails sur les anciennes coutumes des pays explorés, et une esquisse des mœurs et des sentiments des étudiants catholiques d'Allemagne. La variété même des fragments, la diversité des aperçus, ajoutent à l'ensemble un vif attrait, et rendent la lecture de ce nouveau volume aussi facile qu'agréable.

Ce sont de ces livres qu'on est heureux de placer dans une bibliothèque de famille, et où l'on est assuré de rencontrer, en outre de données historiques toujours sérieuses et parfois nouvelles, quelques instants de repos fructueusement employés. En les publiant, M. Marius Sepet fait une œuvre excellente de vulgarisation scientifique et sociale, dont on ne saurait trop le remercier.

R. T.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-HUITIÈME VOLUME

Les Anglais au Bas-Maine pendant les guerres de religion, par M. le marquis de Beauchesne. 5, 111

La paroisse de Tresson, par M. l'abbé Froger. 33, 173

Le Théâtre au Mans au XVIII^e^ siècle (suite), par M. Robert Deschamps la Rivière. . . 61

La Confrérie de Sainte-Anne, à Moncé-en-Saosnois (fin), par M. l'abbé J.-A. Vavasseur. 86

Grannona, station de la Table Théodosienne et place forte du *Tractus Armoricani*, par M. F. Liger. 97

Un Moine du Maine au VI^e^ siècle. Saint-Almire abbé de Créez-sur-Roc, par M. l'abbé Émile Vavasseur. 153, 254

Le Maine à l'Exposition universelle, Art rétrospectif, Beaux-Arts, Enseignement, par M. Robert Triger. 149

Inauguration du buste de M. de La Sicotière à Alençon. 193

Excursion historique et archéologique à La Flèche et au Lude, par M. Raoul de Linière. 209

La Chambre de Henri IV au château de la Tournerie, par M. Gabriel Fleury. . . . 242

Les relations de Simon Hayeneufve avec Lezin Cheminart, grand doyen du chapitre cathédral du Mans, par M. Paul Mautouchet. . 250

Bibliographie du Maine pour l'année 1899, par M. Louis Brière. 282

CHRONIQUES ET BIBLIOGRAPHIES

Récompenses archéologiques. 95
Nécrologies, M. le comte de Marsy, M. Henri Gouin, M. Pautonnier. 95, 207, 208
Les élèves de l'École des Chartes et le Congrès de la Loire navigable à la maison de la Reine Bérengère. 96
Excursion à La Flèche et au Lude. 96, 208
Inauguration du buste de M. de La Sicotière. 96
Restauration de l'ancienne église abbatiale d'Étival-en-Charnie. 197
Subvention du Conseil général. 199
Récompense à l'Exposition universelle. . . 200
MM. E. Lefebvre-Pontalis et E. Travers, directeurs de la Société française d'archéologie. 201
Congrès des Sociétés savantes à Nancy en 1901. 202
L'Anjou historique. 202
Don de M. l'abbé Ledru. 202
Découverte de *Varacia*, par M. Liger. . . . 203
Le Vocabulaire du Haut-Maine, par M. le vicomte de Montesson. 203
Vues des monuments du Maine, par M. Bouveret. 205
Guide des Tramways de la Sarthe, par M. Dejault-Martinière. 206
Le collège de Baupréau, par M. le chanoine Moreau. 206
Un portrait de Mgr. Gaspard de Daillon du Lude, évêque d'Albi. 306
Excursion de la Société historique de l'Orne dans le Perche. 307
La basilique Notre-Dame de Mayenne, par M. Grosse-Duperon. 308

Souvenir de la fête du 1er zouaves. 308
Bibliographie. 308

PLANCHES ET VIGNETTES

Église de Tresson, vitrail. 43
— plan. 49
— abside. 53
— voûtes du chœur. 55
— façade. 175
Portrait de M. de La Sicotière. 193
Le collège de La Flèche en 1784. 209
La maison des Carmes à La Flèche. . . . 211
Prytanée de La Flèche, porte royale. . . . 213
— église Saint-Louis. 215
Château du Lude, façade Louis XII. . . . 219
— façade François Ier. 221
— plan de l'ancienne forteresse. . . 223
— façade d'entrée. 225
— tour du Sud. 225
— plan des souterrains. 237
Château de la Tournerie, peintures. . . . 243
— plan du plafond. 245
— armes et monogrammes des Sévin. 246
La chapelle Notre-Dame de Gréez. 273

NOMS D'AUTEURS

MM.		MM.	
Mis de Beauchesne.	5, 111	R. de Linière.	209
L. Brière.	282	P. Mautouchet.	240
R. Deschamps la Rivière.	61	R. Triger.	149, 197
G. Fleury.	242	Ém. Vavasseur.	133, 254
L. Froger.	33, 173	J.-Aug. Vavasseur.	86
L. Liger.	97		

Mamers. — Typ. G. Fleury et A. Dangin. — 1900.

Mamers. — Typ. G. Fleury et A. Dangin. — 1900.